THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1843.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. WEISS.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

Les sociétés académiques ont à remplir une double tâche dont vous vous êtes toujours acquittés avec cette fermeté patiente que ne découragent ni le mauvais vouloir des esprits étroits et haineux, ni l'apathie, résultat nécessaire des doctrines funestes qui, réduisant l'homme à son existence présente, lui ôtent tout passé et tout avenir. Votre premier devoir est de rechercher les talents

encore faibles et obscurs pour les aider, les protéger, les encourager par tous les moyens, assez restreints il est vrai, que vous avez en votre pouvoir. Le second, c'est de décerner de publics éloges aux hommes qui se sont distingués par de grands talents et de grandes vertus, et dont les noms glorieux jettent un éclatant reflet sur la patrie. Mais vous auriez mal compris, Messieurs, ce devoir, si, vous bornant à payer dans vos solennités un tribut de reconnaissance aux hommes éminents, acquittant ainsi la dette du pays, vous n'aviez pas mis en réserve des couronnes destinées à récompenser des vertus plus simples et plus modestes, qu'il convient d'honorer surtout dans un temps où, malheureusement moins comprises, elles sont moins pratiquées.

C'est d'un de ces citoyens vertueux et modestes que je me propose de vous rappeler les droits, trop peu connus, à l'estime, au respect et à la reconnaissance de cette compagnie. L'éloge de M. Daclin, qui avait l'honneur de vous appartenir, et comme maire de cette importante cité, et comme membre élu par le choix libre et spontané de ses confrères, manquait encore aux fastes de l'Académie : cette lacune devait être comblée. Ayant eu le bonheur d'être honoré de sa confiance et admis à son intimité pendant toute sa longue magistrature, vous avez pensé qu'il m'appartenait plus spécialement de vous retracer quelques traits d'une vie qui fut toute de dévouement au bien public. Pour louer M. Daclin, il me suffira d'énumérer les principaux actes de son administration dans des temps difficiles. Heureux si je puis vous faire partager ma vénération pour sa mémoire, et

THE GETTY
LIBRARY

mériter ainsi votre indulgence dont je n'ai jamais plus éprouvé le besoin !

M. Louis-Antoine Daclin naquit en 1741, à Besançon, d'une de ces anciennes familles de la haute bourgeoisie dans lesquelles l'amour de la vertu et du bien public étaient héréditaires. Le nom d'un de ses ancêtres figure dans la liste des citoyens notables qui prirent part en 1642 à la révision des édits de la cité. D'autres avaient, à différentes époques, rempli des fonctions très-honorables, puisqu'elles étaient presque toutes gratuites. Ses premières études terminées au collége, alors dirigé par les jésuites, M. Daclin les compléta par un cours de droit à l'université, où il compta parmi ses maîtres l'habile et savant professeur Seguin, l'un des premiers membres de notre Académie ; il se fit ensuite inscrire au tableau des avocats, mais ses dispositions naturelles le rendant moins propre aux luttes animées du barreau qu'au travail plus lent et plus sérieux du cabinet, M. Daclin dut se consacrer spécialement à la consultation. Un peu plus tard il acquit une charge de conseiller au magistrat, et se dévoua dès lors aux intérêts de la ville avec un zèle qui ne s'est jamais démenti, même dans les circonstances les plus périlleuses.

A Besançon, les magistrats municipaux étaient en même temps commandants nés d'une garde urbaine, composée uniquement des citoyens, titre qui n'était alors accordé qu'à des talents ou à des services, et que le père transmettait à ses enfants comme une portion précieuse de son héritage. Les dernières lettres de citoyens furent expédiées, si je ne me trompe, à M. le comte de

Narbonne, alors colonel du régiment de Piémont, depuis ministre de la guerre et ambassadeur à Vienne, et à M. de Schawembourg, colonel de Nassau, mort il y a quelques années lieutenant-général, qui reçut cette distinction pour avoir sauvé la vie à un homme dans une émeute. Cette garde municipale était un reste de l'ancien gouvernement de la cité, dont les chefs, chargés de veiller au maintien de l'ordre public et de rendre la justice aux habitants, l'étaient en outre de pourvoir à leur défense dans les temps de guerre, réunissant ainsi dans leurs mains tous les pouvoirs que la politique moderne a pris tant de soins de circonscrire et de diviser. Cette troupe, si l'on en excepte les occasions assez rares où elle partageait le service des postes avec la garnison, ne se réunissait qu'une ou deux fois par an pour la revue des armes ou pour quelques cérémonies publiques, dont elle relevait la pompe par son uniforme aux vieilles couleurs de la cité, qui conservaient le pouvoir de charmer l'homme d'un âge mûr après avoir réjoui son enfance.

M. Daclin commandait la compagnie formée du quartier ou comme l'on disait encore alors de la bannière de Battant; et telle était l'affection qu'il avait inspirée à ses soldats par cette bienveillance naturelle qui formait le fond de son caractère, qu'à la création de la garde nationale il fut, aux premières élections, maintenu dans son grade à l'unanimité des suffrages. Il lui manqua cependant une voix; mais l'on devine que c'était la sienne.

Avec le corps entier du magistrat, M. Daclin avait adhéré à toutes les réformes proposées par le gouver-

nement, et qui, sans d'imprudentes résistances, auraient suffi peut-être pour le sauver de sa ruine. Mais bientôt arriva le moment où tous les sincères amis du pays durent réunir leurs généreux efforts pour conjurer la tempête qui venait de s'élever, menaçant de tout engloutir. Dans cette grande circonstance, M. Daclin ne chercha point à se soustraire à des obligations dont l'accomplissement lui paraissait un devoir sacré. Il accepta donc toutes les charges que le vœu de ses concitoyens ne tarda pas à lui imposer; on a vu qu'il était capitaine de la garde nationale; il fit encore partie de la première municipalité, et fut l'un des membres les plus actifs du comité des subsistances, dont la rareté pouvait devenir et devint en effet une occasion de troubles, qu'il lui eût été sans doute plus doux de prévenir, mais qu'il eut au moins le bonheur d'apaiser sans être forcé de recourir à des mesures rigoureuses.

Nommé procureur-syndic du district, M. Daclin, dans cette nouvelle place, ne perdit point de vue les intérêts de la ville qu'il avait toujours eu plus à cœur que les siens propres. Les crues périodiques de la rivière du Doubs, rendues plus dangereuses par l'exhaussement successif des barrages qui entouraient alors Besançon, occasionnaient presque chaque année des pertes considérables aux négociants et aux propriétaires dont les magasins ou les celliers se trouvaient dans la partie basse de la ville. Sur les plaintes des magistrats, le parlement avait ordonné la destruction du barrage de Saint-Paul et l'abaissement de tous les autres; mais cet arrêt, rendu depuis près de neuf ans, était resté jusqu'alors sans

exécution. La nouvelle loi relative à la vente des biens du clergé fournissait le moyen d'exécuter cet arrêt, dont on ne pouvait contester ni l'importance, ni l'utilité. M. Daclin écrivit à la municipalité pour l'inviter à se rendre adjudicataire de tous les moulins qui venaient d'être réunis au domaine de l'état; mais cette invitation, à laquelle était joint un mémoire détaillé des ressources que la ville avait pour couvrir cette dépense, sans nuire aux différents services, resta sans effet. Il en fut de même de la proposition que M. Daclin fit, quelque temps après, à la ville, d'acheter les maisons des ordres religieux qui venaient d'être supprimés, pour y établir des ateliers qui fourniraient du travail aux familles indigentes, ou des manufactures qui accroîtraient son commerce et sa prospérité. Ces deux traits suffisent pour montrer que M. Daclin conservait assez de calme, même dans ces temps de troubles où chacun ne pensait qu'à soi et à sa propre conservation, pour se livrer encore à des spéculations de bien public, qui malheureusement ne peuvent pas toujours se réaliser, même sous les gouvernements les mieux établis.

Cependant la révolution avançait, rejetant ou écrasant les hommes qui n'avaient consenti à la servir que dans l'espérance de modérer sa marche. M. Daclin était de ce nombre. Aussi, destitué de ses fonctions de procureur-syndic peu de temps après la chute du trône, il ne tarda pas de voir son nom inscrit sur la liste fatale des suspects. Pour échapper à la proscription qui menaçait alors les meilleurs citoyens, il ne lui resta d'autre parti que de se réfugier avec sa jeune famille dans un domaine qu'il

possédait non loin de Besançon ; et il y chercha, dans des occupations de son goût, le calme que l'on n'était pas toujours sûr, dans ces temps malheureux, de trouver même sous le chaume.

Le trop fameux comité de salut public régnait alors sur la France asservie à une poignée de délateurs et de bourreaux. Dans une de ces circulaires qu'il lançait journellement pour tenir en éveil l'attention publique, il invita les citoyens à chercher par tous les moyens à procurer à nos armées victorieuses de la poudre qui, vu l'étonnante consommation que l'on en faisait, pouvait manquer dans les arsenaux. M. Daclin vit dans cet appel une voie pour échapper à la proscription qui n'avait pas cessé de peser sur sa tête. Quelques années avant la révolution, il avait fait construire à Serre, d'après un programme publié par l'Académie des sciences, une nitrière artificielle ; mais les résultats de cette entreprise ne s'étant pas trouvés conformes aux promesses de l'Académie, il l'avait abandonnée. Il en reprit alors l'exploitation, s'estimant heureux de pouvoir, au prix de nouveaux sacrifices, acheter sa tranquillité, mais surtout celle de sa famille.

L'avénement au pouvoir du général que la première campagne d'Italie avait égalé aux plus célèbres capitaines de l'antiquité, et dont la fabuleuse expédition d'Egypte avait encore agrandi la renommée, fut le signal d'une nouvelle ère pour la France. Habile politique non moins qu'heureux guerrier, il s'empara de l'autorité que le Directoire ne pouvait plus retenir, et la concentra dans ses mains.

La révolution avait, dans ses différentes phases, renversé ou modifié toutes les institutions sociales. La religion, la magistrature, les écoles, les académies, tout s'était ressenti de la tempête qui venait d'effrayer les peuples sans les rendre plus attentifs aux moyens de s'en préserver à l'avenir. Il fallait donc tout raffermir ou tout recréer. Cette tâche immense n'était point au-dessus des forces de l'homme de génie que la Providence, je ne trouve pas d'autre mot, Messieurs, venait de placer au gouvernail pour diriger le vaisseau de l'état sur une mer encore irritée.

En annonçant le dessein de raffermir la société sur ses véritables bases, que l'on peut bien ébranler, mais non détruire, parce qu'elles reposent sur les instincts et les affections de l'homme qui ne changent jamais, le nouveau gouvernement se rallia tous les esprits intelligents et élevés qui pouvaient, par leurs talents ou leur influence, concourir à cette œuvre de régénération sociale. Son premier soin fut de rendre à l'administration cette unité précieuse sans laquelle le bien ne se fait pas ou ne se fait qu'avec lenteur. Un décret consulaire réorganisa dans chaque commune la mairie avec des attributions mieux définies et plus étendues.

M. Daclin fut désigné pour remplir à Besançon cette place importante; et la voix publique s'empressa de confirmer un choix qui donnait à tous des garanties d'ordre et de sécurité. Ennemi des excès dont il avait lui-même été la victime, M. Daclin reconnaissait, avec tous les hommes sages, que la révolution avait introduit de notables améliorations dans les lois qui règlent l'état

et la fortune des citoyens. Sa position honorable et d'anciennes liaisons de famille le mettaient en rapport avec des personnes dont le nouvel ordre de choses froissait les intérêts; mais il n'était point hostile à leurs adversaires. Tous pouvaient attendre de sa part, sinon la même bienveillance, du moins une impartiale justice. Il eût donc été difficile de choisir un maire dans une condition plus favorable pour amener la fusion des partis que le gouvernement désirait voir s'opérer promptement. D'un autre côté, M. Daclin, membre de l'ancienne administration de la ville, en connaissait déjà les intérêts et les ressources; et c'était un grand avantage dans un moment où, avec des revenus insuffisants et mal assis, la ville allait être obligée de faire face à des dépenses extraordinaires.

En effet, il fallait pourvoir aux besoins des hôpitaux dont les biens n'avaient point été à l'abri de la spoliation; réparer les églises rendues à la piété des fidèles, et les fournir de tous les objets nécessaires à la décence du culte; créer des ateliers pour occuper les indigents valides dont l'oisiveté est l'une des principales causes des désordres publics; établir des asiles pour la vieillesse, et des écoles pour l'enfance abandonnée à ses instincts dépravés. Tout cela fut fait, Messieurs, sinon d'une manière complète, du moins autant qu'il était possible de le faire, au sortir d'un temps de troubles et d'anarchie.

Il existait à Besançon des associations fondées, les unes dans le but d'exercer les citoyens en commun à la pratique des vertus religieuses et civiles, les autres de

les former au maniement des armes et à la discipline militaire. Ces sages institutions, restes des anciennes mœurs, et qui maintenaient, avec la paix dans les familles, des rapports affectueux entre les différentes classes, n'avaient pu résister aux efforts des novateurs. De ces associations, je ne citerai qu'une seule, celle des chevaliers de l'arquebuse, dénomination féodale qui avait bien pu servir de prétexte à la supprimer, quoique ces soi-disant chevaliers fussent pour la plupart de simples ouvriers habiles dans leurs professions, et des bourgeois aisés, auxquels se réunissaient des personnes d'un rang plus élevé, qui ne croyaient point déroger en fréquentant d'honnêtes citoyens et en s'associant à leurs jeux. Ces chevaliers s'exerçaient un jour par semaine au tir de l'arc, de la carabine ou de l'arquebuse, arme qui dans le principe avait donné à la corporation le nom qu'elle conserva lorsque l'arquebuse cessa d'être en usage. Ils assistaient à certaines cérémonies dont leur bonne mine et leur riche uniforme contribuaient à relever l'éclat ; enfin, chaque année, le dimanche qui suivait la fête de sainte Madelaine, ils donnaient dans la promenade de Chamars, alors si belle de fraîcheur et de verdure, une fête magnifique à laquelle étaient conviés tous les tireurs de la province, qui venaient y disputer les prix destinés aux plus habiles et aux plus heureux.

M. Daclin crut voir dans le rétablissement de cette institution un moyen de rapprocher les citoyens divisés par de vaines nuances d'opinions, et de ranimer ce vieil esprit de cité qui jadis avait produit dans notre ville

tant d'actes de dévouement et de généreux patriotisme. Mais si ses efforts ne furent pas complétement inutiles, du moins ils n'eurent pas tout le succès qu'il en avait espéré. Les arquebusiers, auxquels on s'était bien gardé de rendre le titre de chevaliers, après s'être exercés quelque temps au tir de l'arc dans Chamars, ne pouvant s'accorder ni sur le choix de leur chef, ni, ce qui était plus grave, sur le nouvel uniforme qu'ils devaient adopter, se séparèrent pour ne plus se réunir.

Aux anciens colléges on avait substitué dans chaque département une école centrale où, par une erreur déplorable, on n'avait laissé qu'une faible place à l'enseignement des lettres qui civilisent l'homme, le consolent dans les revers en l'aidant à les supporter, et lui font goûter, dans la prospérité, les seuls plaisirs dignes de sa céleste origine. Quand la justice ne m'y obligerait pas, je serais tenu par la reconnaissance de déclarer que l'école centrale de Besançon se distingua de toutes les autres par l'ordre admirable qu'y avaient établi et que surent y maintenir jusqu'à la fin trois hommes dont les noms ne seront jamais prononcés dans cette enceinte qu'avec un profond sentiment de respect. Ce sont MM. Droz, Ordinaire et Proudhon, également célèbres, chacun à des titres différents, et dont l'auréole de gloire qui les entoure reflétera toujours sur notre pays et en particulier sur la ville qui s'honore d'avoir été leur berceau.

Les lycées succédèrent aux écoles centrales. Deux membres de l'Institut, MM. Lefèvre-Gineau et Villars, chargés d'organiser celui de Besançon, eurent, pendant

leur séjour dans cette ville, de fréquentes occasions de voir nos savants et de s'entretenir avec eux sur les moyens de ranimer dans la province le culte des lettres, dont l'abandon conduit rapidement un peuple à la barbarie. C'est dans ces conférences que fut décidé le rétablissement de l'Académie; mais, avant d'en parler, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur l'état de cette compagnie lors de sa suppression en 1793.

L'Académie de Besançon, fondée en 1752 par M. le duc de Tallard, gouverneur du comté de Bourgogne, comptait à peine quarante années d'existence, lorsqu'elle fut enveloppée dans la destruction de toutes les sociétés littéraires et scientifiques de France. Mais, dans ce court espace de temps, elle avait jeté un vif éclat par le mérite personnel de ses membres et par l'importance des questions qu'elle avait mises au concours. Pour justifier ce que j'avance, il suffira de dire que Lamoignon de Malesherbes, Buffon et l'abbé Delille, tenaient à honneur d'être au nombre de ses associés. L'Académie avait éclairci les points les plus obscurs de l'histoire de la province; et, comme par une sorte de prévision des événements, elle s'occupait de faire transcrire les chartes des abbayes et des châteaux que devait bientôt disperser ou détruire l'orage qu'on voyait poindre à l'horizon. Lorsque la tempête éclata, la plupart de ses membres allèrent demander un asile aux pays étrangers; les autres furent renfermés dans les cachots de la terreur. A la réorganisation de cette compagnie, quatre seulement vivaient encore. C'étaient M. le conseiller Droz, secrétaire perpétuel, M. l'abbé Pellier, Dom Grappin et M. Thomassin.

M. Droz, qui avait contribué plus que personne à cette réorganisation par ses actives démarches et par un savant mémoire qu'il dédia à M. Villars, dans lequel il rappela les services de la compagnie, n'eut pas le bonheur d'en être le témoin : il mourut dans l'intervalle qui s'écoula entre l'arrêté ministériel qui reconstituait l'Académie et le jour fixé pour sa première assemblée. Le grand âge de M. l'abbé Pellier ne lui permettait pas de prendre une part active aux travaux de la nouvelle compagnie. Ainsi D. Grappin et M. Thomassin furent les seuls représentants de l'ancienne Académie dans cette mémorable séance. Les principaux magistrats et les fonctionnaires avaient été invités à y assister. M. Daclin s'y trouvait en sa qualité de maire de Besançon, et concourut à la nomination des membres qui devaient, à différents titres, former le noyau de la nouvelle compagnie.

L'Académie retrouvait ses registres, ses recueils, ses collections, que la sage prévoyance de M. Droz avait su lui conserver; mais elle ne retrouvait plus ni le local disposé dans le palais Granvelle pour ses archives et pour ses séances, ni la dotation que lui avait assignée la générosité de M. le duc de Tallard, et dont les revenus, sagement administrés, fournissaient le fonds des prix qu'elle distribuait chaque année. Tout avait disparu. Le gouvernement, qui s'était montré généreux, libéral même envers les sociétés d'agriculture, ne paraissait pas disposé à l'être envers les académies, créations de luxe, dont les nouveaux ministres ne semblaient pas apprécier l'utilité, et qui peut-être même excitaient les défiances d'un pouvoir ombrageux.

M. Daclin s'empressa de venir en aide à la nouvelle Académie, en faisant au conseil municipal la proposition d'allouer chaque année, au budget de la ville, les fonds pour un prix d'histoire ou de littérature. Cette libéralité n'était de la part du conseil qu'un acte de stricte justice. Mais l'Académie ne lui en exprima pas moins toute sa reconnaissance pour un secours qui lui permettait de rouvrir sur-le-champ les concours à la jeunesse studieuse. Le zèle que M. Daclin avait fait éclater dans cette circonstance accrut encore l'affection et l'estime que lui portaient déjà tous les membres de l'Académie; et lorsque la compagnie arrêta sa première liste, elle décida que le nom de M. Daclin y serait inscrit dans la classe des titulaires, voulant par là lui donner un témoignage public de son estime pour ses qualités personnelles.

L'assiduité de M. Daclin à nos séances ne lui faisait pas négliger les intérêts de la cité dont il était le chef. Un arrêt du parlement avait réglé que toutes les forêts situées dans le voisinage du Doubs et de ses affluents seraient affectées exclusivement au chauffage de la ville de Besançon. Ce privilége, car c'en était un, avait été aboli comme les autres. Mais l'obligation restait au maire d'assurer, autant qu'il était en lui, l'approvisionnement de ses administrés. Le commerce du bois se faisait alors à Besançon par des marchands qui profitaient des crues extraordinaires de la rivière pour y amener leur bois sur le port de Rivotte, où des arrêts étaient placés pour le retenir. Mais il arrivait fréquemment que ces arrêts étaient brisés par l'impétuosité du courant, ou par la

surcharge qu'occasionnait la trop grande quantité de bois lancés en même temps de différents points. Dans ce cas, les marchands élevaient le prix du bois pour s'indemniser de leurs pertes; et quoique cela fût certainement très-équitable, le public ne s'en plaignait pas moins des marchands et même du maire. M. Daclin pensa que si l'on pouvait parvenir à diminuer les chances de perte pour les marchands, on obtiendrait d'eux qu'ils laissassent leur bois à un prix plus modéré. L'ancienne Académie avait fait de l'approvisionnement de Besançon en bois de chauffage l'objet d'un de ses concours annuels. Les nombreux mémoires qu'elle avait reçus furent remis à M. Daclin, qui les fit examiner par des hommes instruits; et c'est d'après leurs avis que fut exécutée la gare de Rivotte, que la canalisation du Doubs a rendue inutile, mais qui n'en mérite pas moins d'être mentionnée parmi les travaux d'utilité publique entrepris pendant l'administration de M. Daclin.

C'est à ce magistrat qu'est dû le sage règlement sur les incendies dont toutes les dispositions sont encore en vigueur; ainsi que la première organisation du corps des pompiers; et l'établissement, dans les différents quartiers de la ville, de dépôts de pompes qui, précédemment, étaient toutes réunies à l'hôtel de ville.

L'obligation où je suis de me restreindre ne me permet pas d'énumérer ici les principales mesures de police ou d'administration prises par ce magistrat, dont la plupart subsistent encore.

Mais, ayant l'honneur de parler devant l'élite des savants de la province, je ne puis me dispenser de rappeler,

au moins succinctement, tout ce qui fut exécuté, pendant la mairie de M. Daclin, dans l'intérêt des lettres, des sciences et des arts, dont personne n'appréciait mieux l'importance pour la prospérité de notre pays.

Nous avons indiqué déjà l'établissement du lycée, qui dès sa naissance eut l'honneur de fournir quatre membres à l'Académie : M. l'abbé de la Boissière, dont les débuts dans la chaire avaient été signalés par La Harpe; M. Genisset, écrivain élégant, formé à l'école des anciens, et dont l'*Examen des églogues de Virgile* a mérité l'approbation de l'habile critique chargé de les expliquer au collége royal de France (1); M. l'abbé Jantet, mathématicien, dont le nom seul suffit à son éloge; et son digne ami M. l'abbé Requet, modeste savant, qui, voué de bonne heure à l'enseignement, ne révélait qu'à ses élèves les trésors d'érudition qu'il avait amassés dans le silence de l'étude. M. Bertaut achevait alors de mûrir ces précoces talents qui devaient bientôt lui assigner une place parmi ses maîtres, et lui ouvrir les portes de cette Académie dont naguère encore il était un des ornements. Avec de tels hommes, le lycée ne tarda pas d'acquérir une réputation qui s'étendit dans toute la France. Aussi, lors de la création de l'université, Besançon fut-il désigné le siége d'une de ces grandes écoles où ceux à qui la nature a départi le germe des talents, ou qui, par leur position, sont destinés à remplir des postes éminents, vont puiser une instruction plus large, plus solide, plus appropriée à leur capacité et aux besoins de leur intelligence.

(1) M. Tissot, de l'Académie française.

La cité, Messieurs, et je l'en remercie en votre nom, ne recula devant aucun des sacrifices qu'exigèrent ces deux grands établissements. Elle sentait toute l'importance de ces centres d'enseignement dont elle avait été dépossédée par la révolution; elle se rappelait encore qu'un disciple de Quintilien, Titianus, avait donné des leçons d'éloquence à ses enfants; elle énumérait avec orgueil cette longue suite de professeurs illustres dont la réputation s'était étendue sur ses écoles. Toutes les dépenses nécessaires pour les recréer, et elles étaient considérables, furent votées sans discussion. Ce jour là, Messieurs, je le dis hautement, le conseil municipal de Besançon a bien mérité de la ville et du pays.

L'établissement du lycée dans les bâtiments de l'école centrale avait forcé la ville de transporter sa bibliothèque, qui venait de lui être restituée, dans un local où le public ne pouvait point être admis. C'était un grand inconvénient qu'il était du devoir de l'administration de faire promptement cesser. La ville acquit, pour y placer sa bibliothèque, le bâtiment de l'ancien collége fondé par les Granvelle pour l'enseignement des sciences ecclésiastiques. Les plans d'appropriation et de décoration de ce local furent approuvés, non sans peine, par le conseil des bâtiments, qui en retrancha les colonnes et les ornements, réservés dès lors aux monuments de Paris; et la première pierre de cet édifice, destiné à devenir le vaste dépôt des productions de l'intelligence humaine, fut posée avec une solennité digne de son objet. Mais à peine la façade était-elle achevée, que les travaux furent interrompus pour n'être repris que bien des années après.

Besançon est, après Montbéliard, la première ville de la province où l'étude des plantes ait été cultivée avec succès. Il n'y avait pas longtemps que le fameux J. Bauhin avait, sous la protection du duc de Wurtemberg, souverain de Montbéliard, établi, dans le village d'Etupes, un jardin botanique dont le nom ne périra jamais, lorsque J. Chiflet, savant médecin et botaniste, en établit un à Besançon, dont il laissa la libre jouissance aux curieux. Ce jardin continua de subsister tant que J.-J. Chiflet, son fils, et l'héritier de ses talents comme de son patriotisme, habita cette ville. Mais sa réputation l'ayant fait appeler à Bruxelles pour y remplir la place honorable de médecin de la gouvernante des Pays-Bas, il y emmena sa famille avec lui, et son jardin cessa d'être à la disposition du public. Heureusement quelques-uns des élèves qu'il avait formés en établirent un autre à l'extrémité de la place Neuve, dans le voisinage du Doubs; ce jardin subsista jusqu'à l'époque où la ville eut besoin du terrain pour y bâtir les greniers publics. Mais nos médecins naturalistes, qui dans leur zèle désintéressé pour la science ne se décourageaient pas, en créèrent alors un troisième sur l'emplacement de la salle actuelle de spectacle, qui disparut lors de sa construction. Il ne resta plus alors aux botanistes que la ressource bien insuffisante du jardin établi récemment par la ville, dans Chamars, pour masquer l'aspect triste et désagréable des remparts; et ils en profitèrent avec empressement en attendant quelque circonstance favorable. A la création de l'école centrale, grâces au zèle de M. Debesses, professeur d'histoire naturelle, et du

respectable M. Girod-Chantrans, membre du jury d'instruction, la ville de Besançon eut enfin un jardin botanique tel que le réclamait le goût de ses habitants pour les sciences. Mais ce jardin disparut encore avec l'école pour laquelle il avait été créé. A l'établissement de la faculté des sciences, M. Daclin comprit la nécessité d'y joindre un jardin botanique plus vaste que celui qui subsistait dans l'enceinte des bâtiments de l'université; et il concourut de tout son pouvoir à en former un dans la partie de Chamars qui touche au jardin de la préfecture. Cette dernière tentative, pour fixer à Besançon l'enseignement de la botanique, ne fut pas plus heureuse que les autres; M. Daclin avait cessé de faire partie de l'administration de la ville, alors que la suppression de la faculté des sciences entraîna celle du nouveau jardin botanique. Mais aujourd'hui que nous avons l'espoir fondé de voir promptement rétablir cette faculté que réclament les besoins du pays, nous avons aussi, Messieurs, la certitude que le conseil municipal et son digne chef (1) s'empresseront de fournir aux nouveaux professeurs tous les moyens de remplir leur noble tâche.

Si les sciences contribuent puissamment à développer la richesse et la prospérité matérielle d'un pays, les beaux-arts, en adoucissant les mœurs, en les polissant, ne contribuent pas moins au bonheur de ses habitants. Cette pensée avait dirigé M. de Lacoré, dont le nom est

(1) M. Micaud, remplacé sur sa démission, en 1843, par M. Léon Bretillot, et qui a emporté dans la retraite l'estime des gens de bien et l'affection de tous ceux qui ont été à même d'apprécier ses qualités personnelles.

resté cher à notre province, lorsqu'il établit en 1773, à Besançon, une école gratuite de dessin, qui pendant vingt ans eut pour chef et pour directeur l'un de nos plus illustres sculpteurs, Luc Breton, dont Rome compte les ouvrages parmi les chefs-d'œuvre de l'art moderne, et que l'Institut de France, à sa création, s'empressa d'inscrire sur la liste de ses associés, sans qu'il eût sollicité cet honneur. Cette école, outre qu'elle avait répandu dans toutes les classes le goût du beau, dont l'influence sur les mœurs est incontestable, avait développé les rares dispositions d'un jeune peintre, qui, s'il eût atteint l'âge de la maturité, serait aujourd'hui compté parmi les plus grandes gloires de notre pays. Vous l'avez deviné, Messieurs, je veux parler de Chazerand, dont un tableau, le seul qu'il ait produit, suffira, je l'espère, pour sauver son nom de l'oubli. Eh bien! cette école, fondée principalement dans l'intérêt des jeunes gens dont la fortune n'égale pas toujours les dispositions naturelles, on a peine à le croire, n'avait pas trouvé grâce devant les réformateurs. Le modeste bâtiment où elle était placée avait été vendu pendant la terreur, avec les autres propriétés de la ville. Pendant plus de quinze ans, il n'y eut à Besançon d'autre enseignement gratuit du dessin qu'à l'école centrale et au lycée, où les élèves qui se destinaient à l'artillerie et au génie étaient admis de préférence pour y apprendre à tracer des lignes et à lever des plans. M. Daclin sentait depuis longtemps la nécessité de faire cesser cet état de choses; il proposa au conseil de rétablir une école de dessin pour les ouvriers; elle ne put leur être ouverte

qu'en 1809; mais, grâce aux habiles professeurs qui se sont dès lors succédé dans sa direction, elle n'a pas cessé d'exercer la plus heureuse influence sur le goût des arts dans cette cité.

Cette influence ne peut que s'accroître par l'établissement du musée, dont la prochaine ouverture sera un des bienfaits de l'administration actuelle; et tous ceux qui, comme vous, Messieurs, sont sensibles à l'éclat que les arts reflètent sur un pays, lui en conserveront une profonde reconnaissance.

M. Daclin, qui n'apercevait que dans une perspective lointaine la réalisation des vœux qu'il formait pour l'établissement du musée, a voulu du moins contribuer à l'enrichir, en léguant à la ville six tableaux qui, s'ils n'ont pas un mérite éminent sous le rapport de l'art, en ont un incontestable sous le rapport historique. Ce sont les portraits en pied des comtes de Bourgogne, peints sur bois par J. Bauldot, de Moncey, au dix-septième siècle.

A l'époque où nous sommes parvenus, le gouvernement paraissait assis sur des bases inébranlables. Vainqueur dans une suite de campagnes merveilleuses, dont, comme César, il est le héros et le meilleur historien, Napoléon obtient la main d'une archiduchesse d'Autriche, de la fille d'un empereur dont le pouvoir, restreint à ses possessions héréditaires, s'étendait naguère sur toute l'Allemagne et l'Italie. Il convoque aux fêtes de son mariage, qui doivent se célébrer à Paris, les principaux fonctionnaires de l'empire qu'il a fondé, plus vaste que celui de Charlemagne, mais qui devait être moins durable; il eût voulu rendre la France entière

témoin de sa gloire et de son triomphe. Comme maire de Besançon, M. Daclin figura dans ce magnifique cortége, dont la tête était formée par une longue suite de rois accourus de toutes les parties de l'Europe sur l'ordre de leur suzerain. Personne, assurément, n'était plus simple dans ses manières que M. Daclin, plus éloigné du faste de la représentation; mais il se souvint à propos qu'il était ce jour là le représentant de la ville de Besançon; il eut donc un carrosse blasonné aux armes et une suite vêtue aux couleurs de la vieille cité impériale. L'occasion lui paraissant favorable, il en profita pour visiter les ministres, pour presser l'expédition de quelques affaires importantes; et il se hâta de revenir à Besançon, ne rapportant guère de Paris que la grande médaille en or du mariage, qu'il s'empressa de déposer au médaillier de la ville. Ce dernier trait me semble si bien peindre M. Daclin, que je ne chercherai point à en relever la noble simplicité (1).

Cet hymen, célébré avec tant de pompe, qui semblait, en affermissant la nouvelle dynastie, assurer pour longtemps au monde une paix que chaque jour rendait plus nécessaire, eut à peine le pouvoir de retarder les préparatifs d'une nouvelle guerre plus difficile que toutes les précédentes, et dont les chances étaient plus douteuses. Les énormes tributs que la France levait sur l'Europe ne suffisaient plus à l'entretien de ses innombrables phalanges; et chaque année voyait s'accroître ses

(1) M. Daclin avait déjà assisté comme maire au sacre de Napoléon; il fit depuis différents voyages à Paris dans les intérêts de la ville, et toujours à ses frais.

sacrifices toujours plus onéreux. Son seul dédommagement était cette gloire militaire contre laquelle les poëtes et les philosophes ont écrit tant de beaux vers, tant de discours éloquents, sans pouvoir en désabuser, je ne dis pas les héros, mais les peuples qui en sont les victimes.

Le cruel hiver de 1812, en détruisant cette grande et noble armée destinée à faire la conquête de la Russie, prépara la première invasion de la France. Moins de treize mois après l'incendie de Moscou par ses habitants, les Russes menaçaient la Flandre et la Champagne, et une armée autrichienne s'avançait sur la Franche-Comté, sans rencontrer d'autres obstacles que ceux que pouvaient lui offrir la difficulté des chemins dans les montagnes pendant l'hiver, et le courage naturel de nos compatriotes. Besançon, investi dans les premiers jours de janvier, fut déclaré le 9 en état de siége.

Mon intention n'est pas d'entrer dans les détails du siége de Besançon, qui, comme tous les événements de cette époque, appartient à l'histoire générale; je ne dois parler que des mesures qui furent prises par l'administration municipale pour adoucir les charges des citoyens et pour leur rendre moins pénibles les ennuis et les privations qu'entraîne toujours, pour les habitants d'une grande ville, l'état de siége quand il se prolonge.

Le gouvernement, comptant sur la neutralité de la Suisse, n'avait fait aucune disposition, ni pour prévenir l'invasion de notre province, ni pour en repousser l'ennemi s'il venait à y pénétrer. Toutes les petites places de guerre, dont les fortifications tombaient en ruines, n'a-

vaient pour garnison que quelques compagnies d'invalides ou de faibles détachements de nouvelles levées. Les fortifications de Besançon avaient été mieux entretenues ; mais la garnison ne se composait que de dépôts de différents régiments, et des conscrits qui, ne pouvant se rendre à leur destination, y avaient été incorporés. Les magasins militaires n'étaient approvisionnés que pour quelques semaines, et les caisses publiques étaient vides. Heureusement, un assez grand nombre de propriétaires et de fermiers des environs de Besançon, effrayés à la vue des uniformes ennemis, avaient pris le parti de s'y réfugier et d'y faire entrer avec eux toutes leurs provisions. Sans ce mouvement de la population, que seconda trop tard l'autorité militaire, dirigée sans doute par les instructions qu'elle recevait de Paris, Besançon aurait pu éprouver, avec les dangers d'un siége, les horreurs de la famine.

L'état de siége fait, comme on sait, passer toute l'autorité dans les mains du gouverneur de la place. C'est lui qui nomme ou révoque les magistrats, institue les juges, établit les contributions, exerce en un mot tous les droits du souverain qui l'a investi de ses pouvoirs. Le général Marulaz, brave et loyal militaire, confirma M. Daclin dans ses fonctions de maire. Aux deux adjoints, MM. Seguin et de Sainte-Agathe, qui soutenaient seuls avec lui depuis douze ans le poids de l'administration, il jugea convenable d'en ajouter deux autres, M. Branche, mort depuis conseiller de préfecture, et M. Courvoisier, alors avocat-général, dont les qualités éminentes, les mérites et les services seront appréciés dans

un travail particulier que vous m'avez fait, Messieurs, l'honneur de confier à mon zèle patriotique.

L'administration s'occupa d'abord de connaître l'état réel de la population ; car si, comme nous l'avons dit, un assez grand nombre de familles étrangères s'étaient réfugiées à Besançon pour échapper aux exigences et aux vexations de l'ennemi, d'autres s'en étaient éloignées par la crainte des dangers d'un siége. Elle fit faire en même temps le recensement exact de toutes les provisions que la ville renfermait pour la subsistance des habitants et celle de la garnison, que le gouverneur avait mise à la charge des citoyens pour ménager ses propres ressources. Cette double opération terminée avec toute la célérité que commandaient les circonstances, elle dressa le rôle des personnes qui devaient, en raison de leur fortune présumée, subvenir aux besoins de la garnison, soit en versant une partie de leurs provisions dans les magasins militaires, soit en en versant le prix dans les caisses publiques. Ce rôle, sur lequel M. Daclin s'inscrivit le premier, donnant ainsi l'exemple des sacrifices devénus nécessaires, fut rendu exécutoire par le gouverneur, et, chose remarquable! le recouvrement de cette taxe arbitraire ne donna lieu à aucune réclamation.

Après avoir assuré la subsistance de la garnison, l'administration dut s'occuper de pourvoir à l'habillement des jeunes conscrits qui, vêtus, pour la plupart, comme ils l'étaient dans leurs villages au moment où on les en avait arrachés, avaient beaucoup à souffrir de la rigueur de la saison. Tous les draps propres à leur faire des capotes chaudes furent mis en réquisition chez les mar-

chands, et livrés à l'autorité militaire sur la garantie de l'administration, dont les membres s'obligèrent personnellement envers les fournisseurs qui l'exigèrent.

Divers arrêtés pourvurent aux besoins des hôpitaux, qui manquaient de lits pour les malades dont le nombre s'accroissait chaque jour, de linge pour les blessés et même de médicaments. L'administration, dont le dévouement était soutenu par le zèle d'une foule d'honorables citoyens, eut la satisfaction de répondre à toutes les demandes, d'assurer tous les services, sans être forcée de recourir à des voies de rigueur qu'il lui aurait répugné de prendre.

L'état de siége durait depuis quelques jours, quand le gouverneur, que ne rassuraient pas complétement les mesures de l'administration pour assurer la subsistance de la garnison, donna l'ordre d'expulser de la ville tous les individus qui ne justifieraient pas d'un approvisionnement pour trois semaines. Cet ordre fut exécuté sur une centaine de malheureux qui, repoussés par les gardes de l'ennemi, passèrent une des plus froides nuits du mois de janvier dans les fossés d'Arènes, poussant des gémissements qui furent entendus de l'intérieur de la ville. Cet acte sévère, qui était dans les devoirs du gouverneur, ne servit qu'à faire éclater le vif esprit de charité qui, dans tous les temps, n'a cessé d'animer les habitants de Besançon. Avant le jour qui suivit cette nuit si cruelle pour ces infortunés, une foule de notables citoyens se pressait aux portes de la mairie, offrant de se charger de pourvoir à leurs besoins pendant toute la durée du siége, et, d'après leurs instances, l'ordre fut révoqué.

Le malheur, ce dur maître de l'homme, avait réveillé la pitié dans tous les cœurs. Jamais les pauvres ne furent mieux soignés, les indigents mieux secourus qu'à cette époque. L'état de siége, en rapprochant les citoyens, semblait n'en avoir fait qu'une grande famille.

L'administration n'aurait pas cru avoir rempli toute sa tâche, si elle se fût bornée à pourvoir, autant qu'il était en elle, aux besoins matériels des habitants; elle s'occupa de combattre le malaise, l'inquiétude qui s'emparent des esprits à l'approche d'un danger inévitable et sans cesse menaçant. Chaque matin, elle faisait afficher les nouvelles qu'elle avait reçues, en les faisant suivre des réflexions qu'elle jugeait le plus propres à ranimer les espérances des citoyens, à relever leurs courages abattus. Profitant de la présence de quelques acteurs, débris de la troupe de comédiens qui s'était dispersée à l'approche de l'ennemi, elle organisa quelques représentations théâtrales dans le but de procurer une diversion agréable à la tristesse publique.

Vers le milieu du mois de février, le commandant du génie, jugeant la garnison trop faible pour repousser l'ennemi s'il venait à attaquer la place en même temps sur plusieurs points, résolut de concentrer la défense dans la seconde enceinte. Il désarma donc les remparts de Charmont et de Battant, et fit placer, à l'entrée du pont qui réunit les deux parties de la ville, une forte barrière destinée à en empêcher le passage. Cette mesure, qui montrait l'intention d'abandonner la partie de la ville située sur la rive droite du Doubs, si l'ennemi parvenait à s'en emparer, excita de violents murmures

dans ce quartier populeux. Il n'était rien moins question que d'enlever la barrière, d'en disperser les débris et de repousser par la force ceux qui tenteraient d'en élever une nouvelle. Dans l'état d'exaspération des esprits, la moindre collision entre les bourgeois et les militaires pouvait entraîner la guerre civile. M. Daclin, accompagné de ses adjoints et des membres du conseil municipal, se rendit près du gouverneur pour lui représenter le danger qui pouvait résulter du maintien d'une barrière élevée entre les habitants d'une même ville, dont les intérêts étaient les mêmes. Ces représentations, appuyées par la présence des citoyens les plus distingués, eurent tout l'effet qu'on avait dû s'en promettre. La barrière disparut, et avec elle les craintes de la population un instant effrayée.

Le soir même, M. Daclin, qui habitait Battant, faisait la partie du général Marulaz. Celui-ci, se trouvant en perte, lui proposa de doubler l'enjeu. « Volontiers, général, lui répondit M. Daclin, les habitants de Battant ne reculent jamais. » Cette allusion à ce qui venait de se passer ne manquait ni d'à-propos, ni d'une certaine hardiesse. On nous saura peut-être gré de l'avoir conservée.

Malgré de brillants faits d'armes qui rendent la campagne de France une des plus glorieuses de notre histoire, les armées étrangères s'avançaient vers Paris dont l'occupation devait être le terme de la guerre. Maîtres de la capitale, les souverains alliés y dictèrent à leur tour les conditions de la paix qu'ils avaient subiès tant de fois, et, pressés de rentrer dans leurs états, hâtèrent le départ

de leurs armées. Le corps autrichien, qui avait occupé Lyon et une partie du midi de la France, devait traverser la Franche-Comté et passer par Besançon pour regagner les bords du Rhin. Mais cette noble cité, qui avait résisté aux Autrichiens ennemis, refusa de les recevoir comme alliés. Pour concilier toutes les exigences, l'administration fit donc construire, au-dessous de Besançon, un pont provisoire sur lequel l'armée autrichienne passa le Doubs pour rejoindre la route. Les dépenses que cette mesure nécessita, furent couvertes par une souscription aussitôt remplie que proposée. Cet acte d'orgueil national, que Rome libre eût consacré dans ses annales, nous a paru mériter d'être signalé à la génération naissante.

On ne peut nier que M. Daclin n'eût largement acquitté la dette que tout citoyen contracte envers son pays. Quarante années passées dans les différentes charges de l'administration lui donnaient des droits au repos que l'âge commençait à lui rendre nécessaire. Il eût avec plaisir déposé ses fonctions entre des mains assez fermes pour en porter le fardeau; mais le roi l'avait continué dans la place de maire, et les instances de ses amis le décidèrent à les conserver. Les circonstances les rendaient difficiles. Mais, alors comme toujours, il sut remplir ses devoirs dans toute leur étendue. Accessible à tous, juste pour tous, il ne tint pas à lui de prévenir ni d'empêcher ces réactions qui ne font qu'augmenter les embarras de l'autorité et lui créer de nouveaux ennemis. Il parvint à maintenir constamment l'ordre et le calme dans la cité; mais là s'arrêtait son pouvoir. Il ne put apaiser les

mécontentements, qui n'attendaient pour éclater qu'une occasion dont une sourde rumeur annonçait l'approche.

Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, M. Daclin abdiqua les fonctions de maire; trois mois après, elles lui furent rendues par le roi; mais il ne consentit à les reprendre que pour les remettre entre les mains de son successeur.

Forcé de négliger les détails, me bornant à indiquer brièvement les principaux actes de l'administration de M. Daclin, qu'il me soit permis, Messieurs, de revenir un instant sur mes pas, pour vous citer quelques traits de la vie de cet homme respectable. M. Daclin était doué d'une fermeté de caractère peu commune, mais il y joignait une bonté de cœur, une bienveillance qui lui gagnaient l'affection de tous ceux qui l'approchaient. Il traita toujours tous ses employés indistinctement comme ses enfants, s'occupant d'adoucir leur sort, d'améliorer leur position, avec un zèle persévérant dont ils lui savaient gré, lors même qu'il n'avait pas réussi dans ses démarches en leur faveur. Naturellement indulgent, il l'était plus particulièrement pour les jeunes gens dont il excusait les écarts qui ne proviennent que de la fougue de l'âge et de l'ardeur du sang. Un des écrivains les plus aimables et les plus spirituels de notre temps, que nous comptons au nombre de nos confrères, M. Ch. Nodier, a loué mieux que nous ne pourrions le faire M. Daclin de cette vertu, dans une des charmantes nouvelles qui composent ses *Souvenirs de jeunesse* (1).

(1) M. le baron D...., qui m'aimait d'une façon toute paternelle, jusque dans les égarements où m'entraînait souvent la fougue d'une

Je me hâte, Messieurs, de suivre M. Daclin dans la retraite où il devait goûter encore quelques jours heureux. Semblable au philosophe dont parle La Bruyère, il n'avait point cherché les éloges par son travail et par ses veilles; il en trouvait la récompense dans la satisfaction d'avoir rempli tous ses devoirs. Père tendre, maître peu exigeant, ami sincère et dévoué, il jouissait de l'affection de toutes les personnes qui l'entouraient. Libre de disposer d'un temps dont il avait consacré une si grande part aux affaires publiques, comme les Romains des premiers âges, qui retournaient à la charrue en déposant les faisceaux, il se dévoua tout entier à l'agriculture. Il s'occupa d'orner, d'embellir son modeste domaine de Vuillorbe, lieu cher aux muses franc-comtoises par le souvenir de l'abbé de Talbert (1), et devenu l'asile d'un sage. Le malheur n'approcha jamais de son toit hospitalier sans être secouru et consolé. Faire du bien était dans M. Daclin une véritable passion; il ne laissait échapper aucune occasion d'être utile. Les habitants des villages voisins ne tiraient aucun parti de leurs terrains communaux; il les fit planter d'arbres fruitiers pour leur procurer à ses frais une ressource. Une autre fois il greffa lui-même des sauva-

jeunesse irréfléchie, me grondait tout haut dans l'occasion, me pardonnait tout bas en grondant, car il joignait à une âme parfaitement tolérante un tour d'esprit aimable et disposé à la gaieté.

(*Œuvres de* Ch. Nodier, X, 364.)

(1) M. l'abbé Talbert, prieur de Vuillorbe, était prédicateur du roi. Orateur disert, poëte ingénieux et facile, ses discours et ses vers ont été couronnés dans les principales académies de France. Son ami, M. Philippon de la Madelaine, lui a consacré une notice pleine d'intérêt dans son *Dictionnaire historique des poëtes français.*

geons, disant : « Les enfants et les voyageurs me devront de bons fruits. » Ce mot charmant rappelle celui du vieillard de La Fontaine; c'est la même grâce, la même simplicité. Mais il ne faut point être surpris de trouver un air de parenté entre les honnêtes gens; c'est qu'ils sont de la même famille.

Pendant sa longue vie, M. Daclin avait été successivement éprouvé par la perte prématurée de plusieurs de ses enfants; il avait vu mourir entre ses bras un fils qui, destiné dès sa première jeunesse à la carrière de la magistrature, annonçait déjà, par la précocité de son jugement et par l'étendue de ses connaissances, tout ce qu'il pourrait être un jour. Le temps a bien le pouvoir de calmer les plus justes douleurs, mais il ne les efface jamais entièrement. Il y a des blessures si profondes, qu'elles ne sont jamais bien guéries. La perte d'une épouse avec laquelle il avait vécu plus de cinquante ans dans une union que rien n'avait troublée, réveilla des chagrins qui n'étaient qu'assoupis dans son cœur, et dès lors il fut aisé de prévoir sa fin prochaine. M. Daclin la vit arriver avec le calme que donne le témoignage d'une bonne conscience, et s'y prépara en chrétien. A l'issue de sa maladie qui fut longue, il éprouva le besoin de revoir Besançon, et s'y fit ramener, non pour être plus à portée des secours de la médecine, dont il connaissait l'impuissance à le guérir; mais comme si, après avoir sacrifié sa vie à ses concitoyens, il avait encore voulu leur donner l'exemple de sa mort. Toujours calme dans les souffrances, dans les angoisses plus difficiles à supporter que la douleur, il fut constamment le modèle

de cette résignation que peut seule inspirer la plus sublime vertu. Quelques mois après son retour à Besançon, la foule qui se pressait à son convoi fut un dernier hommage rendu par la population à l'un de ses plus dignes magistrats.

M. Daclin, qui s'était retiré des affaires moins riche qu'il n'y était entré, avait reçu du gouvernement impérial le titre de baron (1); le roi le fit officier de la légion d'honneur. Il se survit dans deux enfants, une fille dont la haute vertu s'offenserait de mes éloges, si j'osais lui en donner; et un fils destiné à perpétuer parmi nous le nom si honorable de son père dont il suit les traces.

C'est vingt et un ans après sa mort (2), que l'Académie acquitte enfin le tribut qu'elle devait à la mémoire de l'un de ses membres les plus respectables. Dans cet espace de temps, si long dans la plus longue vie, combien de ceux même qui ont joué un rôle sur la scène du monde, sont maintenant dévoués au plus complet oubli. Mais la vertu, pure émanation de l'âme, participe à son immortalité. C'est un de ses priviléges de conserver toujours son éclat inaltérable, et d'exhaler après elle un parfum qui réjouit et console la postérité.

(1) Ce titre a été rendu héréditaire par une ordonnance du roi du 2 avril 1816.

(2) M. Daclin est mort à Besançon le 26 janvier 1822.

ÉPÎTRE SUR L'AMBITION,

PAR M. AUG. DUSILLET.

Oculi hominum insatiabiles.
Prov. XXVII, 20.

L'homme, Alexis, est un être inconstant,
Capricieux et toujours mécontent.
Des vains désirs le futile assemblage
S'offre sans cesse à son esprit volage,
Et, fatiguant jusques à ses loisirs,
Aigrit ses maux et trouble ses plaisirs.
Jeune, on le voit, en mainte circonstance,
De l'âge mûr envier l'importance;
Libre, il gémit de ne tenir à rien;
Riche, il est las de gouverner son bien;
Noble, autre gêne: un grand nom!.... Qu'on oppose
Les droits qu'il donne aux devoirs qu'il impose!
Ainsi raisonne Alcippe, enfant gâté,
Pris dans les nœuds de la prospérité.
Heureux captif, il se plaint de sa chaîne.
Oh! je voudrais qu'avant l'aube prochaine
Un dieu sévère accomplît tous ses vœux,
Ridât son front, blanchît ses noirs cheveux,
Et réduisît sa liberté première
Aux dures lois de quelque épouse altière,

Dont l'humeur âcre, au sein d'un long débat,
Lui fit sentir le prix du célibat;
Qu'enfin, bornant l'illustre jouissance
De ce gros bien qu'il doit à sa naissance,
Un bon arrêt, publié sans retard,
Tous plaids ouis, le déclarant bâtard,
Lui donnât droit de renier sa race
Et d'abdiquer un nom qui l'embarrasse.
Je le voudrais pour un jour, Alexis;
Un jour est long en de pareils soucis;
Il me suffit que le pécheur s'amende,
Et ce n'est point sa mort que je demande.
Faibles mortels! heureux ou malheureux,
Le changement est un besoin pour eux,
Et la fortune obligeante et fidèle
Par ses faveurs les peut dégoûter d'elle.
L'éclat du luxe à leurs yeux se flétrit,
Et l'horizon autour d'eux s'assombrit.
O vanité des vanités humaines!
Oui, ces trésors et ces vastes domaines,
Ces dignités, n'ont de si doux appas
Que pour le cœur qui ne les connaît pas;
Et, dans l'accès d'une humeur indiscrète,
Loin d'en jouir, on espère, on regrette
Des biens nouveaux ou ceux qu'on a perdus....
On n'aime enfin que les fruits défendus.
Soit! diras-tu; cette ardeur insensée
Des Grands du siècle agite la pensée;
Ils ont usé, puis abusé de tout,
Et leur fatigue est la même partout.

Mais les Petits ont du moins en partage
Plus de bon sens. — Eh! non, pas davantage.
Est-il au monde un mortel satisfait
Du bien qu'il a, quand, d'un bien plus parfait,
L'ambition incessamment présente
A ses regards l'image séduisante?
Petits ou Grands, bergers ou potentats,
L'ambition est de tous les états,
Et, qu'on l'appelle, au gré d'un vain caprice,
La soif du gain, l'envie ou l'avarice,
C'est un fléau qui, sous des noms divers,
Au même empire asservit l'univers.
Vois-tu là-bas, au fond de sa boutique,
Ce perruquier qui rase une pratique?
Sur le Pont-Neuf il a fait son chemin,
Et mon barbet fut tondu de sa main.
Succès rapide et changement notoire;
Autres chalands, nouveau laboratoire.
Est-il content?.... Peut-être il le sera
S'il est élu coiffeur à l'Opéra.
Il veut tresser la couronne des Grâces,
Friser l'amour et voler sur ses traces;
Mais du barbier l'élan audacieux
A révolté tout le conseil des dieux.
Dans son logis faisons une revue.
Là, du portier l'échoppe offre à ma vue
Crépin, Margot et son linot chéri.
Mais quoi! Margot rêve un plus beau mari;
Le savetier veut passer la semelle,
Et le linot égaler Philomèle.

De ce trio, trio d'ambitieux,
Margot est seule excusable à mes yeux,
Car elle est femme, et la coquetterie,
Soir et matin, dans son cœur est nourrie
Par les soupçons d'un jaloux sans pitié,
Moins sage qu'elle et plus vieux de moitié.
Sait-elle pas d'ailleurs comment Hélène,
Qui se nommait, l'an passé, Madeleine,
Quand elle vint, sa vielle sur le dos,
Chercher fortune au pays des badauds,
Grâce aux attraits de sa marmotte-en-vie,
Monta céans, de deux jockeys suivie,
A l'entresol, où cette belle, un jour,
Des ris, des jeux établit le séjour.
Paris accourt chez la jeune immortelle.
A tout venant, c'est mon cousin, dit-elle.
Je le veux croire en dépit des voisins;
Mais, juste Ciel! qu'Hélène a de cousins!
Pauvre petite! on la croit bien heureuse :
Une famille, une cour si nombreuse;
Du luxe, un train à bon prix acheté;
Et la jeunesse, et surtout la beauté!
Elle ira loin, si je sais m'y connaître.
Vois, plutôt, vois, à travers sa fenêtre,
De ce boudoir les flatteuses couleurs,
Ces rubans frais, ces miroirs et ces fleurs;
Ce canapé dont l'amour seul dispose;
Ces oreillers où la nymphe repose;
Moelleux carreaux, élégamment couverts
D'un satin jaune orné de bouquets verts;

Et ce galon qui, voilant la couture,
Forme à l'entour une double ceinture,
D'où mollement tombent de tous côtés
Des glands soyeux avec grâce ajustés.
C'est là pourtant que Madelon soupire
Pour un ingrat rebelle à son empire,
Un rustre, un juif de méfaits coutumier,
Logé près d'elle et mieux qu'elle, au prèmier.
Vieux grippe-sou, triste et sot personnage,
Qui de l'usure a nourri son jeune âge,
Et qui trois fois a su mettre à profit
Le bien-joué des faillites qu'il fit.
Rien ne répugne à sa perfide adresse:
Il duperait son frère ou sa maîtresse;
Pour deux écus il les vendrait tous deux.
Suivant le cours de ses exploits hideux,
Il accumule et calcule et spécule,
Et, de l'argent qui dans ses mains circule
Hâte et prévoit le flux et le reflux,
Gagne sans cesse... et voudrait gagner plus;
Car une soif que rien ne désaltère
Fait son bonheur et son tourment sur terre.
Mais quelle image attriste mes récits?
Loin ces pécheurs dans leur crime endurcis!
Le ridicule est seul de mon domaine.
Que la folie à mon but me ramène.
Ce lieu pour elle est un gîte fécond,
Et je l'entends qui m'appelle au second.
Là, sous ses lois, vit un couple d'élite,
Couple discord, assemblage insolite

De noms, d'humeurs et d'âges étonnés
De se trouver l'un à l'autre enchaînés.
Figure-toi d'abord la douairière
De feu Colas, bon commis de barrière,
Qui sut, vingt ans, fermer l'œil à propos,
Et s'appliquer une part des impôts.
Comme Harpagon, Colas eut sa manie;
De son état Colas eut le génie;
Qu'importe au bout s'il vécut mal ou bien?
Il réussit: tout le reste n'est rien.
Bref, pour fêter la quarantième année
De cette veuve opulente et fanée,
Ses petits yeux et ses gros diamants,
Il accourut nombre d'obscurs amants,
Commis, plumets, robins; mais leur prière
Ne put fléchir cette idole un peu fière,
Dont le courroux se retrancha soudain
Sur les hauteurs d'un superbe dédain.
A ses refus qu'envenimait l'outrage,
Par des soupirs qu'entrecoupait la rage,
Des poursuivants la troupe répondait;
Quand certain fat, jeune et pauvre cadet,
Du coin de l'œil avisant notre belle,
En quatre mots réduisit la rebelle.
Tout cède enfin à cet accent vainqueur:
« Unissons-nous. Je vous offre mon cœur,
» De vieux portraits, des parchemins antiques,
» De noirs créneaux, des tourelles gothiques,
» Où mes aïeux d'âge en âge ont vécu.
» Deux bourdons d'or, croisés sur mon écu

» Au champ parti d'azur et de sinople,
» Montrent qu'un jour, devers Constantinople,
» Un mien parent guerroya pour la foi.
» Unissons-nous ; et, de l'aveu du roi,
» Grâce à mon sang, grâce à votre richesse,
» Me voilà pair et vous voilà duchesse.
» — Duchesse ! ô ciel ! un pair à mes genoux !
» Monsieur le duc ! — Princesse ! — Unissons-nous. »
Ils sont unis, et cet hymen illustre
Déjà languit sous son deuxième lustre,
O dieux ingrats ! sans avoir obtenu
Faveur ni place au couple saugrenu,
Qui, donnant cours à son humeur sinistre,
Blame le prince, accuse le ministre,
Et, tout froissé d'orgueilleuses douleurs,
Maudit son joug en dévorant ses pleurs.
Oh ! diras-tu, c'est charger la peinture
Des sots écarts de l'humaine nature,
Et Charenton, si j'en crois tout cela,
N'eut point de fous plus fous que ces gens-là.
— Peut-être, ami, bien qu'au troisième étage
Quelqu'un nous doive étonner davantage.
Sur ses pareils accordons-lui le pas ;
Il le mérite et ne s'en défend pas :
C'est un sorcier.... C'est un sorcier, te dis-je,
Ou qui croit l'être, et veut, par un prodige,
Changer en or tous nos plus vils métaux,
Et posséder avant peu vingt châteaux.
Que de trésors lui promet l'alchimie !
En attendant, il vit d'économie,

Boit de l'eau claire et mange du pain bis,
Pour mieux nourrir ses vastes alambics.
Plus de sommeil. Il médite en silence,
Au sein des nuits, l'œuvre par excellence ;
Combine entre eux les divers éléments,
Et les confie à ces creusets fumants,
D'un riche espoir humbles dépositaires.
De la nature épiant les mystères,
L'œil attentif à l'opération,
Il entrevoit la transmutation.
Oui, sous sa main, oui, l'or, je le soupçonne,
Paraîtra ; quand ? je l'ignore, et personne
Ne peut hâter la volonté du Ciel.
L'étain est prêt, c'est là l'essentiel.
Notre souffleur en saura faire usage.
Qu'il souffle en paix sous cet heureux présage!
Au quatrième, un lugubre flambeau,
Du locataire éclaire le tombeau.
Paul débutait dans la diplomatie,
Lorsque, naguère, au fond de la Russie,
Il fut chargé d'un message important;
Mais son malheur voulut qu'au même instant,
Par un calcul diplomatique et sage,
Pierre, autre agent, reçût pareil message.
« Au roi, leur dit l'ambassadeur, allez,
» Vous par Berlin, vous par Vienne; volez!
» Que ma dépêche en ses mains soit remise.
» La croix d'honneur au plus leste est promise. »
D'un noble espoir nos deux rivaux épris
N'ont fait qu'un saut de Smolensk à Paris.

Au Louvre, hier, tous les deux arrivèrent,
Et tous les deux de fatigue y crevèrent.
Dieu les reçoive en son temple immortel!
  Nous voici, nous, aux combles de l'hôtel.
Viens; du propos épuisons la matière.
Dans les greniers, par-dessus la gouttière,
L'ambition va se loger aussi.
Ce marmiton qu'on aperçoit d'ici,
S'échauffe en vain pour atteindre à l'office;
Ce gros bedeau convoite un bénéfice;
Cet huissier vise au rang de substitut;
Ce barbouilleur aspire à l'Institut;
Et ce danseur, qui s'exerce à l'avance,
D'un vieux zéphyr brigue la survivance.
  O folle ivresse! ainsi, chez les mortels,
L'ambition a partout ses autels,
Partout baignés de sueurs et de larmes.
Chacun y vient, au milieu des alarmes,
Sacrifier au monstre furieux,
Ce doux repos, premier bienfait des cieux;
Et, caressant les rêves éphémères
D'un avenir trop fécond en chimères,
Loin du présent égarer ses désirs,
Et s'affliger même au sein des plaisirs.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ PAR M. DE ROTALIER.

Messieurs,

C'est un grand honneur que d'être appelé par vos suffrages à faire partie de cette savante Compagnie. Le jour où j'appris que les portes de cette enceinte s'ouvraient devant moi, j'ai mieux senti tout ce que renfermait d'avantageux, pour un homme que son goût attache aux travaux de l'esprit, le succès dont je suis fier. Cette Académie n'a point de part au mouvement des affaires, l'administration du pays ne relève point d'elle, la politique n'entre point dans ce sanctuaire, et pourtant l'honneur d'y siéger excite une noble rivalité parmi des hommes habiles et distingués : c'est qu'ils savent quelle immense influence exercent sur l'esprit public la littérature, les sciences et les arts. Si vous n'aidez point à la marche des affaires, si vous ne nommez pas aux emplois publics, vous faites plus, vous pouvez faire plus, car vous êtes ici les guides de l'intelligence, et, vous le savez, c'est à la pensée que le monde obéit. C'est elle qui gouverne réellement, et son action, pour être cachée, pour être lente, pour être intérieure, n'en est ni moins sûre, ni moins irrésistible. Elle transforme les sociétés et les perfectionne ou les dégrade, suivant qu'elle s'élève ou

s'abaisse, et les intérêts matériels eux-mêmes, trop préconisés peut-être, mais devenus si précieux de nos jours, lui doivent encore leurs principaux développements. Qui leur a permis, en effet, d'accomplir des miracles d'industrie ou de hardiesse? qui leur a livré des forces invincibles? qui leur a soumis les éléments? N'est-ce pas la pensée?

N'est-ce pas la pensée qui a su enfermer la vapeur, en tirer le mouvement et plier des efforts inouis à une marche régulière, à une obéissance passive? En voyant s'avancer sur nos modernes voies de fer ces prodigieuses machines qui traînent après elles de longues files de voitures et des milliers d'hommes, ne vous est-il pas arrivé, Messieurs, d'éprouver vous-mêmes un sentiment de terreur? Au bruit redoutable qui les précède, à l'aspect de cette vapeur qui s'échappe en sifflant, à l'effort immense nécessaire pour entraîner un si pesant fardeau, vous vous êtes effrayés, vous avez cru que ces terribles moteurs ne connaîtraient plus de frein, et, qu'emportés par un mouvement irrésistible, ils briseraient tout sur leur passage; mais un homme veille auprès du foyer, il touche un ressort secret, et l'indomptable machine perd sa force, mugit et s'arrête. Qui a produit ce miracle? est-ce l'être vulgaire dont la main a su presser à temps le magique ressort? est-ce l'adroit mais ignorant forgeron qui a donné sa forme au fer? est-ce l'ingénieux mécanicien qui a disposé avec art les différentes parties de cette machine compliquée? Non, Messieurs, c'est un homme qui n'est plus et dont la pensée survit seule, c'est l'immortel Watt.

Si la pensée maîtrise ainsi la matière, quel empire ne doit-elle pas exercer sur les intelligences, son domaine véritable? Cet empire, en effet, est immense; vous le savez, Messieurs, et vous savez aussi que son action s'exerce surtout au moyen de la littérature. C'est la parole écrite qui se transporte au loin, qui pénètre partout, qui se plie à toutes les formes pour s'adresser à tous les esprits, qui se pare tour à tour des brillantes couleurs de l'imagination, du rhythme suave et harmonieux de la poésie, du manteau sévère de la morale, des profonds et abstraits raisonnements de la philosophie, ou des recherches difficiles de l'histoire.

C'est à ce titre, Messieurs, que les lettres attirent surtout votre attention, et que, dans cette enceinte, où les sciences et les arts ont accès, elles obtiennent une représentation plus nombreuse. Vous savez que c'est la littérature qui demande surtout à être encouragée, mais aussi à être surveillée. Votre autorité, qui n'emprunte rien aux lois, rien à la force, qui n'agit que d'une manière morale et paternelle, se montre par les récompenses, par les éloges et quelquefois par un silence qui, à lui seul, est un blâme. C'est ainsi que, gardiens sévères et prudents des saines doctrines, vous parvenez à donner une direction aux travaux de l'esprit dans cette province; c'est ainsi que, tout en accordant à la plus délicieuse partie de l'art, à la poésie, les applaudissements qu'elle mérite, vous cherchez à entraîner la jeunesse vers des études plus sérieuses, et que vous lui montrez de la main la voie périlleuse et grande de l'histoire.

Pourquoi l'histoire est-elle donc classée au premier

rang par le monde et par vous? C'est surtout, Messieurs, n'en doutez pas, parce qu'elle offre tous les genres d'instruction, et que les hommes y trouvent de plus sublimes leçons. C'est là qu'ils peuvent prendre le goût de la vertu et l'horreur du vice; c'est là qu'en face des siècles passés ils s'instruisent aux grands dévouements et à l'amour de la patrie; c'est là qu'ils verront, dépouillés de l'ardente enveloppe des passions, ces faits politiques où l'esprit le plus calme est souvent exposé à perdre sa modération. Alors ils apprendront à les juger avec équité, ils se formeront en même temps une opinion plus juste, plus vraie des événements contemporains, et apercevront mieux leurs résultats probables. La politique, qui ne voit que le moment présent, est sujette à s'égarer; il faut lire à la fois dans le passé et dans l'avenir; il faut juger la tendance des esprits, discerner au milieu des forces qui s'agitent celles qui sont véritablement motrices, qui renferment la vie en elles-mêmes, qui portent dans leur sein la pensée du siècle, car, nous l'avons dit, la pensée domine tout, et l'avenir lui appartient. Ces forces, on doit les seconder; mais ces mouvements tumultueux, qui manquent souvent leur action, qui ne portent avec eux aucune fécondité, qui troublent ou désolent les sociétés dont ils arrêtent ou ralentissent les progrès, il faut les combattre. C'est ici que l'histoire prend tout à coup sa plus haute importance; elle livre aux hommes des faits nombreux, pleins d'enseignements, où ils peuvent étudier la marche de l'esprit humain, les progrès des sociétés, la grandeur et la chute des rois.

Quel siècle fut plus rempli que le nôtre de ces événe-

ments inouis qui confondent la raison s'ils la surprennent ignorante, et qui n'émeuvent alors que les plus redoutables passions? Ceux mêmes d'entre nous qui ont à peine fourni la moitié de leur carrière, n'ont-ils pas été les témoins de ces étonnantes péripéties politiques, et n'ont-ils pas vu, dans le cours étroit de quelques années, l'empire, glorieux successeur d'une époque terrible, couvrir du bruit de ses armes le bruit des révolutions, livrer au monde des combats gigantesques, remporter d'immortelles victoires, tomber, se relever, expulser encore l'antique royauté, et, cent jours après, périr à jamais dans les sombres et sanglantes plaines de Waterloo. Alors s'accomplissait une fois encore le retour de ces vieux Bourbons qu'une catastrophe nouvelle, quinze ans à peine écoulés, devait rejeter dans les tristesses de l'exil!

En face de ces grands événements, l'esprit s'étonne et se recueille; quand les vieilles lois sont ainsi oubliées, quand les sociétés se transforment, quand un monde nouveau paraît et grandit, on éprouve malgré soi le besoin de lumières nouvelles, on cherche une explication. Mais qui pourrait expliquer l'histoire, si ce n'est l'histoire elle-même? Cette société si émue, si orageuse, si pleine d'activité et de mouvement, que les événements entraînent, où les petites passions semblent dominer les grandes, où le succès du moment absorbe les facultés et le temps, où l'on peut à peine, entre le plaisir et le travail, entre les affaires et la politique, goûter un instant de repos; une pareille société peut-elle se comprendre sans un puissant secours? Je ne le crois pas, Messieurs,

et ma main se porte d'elle-même, pour trouver quelques éclaircissements, sur l'histoire des temps passés, sur les annales du monde.

Je n'ouvrirai ni Tacite, ni Tite-Live; j'y puiserais sans doute d'abondantes lumières, mais je suis pressé d'arriver à l'histoire de ma propre nation, à l'histoire du pays dont les destinées nous préoccupent si vivement. En face de ce travail intérieur qui donne tant de craintes et d'espérances, j'ai besoin de savoir quelles phases la France a déjà parcourues, quelles crises elle a subies, et quelles douleurs, quelles agonies a déjà éprouvées sa grande et puissante vie!

Après de redoutables invasions, après de terribles déchirements qui lui donnent enfin le jour, je la vois d'abord s'agiter dans la barbarie et chercher un état d'équilibre au milieu des plus effrayants écarts. Combien de crimes, combien de guerres, combien de sang versé pour arriver à une première conquête sociale! Des figures redoutables et funestes dominent la scène, et après des siècles écoulés, nous voyons encore la détestable Frédégonde se dresser devant nous le poignard à la main, et Brunehaut, fille, femme, mère, aïeule des rois, saisie, condamnée par les grands du royaume qu'elle a gouverné, attachée derrière un cheval indompté, perdre la vie dans un affreux supplice! Saisissants et terribles symboles de ces temps orageux!

Un seul fait paraît avoir payé tant de maux; mais ce fait, trop peu remarqué, est immense, il ne doit plus s'arrêter, et il est le premier germe du système féodal. Aucune idée, aucun intérêt commun n'existaient encore

entre les divers éléments de la société. Les petits étaient opprimés, détruits, et les grands, entourés d'une troupe de compagnons dévoués et sauvages, vivaient isolés dans leurs alleux. Il n'y avait donc point encore de société : ici elle apparaît. Pour étendre leur puissance, pour conquérir la propriété de bénéfices viagers, les anciens chefs, Francs ou Gaulois, viennent de former un pacte; l'individualité diminue, la nation se montre, le peuple commence. Mais, contraste remarquable! tandis que la civilisation n'avance que pas à pas, la société débute alors par tout ce qu'elle a de plus grand dans sa hiérarchie, le peuple qui surgit est un peuple de rois. C'est que dans ces temps difficiles la force seule pouvait subsister, et que, pour s'emparer d'un monde violent et barbare, la civilisation dut s'attacher à elle.

Au moment où ce nouveau pouvoir paraît dans l'état, on voit arriver les maires du palais, dangereux rivaux des rois, expression vivante des progrès nouveaux, et bientôt rois eux-mêmes. Le sang de Clovis, appauvri par les meurtres et les guerres domestiques, disparaît dans la tourmente, et les chefs de la conjuration, les maires du palais, s'emparent enfin d'une couronne dont ils avaient dès longtemps absorbé tout le pouvoir. Comme il arrive toujours, ces nouveaux rois reçoivent de ceux qui les ont portés au trône une puissance étendue; ils sont venus avec la force, ils sont venus avec le consentement unanime, on ne leur dispute plus rien; ils prennent la société comme elle est, sanctionnent ses premiers progrès, et par cette raison la société leur livre, sans débats, un pouvoir qu'elle n'aurait pas ac-

cordé à ses anciens chefs. Charlemagne régna donc avec plus de facilité, non-seulement parce qu'il eut plus de génie, mais parce qu'il rencontra moins de résistance. Cette confiance, il la paya par des prodiges : il rétablit l'empire d'Occident, il enrichit son royaume, le fortifia, et introduisit partout l'ordre et les lois. Remarquons-le cependant, Messieurs, au moment où il paraissait avoir arrêté le cours des révolutions, il en préparait réellement de nouvelles ; et c'est une loi générale que les grandes perturbations politiques se fomentent dans la prospérité et sous les rois forts, et attendent pour éclater les calamités et les rois faibles. A peine Charlemagne mort, on en vit la preuve. Les grands du royaume, qu'un règne prospère laissait dans la richesse et l'abondance, commencèrent à n'être plus satisfaits de leur situation ; quelques bénéfices à vie rendus héréditaires, quelques usurpations sanctionnées, ne pouvaient plus suffire à des hommes jetés dans une position propre à nourrir de plus vastes désirs ; la race de Charlemagne eut donc bientôt à subir les mêmes luttes qui avaient usé la race de Clovis, et, par une coïncidence fatale, les mêmes divisions de territoire, les mêmes guerres intestines, des haines de famille semblables, vinrent alors aider au déchaînement de l'ambition. Des invasions de barbares, les ravages des Normands, fournirent à une famille, comme les invasions des Sarrasins, l'occasion de rendre à l'état les plus grands services et d'attirer à elle un immense pouvoir. Dans ces luttes, dans ces guerres civiles à jamais mémorables, l'autorité royale diminue, se perd, s'anéantit ; le pouvoir des grands s'augmente ; les comtés, les

duchés deviennent enfin héréditaires, les châteaux forts s'élèvent de toutes parts, les colons tombent en servitude, les hommes libres sont réunis et enchaînés par le lien de la vassalité; on ne voit que fiefs et arrière-fiefs; les grands possèdent tout, le sol, les hommes, les citadelles; et la société, dont nous avons montré le germe, se dresse enfin dans l'état, organisée, grande, forte et armée de pied en cap; une ère nouvelle commence, c'est l'ère féodale dont vous connaissez les splendeurs. Mais cette époque, si longtemps méconnue, et à laquelle les historiens modernes ont enfin rendu son véritable caractère, portait aussi en elle-même le germe de grands changements, et vous connaissez, Messieurs, ses désordres, ses transformations successives, et les guerres, les conquêtes, les revers, les découvertes, les travaux qui en signalèrent les différentes phases. La société éprouvait alors, comme toujours, cet étrange besoin de mouvement et de repos, de guerre et de paix, de violence et de douceur, d'injustice et d'équité, par lequel s'accomplit providentiellement le progrès. Le christianisme, qui veillait dès l'origine au berceau de la France, qui avait soutenu ses premiers pas, protégeait encore son âge viril, dirigeait ses forces, modérait ses écarts, et paraissait comme l'âme de ce corps admirable et sans cesse grandissant.

Le caractère dominant de la féodalité fut donc d'être la première manifestation réelle d'ordre et de force, la première organisation politique où entraient enfin tous les éléments de la société telle qu'elle existait; car il n'y avait point encore de peuple comme nous l'entendons aujourd'hui, et le véritable peuple était cette foule de

ducs, de comtes, de barons, de seigneurs, de chevaliers, de vassaux et arrière-vassaux, qui seuls prenaient part aux affaires de l'état, et qui, dans une sphère étroite encore, s'occupaient de ses intérêts. Tous réunis par le lien féodal, dépendant les uns des autres, ils touchaient au monde inférieur par une multitude de points ; il existait entre eux non pas de l'égalité, mais une parité qui devait, avec le temps, en donner l'idée et y conduire. Il est remarquable, en effet, que le goût de l'égalité descendit de la noblesse aux classes inférieures, et que ce principe, venu de la féodalité : un gentilhomme est l'égal d'un autre, précéda et amena les principes nouveaux qui dominent aujourd'hui en France.

N'est-ce pas un travail plein d'un admirable intérêt que de suivre ces grands mouvements de la civilisation et de l'esprit humain? Il est saisissant de voir certaines idées, certains résultats, poursuivre leur route malgré les révolutions, les guerres publiques et particulières, à travers les excès des peuples et des rois ; chaque siècle souffrir des maux infinis ; l'espèce humaine endurer de longues et cruelles agonies, pousser des cris de douleur et de détresse, et, sur le point de périr, se rattacher subitement à la vie. Laborieux, sublime enfantement, dont chaque effort laisse apercevoir quelque partie de ce monde nouveau que plusieurs ne voient encore qu'à travers les larmes, que d'autres admirent déjà, mais dont la naissance n'est point accomplie ; de ce monde auquel les arts et l'industrie promettent leurs miracles, les sciences leurs découvertes, et pour lequel l'éternelle vérité puise chaque jour dans la lutte des forces nouvelles.

C'est ainsi, Messieurs, que l'histoire est le livre du passé et de l'avenir; mais pour que ce livre ne demeure pas fermé à l'intelligence, il ne suffit pas d'y plonger un regard attentif et curieux, il faut encore le consulter avec un esprit dépouillé de préjugés et de passions. Personne de vous n'ignore quelles erreurs profondes ont commises les historiens qui ont écrit en vue des partis, quoiqu'il soit vrai, cependant, que l'on a mieux compris l'histoire depuis que de grands faits, assemblées politiques, émeutes, révolutions, victoires inouies, revers incalculables, nouvelles institutions, se sont accumulés dans l'espace étroit d'un demi-siècle, et ont condensé en France, comme au foyer de toutes les lumières, les plus grands enseignements.

Maintenant, Messieurs, me sera-t-il permis de me souvenir du titre qui m'a sans doute valu vos suffrages, et pourrai-je, en portant votre attention de ce côté, essayer de vous montrer comment les idées générales que j'ai osé vous soumettre y trouvent leur application, et quels avis salutaires, quels grands avertissements, on peut recueillir d'une histoire en apparence limitée.

Il existe sur le globe une mer étroite, semée d'îles et de rochers, pressée de tous côtés par la terre, mais touchant, dans sa faible étendue, à l'Europe, à l'Afrique et à l'Asie; baignant les côtes de la France, de l'Espagne, de l'Italie, de la Grèce, de l'empire turc, de l'Egypte et des régences barbaresques. Cette mer si restreinte, cette mer dont la vague courte et saccadée semble gênée dans son bassin, est cependant la première du monde. Son histoire est celle de l'univers; la civilisation prit nais-

sance sur ses bords et y poussa ses plus fortes racines. C'est la Méditerranée qui portait les vaisseaux de Tyr et de Carthage; c'est elle qui pénétrait dans le port d'Athènes; c'est elle qui recevait les vieilles et illustres eaux du Nil. Rome ne grandit qu'après avoir bu aux flots de cette mer féconde; Constantinople voulut y baigner le pied de ses murailles; assises sur ses bords, Venise et Gênes recueillirent d'immenses richesses; l'Espagne lui dut une partie de son éclat, et la France y fit ses premiers progrès dans la marine et dans le commerce.

Il y a donc une force dans cette mer, force immense que la politique du jour tend à comprimer, et dont les peuples rivaux se disputent l'empire, car chacun d'eux comprend que, si elle appartenait à un seul, celui-là serait seul le maître.

Depuis trois siècles, cependant, la Méditerranée a perdu son plus magnifique privilége, celui qui fit la fortune de Tyr, d'Alexandrie, de Rome même, et qui plus tard permit à Venise de donner longtemps des lois au monde: le commerce de l'Inde. Comment a-t-il oublié la route que lui avaient apprise les conquêtes et le génie d'Alexandre? — Vous le savez, Messieurs, et ce n'est pas ici le lieu de vous montrer un des plus petits états de l'Europe, entraîné par le besoin des découvertes, faisant d'immenses efforts pour reconnaître les côtes d'Afrique, déployant pendant près de soixante-dix ans une persévérance à toute épreuve, perfectionnant la navigation, s'habituant aux expéditions les plus hardies, apprenant à connaître l'aiguille aimantée, et parvenant enfin, après avoir doublé le cap des Tempêtes, à découvrir une route

nouvelle de l'Inde. Cette découverte, dont un monarque habile sut tirer un admirable parti, déplaça subitement le commerce, et Lisbonne devint à son tour l'entrepôt de ces précieux produits, dont les états policés n'ont jamais pu se priver, et sans lesquels la civilisation elle-même paraît incomplète.

Cependant cette route, si longue et semée de tant de périls, ne l'aurait point emporté sur la route plus avantageuse de l'Euphrate ou du golfe Arabique, si la Méditerranée eût alors connu la paix. Mais elle était le théâtre des plus sanglants combats : la France et l'Allemagne s'y disputaient l'empire du monde ; les Turcs en dévastaient les rivages, et un fléau terrible, la piraterie, y grandissait chaque jour, tandis que les solitudes mal explorées de l'Océan, à l'abri de ces luttes redoutables, livraient au commerce une route pacifique. Ce fut, avec les établissements militaires des Portugais dans l'Inde, une des principales causes qui enlevèrent le commerce à la ligne du golfe Arabique. Aujourd'hui le monde a changé de face : l'empire turc, qui s'écroule, n'interpose plus sa redoutable barrière au mouvement commercial ; l'Asie subit l'influence de l'Europe ; on peut essayer, on essaie d'y rouvrir une voie dès longtemps oubliée, et la Méditerranée, si virtuellement importante, peut à chaque instant voir renaître des temps supérieurs à ceux de sa plus grande splendeur. Il importe donc de se fortifier dans une mer qu'attendent de si hautes destinées, non, comme les nations barbares, pour entraver le commerce, mais pour en partager les bénéfices, et pour n'être point amoindri par les succès d'une puissance toujours rivale.

Les côtes d'Afrique, que la victoire a fait tomber dans nos mains, paraissent un moyen assuré d'obtenir un juste équilibre, et, quand on songe au degré de puissance qu'atteignirent les corsaires qui dominaient sur ces rivages, on ne doit point douter qu'une grande nation, fortement assise de ce côté de la Méditerranée, ne puisse en retirer d'immenses avantages. Gibraltar, Malte, les îles Céphaloniennes, sont autant de forteresses élevées contre nous par l'Angleterre; vaines menaces, si nous savons nous affermir sur les côtes de l'Afrique, y établir une culture florissante, y creuser des ports, y construire des arsenaux, y créer une nouvelle France; étreinte redoutable, si, demeurant stationnaires, nous n'opposons pas à cette puissance qui grandit sans cesse de plus fortes barrières. Les pays où régnèrent durant trois siècles douze mille corsaires; les côtes d'où ils donnèrent des lois à la Méditerranée, et imposèrent de honteux tributs aux nations les plus puissantes de l'Europe; ces forts redoutables d'où ils menaçaient l'Italie entière, la Provence, l'Espagne, et bientôt l'Océan lui-même et le riche commerce qu'il enlevait à leur avidité, pourraient-ils ne pas assurer la domination de la Méditerranée?

Il me suffit, Messieurs, d'indiquer le résultat à votre sagacité, et je ne crois pas céder ici, malgré moi, à une de ces influences contre lesquelles je vous disais tout à l'heure que l'historien devait être en garde. Ce n'est point parce que j'ai visité dans l'âge de l'espérance même cette terre à laquelle j'attache tant d'espérances; ce n'est point parce que je l'ai parcourue à cette époque riante de la vie, qui laisse après elle de longs et d'agréables rêves,

que je parle ainsi. La mer attrayante et suave qui baigne les rochers africains, le climat enchanteur et dévorant à la fois de l'Algérie, ses plaines brûlantes et inondées de lumière, ses orangers, ses myrtes, ses oliviers, qui croissent en pleine terre, ses torrents, où fleurissent les lauriers-roses, ses sources précieuses et rares, auxquelles un ciel ardent prête une fraîcheur nouvelle, ses hardis guerriers, ses cavaliers intrépides, rien de tout cela ne peut s'oublier quand on l'a vu. Mais, lorsque je m'enivrais à ce spectacle sublime, déjà mon esprit se recueillait, et, bannissant une ivresse si flatteuse, puisait aux sources de l'histoire. Sur la plage visitée par Charles-Quint; sur la grève où il combattit, non-seulement des hommes, mais les éléments déchaînés; au cap qui abrita les restes de ses vaisseaux; dans cette faible anse de laquelle il lança vers Alger un dernier regard et une dernière menace, lui promettant qu'il reviendrait; à Oran que Ximénès voulut conquérir en personne, partout j'ai recueilli d'imposantes opinions, et, à travers les siècles, j'ai entendu la voix des plus grands hommes, de Pierre de Navarre, de Ximénès, de Charles-Quint, de Tourville, de Louis XIV, de Colbert et de Napoléon, répéter : Alger doit être conquis!

L'histoire, qui peut jeter ainsi quelque jour sur les grandes questions auxquelles tiennent la prospérité et l'éclat des nations, l'histoire partage encore avec les autres genres de littérature le pouvoir de diriger les idées, les sentiments, et de contribuer ainsi, pour une part très-grande, à former l'esprit public. Avant de passer dans les mœurs et les habitudes, les opinions sont d'abord

spéculatives. On les rencontre dans les livres avant de les trouver dans le monde. Cachées sous les obscurités philosophiques, ou parées de l'enveloppe brillante de la littérature, elles commencent par attirer l'attention des esprits les plus abstraits ou les plus cultivés, et ce n'est qu'après avoir subi l'épreuve difficile de ce monde d'élite, qu'on leur voit tenter l'épreuve plus concluante des masses. Les unes périssent dans ces ballotages, d'autres au contraire grandissent et se fixent dans le monde; mais, pour y vivre, Messieurs, il faut encore à ces opinions le secours et l'appui de cette même intelligence qui leur a donné l'être. Si cette intelligence décline, si elle s'égare, vous voyez promptement l'esprit public se perdre et s'obscurcir. Aussi les temps et les peuples les plus brillants par leur littérature et leur philosophie ont-ils toujours été les plus policés, les plus doux, les plus humains, les plus heureux. Il y a donc une immense importance à protéger la littérature, à l'encourager, à la guider dans de bonnes voies; il faut à la fois l'exciter et la retenir, et surtout lui laisser cette liberté d'allure et de mouvement sans laquelle il n'y a ni inspiration, ni éclat; condamner la licence et les écarts, mais louer cette noble audace, ces hardis essais, où le goût, les mœurs, les nobles instincts et les sentiments religieux sont respectés.

Pour moi, Messieurs, j'espère trouver au milieu de vous les encouragements dont j'ai besoin; vos suffrages bienveillants m'ont ouvert une enceinte où j'aperçois des maîtres, des guides, des amis, des confrères dont les travaux et les succès me paraîtront sans cesse un sujet d'émulation. Dans les rapports naturels et précieux que

vos réunions établissent entre les membres de cette Académie, je trouverai plus que partout l'occasion d'apprendre et de retenir, et ce n'est pas, Messieurs, une des moindres raisons qui me fait attacher tant de prix aux suffrages dont vous m'avez honoré.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

L'Académie, en vous admettant dans son sein, n'a pas seulement considéré les talents dont vous avez déjà donné des preuves si brillantes dans un âge qui, comme vous le dites si bien, n'est encore que l'âge des espérances. Elle a tenu compte aussi des qualités non moins précieuses qui s'unissent en vous à celles de l'esprit; de cette prudence qui fait deviner et éviter les écueils où d'autres vont se briser; de cette politesse exquise qui prête tant de charme aux discussions académiques, dont le seul but doit être de nous éclairer réciproquement, sans chercher à faire prévaloir nos opinions personnelles; enfin, de cette douceur de caractère qui vous avait fait des amis de tous les membres de cette Compagnie, bien avant que vous fussiez devenu leur confrère.

Sans doute l'Académie s'honore de compter parmi ses membres les hommes dont les talents font la gloire ou l'espérance de la province. Sous ce rapport, vous aviez

des titres incontestables à nos suffrages. Votre *Histoire de l'Algérie,* dont le mérite est attesté par l'approbation qu'elle a reçue des personnes les plus éclairées, marquait votre place dans cette enceinte. Mais si l'Académie est un corps savant, c'est aussi une association d'hommes unis, dans des vues d'utilité publique, par une estime réciproque comme par l'amour des lettres, des sciences et des arts ; elle emprunte toute sa dignité de celle de ses membres, toute sa force de l'union constante de leurs volontés. Cette union si précieuse, que nous avons à cœur d'entretenir dans cette Compagnie, nous fera toujours préférer dans nos choix ceux qui, comme vous, Monsieur, joindront aux talents les qualités propres à perpétuer parmi nous cet accord, cette harmonie que vous avez vu régner dans nos assemblées particulières.

LES GENS MARIÉS.

FRAGMENTS.

PAR M. TRÉMOLIÈRES.

PROLOGUE.

. . . . Etant peu apprins par les bons exemples, je me sers des mauvais, desquels la leçon est ordinaire.

MONTAIGNE. *Essais*, l. III, c. 8.

Deux amants ont serré les nœuds de l'hyménée;
Il faut les voir, dans la *lune de miel :*
Comme chacun bénit sa destinée!
Comme chacun rend grâce au ciel!
Comme les sacrifices même
Deviennent des plaisirs pour ces cœurs amoureux!
Voilà bien *un ménage heureux!*
Mais jouit-on longtemps de ce bonheur suprême?
Eh non! La faible humanité
Elevée à ce point, en doit bientôt descendre;
Après cet amour exalté,
Vient une amitié douce et tendre
Qu'il faudrait avec soin nourrir au fond du cœur,
Car elle est vraiment le bonheur;
Mais voici que le temps, à son tour, la dévore;
De même que l'amour, l'amitié s'évapore;

Puis vient l'indifférence ; et nos jeunes époux,
Relâchant ce lien qu'ils ont trouvé si doux,
Se dispensent déjà de feindre
Un sentiment qu'ils ont laissé mourir,
Peuvent s'ennuyer sans se plaindre,
Se quitter sans chagrin, se revoir sans plaisir.
Alors pèsent les sacrifices
Qui leur étaient si légers autrefois ;
Alors percent, chez eux, des défauts ou des vices ;
Nos gens, du monde encor respecteront les droits ;
Vous les croiriez unis, même sous le nuage
Qui, trop souvent, s'élève entre eux ;
Mais le ménage a cessé d'être heureux ;
C'est désormais *un bon ménage*,
Froide et triste société
Qui ne se soutient plus qu'à force de prudence,
Et, pour l'étranger seul, conserve, en apparence,
Les jours de sa félicité (1).

Qu'ils s'arrêtent du moins à cet état paisible
Où dorment tant d'époux, sans haine et sans amour !
Mais, hélas ! il ne faut qu'un jour
Pour leur faire un destin horrible,
Un jour suffit pour détruire à jamais
Ce câlme si près de l'orage :
Le ménage le plus mauvais
Fut peut-être un heureux ménage.

(1) *Bon ménage* se dict, non de qui l'est, mais duquel on se tait.
MONTAIGNE, l. III, c. 5.

Eh! d'où viennent donc, entre époux,
Ces étranges métamorphoses?
Gens mariés, n'en accusons que nous!
De nos malheurs, hélas! nos fautes sont les causes :
Tel qui songe au bonheur en a, depuis longtemps,
En lui-même détruit les premiers éléments;
Tel dut, par son choix seul, en perdre l'espérance;
Tel autre enfin avait su l'obtenir,
Qui dans ses mains l'a vu s'évanouir
Et l'a perdu par sa seule imprudence (1).

Oh! le bonheur! Toi qui l'ose rêver,
Crois-tu te l'assurer sans nulle peine? Ecoute!
Les dieux le vendent cher : apprends ce qu'il en coûte
Pour l'acquérir et pour le conserver!

CHANT PREMIER.

PRÉPARATIFS DE BONHEUR.

FRAGMENTS.

Tel qui songe au bonheur en a, depuis longtemps,
En lui-même détruit les premiers éléments.
PROLOGUE.

I.

PREMIÈRES FOLIES.

Qu'il est beau, le jeune homme, en sa candeur première,
Lorsque ignorant encor nos cercles corrompus,

(1) Ces six derniers vers indiquent la division de l'ouvrage.

Il s'élance dans la carrière,
Exhalant les parfums de toutes les vertus!

De l'innocence, hélas! saison trop tôt passée!
Le jeune homme, à vingt ans, voit avec d'autres yeux
Ce monde qui naguère effrayait sa pensée,
Et qui, pour lui, n'a plus rien d'odieux :
Des fleurs cachent le précipice,
Et voici l'imprudent pas à pas entraîné;
Couronné de roses, le vice
Y conduit, en riant, le jeune infortuné.

S'il se souvient alors des leçons paternelles,
« Vieilles phrases, dit-il, maximes éternelles
» Qui passeront toujours du père à ses enfants,
» Et qu'aux miens je rendrai quand j'aurai cinquante ans!
» Ces austères vieillards, ils ont eu leur bel âge :
» Qu'ils nous laissent le nôtre, et n'en soient pas jaloux!
» Le temps a réglé le partage :
» La morale pour eux et le plaisir pour nous! »

Il dit, et le voilà, joyeux, ardent, volage,
Poursuivant le bonheur ou plutôt son image,
De plaisir en plaisir ou d'écart en écart,
Puis enfin, s'arrêtant, détrompé, mais trop tard.

Qu'a-t-il fait de ces jours si pleins de poésie
Où son cœur ne s'ouvrait qu'aux nobles sentiments?
Insensé, qui sitôt désenchanta la vie!
En lui l'âme est usée, il n'a plus que des sens :

A ses brillants destins rebelle créature,
Il a du ciel, hélas! corrompu les bienfaits;
Le vice a dégradé cette riche nature,
Et l'ange est déchu pour jamais.
Redites-lui les chants des maîtres de la lyre,
Ces chants qui le plongeaient dans un divin délire,
Ou parlez-lui de gloire, de vertus,
D'amitié, d'amour même!.... il ne vous entend plus.

Et c'est alors que, las de toute jouissance,
Pour sagesse il prend ses dégoûts,
Digne enfin, selon lui, du saint titre d'époux :
Folle et funeste confiance!
Des maux qui la suivront devra-t-il s'étonner?
A la beauté pure et timide
Son cœur, désormais froid et vide,
A-t-il encor de l'amour à donner?
Et du bonheur, sans une erreur étrange,
A-t-il donc pu nourrir l'espoir?
Le bonheur, ici-bas, ne s'obtient qu'en échange :
Qui ne peut le donner, ne peut le recevoir.

II.

JEUNE VIEILLARD.

Pauvre homme qui croit vivre, parce qu'il n'est pas mort.
BACON.

Jeunes gens qui, remplis d'une aveugle assurance,
Prétendez à ce nœud sacré,

Songez que le bonheur doit être préparé,
Et qu'on peut le perdre à l'avance!
Il vient du ciel : pour l'obtenir un jour,
Conservez du moins dans votre âme
Quelque rayon de la divine flamme
Sans laquelle il n'est point d'amour!

Mais pouvons-nous écouter la sagesse,
Quand l'éloquence du désir
Et la fougue de la jeunesse
Nous entraînent vers le plaisir?
C'est après nos beaux jours, jetés à la folie,
Que nous nous marions, tous plus ou moins blasés,
Plusieurs même réduits à des corps épuisés
Où l'art vient soutenir quelque reste de vie.
Voyez-vous Cléon, à trente ans,
De sa maison chef inutile,
Des grands Esculapes du temps
Acheter sa santé débile,
Et des drogues sans nombre à la mode aujourd'hui
Vainement encombrer une frêle machine?
Tandis que, confiné chez lui,
Vers la tombe, à grands frais, le malheureux s'incline,
Madame, sans enfants, et pleine de santé,
Se plaint tout bas, tout haut s'ennuie,
Des fautes de cet homme, ainsi que lui, punie,
Et martyre du sort qu'il a seul mérité.
Ce supplice trop long s'accroît encor, pour elle,
Des bruits du monde où le plaisir l'appelle;
Près du lit de Cléon, tout en elle, dément

La tendresse de son langage;
Et Cléon, à travers ce vain déguisement
La voit, impatiente, aspirer au veuvage.

N'étaient-ils pas, tous deux, dévoués au malheur,
Lui, vieillard, ou plutôt moribond véritable
Qui venait expier, sur un lit de douleur,
Et sa jeunesse folle, et son hymen coupable;
Elle, qu'abusa le contrat,
Qui, d'un homme épousant l'image,
Avait rêvé le mariage
Et retrouvé le célibat?

RAPPORT

PAR M. PERRON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Dans la séance particulière où j'ai pris possession du titre si flatteur que je tiens de votre confiance, j'ai déjà essayé de vous témoigner la reconnaissance dont j'étais si justement pénétré, et d'être l'interprète des légitimes regrets que la retraite de mon honorable prédécesseur nous a fait unanimement éprouver. Aujourd'hui que, pour la première fois, j'exerce les fonctions de secrétaire perpétuel en présence de ce nombreux auditoire qui vous est toujours fidèle, parce qu'il est le fidèle ami de la science et de l'art, permettez-moi, Messieurs, de réitérer publiquement l'expression de nos regrets et de ma profonde reconnaissance.

Je ne vous rappellerai ni les talents si variés et si difficiles à réunir qui faisaient de M. Pérennès l'homme accompli pour les fonctions qu'il a voulu résigner ; je ne vous redirai point combien j'avais peu de titres à occuper sa place. La modestie sous laquelle notre confrère a toujours su cacher un mérite qui en recevait un nouveau lustre, me défend, malgré l'amour de tout philosophe pour la vérité, de me servir envers lui du langage de la louange même la plus juste. D'un autre côté, le choix

dont vous m'avez honoré m'est trop précieux pour que j'aille le rabaisser en m'en déclarant indigne : votre confiance m'a élevé où je suis, elle m'y soutiendra, réchauffant et stimulant ce zèle qui m'est si nécessaire, qui, s'il ne rend point capables ceux qui ne le sont pas, en fait du moins des hommes de bonne volonté ; laissez-moi plutôt déclarer devant mes concitoyens combien votre choix me flatte et combien j'en suis fier. Dans un siècle comme le nôtre, où toute supériorité, moins celle de la vertu, s'efface devant la supériorité du talent, rien n'est plus honorable que d'être l'élu de ceux qu'un mérite supérieur, que les fonctions les plus éminentes, ont placés à la tête d'une grande et illustre province.

Oui, Messieurs, notre province est grande et illustre! Elle l'est par son passé ; vous le savez, Messieurs, vous qui êtes chargés de fouiller ses annales et de nous révéler sa gloire ; elle l'est dans son présent, qui nous promet un avenir peut-être plus brillant encore. Permettez-moi, Messieurs, de vous retracer rapidement le tableau de nos richesses et de nos espérances. De plus habiles que moi vous l'ont déjà présenté ; mais des yeux francs-comtois se lassent-ils jamais d'un pareil spectacle, et n'aurions-nous pas le droit, si cher à l'avare, de compter et de recompter nos trésors?

Aucune partie de la France n'est, en ce genre, plus riche que la nôtre. La mort impitoyable a beau nous faucher chaque année quelques têtes supérieures, d'autres surgissent aussitôt pour en occuper dignement la place. Parcourez ces rangs glorieux où se distribuent, dans une noble hiérarchie, les innombrables célébrités

de la France; nos Francs-Comtois sont partout, et jamais au dernier degré. Leurs noms brillent parmi toutes les classes de l'Institut; et si, dans cet illustre aréopage du génie, la nation entière a ses représentants, aucune province n'en a de plus justement célèbres que notre vieille Séquanie. MM. Pouillet et Damoiseau marchent de pair avec les Biot, les Arago; M. Cournot se montre digne de remplacer l'illustre mathématicien Poisson, qui fut son ami; quel médecin éclipse aujourd'hui M. Marjolin, quel poëte M. Victor Hugo, quel moraliste le vénérable M. Droz? Quel littérateur entend et manie mieux la langue que notre spirituel Nodier? Quel orientaliste sait, mieux que M. Pauthier, la littérature et les mœurs de ces antiques contrées vers lesquelles l'Europe tourne aujourd'hui ses regards avec tant d'intérêt?

Jouffroy, malheureusement, n'est plus pour représenter notre pays dans la carrière que ses précieux travaux ont éclairée et agrandie; mais le génie des sciences philosophiques, qui a toujours plané sur notre province, ne saurait l'abandonner. Il ne m'appartient pas de louer ici, comme je le voudrais, mes confrères dans cette science supérieure; l'avenir se chargera de prouver que le mouvement imprimé par Jouffroy dans ses compatriotes n'a point été stérile. Il laisse et il aura de nombreux enfants de sa pensée, qui, fidèles à sa méthode féconde, s'efforceront d'imiter sa clarté, sa rigueur et la noble simplicité de son style.

L'érudition, Messieurs, nous l'avons vivante à notre tête, et nous l'avons dépouillée de tout ce qu'elle a d'aride; nous l'avons bonne, douce, attrayante, enve-

loppée des plus excellentes qualités du cœur; nous l'avons encore à Paris, dans cette bibliothèque royale, immense arsenal de l'esprit humain, où MM. Magnin et Guichard se font remarquer chaque année par de savantes publications.

Nos ingénieurs couvrent la France; ils se sont signalés et s'apprêtent à se signaler davantage encore dans ces gigantesques travaux que la France entreprend comme pour faire disparaître l'espace entre les points les plus éloignés de son empire. La marine même, malgré la distance qui nous sépare de son redoutable élément, compte plusieurs de nos compatriotes dans les rangs de ses habiles et courageux officiers; elle semble se souvenir que notre *Jean de Vienne* fut une de ses premières et de ses plus belles gloires.

Parmi les voyageurs qui sillonnent la terre au péril de leur vie et au profit de la science, vous entendez chaque année prononcer avec éloge le nom de quelques Francs-Comtois. Déjà deux fois le Nord a vu notre Xavier Marmier, et le jeune Rochet, d'Héricourt, vient de repartir pour explorer encore les pays les moins connus de l'Orient.

Et, Messieurs, dans quelle carrière de gloire, de talent et de courage nos compatriotes ne se retrouvent-ils pas? Nous avons eu des ministres, en petit nombre, il est vrai; mais vous savez quelles preuves de capacité, quels nobles exemples de loyauté et de désintéressement ils ont su donner dans ce poste éminent. La chambre des pairs s'est enrichie de plusieurs illustrations franc-comtoises. La diplomatie même, depuis l'ambassade

jusqu'au plus simple secrétariat, n'a pas dédaigné, pour pénétrer les détours de ses labyrinthes, de recourir à la *bonhomie* si perspicace de nos compatriotes; c'est aux mains habiles d'un Franc-Comtois que sont aujourd'hui confiées les affaires si graves et si difficiles de l'Orient. M. de Bourqueney, continuant à Constantinople la belle réputation qu'il s'était faite à Londres, défend avec un zèle égal les intérêts de la France et ceux de la chrétienté. Nos frères de Syrie lui devront le rétablissement et la garantie d'une partie de leurs droits, nous lui devrons un nouveau gage de la reconnaissance de ces populations qui, depuis saint Louis, n'ont cessé de nous aimer et de compter sur nous.

Que vous dirai-je de la carrière militaire? Les voûtes du Luxembourg retentissent encore des applaudissements donnés par la première assemblée du royaume au panégyrique éloquent du doyen de nos braves, de ce maréchal de France que l'Europe entière admirait, et dont les éminentes qualités ont jeté sur son pays un si brillant reflet de gloire. Voyez à sa suite ces nobles débris de nos armées tant de fois victorieuses: l'illustre Donzelot, qu'une si juste vénération accompagne dans sa retraite, et le brave général Delort, qui a su charmer par la culture des lettres les loisirs de la guerre et de la politique. Puis comptez, si vous pouvez, cette multitude d'officiers de tout rang, qui, surtout dans les armes savantes, cette sorte de patrimoine des enfants de la Franche-Comté, sont là pour attester, par leur courage et leur talent, que le vieil esprit de nos pères n'a rien perdu de sa vigueur.

Les coups de la mort ont éclairci les rangs des savants jurisconsultes de notre province; et cependant, voyez combien il nous reste encore de leurs dignes émules, et admirez, avec une douce espérance, quel essaim de jeunes étudiants dans la science du droit se prépare à marcher sur les traces de ces illustres devanciers! Comment en serait-il autrement? Ils rencontrent dans toutes les facultés les compatriotes et les dignes successeurs des Dumoulin, des Grappe, des Nicod, des Proudhon! La seule faculté de Paris ne compte pas moins de trois professeurs francs-comtois; et le nom d'un de nos députés, de l'honorable M. Dalloz, paraît, avec celui de son digne frère, en tête de presque toutes les grandes publications qui enrichissent aujourd'hui la jurisprudence.

Dans toutes les branches de l'enseignement public, depuis les plus humbles chaires jusqu'aux plus élevées, vous trouverez une foule de jeunes compatriotes, dont plusieurs propagent les lettres et la science avec un talent qui, un jour, ne sera pas sans éclat pour leur nom ni pour leur pays.

Une province qui a produit des hommes tels que Desault, Bichat, Percy, Marjolin, Tourtelle, Thomassin, Briot et Collard, ne pourrait, sans déshonneur, laisser décliner dans son sein les études médicales : aussi, Messieurs, la ville l'a-t-elle noblement compris. Elle n'a reculé devant aucun sacrifice pour reconstituer l'école de médecine sur de larges bases, et déjà elle a le bonheur d'en recueillir les fruits : notre école vient d'être proclamée une des premières du royaume! Laissez revenir

cette faculté des sciences, dont nous devrons encore la précieuse restitution au zèle éclairé de nos dignes administrateurs, et toutes les branches de l'arbre, aujourd'hui si vigoureux, des sciences physiques, naturelles et mathématiques, reprendront parmi nous un nouvel essor.

Dans les beaux-arts, avons-nous quelque chose à envier au reste de la France? Je ne vous dirai rien de notre collègue dont l'habile pinceau n'a pas besoin d'éloges; notre ville a su le mettre à sa place en confiant à son talent la direction de l'école de dessin, et le soin de créer, en quelque sorte, et de conserver le musée : mais voyez à Paris l'un de nos compatriotes marcher l'égal des grandes célébrités dans la peinture! La sculpture et l'architecture sont aussi pour nous riches des plus belles espérances. Il n'est pas jusqu'à l'art dramatique où notre province ne compte également ses illustrations. Ainsi, du sommet des plus hautes sciences jusqu'aux dernières ramifications des beaux-arts, la Franche-Comté voit avec orgueil briller le génie si varié et si fécond de ses enfants.

Cependant, Messieurs, je ne vous ai rien dit encore de la plus noble de toutes les carrières, de celle du sacerdoce. Notre clergé n'a rien laissé perdre de cette vieille et si légitime renommée qui le plaçait, dans le clergé de France, comme le clergé de France était placé dans le clergé catholique, je veux dire au premier rang. Si la tourmente révolutionnaire a interrompu, pendant quelque temps, le fil de ses traditions de science, il s'est efforcé de le renouer; et, dès aujourd'hui, nous comptons bon nombre de nos prêtres qui se signalent dans toutes

les voies où il faut joindre le talent aux plus pures vertus. Les autres séminaires nous empruntent des professeurs de théologie; toutes les facultés de cette science ont des prêtres francs-comtois parmi leurs membres, et les noms de M. l'abbé Receveur, l'une des lumières de la Sorbonne, ceux de MM. les abbés Blanc, Gaume, Carney, Ducreux, etc., sont connus et justement estimés par tout le clergé de France. Celui de M. l'abbé Gerbet, qui les avait précédés dans la carrière, et que ses premiers débuts avaient placé à côté de M. de Lamennais, n'a pas cessé de faire le plus grand honneur à son corps et à son pays. Que pourrais-je vous dire des qualités qui distinguent les évêques sortis de notre province ou que la force des choses en fera sortir bientôt? L'un est allé dans le Midi porter le plus beau modèle de la douceur, du dévouement, de toutes les vertus évangéliques; l'autre, que sa vaste érudition et la solidité de son esprit ont placé à la tête d'une des plus illustres églises de France, de cette antique métropole qui, depuis Clovis, avait conservé le privilége de sacrer nos rois, n'a fait que grandir en mérite à mesure que grandissaient ses fonctions. Son zèle pour la science ne s'est point ralenti; et, s'il est par son siége un des chefs de l'épiscopat français, il en est, par son talent et ses vertus, l'une des plus fermes colonnes. Mais ce qui n'est pas moins à admirer au milieu des qualités qui le distinguent, c'est le constant et vif amour qu'il a nourri dans son cœur comme un feu sacré pour le pays qui l'a vu naître. Avec quel empressement il s'informe de tout ce qui touche à la vieille Franche-Comté! comme il sait apprécier et grouper autour de lui ses compa-

triotes! avec quel bonheur, quelle noble et quelle généreuse hospitalité, il accueille ceux qui vont le revoir!

Vous parlerai-je enfin, Messieurs, de ces hommes divins qui n'appartiennent plus à la terre, et qui s'en vont jusqu'aux extrémités du monde immoler joyeusement leur vie pour y porter les lumières de la civilisation la plus pure, parce qu'elles émanent du flambeau de la religion la plus sainte; de ces hardis explorateurs du globe, qui ont su toujours unir les conquêtes de la science à celles de la foi, et qui, par la vertu d'une simple croix de bois, ont plus fait, pour relier ensemble les diverses fractions de la grande famille humaine, que n'ont jamais fait les rois avec toute leur puissance? Il eût été indigne de notre généreux pays, que le nom de ses enfants ne se trouvât pas mêlé à celui de ces hommes incomparables. Les RR. PP. Parennin et Attiret, qui jadis exploraient la Chine au nom du Christ, devaient avoir parmi leurs compatriotes des imitateurs. Aussi retrouvons-nous encore aujourd'hui nos prêtres francs-comtois dans les missions les plus dangereuses et sur les plages les plus lointaines; leur sang rougit et féconde le sol de leur céleste moisson, et en attendant qu'ils puissent cueillir dans les tortures cette palme du martyre qui fait leur seule espérance, ils réunissent des documents et des objets précieux qu'ils vous adressent comme un touchant témoignage de l'amour qu'ils gardent, jusqu'aux extrémités de la terre, pour leur mère patrie.

Ainsi, Messieurs, de quelque côté que nous portions nos regards, dans toutes les carrières où il faut talent,

honneur, vertu, dévouement, notre Franche-Comté nous apparaît entourée de la plus belle auréole de gloire.

Et, s'il était nécessaire d'en donner de nouvelles preuves, combien, Messieurs, n'en trouverais-je pas dans ces ouvrages divers qui signalent chaque année l'inépuisable fécondité de nos confrères, de nos compatriotes? Mais c'est ici surtout qu'il me faudrait ce que mon prédécesseur possédait à un si haut degré, le talent de distribuer l'éloge avec cette justesse d'appréciation et cette finesse de pensée qui sait dire les choses les plus flatteuses sans offusquer la plus délicate modestie; au lieu de cela, Messieurs, je ne pourrai guère vous présenter qu'une froide et incomplète nomenclature. Aussi bien l'heure avancée m'empêcherait d'arrêter longtemps votre attention sur un pareil sujet, malgré le charme qu'il a toujours pour vous.

Vous connaissez tous, Messieurs, le bel ouvrage de M. Droz sur l'histoire de la révolution française. Le troisième et dernier volume, qui vient de paraître, est peut-être plus remarquable encore que les deux premiers : c'est le tableau animé de la dernière période de l'assemblée constituante. La grande figure de Mirabeau plane sur toutes ces scènes, les anime de son éloquence et les conduit par son génie. Ce n'est pas un faible mérite que d'avoir pu, comme l'a fait notre vénérable compatriote, jeter un nouvel intérêt sur des événements si connus; mais aussi M. Droz est allé puiser aux sources, il a interrogé les acteurs, il s'est entouré de documents que le public ignore encore : c'est ainsi qu'il a trouvé le

secret, tout en éclaircissant l'histoire et en y demeurant fidèle, de nous donner un véritable drame.

M. Gousset, archevêque de Reims, a fait publier le premier volume des Conciles de son antique métropole, document si précieux pour l'histoire de l'église de France; et M. l'abbé Receveur, professeur en Sorbonne, a donné le troisième volume de son *Histoire générale de l'Eglise*. Cet ouvrage, qui n'aura pas plus de 6 ou 7 volumes in-8°., sera pour le moins aussi complet que la grande Histoire de l'Eglise de Fleury, et que celle de Bérault-Bercastel. Il renferme toutes les qualités essentielles du premier; il aura sur tous les deux un avantage qui n'est point à dédaigner dans un siècle où nous avons tant à lire, celui d'être beaucoup moins long.

M. Dalloz donne une nouvelle édition de sa *Législation générale*, ouvrage si justement apprécié par tous ceux qui s'occupent de jurisprudence.

Le spirituel chantre d'*Yseult*, M. Dusillet, de Dole, a terminé l'impression de son roman si intéressant et si impatiemment attendu : *le Château de Barberousse*.

M. Monnier, qui a fait cette année, sur les bords du Rhin, un voyage si fructueux pour l'archéologie, vient de nous donner un travail remarquable sur les antiquités du Bugey. Notre savant confrère, M. Duvernoy, a fait paraître un mémoire sur les *rapports qui ont existé entre la Franche-Comté et la Suisse romande*. Malgré la tâche immense que lui impose la publication des *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, M. Duvernoy sait trouver encore, dans son amour de la science, des instants pour éclaircir les sources historiques de notre province;

et cependant l'impression des *Papiers d'état* marche avec rapidité : trois magnifiques volumes in-4°. sont déjà sortis des presses de l'imprimerie royale ; un quatrième est sur le point de paraître ; plusieurs autres volumes sont prêts pour l'impression ; toutes les pièces de ce vaste recueil sont aujourd'hui transcrites ou traduites, et bientôt Besançon pourra se féliciter d'avoir livré à la science de l'histoire un inappréciable trésor.

Nos deux ingénieurs, MM. Cordier et Parandier, s'occupent avec la plus louable activité de ces rapides voies de communication, objets de l'attente universelle. M. Cordier a projeté d'unir la ville de Lons-le-Saunier à la Saône par un canal qui serait pour le Jura une source féconde de richesse et de vie. M. Parandier, retenu à Dijon par ses nouvelles fonctions, y continue de travailler au profit du département qui lui doit le beau projet de chemin de fer par la vallée du Doubs.

Notre digne associé, M. Marc, donne chaque jour de nouvelles preuves de son zèle pour répandre et perfectionner l'instruction primaire ; tâche modeste en apparence, mais au fond glorieuse, et l'une des plus dignes d'occuper les loisirs d'un homme de talent et de cœur.

Le jeune et docte M. Lélut, de Gy, médecin à la Salpétrière, poursuit les recherches neuves et profondes qui ont si noblement commencé sa réputation. Dans un mémoire qu'il a lu dernièrement à l'Académie des sciences morales et politiques, *sur les rapports qui lient le cerveau à la pensée*, M. Lélut a constamment captivé l'attention de son illustre auditoire, et a su jeter de nouvelles

lumières sur un sujet non moins mystérieux qu'intéressant.

M. le baron Martin, de Gray, retiré dans l'honorable retraite qu'il sait charmer par les travaux de l'étude, se prépare à nous donner une histoire complète de l'empire. C'est aux hommes qui, comme lui, ont vu de près les affaires et qui se sont distingués dans de hautes fonctions, qu'il appartient d'écrire l'histoire contemporaine. M. Martin s'est fait un beau nom parlementaire ; il était maire d'une ville importante lors de la chute du trône impérial, à cette époque si fatale aux caractères égoïstes et faibles, mais qui ne fut pour notre digne collègue qu'une occasion nouvelle de faire preuve de fermeté d'âme et de dévouement à son pays ; M. Martin a donc vu l'empire, il y a été acteur, il en a connu plusieurs personnages marquants. Ajoutez à tant d'avantages cette érudition dont chaque jour le trésor est augmenté par une connaissance approfondie des grands historiens de l'antiquité, par une étude infatigable et par une vie que rien ne dissipe, et vous conviendrez qu'en entreprenant l'histoire de l'empire, M. Martin, fidèle au précepte d'Horace, a su parfaitement choisir sa tâche.

Mon savant collègue, M. Tissot, dont la place était depuis longtemps marquée dans votre société, et dont la prodigieuse activité ne se ralentit pas, vient encore de publier, sous le titre d'*Anthropologie, ou Science de l'homme*, un ouvrage en deux volumes. Ce n'est point dans quelques lignes qu'il est possible d'apprécier un livre de cette importance ; il mérite un travail spécial, que j'aurai plus tard l'honneur de vous présenter. Qu'il

me suffise aujourd'hui de dire que cette production est digne du talent et de l'érudition de son auteur.

Notre Société a eu le rare bonheur de voir, cette année, deux de ses membres couronnés par l'Institut : M. Pauthier, pour sa belle traduction des *Moralistes chinois*, et M. Ed. Clerc, qui nous présidait si dignement l'année dernière, pour le premier volume de son *Histoire de la Franche-Comté*. Vous connaissez, Messieurs, et vous savez apprécier les ouvrages de ces deux savants confrères; comment d'ailleurs, après l'éclatant témoignage qu'ils ont obtenu, oserais-je entreprendre de vous en faire l'éloge?

Je n'en finirais pas, Messieurs, si je voulais vous exposer avec quelques développements les travaux divers de nos confrères, de nos compatriotes. Je ne vous ai rien dit du bel ouvrage sur l'Algérie qui nous a valu, dans M. de Rotalier, un collègue si digne de prendre part à nos travaux, et dont le zèle et le talent promettent à notre province un habile historien de plus. Je n'ai pas voulu vous parler des consciencieuses recherches de notre vice-président, M. le conseiller Navand; les extraits qu'il nous a lus de son *Histoire du parlement de Franche-Comté* nous font vivement désirer que le public puisse jouir bientôt de cet important ouvrage. Il était inutile aussi de vous répéter les justes éloges que plusieurs fois déjà vous avez décernés aux productions si remarquables de style, de finesse et d'observation, de notre spirituel compatriote, M. Ch. de Bernard; je ne vous ai rien dit non plus du voyage en Russie de M. X. Marmier, ni d'un romancier nouveau, M. le baron Henry,

qui vient de s'annoncer, avec un véritable éclat, dans son beau roman de *Senneval.*

En vous parlant de M. Nodier, j'aurais aussi dû vous nommer un de nos jeunes compatriotes qui semble devoir marcher sur ses traces : M. Francis Wey a déjà prouvé, par ses débuts en philologie et par son talent d'écrivain, que l'héritage de notre illustre académicien ne passera pas dans des mains étrangères à la Franche-Comté. Mais comment, avec la meilleure volonté et la mémoire la plus heureuse, n'omettre personne dans une revue aussi rapide? Permettez-moi seulement, Messieurs, de vous rappeler un hommage auquel vous avez été bien sensibles : je veux parler de la description et du plan si parfaitement exécuté des ruines romaines de Membrey, que nous devons à l'obligeance de M. l'ingénieur de Maty de la Tour ; déjà l'Académie lui en a adressé ses remerciements ; mais je crois devoir lui en réitérer ici publiquement l'expression méritée. Je ne puis non plus passer sous silence l'ouvrage que vient de vous offrir M. Agnant, professeur de rhétorique à notre collége royal. La bonne poésie est aujourd'hui trop peu commune pour ne pas être remarquée : M. Agnant a prouvé, dans son beau poëme de *Gusman,* qu'il savait joindre l'exemple d'une imagination féconde et d'un goût épuré aux préceptes de littérature qu'il donne si habilement à nos élèves.

Messieurs, chaque année, en nous procurant le plaisir toujours si doux d'énumérer nos nouvelles richesses intellectuelles, ramène aussi pour votre secrétaire perpétuel la pénible tâche de constater les brèches que les coups de la mort ont faites dans nos rangs. L'année qui vient

de s'écouler a été une des plus fatales pour notre Société. M. Roger, de l'Académie française, qui joignait le meilleur cœur au goût le plus fin, au talent le plus varié; le célèbre compositeur Chérubini, de l'Académie des beaux-arts, et le philosophe philanthrope, qui administrait si habilement le bien des pauvres, M. le baron de Gérando, étaient tous trois associés correspondants de notre Compagnie. Je n'aurai point ici la maladroite témérité d'entreprendre leur éloge; l'Institut l'a entendu prononcer par des voix plus éloquentes que la mienne. C'est pour cela, Messieurs, que je m'abstiens d'arrêter votre attention sur la double et si cruelle perte que notre province et la France entière ont faite dans la personne du brave Moncey et du philosophe Jouffroy. Que dire de notre illustre maréchal après le magnifique éloge prononcé par M. le baron Dupin à la chambre des pairs? La vie et les travaux de Jouffroy sont aussi d'une trop haute importance pour qu'il soit permis de n'en parler qu'en passant; ce n'est pas trop pour les apprécier d'un travail spécial mûrement étudié. J'espère, Messieurs, avoir l'honneur de vous le présenter bientôt : l'Académie le doit à la mémoire de notre compatriote, moi je le dois à la bienveillante affection dont il m'honorait. Ce sera moins un effort de mon esprit qu'un pieux hommage de ma reconnaissance.

Au-dessous de ces illustrations de premier ordre, nous avons à regretter M. l'abbé de Laboissière, qui occupa longtemps, d'une manière brillante, la chaire de littérature à notre faculté des lettres; enfin, deux compatriotes qui nous étaient bien chers, M. Lemonnier, de Salins,

et M. le docteur Pratbernon. La mort de M. Pratbernon a été une véritable calamité pour la ville de Vesoul et pour tout le département de la Haute-Saône. Il y était, par ses lumières, son zèle et son dévouement, l'âme de toutes les entreprises savantes, et l'agent le plus actif de tout ce qui s'y faisait de noble et de bien.

Ce sont là, Messieurs, de bien larges brèches à l'édifice intellectuel de notre beau pays. Heureusement que la main de la Providence, si elle nous frappe d'un côté, de l'autre nous soutient et nous relève. Le rapide tableau, que j'ai fait passer sous vos yeux, de toutes les gloires qui nous restent encore et de celles que l'avenir nous promet, doit contribuer à diminuer notre douleur et à ranimer nos espérances.

Vous avez, Messieurs, le bonheur d'être le centre auquel ces illustrations viennent aboutir. Presque toutes sont membres de votre corps, et c'est à vous qu'il appartient de les grouper en un magnifique faisceau pour leur donner cette unité qui fait la force, cet ensemble qui fait la beauté, ce lien patriotique qui empêche aucune d'elles de se distraire de l'amour et de la gloire du pays.

Ce noble rôle est d'autant plus important, qu'un sentiment, qui le combat et que je dois signaler, en rend l'exécution plus difficile.

Rien de bien, vous le savez, n'arrive ici-bas sans un certain mélange de maux; ainsi se justifie chaque jour l'ingénieuse et si profonde allégorie des anciens. La boîte de Pandore a versé sur notre province les biens intellectuels dont je viens de vous esquisser le tableau, mais elle y a laissé tomber avec eux un mal qui, tel qu'un

poison délétère, les flétrit et les vicie profondément; je veux parler de ce misérable esprit d'envie, qui, bien que répandu partout, semble infester plus particulièrement la Franche-Comté. Assurément cette ignoble passion n'a jamais approché de vos cœurs, comme elle ne saurait approcher de tous ceux que font battre les sentiments élevés; elle est le partage exclusif de la médiocrité; elle ne s'implante que dans l'âme de ceux qui ne se sentent capables de se distinguer par aucune qualité sérieuse. Les hommes généreux savent applaudir aux succès de leurs compatriotes, ils battent des mains à tout nouveau talent qui se révèle au pays; mais pour les cœurs où a pénétré l'envie, toute supériorité les offusque; la vue du mérite, au lieu de les échauffer, les glace; au lieu de le louer, ils le censurent; de l'élever, ils le dégradent. Comme toute gloire a ses taches, puisque le soleil a les siennes, ce sont ces taches seules qui les frappent: ils flairent et saisissent avec un sombre bonheur les défauts mêlés aux plus brillantes qualités, exagérant le mal, dissimulant le bien, et croyant n'avoir jamais assez fait pour leur sotte vanité tant qu'ils ne sont point parvenus à flétrir les réputations les mieux établies, et à réduire à leurs mesquines proportions tout mérite qui les domine.

C'est là, Messieurs, un mal réel et des plus funestes pour notre pays; en vous le signalant, je ne suis que l'interprète des sentiments qui vous animent. Vous en gémissez comme moi et vous comprenez, sans que je vous le démontre, que, si l'un de vos premiers devoirs est de réveiller et de féconder le talent de nos compatriotes dans toutes les classes et dans toutes les carrières,

un devoir non moins essentiel et plus urgent peut-être est, non-seulement de donner, comme vous le faites, l'exemple du respect pour le mérite, mais encore de combattre, par toute votre influence, l'esprit de dénigrement qui s'acharne contre lui! Oui, Messieurs, quel que soit le nombre de nos gloires, quelque brillante qu'apparaisse la couronne intellectuelle de notre province, soyons jaloux de lui en conserver tous les rayons; ne craignons point de jamais trop faire pour le talent qui fait tant pour nous. Mieux vaut pécher par excès d'admiration que par une injuste critique, par une extrême reconnaissance que par ingratitude. L'humanité se résume dans ses membres distingués, leur action seule marque sur le monde; l'envieuse médiocrité ne pèse pas plus dans la balance des destinées présentes qu'elle ne pèsera dans celle de la postérité.

JOSÉPHINE,

PAR M. CH. VIANCIN.

A voir ses tresses d'or, ses formes d'immortelle,
Sa touchante candeur, ses yeux brillants et doux,
Partout l'on se disait : « Que Joséphine est belle,
Et qu'heureux sera son époux ! »

Des beaux-arts la céleste flamme
Venait, sans l'exalter, luire dans sa jeune âme ;
Le crayon, sous sa main, s'animait quelquefois ;
Et lorsque sur la harpe elle posait ses doigts,
On croyait voir un de ces anges
Qui dirigent les chœurs des célestes phalanges,
Vers le trône du Roi des rois.

Oh ! jamais au cœur d'une mère,
Jamais fille ne fut plus chère.
Épris d'amour à son aspect,
Plus d'un cœur palpitait pour elle ;
Mais son ange gardien la couvrait de son aile,
Et sans vaincre l'amour commandait le respect.

Ceux qui, vers le bonheur guidés par l'espérance,
Osaient aspirer à sa main,

Loin d'elle, comme en sa présence,
Ne rêvaient bientôt plus que délices d'hymen.

Et quand de ses lèvres mi-closes
Sortait un nom qu'à peine elle osait murmurer,
D'un plus vif incarnat se coloraient ses roses,
Et sa mère parfois l'entendait soupirer.

A voir ses tresses d'or, ses formes d'immortelle,
Sa touchante candeur, ses yeux brillants et doux,
Partout l'on se disait : « Que Joséphine est belle,
Et qu'heureux sera son époux ! »

Un jour, — c'était le temps où languit la nature
Sous le poids d'un soleil prodigue de ses feux,
Où vers le soir on est heureux
De pouvoir se plonger au sein d'une onde pure,
— Sous les yeux maternels, en des flots caressants,
Près d'un rivage solitaire,
Au plaisir du bain salutaire
Joséphine livrait ses charmes ravissants.

Du fleuve argentant la surface,
En rivale du cygne éclatant de blancheur,
Elle y promenait avec grâce
Son éblouissante fraîcheur :
Et sur elle attachant son humide paupière,
De tant d'attraits justement fière,
Sa mère se disait tout bas avec bonheur :

« Qu'elle est belle, ma Joséphine,
» Que ses yeux sont brillants et doux,
» Comme sa taille est souple et fine,
» Et qu'heureux sera son époux! »

Dans sa craintive prévoyance:
« Ne va pas si loin dans ces eaux, »
Criait-elle à l'enfant qui, parmi les roseaux,
S'avançait avec confiance;
« Ma fille, prends bien garde à ce courant trompeur;
» Il est profond, il est rapide,
» Il pourrait t'entraîner dans un gouffre perfide;
» Rapproche-toi; tu me fais peur! »
Et dans son libre essor, souriante et légère,
La vierge répondait : « Ne craignez rien, ma mère! »

Puis, avec la sécurité,
Renaissait, dans le cœur gardien de sa jeunesse,
Cet intime penser qui flattait la tendresse
D'une heureuse maternité:

« Qu'elle est belle, ma Joséphine,
» Que ses yeux sont brillants et doux,
» Comme sa taille est souple et fine,
» Et qu'heureux sera son époux! »

De tes illusions, de ta secrète joie,
Hâte-toi de jouir, pauvre mère; — la mort,
La mort est là guettant sa proie.

Quelle terreur succède à ton heureux transport!
« Au secours! au secours! » — Cette clameur soudaine
Monte du sein des flots; ta voix, ta faible voix
Cent fois la jette aussi vers les monts, vers la plaine,
Et l'écho du rocher seul y répond cent fois.
Tu regardes en vain de tous côtés... — Personne
N'entend rien, ne voit rien. — Qui, toi, la secourir!
N'y prétends pas; — déjà la force t'abandonne;
Sans la sauver, toi-même il te faudrait mourir!
Demeure,—écoute,—on vient! —Vois, vois-les accourir!
Bateliers et plongeurs sont à l'œuvre. — Peut-être
Du péril quelqu'un d'eux va-t-il se rendre maître,
Et, sauveur triomphant, rapporter dans tes bras
Ta fille arrachée au trépas.

. . . . . .

Ils ont rivalisé d'ardeur et de courage:
Mais, hélas!... — leurs travaux sont restés superflus.
La voilà cependant... elle est sur le rivage;
Mais... ta Joséphine n'est plus!

Qui peindra les douleurs de ton âme éperdue,
Au moment où ta fille, à tes pieds étendue,
Pâle, muette, l'œil fermé,
N'offrait plus sous ta main qu'un cœur inanimé!

Où donc est-il, celui dont l'heureuse tendresse
Aurait obtenu d'elle une sainte promesse?
Viendra-t-il réchauffer ce cœur contre le sien,
Coller à cette bouche une lèvre de flamme,
Retrouver, ressaisir cette âme,

Et renouer plus fort son terrestre lien?
Oh! sans doute il est là, les yeux baignés de larmes;
Mais ses yeux n'ont pas vu, ne verront pas le jour
Qui devait à ses vœux accorder tant de charmes,
Et la pudeur défend un bienfait de l'amour.

— Et tous les autres soins dictés par la science
En vain sont épuisés. — C'en est fait... dis adieu
A ton enfant chéri. — Son anneau d'alliance
Est resté dans la main de Dieu.
Le Seigneur la convie aux noces éternelles;
En lui tendant les bras, il lui donne des ailes.
O suprême félicité!
Si les eaux t'ont ravi sa fraîcheur printanière,
Maintenant elle nage en des flots de lumière
Au sein de l'immortalité.

Qu'elle est belle ta Joséphine,
Nouvel ange veillant sur nous,
Couronné par la main divine
Du plus fidèle des époux!

Ah! cette consolante image
Seule a pu jusqu'ici soutenir ton courage;
Mais souvent la nature a repris tous ses droits
Sur ton cœur maternel. — Ainsi, lorsque tu vois,
Parmi tous les amis de ta jeune famille,
Celui que distinguait ta fille,

Alors, surtout alors, renaissent tes douleurs,
Et tes yeux malgré toi se remplissent de pleurs.

Pour moi, qui lui devais ce poétique hommage,
Si j'approche la nuit de ce même rivage
Où vint la surprendre la mort,
Je crois, sous l'arbre le plus sombre,
Entendre un soupir de son ombre
Ou de sa harpe un doux accord,
Ou les vagues accents de cette voix si chère,
Répéter sur les flots : « Ne craignez rien, ma mère! »
Et quand je marche sur ce bord,
Aux rayons du soleil, à ces brillantes heures
Où l'onde réfléchit les célestes demeures,
En plongeant mes regards dans l'abîme azuré,
Au sein d'un nuage doré
Il me semble revoir la vierge que tu pleures.
Alors, je me souviens des jours, des tristes jours,
Où dans le premier deuil qui pesa sur ma vie,
Solitaire, oppressé, jetant des yeux d'envie
Sur les fronts rayonnants du bonheur des amours,
A voir ses tresses d'or, ses formes d'immortelle,
Sa touchante candeur, ses yeux brillants et doux,
Moi-même je disais : « Que Joséphine est belle,
Et qu'heureux sera son époux! »

SÉANCE PUBLIQUE

DU 24 AOUT 1843.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. WEISS.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

En accordant aux Francs-Comtois la rectitude de jugement, le bon sens, la patience et l'énergie dans le travail, c'est-à-dire les qualités de l'esprit les plus solides, et par cela même les plus dignes d'estime, on leur a presque constamment refusé l'imagination et la sensibilité, ces deux facultés précieuses sans lesquelles l'homme ne s'élèverait jamais au-dessus des froides régions de la vie positive.

De ce qu'ils ont obtenu de remarquables succès dans les sciences où il faut surtout de l'application et de la persévérance, on en a conclu qu'ils n'étaient pas également propres aux lettres, qui demandent des qualités plus rares et plus brillantes. Le domaine des sciences, leur a-t-on dit, forme votre apanage, et vous devez en

être satisfaits ; bornez-vous donc à les cultiver ; laissez à d'autres, moins bien partagés que vous, le soin de cueillir les palmes séditieuses de l'éloquence et les vains lauriers de la poésie, qui, malgré la promesse d'Apollon lui-même, ne garantissent pas toujours de la foudre ceux qui les ambitionnent.

Tout en reconnaissant que les Francs-Comtois ont une aptitude spéciale pour les sciences abstraites, je ne pense pas qu'on soit fondé à leur refuser les qualités propres à se distinguer dans les lettres. Quoique les Séquanais nos ancêtres ne nous aient laissé aucune trace de leur littérature, il n'est pas présumable qu'ils en aient été complétement dépourvus. Les poëtes étaient à la fois les prêtres, les législateurs et les historiens de cette nation puissante, qui fit trembler Rome, conquit la Grèce, et porta ses armes jusqu'aux bornes du monde civilisé. Nous, les descendants de ce peuple religieux et brave, si nous n'avons pas hérité de sa puissance, nous avons conservé ses instincts poétiques ; et j'en trouve la preuve dans ces traditions qu'un des membres de cette Compagnie a rajeunies en les traduisant en vers où la grâce s'unit à la simplicité (1) ; dans ces pieuses légendes, substituées à d'autres plus anciennes, dans ce goût inné des habitants de nos campagnes pour les récits merveilleux, pour les contes satiriques qu'ils composent eux-mêmes, et dans lesquels, malgré l'ignorance des premières règles de l'art, on est obligé de reconnaître des traits vifs ou touchants qu'envierait plus d'un poëte.

(1) M. Auguste Demesmay.

Un autre membre de cette Compagnie, M. Ch. Nodier, qui a retrouvé avec surprise en Ecosse les noms de nos montagnes et de nos rivières, n'a pas été moins étonné de la ressemblance qui existe entre les Highlanders écossais et les fermiers du Lomont et du Haut-Jura. Cette ressemblance est si grande, que M. Nodier ne doute pas que ces deux peuples, aujourd'hui séparés par la mer et par de vastes régions, n'aient une même origine. Il a retrouvé dans les montagnes de l'Ecosse, comme en Franche-Comté, les traces d'une mythologie qui n'a rien emprunté de celle des Grecs et des Romains, et ce goût du merveilleux, signe distinctif d'une poésie primitive. Aussi témoigne-t-il le regret que notre Franche-Comté n'ait pas produit un Macpherson pour recueillir, alors qu'ils étaient dans toutes les bouches et dans toutes les mémoires, ces chants gracieux ou terribles qui peut-être auraient rivalisé avec ceux d'Ossian et de Fingal.

Voilà donc, Messieurs, l'un des membres les plus distingués de cette Académie, qui revendique aussi pour notre pays l'honneur d'être autant, si ce n'est plus qu'un autre, favorable à la poésie.

Mais alors, me dira-t-on, comment se fait-il que, depuis la renaissance des lettres, la Franche-Comté n'ait pas fourni, si l'on en excepte Mairet, un seul poëte d'un talent supérieur et reconnu? Cette question, par son importance, mérite d'être traitée à part; et, si mes occupations me le permettent, j'entreprendrai d'en donner la solution. Mais aujourd'hui je me bornerai à prouver qu'à l'époque où la France était encore divisée en vingt peuples différents, qui vivaient de leur vie

propre et n'avaient presque rien de commun que leur origine, la Franche-Comté a fourni à elle seule presque autant de poëtes qu'aucune des provinces situées sur la rive droite de la Loire.

Il est vrai que les œuvres et les noms mêmes de nos poëtes ne sont malheureusement pas tous parvenus jusqu'à nous; mais il nous en reste un assez grand nombre pour que je puisse, sans trop de témérité, prendre l'engagement de ne rien avancer, dans cette revue des vieux poëtes francs-comtois, qui ne soit appuyé sur des preuves irrécusables et que la critique la moins bienveillante ne pourrait contester.

Avant de vous présenter, Messieurs, cette espèce d'inventaire de notre vieille littérature, il est indispensable de jeter un rapide coup d'œil sur l'état de la province à l'époque où commencèrent à y poindre les premières lueurs de la poésie.

Le christianisme, en ouvrant dans les cloîtres un asile aux lettres, les préserva d'un anéantissement qui paraissait inévitable. Les antiques et célèbres abbayes de Luxeuil et de St.-Claude, placées aux deux extrémités de la province, y avaient entretenu le goût des sciences, en faisant respecter ceux qui les cultivaient. Nos souverains avaient tiré de ces abbayes des ministres et des conseillers dont la prudence leur avait été fort utile dans de grandes circonstances; l'intervention du clergé dans les affaires publiques avait suffi plus d'une fois pour apaiser ces interminables dissensions des hauts barons, qui semblent aux esprits superficiels former toute l'histoire du moyen âge. Ces intervalles de calme, en faisant

mieux apprécier les avantages de la paix, contribuaient à étendre et à fortifier la civilisation renaissante. Des rapports plus fréquents, plus réguliers, s'établissaient peu à peu entre les suzerains et leurs vassaux ; les premiers apercevaient qu'il existait pour eux des devoirs, et les autres, des droits. La langue appelée vulgaire, parce qu'elle était celle du peuple, mélange des différents idiomes des Francs et des Gaulois avec le latin, en acquérant des formes plus régulières, cessait d'être dédaignée des savants, et s'introduisait jusque dans les palais des princes. Le goût de l'étude, jusqu'alors renfermé dans les cloîtres, s'étendait de proche en proche, et dès le XIe. siècle il fallut songer à satisfaire ce nouveau besoin d'une population soumise, mais intelligente et brave. Hugues Ier., l'un des plus grands prélats qui aient honoré le siége de Besançon, fonda dans sa ville épiscopale trois écoles où les sciences et les lettres furent enseignées avec une libéralité jusqu'alors sans exemple. Je ne doute pas que dès cette époque il ne se soit trouvé parmi nos Francs-Comtois des esprits délicats, doués d'un tact plus sûr, d'une sensibilité plus vive, et qui aient essayé d'assouplir une langue encore rude en la pliant aux lois du nombre et de la mesure. Mais les noms et les productions de ces premiers poëtes nous sont également inconnus. Il y avait sans doute aussi des trouvères et de joyeux conteurs à la cour de notre comte Renaud III, que l'histoire représente comme un prince magnifique, aimant les arts, les fêtes et les plaisirs ; car les poëtes n'ont jamais manqué au prince qui a su dignement les récompenser. Mais il faut arriver jusqu'à

Frédéric Barberousse, ce grand empereur dont le passage dans notre province y laissa des traces si brillantes, pour trouver, sinon l'œuvre, du moins le nom du premier poëte franc-comtois dans l'ordre chronologique. Ce poëte, que Frédéric s'était attaché par ses bienfaits et qui le suivit probablement dans ses expéditions lointaines, est Hües de Braye-Selves vers Oignon, ou, comme on dirait aujourd'hui, Hugues de Broye-lez-Pesmes. Son nom se trouve dans le poëme de Guillaume de Dole, ouvrage d'un compatriote de Hües qui subsistait encore vers la fin du XVIe. siècle, mais qui n'a pu être retrouvé depuis, ni dans les manuscrits si nombreux de la Bibliothèque royale, ni dans ceux de la bibliothèque de l'Arsenal, où MM. Ch. Magnin et Ch. Nodier, tous les deux membres de cette Académie, l'ont fait rechercher avec tout le soin et la diligence que vous étiez, Messieurs, en droit d'attendre de ces zélés compatriotes.

Le Roman de la Charité est l'ouvrage d'un autre poëte franc-comtois qui vivait aussi sous le règne de Frédéric Barberousse. Le manuscrit que l'on en conservait à l'abbaye de Luxeuil était anonyme. Dans celui de la Bibliothèque royale, l'auteur est désigné par ces mots : *ly reclus de Molain ;* or, comme on le sait, Molain était une annexe ou dépendance de l'abbaye de Vaux près de Poligny. Ce poëme, qui n'est probablement pas le seul qu'il ait composé, est une satire assez vive des ecclésiastiques de son temps, auxquels il reproche d'oublier les règles de la simplicité évangélique pour se livrer aux vains plaisirs du monde. D. Grappin, l'un des membres les plus laborieux de cette Compagnie, a fait une analyse

assez étendue de ce poëme resté inédit. L'un des savants continuateurs de D. Rivet en a inséré une autre, également intéressante, dans l'*Histoire littéraire de la France* (1).

Un des prélats qui ont occupé le plus glorieusement le siége de Besançon, Thierry, de l'illustre maison de Montfaucon, mort en 1191 dans la Palestine, pleuré des croisés qu'il avait conduits plus d'une fois à la victoire, mérite d'occuper une place dans la liste de nos poëtes. Il ne nous reste de ce grand prélat qu'une hymne pour la fête de saint Vincent, dont il avait aussi composé la musique. Mais personne ne croira que Thierry se soit borné à cette pièce unique; il est beaucoup plus vraisemblable que ses ouvrages en vers ont péri avec ceux qu'il avait laissés sur d'autres matières; car il avait joint à la culture des lettres celle des sciences, et passait, de son temps, pour un prodige de savoir.

Notre comte Otton IV, à qui l'histoire reproche d'avoir trop aimé la guerre et de ne s'être pas montré assez avare du sang de ses sujets, avait cependant compris aussi que les lettres seules peuvent assurer une gloire durable au souverain qui leur accorde la protection dont elles ont besoin. S'il eut le tort d'abandonner ses états à peine pacifiés pour aller, dans la Sicile, à la tête de ses chevaliers, punir le lâche attentat dont les Français avaient été victimes; si, constamment entraîné par sa passion pour la guerre, on le vit sans cesse mettre au service de ses voisins et de ses alliés une

(1) XIV, 33.

épée qu'il n'aurait dû tirer que pour la défense de ses peuples, il est dans la vie de ce prince un acte qui doit, Messieurs, lui faire pardonner des torts que je n'ai point entrepris de justifier, et lui mériter la reconnaissance des Francs-Comtois : Otton fut le premier fondateur de cette université qui, de Gray où elle avait été d'abord établie, fut transférée à Dole, puis à Besançon, et n'a cessé d'entretenir dans le pays cette ardeur pour la culture des sciences qui s'y est manifestée à toutes les époques.

La fille d'Otton, Jeanne de Bourgogne, mariée à Philippe le Long, roi de France, hérita de l'amour de son père pour les lettres, et ne négligea rien pour en répandre le goût dans la province. Elle institua dans ce but à Paris un collége où vingt élèves, nés dans le comté de Bourgogne, entretenus à ses frais, venaient recevoir les leçons des plus habiles maîtres. On ne peut douter que Jeanne n'accueillît nos poëtes et qu'ils ne fussent reçus à la cour avec une bienveillance toute spéciale. Aussi je ne balance pas à faire, avec D. Grappin, honneur à l'un d'eux du roman de Gérard de Roussillon, dédié à cette princesse, et dont le héros appartient aux temps fabuleux de notre histoire.

L'aïeule de Jeanne, la comtesse Alix de Méranie, princesse aussi pieuse qu'éclairée, avait, en 1271, fondé à Poligny, ville qu'elle affectionnait particulièrement, un couvent de dominicains qui, dans le siècle suivant, a produit plusieurs écrivains remarquables.

Le plus ancien de ces écrivains, que les bibliothécaires de son ordre, les savants PP. Quétif et Echard, nomment

Gad de Ouciu, et qu'ils ont cru Polonais parce qu'il se dit de *Pouloignie*, est l'auteur de la première traduction française en prose du fameux traité de Boëce *De la Consolation* (1). A ce nom de Gad, qui, suivant sa remarque, n'a jamais été patronimique en France, Prosper Marchand a substitué celui de Gui, très-commun alors dans les deux Bourgognes (2); mais il ne connaissait pas assez la topographie de notre province pour avoir pu retrouver dans d'Ouciu, comme on l'a fait depuis, le nom de Doucier, village à peu de distance de Poligny. Gui d'Oucier, car c'est le véritable nom du vieux traducteur de Boëce, vivait encore en 1336. Cette date n'est point celle de sa traduction, comme La Monnoye le dit dans ses notes sur Duverdier, mais celle de l'imitation en vers qu'un élève de Gui a faite du même traité de Boëce, sous le titre de Roman de Fortune et Félicité.

L'auteur de ce roman, écrit en octaves, forme que nos vieux poëtes avaient empruntée des Italiens et qu'ils ont conservée dans toutes leurs compositions de quelque étendue, nous a révélé son nom dans un acrostiche, bagatelle difficile, mais alors fort à la mode : en assemblant les premières lettres de chaque octave de son prologue, on trouve Frère Renaud de Louens (3), famille honorable de Poligny, qui a fini en 1652 dans la personne de Denise de Louens, laquelle légua tous ses biens aux

(1) *Scriptor. ord. prædicator.*, I, 590.

(2) *Dictionn. historiq.*, II, 113.

(3) Voy. à la fin de cette dissertation le prologue de ce roman, publié pour la première fois, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Besançon.

pauvres de cette ville pour être employés à la construction d'un hôtel-Dieu (1).

Un contemporain et un confrère de Renaud avait composé un Poëme sur les guerres qui désolèrent la province après la mort de la reine Jeanne de Bourgogne ; mais il ne reste de ce poëme que les deux ou trois fragments publiés par Gollut, qui dit que l'auteur était un frère jacobin (2). Remarquez qu'il n'ajoute pas : du couvent de Poligny, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire s'il eût connu cette particularité. C'est donc, sinon sans vraisemblance, du moins sans preuve aucune, que plusieurs biographes attribuent à frère Renaud lui-même cet ouvrage dont on doit regretter la perte.

Un savant bénédictin, D. Demandre, dans une dissertation couronnée en 1782 par notre Académie, attribue, sur l'autorité de D. Grappin, à des poëtes francs-comtois les romans de Gérard de Vienne, de Maugis d'Aigremont et d'Albéric de Bourgogne. Quelque respectable que soit l'opinion de deux hommes aussi versés dans notre histoire littéraire, j'aurais désiré qu'ils eussent essayé de l'appuyer de quelques preuves ; mais, à cette époque, on ne connaissait déjà plus que les titres de ces romans, dont un seul, Maugis d'Aigremont, est cité dans la *Bibliothèque* de Lenglet-Dufresnoy (3).

Malgré les encouragements accordés aux lettres, comme nous l'avons vu, par Frédéric Barberousse, le

(1) *Mémoires sur Poligny*, par M. Chevalier, II, 400.
(2) *Mémoires historiques de la république séquanaise*, 493 et 498.
(3) *Bibliothèque des romans*, II.

comte Otton et sa fille Jeanne de Bourgogne, elles n'étaient encore guère cultivées que dans les cloîtres. Ces hauts barons, ces rudes chevaliers, d'ailleurs si braves et si loyaux, auraient cru déroger s'ils eussent abandonné, ne fût-ce qu'un instant, la lance pour la plume, les combats ou les tournois qui en étaient l'image pour se livrer à l'étude. Ce ne fut que vers le milieu du xve. siècle, lorsque le duc Philippe, à qui ses sujets décernèrent le titre de Bon que la postérité lui a conservé, eut établi sa cour à Dijon, que la culture des lettres cessa d'être regardée comme une occupation roturière. Aimant les lettres et les arts qu'il protégeait noblement, Philippe, dit un de nos historiens, aurait, dans des circonstances plus favorables, été pour la Bourgogne ce que les Médicis étaient pour l'Italie, et ce que plus tard Louis XIV fut pour la France (1). Dès les premières années de son règne, ce prince avait donné des preuves de son affection pour notre province en rétablissant à Dole, sur des bases plus larges, son université qu'il rendit commune aux deux Bourgognes. Les Francs-Comtois, dont il avait apprécié les talents et le caractère, brillèrent au premier rang dans ses armées et dans ses conseils. Parmi ceux qu'il retint à sa cour, en les attachant par d'honorables emplois, soit à sa personne, soit à celle de son fils le comte de Charolais, nous trouvons trois poëtes, les seuls, je ne dis pas que notre province ait produits dans ce siècle, mais dont les noms et les ouvrages soient parvenus jus-

(1) D. Berthod, Voyage littér. dans les Pays-Bas, imprimé dans les *Mémoires et Documents inédits*, III.

qu'à nous : ce sont Pierre Michault, Amé de Montgesoye et Olivier de la Marche, plus connu par ses Mémoires que par ses poésies, qui cependant, comme nous le verrons tout à l'heure, mériteraient d'être tirées de l'oubli.

Le premier, dans l'ordre des temps, Pierre Michault, qui prend le titre de secrétaire du comte de Charolais, est auteur de plusieurs ouvrages imprimés, dont les principaux sont : le DOCTRINAL DE COURT et la DANSE AUX AVEUGLES, deux poëmes allégoriques remplis d'utiles enseignements, présentés quelquefois d'une manière très-piquante. Le DOCTRINAL DE COURT est une critique assez vive des mœurs des courtisans et même de celles des princes, ce qui n'empêcha pas l'auteur de dédier son livre à Philippe le Bon, qui ne paraît pas s'en être formalisé. Les aveugles, devant lesquels le monde danse, sont l'Amour, la Fortune et la Mort. Cette image de la vie humaine, dont Michault n'est pas l'inventeur, a été depuis reproduite un grand nombre de fois ; la peinture même s'en est emparée, puisque cette idée n'est au fond que celle de la fameuse danse des morts d'Holbein. L'édition la plus récente de son poëme est augmentée de deux complaintes que Michault avait composées sur la mort de sa bonne maîtresse, madame Isabelle de Bourbon, comtesse de Charolais. Cette princesse mourut, comme l'on sait, en 1466, et tout fait présumer que Michault ne lui a pas survécu longtemps.

A en juger par son nom qu'ont porté depuis et que portent encore dans notre province des hommes fort honorables, Pierre Michault, né dans le village d'Esser-

tenne près de Gray, n'était point noble; mais il n'en est pas de même d'Amé de Montgesoye, le dernier rejeton d'une des plus illustres maisons du comté de Bourgogne. Amé, qui se dit l'indigne serviteur de la comtesse de Charolais, est l'auteur du PAS DE LA MORT, poëme si peu connu que Dunod le confond avec le CHEVALIER DÉLIBÉRÉ dont nous allons parler. Dans le poëme d'Amé de Montgesoye, un chevalier nommé Excès ose défier la Mort elle-même qui accepte son cartel; mais quand il a pris connaissance des règles du combat, il ne juge pas à propos de se mesurer contre un pareil adversaire et prend sagement le parti de la retraite. C'est, comme on voit, encore une allégorie. Avant la découverte assez récente, dans la bibliothèque de Lille, d'un manuscrit de ce poëme dont nous devons une copie à l'obligeance du savant M. Le Glay, il n'était connu des littérateurs de notre province que par la mention qu'Olivier de la Marche en a faite dans une des premières stances de son CHEVALIER DÉLIBÉRÉ, où il loue, avec une exagération qui doit trouver son excuse dans son amitié pour l'auteur,

> Le traité qui tant point et mort
> Que feit Amé de Montgesoye,
> Plus riche que d'or ne de soye,
> Du merveilleux pas de la mort.

Dans son poëme qui, comme celui de Montgesoye, contient la description d'un tournoi, Olivier de la Marche s'est plu à rappeler les noms de plusieurs Francs-Comtois qu'il avait connus à la cour de Bourgogne et qui étaient morts avant 1483, date de la composition de son ou-

vrage. Ce sont le seigneur de Varambon, Thiébaud de Neuchâtel,

Jà de Bourgongne maréchal,

trois frères de Toulongeon, des Vergy, le chancelier Rollin, etc., tous personnages éminents dans les armes ou dans les sciences, et dont on doit savoir gré à La Marche d'avoir célébré les exploits et les vertus. Ce poëme, imprimé du vivant de l'auteur, était devenu si rare qu'il n'en existait pas un seul exemplaire dans la province, avant la réimpression qui en a été faite récemment à Paris. Le nouvel éditeur, homme d'esprit et de goût, l'a fait suivre d'une notice à laquelle j'emprunterai le passage suivant, qui résume, mieux que je n'aurais pu le faire, le jugement que l'on doit porter de cet ouvrage.

« Le Chevalier délibéré, le meilleur ouvrage en vers d'Olivier de la Marche, renferme des préceptes d'une saine morale et des notions curieuses sur les tournois. L'un des plus fidèles serviteurs de Philippe le Bon qui l'avait fait élever à sa cour, il saisit toutes les occasions d'exprimer sa reconnaissance envers son maître. La fin tragique de Charles le Téméraire, qu'il avait eu la douleur de voir périr devant Nancy, et la mort prématurée de Marie, dernier rejeton de cette illustre maison de Bourgogne, lui fournissent aussi plusieurs stances empreintes d'une douce mélancolie. »

Lorsque je disais tout à l'heure que dans tout le cours du xve. siècle, notre province ne comptait que trois poëtes dont les noms eussent échappé à l'oubli, ma mémoire

ne me rappelait pas Jean d'Oiselay qui, fait prisonnier pendant l'occupation de la Comté par les armées de Louis XI, fut envoyé dans la Champagne où il composa « des poëmes et des histoires des temps passés, en soulas » de sa captivité (1). » Mais cette ligne que j'extrais de Gollut est tout ce qui nous reste de Jean d'Oiselay. Ainsi, quoiqu'il eût acquis de doubles droits à la renommée, et comme guerrier et comme poëte, son nom serait depuis longtemps oublié, si le hasard ne l'eût placé sous la plume d'un simple et naïf chroniqueur. Tant la gloire est chose incertaine et fugitive!

Ici, Messieurs, finit la tâche que je m'étais imposée. Mon but était de montrer que nos compatriotes ne sont pas plus dépourvus que les autres peuples des dons brillants de l'esprit et de l'imagination; je crois l'avoir atteint en prouvant qu'à l'époque même où la langue se formait avec la poésie, notre province peut s'honorer d'avoir produit un grand nombre de poëtes distingués. Il n'entrait pas dans mon plan de pousser mes investigations dans des siècles plus éclairés et plus littéraires. Cet examen, qui ne serait peut-être pas, du moins pour vous, Messieurs, sans intérêt, pourra devenir l'objet d'un nouveau travail que j'aurai l'honneur de soumettre plus tard à vos lumières, et pour lequel je réclame dès ce moment vos utiles conseils et votre indulgence.

(1) *Mémoires historiq. de la républ. séquanaise*, p. 930.

PROLOGUE DU ROMAN DE FORTUNE ET FÉLICITÉ.

Fortune, mère de tristesse,
De doleur et d'affliction,
Mectre me fait en (ma) junesse
Mon estude et mon entencion
De faire un roumant sur Boëce
Condit de consolacion,
Qui donne confort et lièce
A ceulx qui ont tribulacion.

Raison et cuer parle, pourquoy
Je commance cest roumant faire;
C'est une dame que je voy
A cui fortune a esté contraire;
Conforte la vuil et la doy
Et son cuer envers Dieu atraire :
Or prions tuit Dieu, le vray Roy,
Que ly roumant li puisse plaire.

En fransois n'est pas proprement,
Nuil ne doit avoir desplasance,
Pource qu'à mon comancement
Je ne fuz pas nory en France;
Mas tant saichiez certainement,
Qui contient assez la soubstance
Des dicts du livre clérement,
Et d'aulcuns la sure fiance.

Regardans bien le livre tout,

Que n'est pas legier (1) à entendre,
(Il) n'est pas escript mot et mot,
Car tuit ne le pourait apprendre.
Et sens mestoit je ne dout
Que l'on ne m'an puet reprandre,
Pour ce y ai mis sans riot (2)
Ce que ma raison puet comprendre;

Et non pourtant n'ay-je pas dit
Chose qu'au livre soit contraire,
Mas ay bien regardé l'escript
Du quel on puet moult de bien traire,
Que ung frère prescheure fit
Qui le livre moult bien déclaire,
Quar du frère porte l'abit,
De l'y ay fait mon examplaire.

Raconte Boëce souvant
Hystoires essez convenables,
Quar s'on passoit trop briément
Pour ce n'y sont tant agréables;
Auxy dit-y courtoisement
Aucune fiction et fable,
Quant ne les dit pas clérement
Elles en sont moins délitable.

Et pour ce ay-je mis entente (3)
A mon estude et (à) ma cure,

(1) Facile. (2) Conteste. (3) Application.

De clerement donne(r) entendre,
Sens voële et sens couverture,
Hystoire qu'estoit fort au prendre (1)
Et fabliz que estoit obscure;
A moins tant que ce puet estandre
De petit chemin la mesure,

N'ay pas gardey la dissemblance
Qu'est une dignite (2) chose,
Quar le livre par vers commance
Et puis (il) se finist en prose.
Souvant il prant ceste muance,
Mas de ce faire je ne repose,
Quar bien scey que ceste ordenanse
Pou vault à ce que je propose.

Au premier, quant je commençay
Du livre remer la matière,
En ma pensey ay proposay
Touiours garder une manière,
Quar li livre remer cuyday
Tout selon la rime première,
Mas un pou trop fort la trouvay;
Si la mue (3) en plus legière.

Dont aucunes gens déprisent
Par aventure ceste rime,
Quar aucun fois est consonnant
Et n'est pas toute léonime,

(1) Difficile. (2) Remarquable. (3) Changeai.

A ceulx gens je leur met avant
Et leur dis ung tel maxime :
Il iroit moult souvant musant (1),
Qui doiroit tout oïr à lire (2).

Tuit cil que fortune environne,
Si que tuit de convoitise ardent
Quant il estudient cest livre,
Et déligemment le regardent
Sens convoitise les fais vivre,
Si ses commandemens bien gardent
Le cuer lour fait franc et délivre,
Quant il gaignent et quant il pardent.

Des biens mondans quant il les ont,
Icy ne menant à outraige (3) ;
Après auxi quant il s'en vont,
Ne plorent pas moult le dommaige ;
Quar li livre leur exposont
De dame Fortune l'usaige,
Que nez (4) à ceulx que mal ne font,
Montre elle son faulx visaige.

Et pour ce qui estudiroit
Cest livre à grante diligence
Fortune point ne priseroit
Ni ly ne mettroit s'espérance ;

(1) Jouant de la *muse* ou cornemuse, c'est-à-dire perdant son temps.
(2) Comprendre en lisant.
(3) N'usant pas à outrance, avec excès.
(4) Nuit.

Son cuer en Dieu reposeroit,
En cui ne puet estre muance,
Et touiours en ly meuveroit
Plante de bien et d'abondance.

Louer devons Dieu et cest homme
Qui nous ay fait cielx escripture
Où de vertuy trovons la somme
Et de bien vivre la mesure;
Louer devons le lieu de Rome
Où il a pris la noriture,
Que fit présent d'un tel prod'omme,
A toute humaine créature.

Or est raison que je vos die
Aucune chose à sa gloire :
Boëce fût de Romanie
Selonc ce que nous dit hystoire;
Saige, soulsti (1), plain de clargie (2),
En tout conseil ungs homs (à) croire;
Honeste et de bone vie,
Touiours avoit Dieu en mémoire;

Vient après que par excellance
De clergie et de véritey,
Dieu, que les prod'ommes avance,
L'a en cest monde haut montey,
En richesse et en puissance
A ces voisins moult sormonte;

(1) Habile. (2) Science.

Mas fortune par sa muance
A bien pòu cognu la honte.

Elle qui en tous temps se peine,
Comant ce qu'elle a fait defface,
De Boëce tourna sa roue
Et ly montra sa noyre face.
Pour envie que touiours règne
Et qui les prod'ommes menasse,
Tant la tourne et la demaine
Que du roy ly toilloit (1) la grâce.

N'est homme tant soit (il) fort,
Saige, subtil, malicious,
Que trouvoit suffisant confort
Contre la lige d'anvioux.
Tant fust au messaige de mort
Contre Boëce iniquitoux,
Que li roy l'eycilla à tort
Et le fit poure souffretous.

Sa fortune que fut muée
Le desconforta durement,
Mas sa maison eluminée (2)
Le reconfortoit doucement;
Lours proposa en sa pensée
Faire ovre en enseignement,
Aucune chose de durée :
Or oyez le commencement.

(1) Ota. (2) Éclairée.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. CLOVIS GUYORNAUD.

MESSIEURS,

Lorsqu'il y a environ un siècle l'Académie de Besançon a été fondée sous les auspices du roi Louis XV, ce fut principalement dans le but d'élever, au moyen des travaux des membres de cette Société, un monument historique qui apprît à la France et à l'Europe quel rôle notre province, *plus considérable en sa réputation qu'en son étendue*, comme l'a si bien dit Boyvin, a pu jouer dans l'histoire générale de l'humanité. Les manuscrits précieux renfermés soit dans vos archives, soit à la bibliothèque publique de cette ville, et dont vous avez entrepris depuis quelques années la publication, attestent que l'objet principal des fondateurs de votre Compagnie a suffisamment été rempli. En effet, on ne trouverait pas en France, ni peut-être dans aucun autre pays, une Société savante qui ait plus fait pour l'histoire de sa localité, que l'Académie de Besançon pour l'histoire religieuse, politique et littéraire de la Franche-Comté. Le mouvement qui a toujours entraîné nos compatriotes vers les études qui se rattachent aux annales du pays, loin de se ralentir, a pris de nos jours un nouvel essor qui promet d'être de plus en plus fécond. Aussi sera-ce à notre époque et à des écrivains qui siégent pour la plupart dans cette enceinte, que la Franche-Comté devra

plusieurs de ses œuvres historiques les plus remarquables.

Je crois pouvoir dire, sans me tromper, qu'une grande partie de la jeunesse studieuse de notre pays marche aujourd'hui avec une sorte d'enthousiasme dans la noble voie que lui ont tracée nos anciens bénédictins d'abord, et vous ensuite, Messieurs, qui tenez maintenant dans la science la place occupée autrefois par ces célèbres religieux. Plusieurs de nos jeunes compatriotes n'en sont déjà plus à de simples essais et ont donné mieux que des espérances. Il ne m'appartient pas de les désigner ici par leurs noms, mais je ne puis m'empêcher de citer, au nombre des ouvrages qu'ils élaborent, une histoire politique des Francs-Comtois, des études sur leur histoire littéraire en général, d'autres plus spéciales sur leurs anciens poëtes romanciers et chroniqueurs, une histoire du château de Joux et du haut Jura, un travail sur notre ancien droit, et divers récits où seront retracées, dans tout ce qu'elles ont de dramatique, les biographies de nos artistes et celles de nos guerriers montagnards et de nos partisans. Tandis que plusieurs de nos jeunes poëtes célèbrent dans leurs vers nos plus glorieux faits d'armes, quelques-uns de nos jeunes dessinateurs consacrent aussi leur crayon à reproduire les traits de nos personnages et l'aspect de nos sites et de nos monuments historiques. Enfin la musique elle-même n'a pas voulu rester étrangère à ce concours de travaux patriotiques, puisqu'un jeune compositeur de cette ville, qui représente non sans éclat parmi nous l'art des Goudimel et des Rouget-de-Lisle, s'est fait l'éditeur de nos noëls

populaires, et a mis dernièrement l'une de ses inspirations sous le patronage de nos fées nationales.

Ainsi l'histoire, la littérature, la critique, la poésie, le dessin et la musique, se sont unis, grâce aux efforts d'une jeunesse toute française, pour élever un monument à l'ancienne nationalité franc-comtoise dont nos pères se montrèrent si justement orgueilleux.

C'est sans doute pour favoriser et encourager cette tendance de la jeunesse franc-comtoise à se livrer aux études historiques, que, voulant, Messieurs, qu'un de ces jeunes gens fît partie de votre Société, vous m'avez choisi, moins sans doute comme le plus méritant que parce que, me trouvant plus rapproché du siége de vos travaux, j'ai dû vous paraître plus commodément placé pour y concourir. En acceptant cet honneur, il m'a semblé que j'en serais peut-être moins indigne si je parvenais, non à faire revivre, ce qui désormais n'est plus possible, mais à rappeler ce qu'était chez nos vertueux ancêtres une nationalité qui, si elle ne doit point laisser de regrets parmi nous, n'y donnera lieu du moins qu'à de très-honorables souvenirs.

La nationalité franc-comtoise a quelque chose de plus que celle d'une province ordinaire, n'étant, à proprement parler, que la dernière expression de la grande nationalité du peuple bourguignon, si fameuse elle-même dans l'histoire du monde, pour avoir été représentée par trois dynasties de rois, les rivaux de ceux de la France, et par une maison ducale si puissante, que les princes qui en sortirent firent trembler sur leurs trônes des rois et des empereurs. Les trois royaumes successifs et le co-

lossal duché de Bourgogne étant tombés, la Franche-Comté, espèce de république placée en dernier lieu moins sous la domination que sous la protection des princes de la maison d'Autriche, est restée seule pour conserver et défendre le nom, les armes et le drapeau de la nationalité bourguignonne; glorieuse mais difficile mission, remplie par cette noble province avec un dévouement qui causa plus d'une fois la surprise et l'admiration de l'Europe pendant les deux siècles qui précédèrent notre réunion à la France.

Dans sa lutte contre la domination française, la nationalité franc-comtoise, dernier écho de celle des vieux Burgundes, eut pour représentants :

D'abord la noblesse,

Puis la bourgeoisie,

Et en dernier lieu le peuple.

Chacun de ces trois membres du corps national prit à son tour la part principale dans le combat engagé pour préserver le pays de la conquête de ces puissants voisins d'outre-Saône.

Quand la noblesse, qui se croyait tout alors, ouvrit sa lutte contre les rois et les princes de la maison de France, si la bourgeoisie et le peuple y participèrent, ce fut en restant dans l'ombre. On n'entend encore, pendant cette première période de la résistance, que les grands coups d'épée de notre chevalerie, si forte et si nombreuse qu'elle comptait encore, même après avoir été décimée par les croisades, plus de deux mille familles de nom et d'armes, ce qui suppose au moins dix mille combattants de noble race. Mais lorsque dans la suite la

bourgeoisie affronta si audacieusement, du haut de ses murailles, les plus vaillantes armées et les plus habiles capitaines de la France, l'étoile de la chevalerie, que l'aigle républicaine des Besançonnais n'avait cessé de fixer d'un œil hardi, pâlit devant le soleil de plus en plus éblouissant du parlement dolois; et quand à son tour le peuple, ce peuple de pauvres pâtres, apparut sur le premier plan de la scène, pour s'y mesurer contre le géant royal qui avait acheté les épées de la noblesse et rendu muets les mousquets de la bourgeoisie, ce n'est plus dans les châteaux, ce n'est presque plus dans les villes, mais dans les rochers et les forêts de la montagne, qu'il faut aller chercher les derniers et les plus intrépides défenseurs de l'opiniâtre nationalité franc-comtoise.

La noblesse, en combattant la domination de la France, avait plutôt en vue sa propre indépendance que celle de la nation, car, à de rares exceptions près, la noblesse franc-comtoise, comme toutes les noblesses du monde, dédaignait la bourgeoisie et opprimait le peuple. La bourgeoisie, aussi égoïste comme caste que la noblesse, vit trop souvent la patrie renfermée dans l'enceinte de ses villes qui se jalousaient et se détestaient les unes et les autres. Mais lorsqu'il s'agissait de défendre le pays, les bourgeois ne le cédaient pas en bravoure aux chevaliers. D'ailleurs, si les habitants des châteaux avaient de grands priviléges à défendre, ceux des villes avaient des droits non moins précieux à conquérir. Ce fut de poitrines bourgeoises que sortirent, au moyen âge, ces premiers cris de liberté qui réveillèrent au fond des cœurs populaires le souvenir endormi, mais non éteint,

de cette vieille indépendance qui, même au milieu d'une servitude presque générale, avait su se conserver parmi nous un asile inviolable au fond des vallées jurassiennes de la Franche-Montagne. Mais qu'ils eussent accepté la tutelle des moines, comme les montagnards mainmortables du sud, ou qu'ils se glorifiassent d'une liberté inaltérée et aussi ancienne que le sol, comme les montagnards francs du nord, les hommes du peuple, d'un bout à l'autre du Jura, après avoir défendu jusqu'au dernier moment une nationalité dans laquelle ils voyaient avant tout l'indépendance de leur pays, lui restèrent attachés de cœur longtemps même après qu'elle eut succombé entre leurs bras.

Si le peuple, la bourgeoisie et la noblesse eussent pu rester constamment unis, peut-être, ce qui cependant ne serait pas à désirer, leur opposition à la domination française subsisterait-elle encore aujourd'hui ; mais, chacune de ces trois castes ayant des intérêts différents et opposés, il a été facile à la France de les accabler successivement en les excitant adroitement l'une contre l'autre, laissant toujours espérer au plus faible des adversaires son assistance contre le plus fort.

C'est ainsi que la France ou plutôt les rois de ce pays vinrent à bout de la noblesse, en se faisant contre elle les protecteurs des droits réclamés par les populations des villes et des campagnes, sauf à détruire, comme ils le firent ensuite, la puissance de la bourgeoisie en aidant, dans les efforts pour briser le joug des *clercs du parlement*, ces mêmes nobles qu'ils avaient autrefois été les premiers à renverser. Quant au peuple franc-comtois,

il n'a pas suffi aux souverains de la France et à leurs ministres de l'isoler des nobles et des bourgeois, comme on sépare, avant de l'abattre, un vieux chêne de ses branches ; il leur a fallu pour ainsi dire l'exterminer tout entier, soit en le détruisant avec le fer et le feu, ainsi que par les fléaux terribles qui viennent à la suite de celui de la guerre, soit en forçant ses débris à s'expatrier jusqu'au fond de l'Italie, afin de remplacer cette race indocile au joug, sur le sol tant de fois arrosé de son sang, par des colonies nouvelles tirées du sein de la France et mieux disposées, par conséquent, à reconnaître l'autorité de leurs maîtres.

Si la Franche-Comté, dans cette longue guerre de trois siècles, soutenue pour la conservation de son indépendance, eut successivement pour champions, et à trois époques distinctes, des hommes de la chevalerie, de la bourgeoisie et du peuple, chaque phase de cette triple lutte s'est manifestée par un fait héroïque et digne d'être gravé en lettres d'or dans les annales franc-comtoises.

Le premier est la destruction des armées de Louis XI et la défaite des capitaines les plus fameux de ce roi niveleur.

Le second, le siége à jamais mémorable de Dole, soutenu victorieusement en 1636 par les bourgeois de cette ville et les écoliers de son université, contre les soldats de Richelieu commandés par le prince de Condé.

Le troisième, la guerre meurtrière que les montagnards des deux parties du Jura, organisés en partisans, firent aux troupes françaises pendant ces quarante années qui précédèrent la conquête.

Chacun de ces trois actes d'une trilogie sanglante a eu son héros dans lequel il s'est pour ainsi dire personnifié.

Le brave Claude de Vaudrey restera comme le type le plus parfait de la chevalerie franc-comtoise défiant l'astucieux Louis XI.

Dans le sage Jean Boyvin, on verra le chef de la bourgeoisie sauvant la province de l'étreinte violente dans laquelle Richelieu a cherché à l'étouffer.

Enfin, le rude partisan Lacuson représente admirablement la résistance dont nos audacieux montagnards firent preuve jusqu'au moment où le pays fut plutôt gagné par l'or que conquis par l'épée du jeune et brillant Louis XIV.

Le récit des événements qui se passent pendant ces trois grandes époques et autour des trois personnages dont je viens d'évoquer les noms illustres, formerait un tableau on ne peut plus dramatique, une suite de scènes vivement animées, dont l'ensemble continuerait l'histoire proprement dite de la conquête de la Franche-Comté de Bourgogne par les Français.

Cette histoire, qui pourrait avoir tout le charme du roman, si elle était écrite par une plume élégante et facile, ne serait pas moins intéressante pour la grande nation conquérante que pour la petite nation conquise.

C'est à faire des recherches dans le dessein d'essayer ce travail, que j'ai consacré jusqu'à présent la partie sérieuse de mes études sur l'histoire de la Franche-Comté. Mais ce sera seulement quand je l'aurai accomplie, si toutefois une tâche aussi difficile n'est pas au-dessus de

mes forces, que je me considérerai, Messieurs, comme ayant peut-être mérité l'honneur que vous m'accordez aujourd'hui en me recevant parmi vous.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

Le goût que dès votre première jeunesse vous avez montré pour notre histoire nationale, avait fixé sur vous l'attention de l'Académie, dont la mission spéciale est d'encourager les études historiques dans la province. Votre beau travail sur les traditions franc-comtoises; ouvrage dans lequel vous avez fait preuve de la patience qu'exigent les recherches d'érudition, et du talent plus rare encore de les coordonner et de les mettre en lumière, vous a mérité de cette Compagnie une couronne d'autant plus flatteuse que vous aviez dû faire de plus grands efforts pour l'obtenir. En effet, il vous avait fallu tout le courage, ou comme vous le disiez vous-même dans votre épigraphe, toute l'*obstination bourguignonne*, pour oser rentrer dans une carrière déjà parcourue avec succès par un des hommes les plus versés dans la science de nos antiquités (1). De nouveaux travaux, parmi lesquels se pré-

(1) M. Désiré Monnier, correspondant historique des ministres de l'intérieur et de l'instruction publique.

sente en première ligne la *Revue* dont vous êtes le fondateur et le directeur, n'ont fait qu'accroître vos droits à l'estime de tous les membres de cette Compagnie, comme de tous les amis du pays.

En vous appelant aujourd'hui dans son sein, l'Académie ne fait que récompenser justement vos laborieux efforts et vos précoces talents. Elle compte sur le zèle dont vous avez déjà donné tant de preuves, pour l'aider à remplir la tâche qu'elle s'est imposée par la publication des Documents inédits de notre histoire : ce n'est que par le concours de toutes les personnes qui se sont vouées particulièrement aux recherches historiques, qu'elle peut espérer de remplir dignement une tâche aussi longue que difficile ; vous ne lui ferez point défaut dans cette occasion, et je suis certain d'avance de votre dévouement à cette œuvre, qui doit rester comme un monument du patriotisme franc-comtois au XIXe. siècle.

CONQUÊTE DE LA FRANCHE-COMTÉ

PAR LOUIS XI,

PAR M. ÉDOUARD CLERC.

Le comté de Bourgogne a trois fois été conquis; et on peut remarquer que toujours la trahison a préparé sa ruine.

Décrire la conquête de Louis XI, en indiquant les causes qui avaient rendu son succès infaillible, tel est l'objet du morceau que je vais avoir l'honneur de vous lire; c'est un fragment détaché de ces modestes études sur l'histoire du pays, dont vous avez bien voulu agréer l'hommage.

Vous verrez dans ce récit que si nos pères, ces hommes aux volontés âpres et énergiques, ont succombé à cette époque si grande et si malheureuse, c'est que les événements, plus forts que les hommes, maîtrisaient toutes les résistances.

En recueillant avec respect et douleur les monuments épars de ces temps de ruine, j'ai pu distinguer sans hésitation qu'ici plus qu'ailleurs le passé avait encore ses mystères. On sait, par exemple, qu'en 1477 un prince de Chalon trahit son pays par ambition, mais on ignore que deux ans plus tard un autre seigneur de cette puissante maison, la première du comté de Bourgogne, le trahit entraîné par un fatal amour.

C'est un secret de la conscience de Louis XI que Comines ne nous a point révélé, et ce n'est pas un des moins curieux. Vous déciderez, Messieurs, si Hugues de Chalon fut plus malheureux que coupable; mais quand, par une grande trahison, un homme jusqu'alors vertueux a failli à sa patrie, le devoir de l'inflexible histoire, même après quatre siècles de silence, n'est pas moins de le saisir au fond de sa tombe, et de l'amener, le front découvert, au tribunal de la postérité.

(1479.) A la mort du duc Charles le Téméraire, Louis XI avait dit : les pays de Bourgogne sont affaiblis par la perte de trois grandes batailles, je les unirai à mon royaume ; le Jura sera ma frontière. Plus tard, il avait dit (ce sont ses expressions) : Besançon soutient les Bourguignons contre moi, je ferai de Besançon une *chenevière;* et pourtant, malgré ces menaces, la cité est encore debout. En 1477, les armées du roi avaient été chassées du comté de Bourgogne; le sire de Craon avait perdu sous les murs de Dole jusqu'à son artillerie, et le *grand* Salazar, demi-brûlé, s'était avec peine sauvé, lui centième, de la ville de Gray, après y avoir mis le feu.

Depuis un an on ne combattait plus : sur la foi d'une trève et sous l'égide des deux Vaudrey, de Jean de Chalon, prince d'Orange, et d'autres valeureux chevaliers, le comté respirait glorieux et libre. Mais durant ce temps de calme, Louis XI veillait, se préparant à prendre une terrible revanche, par une guerre *cruelle* et *mortelle*, comme dit Comines, car c'est toujours dans la paix qu'il ruinait le plus sûrement ses ennemis.

Le secret de sa force était dans l'or, qu'il répandait

à flots. Au couchant, le roi possédait le duché de Bourgogne, dont il s'était emparé par fraude et par surprise. A la frontière du nord, il gagne le comte de Montbéliard ; au midi, celui de Bresse; au levant, Neuchâtel et les Suisses qui, par un incroyable aveuglement, abandonnent le comté qu'ils avaient tant d'intérêt à défendre; non-seulement Louis XI obtient des chefs des cantons que toutes les garnisons suisses seront retirées de la province, mais ils fourniront encore contre elle six mille hommes. Ainsi la Franche-Comté, sans le savoir, était enveloppée de toutes parts d'une effrayante ceinture d'ennemis.

Il lui restait un seul auxiliaire, car il ne fallait compter ni sur Maximilien, occupé par les guerres en Flandre, ni sur l'empereur son père, le plus avare des hommes. Cet auxiliaire, Sigismond d'Autriche, oncle de Maximilien, possédait, non loin de nos frontières, le comté de Ferrette, Belfort et une partie de la Haute-Alsace. Mais Sigismond, vieillard faible et voluptueux, gouverné par des serviteurs tous aux gages du roi, fut, comme on le verra, plus funeste à nos pères que leurs ennemis.

Ainsi, par les manœuvres habiles de Louis, le comté de Bourgogne ressemblait à une île au milieu des flots. Ce n'était pas encore assez pour lui : il semblait craindre ce peuple dévoué à la mort, mais invariable dans sa fidélité. Savant et exercé dans l'art de corrompre, il poursuivait, au sein même du pays, une intrigue plus profonde et bien plus dangereuse.

Parmi les hommes de cœur qui défendaient alors contre lui cette patrie si menacée, brillait au premier

rang Hugues de Chalon, issu de la branche cadette de nos comtes. Frère de Louis de Chalon, chevalier de la Toison d'or, renommé par sa bouillante valeur, et mort dans les champs de Granson, Hugues, ou, comme on l'appelait, monseigneur de Châtelguyon, était le plus riche seigneur de la Comté. Plus jeune que le prince d'Orange, son neveu, il était à peine parvenu à sa trentième année. Lorsque les malheurs de la maison de Bourgogne éclatèrent, à la mort du duc Charles, il s'était empressé de voler à la défense de son pays. Le sort des armes l'avait fait tomber dans les mains du roi; prisonnier de Gaston de Lyon, sénéchal de Toulouse, au combat de Pin-lez-Magny (juin 1477), il avait été conduit à Chalon-sur-Saône, où il languissait enfermé depuis deux ans. Mais ni les heures si longues de la captivité, ni les offres séduisantes du roi, ni l'énorme rançon de cent mille francs (1) qu'on exigeait de lui, n'avaient pu ébranler sa constance.

Une passion que Châtelguyon nourrissait depuis plusieurs années, occupait seule sa pensée dans les fers. L'illustre prisonnier aimait Louise de Savoie, petite-fille par sa mère du roi Charles VII, et nièce de Louis XI. Modèle d'innocence et de vertu, Louise aimait aussi le jeune prince avec cette simplicité naïve, partage du pays où elle avait pris naissance; et quand la guerre avait éclaté, cette inclination, formée sous les yeux d'une mère, encouragée par le duc Charles tant qu'il vécut, allait être scellée au pied des autels.

(1) Cette somme équivaudrait à un million aujourd'hui.

Châtelguyon, l'angoisse au cœur, supportait depuis deux ans cette situation terrible. En vain il avait donné l'ordre de vendre ses belles seigneuries, pour acquitter sa rançon; il ne s'était présenté aucun acquéreur. Le roi, pour redoubler ses alarmes, fait conduire sa nièce à la cour. Il lui ordonne de renoncer au héros dont elle est aimée, et, par une feinte habile, il a soin d'instruire son prisonnier de la résistance qu'il rencontre. Puis, quand son armée est prête à envahir le comté, ses prières, ses instances, ses menaces deviennent plus pressantes. Encore quelques jours il ne sera plus temps, et pour une cause perdue, infailliblement perdue, Hugues aura sacrifié ses terres, sa liberté et la main de Louise. A cette dernière image, Hugues est ébranlé, il chancelle, sa tête se trouble, il lève une main mal assurée, il prête le serment fatal. Tous ses châteaux de Bourgogne seront ouverts au roi de France.

La dernière heure était sonnée : tout était prêt pour la vengeance; l'armée française, conduite par d'Amboise, général habile et versé dans l'art des stratagèmes, passe la Saône et marche vers Dole. Châtelguyon, rendu à la liberté, vient s'enfermer dans son château de Nozeroy; et pour premier acte de la trahison dont le plan lui est dicté, il fait entrer à Salins 300 Suisses sous les ordres du capitaine Ondervald, aux gages du roi. Les Salinois reçoivent avec confiance le secours qui leur est envoyé par un héros estimé du pays entier, et dont une partie des forteresses n'étaient point éloignées de leur ville.

D'Amboise, arrivé devant Dole, se garde bien de

tenter l'assaut qui avait si mal réussi au sire de Craon. Il place à l'entrée de la forêt de Chaux une embuscade où périt la fleur de la jeunesse doloise. Dans le même temps ses troupes attaquent les châteaux voisins, et quoique défendu par l'immortel Claude de Vaudrey, Rochefort est contraint de céder à la force de son artillerie.

Plus libre alors dans ses mouvements, d'Amboise presse Dole avec toutes ses forces. Mais les habitants se montrent dignes de leur renommée et de leurs récents triomphes; ils réparent leurs murailles que le canon avait entamées, inquiètent l'ennemi par de continuelles sorties, lui tuent Tanneguy-Duchâtel à la reprise du château de Bonchamp, et le forcent à recourir à un blocus, moyen lent qui leur permet d'attendre du secours.

Ce secours arrive le 25 mai; dès le matin, les Dolois aperçoivent du haut de leurs remparts le corps de Ferretois et de Suisses envoyés par Sigismond, ce dernier et funeste auxiliaire de la Franche-Comté. D'Amboise était allé au-devant d'eux, et à force d'argent il avait obtenu de leurs chefs qu'ils reçussent dans leurs rangs des archers français. Malgré leur joie, les Dolois voient avec étonnement ces soldats, qui viennent partager leurs périls, traverser sans combat le camp ennemi. Pour s'assurer de leur fidélité, un prêtre, entouré des échevins et debout devant un autel dressé sous la porte, leur présente une hostie consacrée, sur laquelle ils doivent prêter serment; les chefs étendent la main en passant, les soldats lèvent leurs piques. La marche paisible de ces nom-

breux bataillons n'est interrompue que par les habitants qui offrent à leurs hôtes du pain et du vin qu'on a déposé sur des tables. La tête de la colonne était arrivée vers la rue St.-Jacques. Tout à coup, les derniers qui sont entrés s'arrêtent, égorgent les gardiens de la porte et les échevins; le prêtre fuit emportant les vases sacrés, l'autel est renversé dans le tumulte. Cette funeste nouvelle circule avec rapidité de rang en rang. On entend les cris : *France! France! ville gagnée!* Alors commence le massacre. On se bat dans toutes les rues, dans toutes les maisons. Les bourgeois des deux grands corps de garde, en station sur la grande place devant l'église, marchent à l'ennemi, qu'ils enfoncent à coups d'épée; les traîtres, accablés par les pierres et les carreaux qu'on leur lance du haut des toits, jonchent les rues de leurs cadavres. Mais leur nombre se succède et s'accroît sans cesse. Les Dolois, fatigués de vaincre, sont refoulés sur la grande place; là les francs-archers, qui débouchent par toutes les rues, les frappent en avant, en arrière, de tous côtés. Tous périrent la face tournée vers l'ennemi. Ce ne fut plus alors dans la ville qu'un horrible massacre. Le soldat, ivre de sang, n'épargna ni les enfants, ni les femmes. D'Amboise ne fit grâce qu'à quelques braves qui, décidés à mourir, s'étaient enfermés dans une cave, d'où ils ne cessaient de tirer. Le pillage dura deux jours, puis d'Amboise ordonna qu'on mît le feu à la ville. A l'exception de deux maisons et de l'église des Cordeliers, tout fut la proie des flammes. Dans cet horrible incendie, on eut surtout à déplorer la perte des antiques bâtiments, siéges du parlement et de l'uni-

versité, et des trois églises de Notre-Dame, St.-Jacques et St.-Etienne.

Cette épouvantable destruction, qui commença le 27 mai à midi, atterra les Comtois : leur capitale, qu'ils regardaient comme imprenable par la force de ses murailles et la valeur de ses habitants, était pour eux la Franche-Comté tout entière. La situation de cette malheureuse province se découvrait dans toute son horreur. Toute voie était fermée aux secours qui auraient pu venir du dehors ; point d'armée pour tenir la campagne contre l'ennemi le plus formidable qui eût encore envahi la Bourgogne ; le prince d'Orange, suivi de quelques braves dévoués, tels que Jean de la Grange, le bâtard de Valengin, le bâtard d'Orange, s'était retiré dans le Jura où il venait de s'emparer du château de Nozeroy. On avait compté sur les Suisses qui faisaient l'une des principales forces de nos troupes. Les Bourguignons, dans leur bonne foi, imploraient encore, le 15 mai, l'appui de Berne, auxiliaire et complice de Louis XI. Mais bientôt les Suisses qui restaient dans la province abandonnent nos drapeaux, passent au camp de d'Amboise, et tournent leurs armes contre le peuple qu'ils devaient défendre.

Après avoir occupé Auxonne, où il avait des intelligences, d'Amboise avait marché sur Salins, et ses troupes venaient de brûler Rennes et Quingey. Salins était défendu par trois châteaux ; d'Amboise commence à canonner ceux de Bracon et de Châtel-Belin, mais bientôt on apprend avec terreur que le troisième, celui de Châtelguyon, est ouvert aux Français. Hugues de Chalon

essaya de se justifier par des lettres dans lesquelles il parlait de l'irrésistible puissance du roi, et peignait le pays comme perdu. La reddition de la ville de Lons-le-Saunier qu'il venait de livrer aux Français, avait entraîné celle de Poligny et d'Arbois. Les 300 hommes d'armes suisses, qu'il avait eu la perfidie d'introduire à Salins, parlaient hautement de rendre cette ville où la peste venait d'éclater. Salins, la seconde place du bailliage d'Aval, qui conservait le vieil étendard de Bourgogne au champ rouge et à l'aigle d'argent, reçoit garnison française. Bracon et Châtel-Belin demi-détruits sont forcés de capituler. Le bailliage d'Aval, dans lequel il ne restait pas une seule place importante, était perdu ou ne pouvait plus offrir que des résistances isolées; d'ailleurs Hugues de Chalon, maître d'une grande partie des forteresses, entraînait, effrayait par son exemple, et se montrait audacieusement français.

On était au 12 du mois de juin; il n'y avait que quinze jours que la trahison avait livré Dole à ses ennemis, et déjà le vainqueur, avec la confiance du triomphe, se présentait sous les murs de Besançon. La cité impériale venait de brûler, pour sa sûreté, le palais de l'archevêque situé sur le mont de Bregille. Les citoyens, les canons étaient sur les remparts. Abandonnant l'idée d'en faire le siége, les Français entrèrent dans le bailliage d'Amont.

Ce bailliage moins riche en positions fortifiées avait, dans les guerres précédentes, perdu deux de ses villes, Gray et Baume. Mais la Bourgogne y comptait encore comme à Dole de vrais enfants qui savaient combattre

et mourir. Marc, sire de Ray, secondé de Pierre de Beauffremont, défendit jusqu'à l'extrémité son château de Roulans. Le sire d'Oiselay, blessé de plusieurs coups en défendant le sien, fut remplacé sur le rempart par sa femme qui saisit la hallebarde d'un capitaine français prêt à atteindre le créneau, le jeta mort dans le fossé, sur les cadavres de ses compagnons, et ne rendit la place que lorsqu'elle fut ouverte de toutes parts par l'artillerie ennemie. Les bourgeois de Vesoul, les derniers habitants de Gray où il ne restait que trente-deux maisons, s'ensevelirent sous leurs ruines. Jean de Neuchâtel-Montaigu, dont le fils avait été fait prisonnier dans le château de Vesoul le 21 juin, rendit le 26 celui d'Amance. Vaincus dans la plaine, les Bourguignons, abandonnés de Jean de Chalon, prince d'Orange, qui s'enfuit à Bâle, de la ville de Besançon qui fit hommage au roi, trouvèrent une dernière ressource dans leur désespoir. Il leur restait les montagnes, les forêts, les châteaux-rochers, comme dit Comines, le patriotisme des montagnards. Quatre-vingts paysans de Mouthe armés de faux arrachèrent aux Français la ville d'Arbois. Mais les limites de cette lecture ne nous permettent point de raconter les derniers efforts de cette héroïque résistance.

L'aspect du pays rappelait à l'œil effrayé l'invasion des barbares dans les derniers jours de l'empire romain. Mais le nom de Bourgogne, celui de ses princes qui n'avaient pu le secourir, n'en étaient que plus chers à ce peuple malheureux. Lorsque, vingt ans plus tard, le fils de Marie de Bourgogne, Philippe le Beau, parcourut la

Franche-Comté, porté moins sur son cheval que sur les épaules de ses sujets, il leur semblait, dit un contemporain, que Dieu même fût venu les visiter. Et cependant quelles extrémités ils avaient supportées pour sa mère! Les hommes qui en avaient été les témoins écrivaient à l'empereur, au nom des états, ces paroles éloquentes dans leur mâle simplicité : « Les forteresses des » nobles sont abattues, eux navrés et occis, ou prison- » niers forcés à de dures rançons. Il nous manque villages » et villes, les églises de Dieu ont été pillées et détruites, » le pays pour la plupart est brûlé, tellement qu'en la » mémoire des vivans il ne se treuvera pas que peuple » prouchain ou loingtain ait tant souffert par grant amour » et fidélité à son prince. »

Cette Bourgogne qu'il haïssait tant était vaincue. Louis XI était arrivé à Dijon pour jouir de plus près de son triomphe. Il y avait amené Louise de Savoie, à qui il vantait la gloire et les services du seigneur de Chalon. Louise revit avec joie le jeune héros, dont le front lui semblait ceint d'une gloire si pure; elle n'apercevait pas les noirs cyprès et le sang qui tachait cette couronne. Le 24 août, moins de trois mois après la prise de Dole, leur mariage fut célébré au pied des autels, sous les yeux du roi déjà débile et vieillissant. Hugues ne laissa pas même refroidir la cendre de sa patrie. Il reçut terres, seigneuries, des monceaux d'or, jusqu'à la dépouille du prince d'Orange son neveu. Ivre de joie, les yeux fixés sur Louise, il oubliait tout, jusqu'à la honte de ces dons flétrissants.

Ainsi, Messieurs, la bonne cause succombe, et le crime

est triomphant. Toutefois la justice de Dieu s'accomplit même ici-bas sur ces grands coupables. Berne, humiliée du désastre de Dole, fit passer par le fer tous les Suisses qui avaient pris part à cette lâche trahison. Charles d'Amboise mourut vingt mois après la catastrophe dont il fut l'auteur. Hugues de Chalon, poursuivi par les remords, alla dans son château de Nozeroy ensevelir sa sombre mélancolie et les douleurs d'une vieillesse anticipée; nul enfant par un sourire ne vint distraire sa solitude, et il mourut à 40 ans. Louise, abandonnant nos montagnes dépositaires des cendres de son époux, se retira dans un monastère de claristes à Orbe. A dater de la conquête de la Franche-Comté, Louis XI ne goûta plus de repos; la défaillance et la maladie le livrent à la verge brutale d'un médecin franc-comtois, Jacques Coittier, et aux terreurs mortelles dont Comines a tracé le tableau pour l'instruction des tyrans. Sa postérité s'éteignit avec son fils Charles VIII, tandis que celle de Marie de Bourgogne, alors si malheureuse, ceignit pour des siècles la couronne impériale, et s'assit sur les premiers trônes de l'Europe.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1843,

PAR M. AUG. DUSILLET.

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans quelque embarras que je prends aujourd'hui la parole. En me chargeant de rendre compte ici des résultats du concours ouvert cette année pour le prix de poésie, vous m'avez honoré d'une mission délicate et qu'il appartenait à d'autres que moi de bien remplir. Vainement ai-je voulu renvoyer à de plus dignes interprètes le soin de distribuer la critique et l'éloge au nom de cette Compagnie; vainement ai-je rappelé que, s'il n'est pas indispensable de se distinguer dans la pratique d'un art quelconque pour devenir bon juge du mérite de ceux qui l'exercent, au moins faut-il reconnaître que des succès obtenus donnent du poids à nos suffrages, de l'autorité à nos paroles; qu'en poésie comme en morale l'essentiel est de prêcher d'exemple, et qu'il est malaisé, sans cela, de conjurer la mauvaise humeur des prétendants à qui l'on décerne, au lieu de couronne, de graves et doctes conseils. Toutes ces objections, Messieurs, ont été inutiles; vous avez rejeté mes excuses: je dois me soumettre à votre décision.

La gloire militaire de la Franche-Comté : tel était le sujet du concours; sujet fécond et vaste, source intarissable d'inspirations pour les enfants de cette province

qui donna le jour à tant d'illustres guerriers, et dont les annales antiques et modernes brillent surtout de l'éclat des armes.

Ouvrir la barrière aux concurrents et leur montrer le but, c'était assez; il fallait se garder de gêner leur marche en leur imposant d'inutiles entraves. Vous n'avez donc voulu fixer d'avance ni l'étendue ni la forme du poëme à composer, laissant ainsi chacun prendre l'essor au gré de son indépendance et chanter sur son mode favori. Celui qui aura le mieux célébré la patrie (avez-vous dit), n'importe sur quel ton ni dans quel rhythme; celui qui aura consacré les plus beaux vers, quel qu'en soit le nombre, à la gloire de nos intrépides aïeux et de de nos valeureux frères, aura le prix.

Un appel si général devait être entendu de nos jeunes littérateurs; une tâche ainsi dégagée des difficultés accessoires, et pour l'accomplissement de laquelle ils avaient à demander tour à tour aux cordes de la lyre et leurs plus mâles accents et leurs accords les plus doux, aurait dû les attirer en foule dans l'arène académique. Combien sont-ils? Hélas, Messieurs, trois compositions, trois seulement vous sont parvenues! Que voulez-vous? le Franc-Comtois en général se plaît moins à donner la louange..... qu'il ne s'applique à la mériter; et, si je ne craignais d'employer une expression trop pompeuse, je dirais que, dans ce pays riche de fer et de soldats, on trouva toujours plus de héros que de panégyristes.

Et puis, Messieurs, vous demandez des vers, autre exigence qui doit rendre plus rares les aspirants à vos couronnes. C'est moins par les qualités brillantes de

l'imagination que se distinguent nos compatriotes que par la solidité du jugement. Ils cultivent les sciences avec ardeur, et traitent de frivolité la littérature proprement dite. Chez nous enfin, grâce à ce besoin de méditation qui tient au caractère national, on ne fait rien à la hâte; l'étude est consciencieuse et profonde; on mûrit ses idées avant de les confier au papier; on corrige son œuvre avant de la produire au grand jour. Faut-il donc s'étonner que chez nous peu d'écrivains recherchent la publicité. N'est-il pas vrai que plus on travaille à polir un ouvrage, plus on y reconnaît de défauts et plus on éprouve aussi de répugnance à le mettre en lumière? Et cependant, Messieurs, cette défiance de soi-même, qui retient peut-être aux portes de ce lieu des compétiteurs inconnus, c'est le propre des intelligences d'élite et le gage des succès futurs. La perfection ici-bas est un but inaccessible pour tous, invisible même aux yeux du plus grand nombre. Les hommes d'un esprit élevé l'aperçoivent au loin, s'en approchent avec effort, et gémissent de ne pouvoir l'atteindre. L'ignorance et la médiocrité vaniteuse marchent dans leur aveuglement, et se glorifient seules dès leur entrée dans la carrière.

Ne nous plaignons donc pas trop du modeste lot qui nous est échu, et gardons-nous d'en tirer un fâcheux augure pour les concours à venir. Si nous n'avons obtenu cette année que trois compositions, chacune d'elles a son mérite et présente des beautés réelles et nombreuses; il est vrai que chacune offre aussi des défauts assez graves pour que vous ayez trouvé convenable et juste de retarder jusqu'à l'an prochain la délivrance du prix, dont

la valeur sera doublée à cette époque, c'est-à-dire élevée à 400 francs.

D'ici là, de nouveaux concurrents pourront entrer en lice, et ceux dont les ouvrages nous sont déjà connus auront le loisir d'en effacer les taches et d'y faire d'heureux changements.

Telle est, Messieurs, la résolution que vous avez adoptée après un mûr examen. Il me reste à indiquer en peu de mots les principaux motifs de cette mesure. Je vais prendre les compositions l'une après l'autre et selon leurs numéros d'ordre, en désignant chaque pièce par son épigraphe, car les noms des auteurs sont encore et doivent demeurer secrets.

La pièce qui porte le n°. 1 a pour devise :

Quæ regio in terris nostri non plena laboris !

C'est un poëme de 650 vers alexandrins, dont le début mérite d'être cité :

Et voilà que l'Esprit dans le sommeil m'enlève,
Et, d'un vol frémissant, tout à coup il m'élève
Au sommet du Jura... Puis, de sa forte voix,
Debout, s'écria-t-il ! ouvre les yeux et vois !

Et, comme au creux vallon du rendez-vous suprême,
Où, quand luira le jour, effroi du juste même,
Des sépulcres ouverts viendront de tous côtés
Se presser, confondus, les morts épouvantés,
Plongeant les yeux, je vis se remuer la terre,
Et, du fond des tombeaux, avec leurs cris de guerre,
S'élancer devant moi tout ce peuple indompté
De héros qu'enfanta notre belle Comté.
Oui ! tous ils étaient là, ces fiers enfants des Gaules,

Avec leurs longs cheveux et leurs larges épaules,
Bardés de fer, les uns brandissant dans leur main
Les pieux aigus, ceux-ci le glaive du Romain,
Les autres, la francisque à l'entaille profonde,
Le mousquet qui valut à Cortez tout un monde,
La lance du croisé, la pique aux fleurs de lys,
Et le sabre vengeur des soldats d'Austerlitz.
Puis, j'entendis au loin gronder de sourds murmures.
. . . . . .

Ces premiers vers, où l'on reconnaît tout d'abord une plume exercée, sont dignes d'éloge, et l'image qu'ils présentent brille d'une mâle énergie. De grandes figures apparaissent à l'ouverture de la scène : ce sont les deux Brennus, dont l'auteur s'est emparé sans scrupule à titre de Séquanais, malgré l'obscurité des traditions. Il prend Rome avec l'un, assiége avec l'autre le temple de Delphes, sans parler, et pour cause, du terrible réveil de Camille ni des formidables cris du dieu Pan. On croirait qu'à l'aide de cette prosopopée il va successivement passer en revue les capitaines renommés de notre province et célébrer leurs exploits, sauf à donner au besoin, comme accessoires, certains détails historiques. Cette marche n'est point celle qu'il a suivie. L'histoire devient en quelque sorte la partie principale de son récit. Il parcourt les époques mémorables, il ébauche d'un trait rapide les grands événements militaires où nos compatriotes se sont signalés; et, quoique partout il les montre au poste des plus redoutables combattants et des chefs les plus habiles, ils ne sont pas toujours les seuls personnages éminents du tableau destiné à éterniser leur mémoire.

Cette faute (car vous pensez, Messieurs, que c'en est

une) tient à l'ordonnance du dessin et se rachète par l'éclat des couleurs. Mais il en est une autre qui vous a paru moins excusable : l'ouvrage est trop long. Il gagnerait beaucoup au retranchement de plusieurs passages superflus. Vous y avez remarqué notamment une liste trop complète des Francs-Comtois qui, de nos jours et sur vingt champs de bataille, ont acquis des droits incontestables à l'admiration publique. Dans l'impossibilité de citer tous les noms célèbres, sans excéder les limites que le goût prescrit et sans nuire à l'intérêt du poëme, l'auteur aurait dû se borner aux noms fameux. On n'en finirait pas, vraiment, s'il fallait consacrer un hémistiche à tous les braves de notre pays.

Parlerai-je, après cela, de quelques rares négligences de style, de quelques rimes dont la richesse excessive importune l'oreille ? Non, Messieurs ; grâce au talent remarquable dont le concurrent a fait preuve, ces imperfections légères disparaîtront sans qu'il soit besoin de les signaler.

J'userai de la même réserve et pour la même raison avec l'auteur de la pièce n°. 2, portant cette devise :

. . . . . Pius est patriæ facta referre labor.

Pour traiter un sujet éminemment lyrique, celui-ci n'a point adopté une coupe uniforme de vers. A la marche solennelle d'une série d'hexamètres, tombant deux à deux avec une régularité quelque peu monotone, il a préféré l'allure plus indépendante de l'ode, où certains écarts sont permis, où l'apparence du désordre même

est encore une beauté. Souvent il a su mettre à profit l'avantage d'un rythme favorable aux élans, aux caprices de l'inspiration ; et plusieurs strophes, dans son ouvrage, sont presque irréprochables. Vous m'avez autorisé à citer les premières :

Non, pour chanter ta gloire, antique Séquanie,
Pour chanter ces héros que tes flancs ont portés,
Non, je n'invoque pas le Dieu de l'harmonie,
Ou les Muses, vains mots trop longtemps répétés.
Je t'aime !... cet amour fait seul vibrer ma lyre :
Voilà le feu divin, le souffle créateur,
Voilà l'Apollon qui m'inspire
Cet hymne où de tes fils revivra la valeur.

Cet amour qui m'enflamme, il échauffait Virgile ;
Des odes de Pindare il soutenait l'essor ;
Il créa ce poëme où le courroux d'Achille
Défend mieux Ilion que les armes d'Hector.
Ah ! que ne puis-je aussi, roi de la poésie,
Voir les siècles charmés applaudir à mes vers !
Héros qu'enfanta ma patrie,
Le bruit de vos exploits remplirait l'univers.

Eh ! sur quels bords fameux, sur quels lointains rivages
N'ont pas flotté les plis de nos drapeaux guerriers !
Notre gloire se perd dans le berceau des âges ;
Tout siècle a rajeuni l'éclat de nos lauriers.
L'aigle altière de Rome a replié son aile ;
Le Capitole tremble aux accents de Brennus.....

Vous pensez bien, Messieurs, que dans cette pièce comme dans la précédente, on voit figurer en première ligne ces deux farouches Gaulois qui ravagèrent, dit-on, l'Italie et la Grèce ; et qu'à leur suite viennent se ranger selon l'ordre des dates, que l'auteur a trop bien observé

peut-être, une foule de soldats plus ou moins illustres, dont il vante les hauts faits en termes cadencés avec art. Pourquoi faut-il qu'à des strophes pleines de verve et d'harmonie succède parfois un couplet médiocre, où l'expression manque de chaleur et le sens de clarté; où le vers final, au lieu d'être le dernier trait d'une agréable et vive peinture, n'est que le complément obligé d'une phrase?

L'auteur de la pièce n°. 3 a choisi pour épigraphe ce joli refrain tombé de la plume d'un des plus grands écrivains de notre âge, d'un homme de génie et de cœur :

O mon pays! sois mes amours — toujours.

C'est encore un compatriote que nous reconnaissons à sa devise aussi bien que ses deux émules, et qui mérite comme eux un accueil très-favorable. De l'imagination, de la sensibilité, du feu, de la poésie enfin; voilà ce qui frappe et séduit au premier coup d'œil en parcourant son ouvrage, que distingue avant tout l'élévation des pensées. De forts beaux vers étincellent dans cet écrit, où l'on voudrait trouver une correction de style plus soutenue, et moins de prédilection pour ces formes nouvelles que la moderne école essaie en vain de substituer au langage mélodieux et pur des anciens maîtres de la lyre. Il serait facile d'appuyer ces remarques sur des citations qui fourniraient matière à de justes éloges, mais qui donneraient aussi quelque prise à la censure. De telles révélations paraîtraient donc indiscrètes avant l'issue définitive du concours. Mais on peut dès à présent

et sans nulle crainte rapporter ici les vers suivants, espèce d'épilogue où se manifeste, avec autant d'à-propos que de grâce, un patriotique et noble vœu. Je termine mon rapport par la lecture de ce morceau :

Génie inspirateur, je dépose ma lyre ;
Pour des noms aussi grands ma voix ne peut suffire.
Cessons, il en est temps. Heureux si la Comté
Daigne agréer des vers nés dans l'obscurité.
Si mon espoir est vain et si ma poésie
Doit tomber sans trouver d'échos dans ma patrie,
Si l'oubli, noir linceul, doit couvrir mes écrits ;
Soit, mais qu'un Franc-Comtois obtienne seul le prix !
Je serrerai la main à ce nouveau poëte.
Le succès d'un ami n'est pas une défaite.
Oui, mon noble pays, je serai fier pour toi
Qu'un autre de tes fils t'ait chanté mieux que moi.

DISCOURS DE M. NAVAND.

Messieurs,

Dans le fragment que je vais avoir l'honneur de vous lire sur le parlement de Franche-Comté, j'exposerai la nature, le caractère et les effets des débats célèbres qui s'élevèrent entre la royauté et ces compagnies; — je rappellerai quelques-uns des services qu'elles ont rendus à l'état; et je terminerai par un parallèle de l'ancienne et de la nouvelle magistrature. — Ce n'est point une division que j'annonce; je n'ai voulu qu'indiquer les idées principales dont les développements feront le sujet de ce discours.

Pour bien apprécier la grandeur de la lutte qui s'était engagée entre la royauté et les parlements, il faut connaître les doctrines que professaient ces compagnies, et les hautes raisons de droit et de politique que les ministres du roi leur opposaient. C'est un sujet intéressant de critique historique, et riche encore d'utiles enseignements. L'esprit observe avec une vive curiosité les contrastes saillants qu'offre le rapprochement des deux systèmes opposés.

Les parlements fondaient leurs prétentions sur plusieurs maximes dont ils ne déviaient pas, mais qu'ils exagéraient quelquefois. Ils étaient allés chercher dans les monuments de notre vieille histoire quelques fragments

de capitulaires relatifs à nos anciennes assemblées nationales des Champs de mars et de mai, et c'était sur ces textes étrangers à la constitution des parlements, qu'ils revendiquaient des prérogatives qu'aucune loi ne leur accorda jamais. Ils invoquaient aussi les aveux échappés à plusieurs de nos rois, qui, en présence de la nation, dont ils voulaient obtenir de nouveaux sacrifices, ne manquaient jamais de faire des déclarations dans lesquelles ils semblaient flatter, ou du moins ne pas repousser les prétentions nouvelles des grands corps de judicature, mais que les actes postérieurs de la puissance royale démentaient bientôt. C'était sur ces précédents lointains, sur ces origines obscures, que les parlements établissaient leur système. C'est ainsi qu'ils affirmaient « que nos rois, dans tous les âges de la monarchie, » avaient chargé la conscience de leurs féaux de les avertir » des surprises qui leur seraient faites, et d'examiner si » les lois qui leur étaient envoyées n'étaient pas contraires » aux règles de la justice, aux lois de l'état, aux intérêts » du trône et au bien des peuples. » — Et pour justifier cette haute mission, ils invoquaient un capitulaire de Charles le Chauve, par lequel ce prince confiait à la fidélité de ses vassaux le devoir de l'avertir des erreurs où les sollicitations de ses courtisans pourraient le faire tomber.

« Voilà, disaient-ils, l'origine de tant d'ordonnances » qui défendent aux parlements, sous peine de désobéis- » sance, d'obtempérer à tous mandements, de bouche ou » par écrit, qui seraient contraires aux lois du royaume » ou aux règles de la justice. »

D'où ils concluaient, — « que la vérification des lois » du monarque n'était pas une vaine cérémonie ; que son » objet essentiel était d'autoriser la justice des volontés » des rois, pour les faire recevoir par les peuples avec le » respect et la vénération qui leur étaient dus ; qu'ainsi » la loi de l'enregistrement était aussi ancienne que la » monarchie ; qu'elle avait été toujours la même ; qu'en » effet les parlements avaient succédé aux anciens placités » de Clotaire II, où s'examinaient et se vérifiaient au- » trefois les lois. »

Sur ce premier point, on pouvait leur répondre que c'était des conseils éclairés, des avertissements respectueux, et non des leçons ou des ordres, que Charles le Chauve demandait à ses fidèles. *Pro ut sublimitati regiæ convenit, vestra fidelis devotio admonere curabit.*

D'ailleurs, l'argument tiré de ce capitulaire perdait beaucoup de sa force, quand on savait que la puissance féodale dominait le pouvoir royal, et que, comme le fait observer un historien moderne, Charles le Chauve lui-même n'avait déjà plus d'action directe sur ses sujets, puisqu'il était obligé de s'adresser aux seigneurs pour les engager à réprimer les désordres qui se commettaient dans leurs terres, et qu'ainsi c'était par leur autorité qu'il faisait passer la sienne (1).

Mais prétendre que les parlements avaient succédé aux *placités* de Clotaire II, c'était une illusion. Ils avaient simplement remplacé le conseil privé institué par saint Louis, pour juger souverainement les appels des sen-

(1) M. Guizot, Histoire de la civilisation française.

tences des baillis et des sénéchaux, et qui finit par devenir aussi le juge d'appel des sentences des officiers des justices seigneuriales. Ce conseil suivait alors le roi qui y présidait. Il faisait partie de ce qu'on appelait la cour du roi. On le désignait sous le nom de parlement du roi, ou de plaid royal. Mais quand le parlement de Paris fut devenu sédentaire, il ne fut plus confondu avec la cour du roi, on le distingua particulièrement sous la dénomination de cour de parlement, et ce ne fut que longtemps après qu'il reçut la qualification de cour des pairs. Enfin, pour tout dire en un mot, les membres du parlement étaient des officiers d'institution royale, qui n'avaient d'autorité que celle que le roi leur avait donnée.

Soutenir ensuite que la loi de l'enregistrement était aussi ancienne que la monarchie, c'était une évidente erreur historique.

En effet, ce ne fut que fort tard, et peu à peu, que l'usage de l'enregistrement des lois s'établit. Il est certain que, jusqu'au règne de Charles VI, cette formalité ne fut pas considérée comme nécessaire pour donner aux lois la force d'exécution. Cette force résidait alors tout entière dans la volonté du monarque. On tenait pour maxime que les ordonnances émanées du trône devaient faire lois dans toute l'étendue de la monarchie sans nulle confirmation. Mais les rois crurent que les peuples recevraient avec plus de respect leurs volontés, quand elles seraient revêtues du simulacre de sanction que leur donnerait, sous la forme de l'enregistrement, le consentement présumé du premier corps de magistrature. Ainsi, cette formalité n'avait pas d'abord été observée

pour imprimer aux lois le sceau de la promulgation, puisqu'elle n'ajoutait rien à la perfection et à l'autorité de la loi, qui, comme le fait remarquer M. Portalis père, se formait alors complète dans les secrets du conseil du roi, et la connaissance en arrivait aux citoyens comme l'éclair sort du nuage. L'enregistrement n'était donc, dans le principe, qu'un simple mode de publication des lois (1).

Mais sur la fin du règne malheureux de Charles VI, au milieu de la défaillance de la royauté, les membres des parlements, qui n'étaient encore que des officiers temporaires et amovibles, commencèrent à se perpétuer eux-mêmes, et vers cette époque l'usage attribua à l'enregistrement un grand effet. Il fut dès lors admis en principe que les lois ne seraient obligatoires qu'après qu'elles auraient été vérifiées et enregistrées par les parlements.

Aussi, dès cette époque, il fut de jurisprudence constante que les lois qui n'auraient pas été revêtues de cette formalité resteraient sans force obligatoire dans le ressort des parlements qui auraient refusé de les enregistrer. Le temps, ce vieux consécrateur, donna même à cet usage l'autorité d'une loi fondamentale de l'état. Plusieurs de nos rois en reconnurent la nécessité, non point dans la pensée que cet acte porterait atteinte à leur souveraineté, mais dans la prévision qu'il pourrait, dans quelques circonstances, leur servir comme d'égide contre certaines exigences de leurs grands vassaux, ou contre les prétentions des princes étrangers. Ainsi arriva-t-il.

(1) Répertoire de jurisprudence.

François Ier. opposa à l'empereur Charles-Quint et au duc de Savoie, le défaut d'enregistrement au parlement de Paris des traités qu'il avait conclus avec ces princes, et dont ceux-ci lui demandaient l'exécution. Ainsi Charles IX, au sujet du concordat, fit présenter la même objection à la cour de Rome, par le président du Ferrier, son ambassadeur, qui soutint que le concordat n'avait pas force de loi dans le royaume, n'ayant pas été revêtu de la formalité essentielle de la vérification au parlement (1).

L'historien qui a le mieux caractérisé l'enregistrement, est l'abbé de Mably. — « L'enregistrement, dit » ce publiciste, semblable pour son origine et dans ses » progrès à tous les autres usages de notre nation, s'est » établi par hasard, s'est accrédité peu à peu, a souffert » mille révolutions, et ce n'est que par des circonstances » extraordinaires qu'on lui a enfin attribué le pouvoir » qu'il a eu depuis. »

Louis XI fut le premier de nos rois qui reconnut la nécessité de l'enregistrement, et cependant ce prince avait commencé par ne pas vouloir écouter les remontrances du parlement de Paris contre l'abolition de la pragmatique sanction. Malgré la résistance du parlement, le roi avait livré à la cour de Rome l'original de cette déclaration célèbre. Ce fut un Franc-Comtois, je le dis avec regret, le cardinal de Jouffroy, négociateur

(1) Le concordat avait bien été enregistré au parlement, mais il ne l'avait été que par l'exprès commandement du roi, et sans vérification préalable. Or, dans l'opinion des jurisconsultes parlementaires, un enregistrement semblable ne devait avoir aucune autorité légale.

habile, qui remplit cette triste ambassade. Mais Louis XI n'étant plus d'intelligence avec la cour de Rome, les remontrances du parlement reprirent leur autorité, et la pragmatique sanction continua d'être observée en France.

Louis XV avait aussi reconnu la nécessité de l'enregistrement, et cependant ce fut ce même roi qui supprima les anciens parlements.

Que conclure de ce que cette prétention à la vérification des lois fut tour à tour combattue, acceptée et puis toujours contredite? — C'est que la formalité de l'enregistrement, avec l'effet que l'usage lui attribua, avait été une usurpation commise par les parlements sur l'autorité royale, et que les monarques la repoussèrent souvent, la tolérèrent quelquefois, ne l'approuvèrent jamais sérieusement, et conservèrent toujours l'arrière-pensée de s'en affranchir.

Mais cette usurpation trouvait-elle dans l'intérêt des peuples une apparente justification? — Des esprits sérieux l'ont pensé. Les parlements furent en effet une imposante barrière au pouvoir absolu.

Le droit d'enregistrement, qui fut si longtemps disputé aux parlements de France, avait été formellement concédé au parlement de Dole par les anciens souverains du comté de Bourgogne. L'article 14 du titre 3 de nos ordonnances en contenait une disposition expresse. Aussi, le parlement de Besançon, toutes les fois qu'on lui contestait ce droit, invoquait-il cette ancienne législation, et rappelait-il les promesses et le serment de Louis XIV, qui avait juré le maintien des usages, des libertés et des lois de notre province.

Une autre prérogative sur laquelle les parlements insistaient surtout, c'était la prétention de suspendre le cours de la justice pendant qu'ils étaient occupés à délibérer sur les affaires publiques. Ils soutenaient, — « que » la violation des lois, ou l'introduction de mauvaises lois, » formaient une calamité publique où toutes les fonctions » cessaient ; que la liberté française donnait aux sujets » le droit de réclamer la conservation de leurs droits lé- » gitimes, c'est-à-dire la conservation de ces liens réci- » proques que les lois forment entre les rois et les peu- » ples ; qu'ainsi la suspension des fonctions était une de » ces manières françaises de réclamer ces droits ; qu'enfin » c'était une maxime ancienne, déjà établie du temps de » Charlemagne, que les parlements ne devaient s'occu- » per des affaires des particuliers que quand le salut de » la chose publique était assuré. »

Ce langage aurait été vrai, si les parlements eussent été les successeurs ou les représentants de nos anciennes assemblées nationales, mais cette prétention ne reposait pas même sur une fiction. Ils n'étaient pas les héritiers politiques des grands feudataires du temps de Charles le Chauve, ou des grands vassaux de la couronne.

Aux anciennes assemblées des Champs de mars et de mai avaient succédé les états généraux, où la nation était représentée par les trois ordres du royaume. Or, les parlements n'étaient pas non plus la représentation légale de ces dernières assemblées. Eh ! comment eussent-ils été les représentants des états généraux, eux qui n'y furent presque jamais appelés, et qui n'y avaient point de place ? L'histoire ne signale en effet qu'une seule

époque où le parlement de Paris ait été admis aux états généraux. Ce fut en 1558 que Henri II, ayant convoqué les états généraux pour avoir des subsides, cette cour souveraine y prit séance entre la noblesse et les députés du tiers état. Les parlements se hâtèrent trop de se prévaloir de la distinction que venait d'obtenir le parlement de Paris. Le rang de préséance que cette compagnie avait occupé aux états généraux leur donna l'idée de prétendre qu'ils formaient un quatrième ordre dans le royaume, intermédiaire entre la noblesse et la bourgeoisie. Mais il advint de cette indiscrétion, qu'on ne leur offrit plus l'occasion d'établir un usage sur ce précédent. L'opinion qu'ils cherchaient à répandre fut peu accréditée, et tomba bientôt sans un grand retentissement. La magistrature, dit le président Hénault, ne reparut point depuis dans les états généraux. Ainsi, la position que voulaient prendre les parlements, le rang où ils aspiraient à monter, était pour eux une situation fausse. Aussi ne purent-ils jamais atteindre à cette haute sphère où ils faisaient effort pour s'élever, mais d'où tous les monuments de notre histoire les repoussaient.

Une autre prétention des parlements, mais qui ne s'était produite que dans les derniers temps, consistait à soutenir qu'ils ne formaient tous qu'un seul corps, corps indivisible, distribué en plusieurs classes, et représentant le royaume de France. Ce fut comme une conséquence nécessaire de ce redoutable système, que s'organisèrent alors, au sein de ces compagnies, ces démissions combinées, données en masse pour arrêter le cours de la justice. Chose étrange! Les officiers parlementaires

donnaient leurs démissions, et le roi ne pouvait pas les remplacer; il était impuissant à leur créer des successeurs! La vénalité des offices avait produit ce résultat monstrueux.

Après l'exposition de ces prétentions des parlements, il y a un grand intérêt historique à connaître les réponses sévères que leur faisaient les ministres du roi.

Le ministère répondait :

« Que les parlements ne tenaient que du roi leur existence et leur pouvoir, mais que la plénitude de ce pouvoir résidait toujours dans la main du prince qui le leur communiquait;

» Qu'ils n'étaient ni une émanation, ni une partie les uns des autres; que l'autorité qui les avait créés avait circonscrit leurs ressorts, leur avait assigné des limites, et avait fixé la matière comme l'étendue de leur juridiction; qu'à la vérité, quand le roi, comme législateur, voulait manifester ses volontés, il les choisissait pour ses organes, et permettait même qu'ils fussent ses conseils; qu'il les invitait alors à l'éclairer de leurs lumières, et leur ordonnait de lui montrer la vérité, *mais que là finissait leur ministère;* que le roi pesait leurs observations dans sa sagesse, et les balançait avec les motifs qui l'avaient déterminé; que de ce coup d'œil qui embrasse l'ensemble, il jugeait les avantages et les inconvénients de la loi; que par conséquent, dès que le roi commandait, les parlements lui devaient la plus parfaite soumission. »

L'autorité et la force de ces principes n'embarrassaient point les parlements; — ils répliquaient :

« Qu'il n'y avait point d'autorité sur la terre qui ne » fût gênée par des règles, et qu'il y avait trois sortes » de lois qui bornaient la puissance du prince :

» Les lois de Dieu,

» Les règles de la justice,

» Les lois fondamentales de l'état, parce que le prince » devait user de la souveraineté selon sa propre nature, » et en la forme et aux conditions qu'elle était établie ; » que c'était en cela que consistait l'âme de la royauté. »

Puis les parlements ajoutaient cette réflexion remarquable :

« Ne serait-il pas bien étrange de penser que le con- » sentement mutuel qui fit alors un prince et des sujets » eût eu pour but de soumettre les uns à la volonté » arbitraire et indéfinie de l'autre ? »

N'était-ce pas là donner aux peuples une idée du contrat social ?

Il est vrai qu'expliquant ensuite leur pensée, ils déclaraient :

« Qu'ils ne tenaient leur autorité que du roi, qui était » le seul maître, le seul législateur, mais que néanmoins » les parlements devaient, par leur serment, s'opposer » avec une inébranlable fermeté aux surprises qui pour- » raient être faites aux rois ; que ces deux principes » étaient également vrais et se conciliaient parfaite- » ment, en ce que c'étaient les rois eux-mêmes qui avaient » revêtu les parlements de leur autorité pour faire cette » résistance ; qu'au surplus, la loi fondamentale de la » monarchie était indivisible dans son essence et son » existence ; que le titre de l'autorité souveraine était le

» titre même des droits, des libertés et des franchises de
» la nation. »

Cette hardie conclusion n'était-elle pas la conséquence naturelle et immédiate du principe nettement posé dans les prémisses? — Souvent, par une réserve calculée, les parlements n'exprimaient pas toutes les inductions qu'on pouvait tirer de quelques-unes de leurs propositions. Mais ici l'exposition logique était faite. L'esprit saisissait à la fois le principe et son application.

« Sans doute, ajoutaient-ils encore, sans doute il y a
» des lois d'économie politique qui peuvent avoir des
» inconvénients, mais qui peuvent aussi avoir des avan-
» tages. C'est de ces lois qu'il peut être vrai, qu'après
» en avoir présenté les dangers au monarque, les ma-
» gistrats doivent se renfermer dans le silence, et ne
» point multiplier les supplications pour arrêter l'exé-
» cution que la volonté absolue du souverain leur
» donne. Mais quand il s'agit des libertés du royaume,
» des droits de la couronne et de ceux des peuples,
» de la liberté des fonctions de la magistrature, et sur-
» tout de cette loi d'enregistrement qui est la sauve-
» garde de toutes les autres lois, et qu'on ne peut violer
» sans violer la loi par laquelle nos monarques sont faits
» rois; quand il s'agit de la paix publique, de la pro-
» priété des sujets, non seulement après les premières
» remontrances le ministère des parlements n'est pas
» fini, mais ils doivent continuer à remontrer, à sup-
» plier, ne pas se lasser de réclamer. »

Enfin, les parlements prétendaient que les états généraux ayant cessé d'avoir lieu, la condition des peuples

n'avait pas été changée pour cela; — que les droits des peuples étaient aussi imprescriptibles que ceux du souverain, et que c'était aux parlements à remplir les importantes fonctions des états généraux.

On voit à quelle profondeur allait le dissentiment qui existait entre l'autorité royale et le pouvoir parlementaire. La lutte était formidable. La royauté se défendait par les emprisonnements, par les exils, par les lits de justice, par les lettres de jussion, par les enregistrements militaires. De leur côté, les parlements attaquaient par leurs remontrances hardies, quelquefois peu respectueuses; par des arrêts de suspension qui défendaient l'exécution des volontés du souverain; par le refus d'enregistrement; par les démissions combinées, manœuvre coupable qui suspendait le cours de la justice. Dans cet antagonisme permanent, chaque parti, tour à tour, essuyait des défaites ou obtenait des triomphes. On vit souvent des exils suivis de glorieux retours. Il n'y aurait donc pas une grande exactitude historique à soutenir que l'opposition des parlements expirait dans un lit de justice, ou périssait sous des lettres de jussion. Non, Messieurs, tout ne finissait pas ainsi.

Quand, inspiré par le génie de Colbert, Louis XIV, en 1673, rendit un édit par lequel il établissait le système de la publicité des hypothèques, qui arrêta cette heureuse innovation? — Les parlements! — Louis XIV lui-même, la personnification la plus forte et la plus majestueuse du pouvoir absolu, fut contraint, par la résistance unanime des parlements, de révoquer son édit. Ce n'a été que longtemps après que la France a pu jouir d'un

régime hypothécaire fondé sur la publicité. Ainsi l'opposition parlementaire a retardé de plus d'un siècle ce grand progrès de législation.

Lorsque Louis XV voulut enfin poser des limites au pouvoir des parlements, et que dans ce dessein il porta un édit qui restreignait leurs attributions, la lutte qui s'engagea sur cette résolution royale se termina-t-elle dans un lit de justice, ou finit-elle par une humble obéissance à des lettres de jussion? — Non. Il fallut un acte de haute souveraineté pour faire cesser ce débat. Les parlements furent supprimés. Le chancelier Maupeou s'immola à la vengeance parlementaire pour opérer cette redoutable mesure politique, qui eut d'abord du succès, mais qui malheureusement ne subsista que peu d'années. Le chancelier Maupeou et son système succombèrent sous une réaction terrible.

On accuse encore le chancelier Maupeou. On se plaît à rappeler non pas la réforme, mais les violences de ce chancelier. Il serait temps, je crois, de laisser reposer en paix l'ombre de ce magistrat. Pourquoi outrager encore sa mémoire, comme si son existence n'avait pas été assez tourmentée par ses ennemis contemporains, qui vouèrent son nom au mépris et au ridicule? — Et cependant, Messieurs, que répondit le chancelier Maupeou à ses ardents adversaires? — Il ne voulut jamais rendre les sceaux avant qu'on lui eût fait son procès, et personne ne se présenta pour l'accuser juridiquement. Il honora sa retraite, et lorsqu'en 1792, il termina sa carrière, il la couronna par un don de 700,000 fr. qu'il fit à l'état. Qu'on dise que cette immense libéralité n'était qu'un

éclatant témoignage du contentement que le chancelier Maupeou avait éprouvé à la suppression des parlements prononcée par l'assemblée constituante. — Qui le sait? à qui l'a-t-il dit? — Qui osera sonder la conscience de cet ancien chancelier? — Qui oserait affirmer que si son système politique sur les parlements eût été maintenu, la révolution française eût été si radicale et si terrible? — Mais enfin, la pensée de ce vieux magistrat était encore belle et grande, s'il prévoyait alors, que la dispersion des parlements devait nous conduire à notre régénération politique. — Apprécions les faits par leurs causes et leurs conséquences, mais n'allons pas, au gré d'une imagination ingénieuse, interpréter arbitrairement des intentions qui sont restées enveloppées d'un profond mystère. Une recherche problématique à cet égard pourrait ne nous donner que des erreurs pour résultat. — Et, pour qu'on ne me reproche pas d'avoir manqué moi-même à la vérité historique, je citerai encore un fait qui justifie mon assertion.

Louis XVI avait eu la faiblesse de rétablir les anciens parlements. Cette faute porta une atteinte mortelle à son autorité. La résistance de la magistrature devint plus énergique. Les parlements se posèrent en face du trône. Le roi en eut peur. Il voulut alors affaiblir leur puissance en leur enlevant la plus grande de leurs prérogatives, celle de procéder à la vérification et à l'enregistrement des lois. Il créa une cour plénière, annonça une nouvelle organisation judiciaire, et suspendit temporairement les parlements. Ces mesures vigoureuses furent ordonnées par plusieurs édits. Alors un combat à mort

s'engagea. L'omnipotence parlementaire fit fléchir la royauté. Louis XVI révoqua tous ses édits, et sur leurs instances menaçantes, il convoqua les états généraux. On connaît le grand acte politique qui mit fin à tant de débats.

A Dieu ne plaise que je veuille refuser mes hommages aux anciens parlements. Je reconnais que tout atteste leur grandeur et leur puissance. Je me tromperais bien si je ne portais pas sur cette institution un jugement impartial.

Les parlements ont été la magnifique représentation de la magistrature la plus forte, la plus illustre, la plus savante qui ait jamais existé dans les temps qui nous ont précédés. Ils furent toujours le sénat austère de la justice, jusqu'aux jours où des magistrats devinrent de hardis tribuns. On le sait, il n'y a point d'institution qui, exagérant ou dépassant son principe, n'ouvre sa voie à de déplorables écarts. C'est la condition humaine. Mais si des erreurs ont quelquefois terni la gloire des parlements, ces courtes illusions trouvent leur excuse dans un énergique sentiment de liberté, d'indépendance et de dignité du magistrat, et la postérité, recueillant les fruits de leurs immenses travaux, sera toujours reconnaissante des services de haute importance qu'ils ont rendus à la civilisation française.

En effet, les parlements ont proclamé plusieurs des grands principes de notre ordre politique; ils ont ramené le pouvoir à l'unité; consacré le principe de l'hérédité à la couronne, suivant l'ordre de primogéniture dans la ligne masculine; créé le droit de représentation à l'infini

en faveur des descendants mâles des aînés des princes, et exclu les filles de cette succession. Ils ont maintenu l'inaliénabilité du domaine public, la réunion à la couronne des biens patrimoniaux des princes appelés au trône, et défendu avec une constante énergie les libertés et franchises de l'église gallicane. Ce fut par un sublime instinct de conservation que le parlement de Paris, ce sénat illustre, pour repousser plus efficacement les prétentions de la cour de Rome et réprimer les entreprises ambitieuses du clergé, admit en principe *l'appel comme d'abus*, qui devint la sauvegarde des libertés de l'église de France. Le célèbre avocat général Servin disait que s'il en eût connu l'auteur, il lui aurait fait ériger une statue. C'est encore le même parlement qui combattit avec tant de persévérance le désastreux système de Law, et qui résista si longtemps à l'enregistrement de la fameuse bulle *Unigenitus*, qui causa tant de troubles dans le royaume. Sans les parlements, comme le fait observer le judicieux Loyseau, nous eussions été cantonnés, démembrés comme en Italie et en Allemagne, et le royaume n'eût pu être conservé en son entier. Charles VII et Henri IV n'eussent peut-être jamais été rois de France. — Le droit de doléance et de sanction de l'impôt, qui fut enfin reconnu à ces compagnies, après bien des contestations ; l'usage où elles étaient de rendre des arrêts de règlement en matière de police, et même en toute autre matière sous le bon plaisir du roi ; enfin, le droit éminent de modifier les édits et ordonnances du souverain, toutes ces hautes prérogatives leur avaient en quelque sorte communiqué une partie de la puissance

législative. En l'absence des états généraux, les parlements ont été les seuls gardiens des lois fondamentales de l'état, les seuls défenseurs des droits des peuples. Ce fut au milieu de leurs controverses que commencèrent à poindre les tendances à toutes les libertés dont nous jouissons aujourd'hui. — Mais, d'un autre côté, il faut le reconnaître, les parlements ont donné aux puissantes attributions dont ils étaient revêtus une trop grande extension. Ils ont souvent embarrassé, arrêté la marche du pouvoir. Ils ne se sont pas bornés à présenter de simples remontrances, ou même à refuser l'enregistrement des volontés royales, ils ont encore quelquefois rendu des arrêts pour défendre l'exécution des édits du souverain. Enfin, dans les derniers temps, ils tendaient évidemment à se substituer aux grands possesseurs de fiefs, qu'autrefois, dans l'intérêt de la royauté, ils avaient dépouillés de leurs plus précieuses prérogatives. Ils recherchaient avec ardeur la possession des priviléges que la féodalité avait créés. Déjà ils se décoraient des distinctions de la haute noblesse, et commençaient à faire titrer leurs terres de marquisats et de baronnies. Déjà les sympathies publiques les abandonnaient. Dès que les peuples devinrent indifférents à leurs débats, les parlements perdirent toute leur prépondérance. Leur mission était accomplie !

L'ancienne magistrature française a eu de la splendeur. Voisine du trône et rivale des rois, elle a dû son illustration à la place qu'elle occupait dans l'état; elle a enfanté de grandes vertus, elle a élevé quelques individualités fortes ; elle a produit d'illustres magistrats dont

la renommée a jeté sur leurs compagnies un vif éclat de gloire. Les grandes figures des l'Hôpital, des de Harlay, des de Thou, des Molé, des Lamoignon, des Séguier, des Talon, des Bignon, des d'Aguesseau, nous apparaissent dans un lointain mystérieux. La majesté des siècles ajoute encore à la majesté de leurs images (1).

Non, ce n'est point une superstition, ce n'est point une idolâtrie que le culte des anciens! C'est un pieux devoir que d'honorer la mémoire des hommes qui ont illustré leur pays. Nous devons nous animer, nous exciter par leurs exemples, nous inspirer de leurs vertus, et toujours avoir pour eux un saint respect.

Cependant, il ne faut pas oublier non plus les graves reproches que le chancelier de l'Hôpital adressait aux membres des anciens parlements, ni les accusations, sans doute exagérées, que portaient contre eux les pairs de France sous la régence du duc d'Orléans.

Personne n'ignore en effet que, chez quelques parlementaires, il y avait plus d'orgueil et de vanité que de dignité et de véritable grandeur; plus d'amour du pou-

(1) En regard de ces illustrations du parlement de Paris, nous pourrions placer avec orgueil les célébrités du sénat de Franche-Comté, dont les gloires aussi sont brillantes. Nous rappellerons les noms fameux des Mercurin de Gatinara, des Granvelle, des Marmier, des Froissard, des Boutechoux, des Boivin, des Brun, des Jobelot, des Lampinet, des Terrier, des Saint-Maurice, des Grivel, des Courbouzon, des Camus, des Chiflet, des Talbert, des de Rosières, des Guillemain de Vaivre, des Bergeret, des Renard, des Petit-Cuenot, des Alviset, des Bourgon, des Varin, des Morel de Thurey, des Droz. A cette galerie déjà si riche, un jour nous ajouterons d'autres renommées dont se glorifie encore la magistrature franc-comtoise.

voir et des priviléges que de patriotisme, de désintéressement et de fidélité au prince. Eh! qui voudrait revendiquer la renommée du parlement de Paris qui, sous Charles VI, condamna le dauphin à un exil perpétuel, et plaça la couronne de France sur la tête du roi d'Angleterre? Qui voudrait s'honorer d'avoir fait partie du parlement d'Aix, sous la présidence du baron d'Oppède? Qui réclamerait l'honneur d'avoir été membre du parlement de Toulouse, qui fit trancher la tête à un envoyé de Henri III? Qui voudrait partager la gloire du parlement de Paris, cédant aux fureurs de la Ligue, ou portant le drapeau de la sédition à la tête de la Fronde?

Et pourtant, Messieurs, après une appréciation sérieuse, après une critique éclairée et impartiale, la balance penche encore en faveur des parlements.

Je ne sais si la magistrature française d'aujourd'hui est inférieure à l'ancienne en lumières, en science, en courage. Je ne pourrais pas dire si celle-là cède à celle-ci sous le rapport de la gravité des mœurs, de l'amour de la patrie et du prince. La probité, apanage de tout esprit sévère, a toujours droit à la considération publique, mais pour ravir tous les hommages, il faut aujourd'hui cette délicatesse de conscience qui est comme la pudeur de l'homme de bien. On peut donc dire, sans esprit de dénigrement, que si la magistrature moderne a moins de puissance et d'éclat extérieur que l'ancienne, elle a du moins toute l'importance qu'elle peut recevoir de la nature de son institution. Elle gravite avec majesté dans la sphère que nos lois nouvelles lui ont tracée. Ses attributions sont mieux définies et mieux appropriées au minis-

tère qu'elle est chargée de remplir dans l'intérêt de la justice, de la morale et des libertés publiques. Admirable position! Elle est dans cet heureux état où il lui est impossible de tomber dans ces erreurs que la postérité reprochera aux anciens parlements. Entre elle et le trône s'élèvent nos chambres législatives. Ce n'est plus, il est vrai, que dans ces grandes assemblées que peuvent se produire aujourd'hui ces illustrations appelées à exercer une haute influence sur les destinées du pays. Mais c'est encore un beau sacerdoce, que cette auguste et sainte mission de maintenir dans le royaume l'ordre et la justice, en réglant l'observation des lois avec sagesse et fermeté, mais surtout avec cet esprit de libéralité qui prête tant de force au pouvoir, en donnant à l'obéissance le devoir pour principe, et l'honneur pour raison.

SUR L'INAUGURATION
DE LA STATUE DE BICHAT,

PAR M. CH. VIANCIN.

Aux confins du Jura quelle est la renommée
Sous un ciseau fidèle aujourd'hui ranimée ?
Pour qui s'est érigé ce pompeux monument
Qu'un peuple heureux et fier salue en ce moment ?
Est-ce pour un guerrier qu'au champ de la victoire
Couronna maintes fois une homicide gloire ?
Non. — Ce héros ne doit son immortalité
Qu'à l'amour du savoir et de l'humanité.
C'est Bichat !... c'est l'ami d'un plus illustre maître,
Par qui son beau génie apprit à se connaître,
A porter la science au degré le plus haut :
C'est l'élève, le fils du célèbre Desault.

Il naquit dans une ère en grands hommes féconde :
Bonaparte et Cuvier venaient d'éclore au monde ;
Mais ce fut en des jours de terreur et de sang
Qu'il dut prendre son poste et signaler son rang.
Il fallait, pour sortir d'une ligne commune,
Ou proclamer les droits du peuple, à la tribune,
Ou, sinon les défendre au péril de ses jours,
Savoir à leurs soutiens porter d'heureux secours ;
De ces trois missions il choisit la dernière.
Aux triomphes des camps, à l'audace guerrière,
Il préféra l'étude et les soins empressés

Qui rendent le sommeil et la force aux blessés.
Loin de mêler sa voix aux clameurs populaires,
Loin d'aller prendre part aux fougueuses colères,
Qui, poussant nos tribuns à d'odieux excès,
D'échafauds et de sang couvraient le sol français,
Il voulut, dévoré d'une pieuse envie,
Sondant près du trépas les secrets de la vie,
Caché modestement au fond d'un hôtel-Dieu,
Saisir tous les ressorts du chef-d'œuvre de Dieu.

Il ne consuma point dans une folle ivresse
Les instants fugitifs d'une ardente jeunesse.
Vers son but noble et grand dirigeant tous ses pas,
Au vil amour de l'or il ne se livra pas;
Dans un lucre sans gloire il ne vit qu'indigence.
Il accrut les trésors de son intelligence,
Non pour les dissiper en stériles écrits,
Tels que maints avortons de frivoles esprits,
Pour borner sa pensée à de vaines chimères,
Pour jeter au public des traités éphémères
Effrontément parés de titres éclatants,
Et grossir l'attirail des nombreux charlatans;
Mais pour élaborer de lumineuses pages,
Pour n'attacher son nom qu'à d'immortels ouvrages,
Pour suivre, conquérir, fixer la vérité,
Pour se survivre enfin dans la postérité.

Par lui, du corps humain les plus secrets mystères,
Les muscles, les vaisseaux, les veines, les artères,
L'ensemble merveilleux des fibres, des tissus,

Ne sont pas seulement pénétrés, aperçus ;
Il observe, il décrit jusqu'aux moindres membranes,
Montre le mécanisme et le jeu des organes,
Et du triple foyer de la vitalité
Analyse au grand jour les lois d'affinité.
Par lui l'art de guérir est posé sur ses bases.
— Tandis que, sans progrès, en doctes paraphrases,
S'épuisait Cabanis ; que l'heureux Corvisart,
Gardien du grand consul en qui germait César,
Sur ce titre, garant de fortune et de gloire,
Pouvait se reposer du soin de sa mémoire,
Près du lit de souffrance où gît la pauvreté,
Loin de tous les honneurs chers à la vanité,
Bichat, continuant d'agrandir sa carrière,
Y répandait sans bruit des torrents de lumière,
Se faisait opulent de glorieux travaux,
Sans les heurter jamais éclipsait ses rivaux,
Et ne soupçonnait pas qu'un jour, dans sa patrie,
En des temps d'égoïsme et de froide industrie,
D'un chaleureux élan tribut religieux,
Brillerait sa statue à la clarté des cieux.

Mais dans ce vaste champ sa fin prématurée
Enleva son génie à la France éplorée ;
Mais à son tour la mort vint étendre la main
Sur celui qui marchait dans un si beau chemin.
Hélas !... à ses devoirs trop ardent, trop fidèle,
Sur sa tâche il tomba victime de son zèle :
Des souffles meurtriers, des fléaux destructeurs
Dans Paris effrayé promenaient leurs fureurs ;

Déjà son sein brûlant en renfermait l'atteinte ;
Mais ne pouvant subir ni mollesse ni crainte,
Toujours ferme de cœur dans un corps chancelant,
A ses généreux soins chaque jour s'immolant,
Trop jaloux de combattre et d'enseigner sans cesse
A poursuivre, à braver l'ennemi qui le presse,
Repoussant les avis, les inquiets efforts
Tentés pour l'éloigner des mourants et des morts,
Sans relâche il voulut visiter le domaine
Qui l'a rendu si cher à la nature humaine.
Un jour qu'il en sortait, épuisé, languissant,
Son pied mal assuré sur l'escalier glissant
Le trahit..., — et sa tête, en sa chute rapide,
Porta de tout son poids sur la pierre perfide.
Par des bras empressés relevé tristement
Il fut porté soudain dans son appartement,
Et ce fut peu de jours après ce coup funeste
Qu'il rendit sa belle âme à son foyer céleste.
Cet astre si fécond dès son brillant matin,
A peine à son midi, s'éteignit sans déclin.
Sous les premiers rayons de son sixième lustre
Cessa d'étinceler cette existence illustre;
De nombreux citoyens suivirent son cercueil;
La science aujourd'hui porte encore son deuil,
Et dans l'art qu'il servit, des gloires survivantes
N'ont fait que partager ses dépouilles savantes.

Par un ordre suprême, après son dernier jour,
Sous le dôme pieux de ce même séjour
Témoin de ses travaux et berceau de sa gloire,

Son nom si révéré, si digne de mémoire,
Fut gravé sur le marbre après le nom fameux
Du Franc-Comtois Desault, si grand, si généreux,
Qui pressentit l'essor de cette intelligence
Et le favorisa de toute sa puissance.
Jamais ces noms unis ne seront effacés;
Mais un tel souvenir pour eux n'est point assez.
Déjà luit sur l'un d'eux le jour de la justice :
D'un riche piédestal l'imposant édifice
Non loin de nous s'élève, et porte avec fierté,
Sous la main de David Bichat ressuscité.

Ainsi vécut, mourut, et renaît ce grand homme
Qu'on eût divinisé dans la Grèce et dans Rome;
Désormais, rayonnant d'un éclat immortel,
Il a son trône enfin, s'il n'a pas son autel.
Gloire à lui, Franc-Comtois! --Mais aussi gloire au maître
Qui l'aima, qui le fit tout ce qu'il devait être!
Entre les deux existe un éternel lien.
Applaudissons ensemble au nouveau Galien!
Mais qu'un jour, parmi nous, un monument s'élève
Pour honorer le maître aussi bien que l'élève.
Nous eussions dû peut-être, en ce jour solennel,
Dans les épanchements d'un accord fraternel,
Entraînés aux respects que le génie impose,
Nous rendre aussi témoins de son apothéose.
Du moins, dans cette enceinte, il est heureux pour nous
De partager de loin ce plaisir noble et doux,
Et, lorsque nos voisins célèbrent leur conquête,
D'associer nos voix aux accents de la fête.

OUVRAGES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION.

RAPPORT

DE M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL DE GOLBÉRY,

*Sur un Mémoire relatif à l'emplacement d'*AMAGÉTOBRIE, *par M. Gravier, membre correspondant.*

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu m'associer à mon savant collègue M. Clerc, pour examiner le Mémoire dont la lecture a occupé votre dernière séance. La question qu'il a pour objet de traiter est l'une des plus importantes de notre histoire : aussi les plus illustres savants l'ont-ils tour à tour discutée. M. Gravier a prouvé qu'ils avaient laissé beaucoup de doutes à dissiper, et a abordé le sujet avec érudition, avec sagacité, et nous nous plaisons d'abord à reconnaître ici le mérite qui caractérise tous les ouvrages qu'il a publiés.

Il se propose, dans sa dissertation, deux solutions principales. Amage est Amagétobrie, et c'est près d'Amagétobrie que César a vaincu Arioviste.

Nous déclarons tout d'abord que nous ne pouvons adopter ni l'une ni l'autre de ces opinions. L'auteur, tout

en reconnaissant que les étymologies sont de mauvais matériaux pour reconstruire des villes antiques, se prévaut de ce qu'il y a ici conservation complète du nom; mais cela même peut être contesté, car, s'il en faut croire quelques manuscrits, et si la découverte d'une amphore peut jeter quelques lumières sur la difficulté, cette ville se serait peut-être appelée *Magetobrie* et non pas *Amagetobrie*. La terminaison *age*, *agium*, est des plus fréquentes au moyen âge, en sorte que l'on pourrait contester dans cette ressemblance et le commencement et la fin du mot. Laissons donc l'étymologie. M. Gravier allègue la présence de marais, mais cette indication convient bien mieux encore à ceux de Perrigny, entre la Saône et l'Ognon. C'est dans ces lieux, aux environs de Pontaillier, qu'on a découvert un fragment de vase portant le nom MAGETOB, et feu M. Giraud, savant antiquaire de Dijon, a démontré avec beaucoup de force qu'il fallait chercher *Amagetobrie* à Pontaillier. M. Gravier ne détruit aucune de ses raisons, il ne réfléchit pas assez que la guerre dans laquelle les Séquaniens ont appelé le secours d'Arioviste, avait pour objet le péage et les droits de navigation de la Saône, dont les Eduens leur disputaient la propriété; il oublie trop souvent que cette rivière était la limite des deux peuples. Le champ de bataille d'Arioviste contre les Eduens ne pouvait en être éloigné. Au surplus, les auteurs ont revendiqué cette ville pour Gray, Dole, Porentruy, etc., etc. Le Mémoire de M. Giraud a fait justice de toutes ces erreurs, et ce n'est pas avec une consonnance de mots, avec un nom dont la tête est contestable et dont la queue appar-

tient au moyen âge, que l'on peut détruire des raisons qui, jusqu'ici, nous paraissent sans réplique.

Rien ne dit que César ait vaincu Arioviste dans le pays où celui-ci avait défait les Eduens. Amagétobrie ou Magétobrie n'est nommée qu'une seule fois dans toute l'antiquité : après la victoire d'Arioviste, ce nom ne reparaît plus. On est donc amené à se demander pourquoi M. Gravier suppose qu'après le succès obtenu par Arioviste, il est resté quatorze ans campé près de son Amage et dans les environs de Luxeuil. Si c'était pour un pareil motif qu'il faisait dire à César qu'il verrait ce que peuvent des soldats qui, depuis quatorze ans, n'avaient couché sous aucun toit, cela aurait pu paraître fort original au général romain, mais cette quiétude prolongée pendant quatorze ans à la belle étoile, ne lui aurait pas donné l'idée dont Arioviste voulait l'effrayer, elle ne lui aurait pas inspiré la crainte de combattre des hommes aussi aguerris, et les marchands de Besançon n'auraient pas ensuite épouvanté les Romains de leurs merveilleux récits. Il faut donc supposer qu'Arioviste a fait autre chose que de se croiser les bras sur le champ de bataille : au moyen âge les Suisses n'y restaient que trois jours. Ce qu'il a fait n'est pas écrit, mais nous le voyons par les résultats. Entré dans la Gaule avec quinze mille Germains, il en a maintenant cent vingt mille; il s'est fait céder le tiers de la Séquanie; il en a expulsé ses malheureux alliés. Ce n'est point assez : il est arrivé vingt-quatre mille Harudes pour lesquels il réclame un autre tiers de la Séquanie, *et nunc de altera parte tertia Sequanos decedere jubet*. C'était un abandon total du

deuxième tiers du pays qu'il voulait, comme il s'était déjà emparé du premier tiers qui ne peut être que la haute Alsace, puisqu'il restait en communication avec les Germains; il avait poussé ses conquêtes vers le nord, chez les Médiomatriciens, et ses triomphes retentissaient dans toute la Germanie, à tel point qu'après sa défaite, les Suèves, qui déjà menaçaient les *Hubri* dans le voisinage de Bonn et de Cologne, se retirèrent aussi; enfin, l'on voit que Trèves surtout est intéressée à la victoire de César.

Que la Séquanie s'étendît jusqu'au Rhin, c'est ce qu'on ne saurait nier: *attingit etiam ab Sequanis flumen Rhenum*, nous dit César au début de son livre. Ainsi, les Séquaniens allaient du Rhône au Rhin, et l'indication des marches des deux armées l'une vers l'autre, le temps qu'elles ont duré, la désignation du territoire d'Arioviste, tout enfin prouve qu'il partait de l'Alsace, et que, détachée désormais de la Séquanie, elle appartenait aux Germains. Quand César marche vers lui, il apprend qu'Arioviste s'avance avec toute son armée pour occuper Besançon et qu'il a déjà fait trois jours de route : *triduique viam a suis finibus processisse*. Alors César se hâte, il veut occuper Besançon avant le Germain, à raison des ressources que cette ville offre pour la guerre, et de la force de sa citadelle. Pour y arriver, il marche jour et nuit, *diurnis nocturnisque itineribus contendit*. Mais, si les Germains étaient partis de Luxeuil ou d'Amage, et que déjà ils eussent fait trois jours de marche quand César se mit en mouvement, ils auraient eu tout le temps de dépasser Besançon, ou bien il faudrait con-

venir que les quatorze ans qu'ils ont passés dans cette position ne les avaient pas beaucoup exercés aux longues étapes.

Pour ne pas abuser des moments de l'Académie, nous n'exposerons pas toutes les raisons que nous avons de penser que le territoire d'Arioviste était l'Alsace allemande : la séparation des langues en détermine encore la limite sur une ligne des Vosges par Belfort, Dannemarie et jusque vers la Birse et le pays des Rauraques. César, tout grand qu'il fût, n'était pas exempt de la manie de faire des bulletins d'armée. En veut-on la preuve? Elle est dans son texte même : après la bataille, il déclare qu'il a chassé tous les Germains ; mais au quatrième livre, il nous montre, en décrivant le cours du Rhin et sur la rive gauche, les mêmes Triboques qu'il a comptés dans l'armée d'Arioviste. Strabon et Tacite les y retrouvent. Il n'a donc pas expulsé la population, il n'a battu que des soldats, et, comme le dit Plutarque, c'est avec quelques cavaliers qu'Arioviste a gagné le Rhin.

Etait-ce à cinq mille du Rhin, était-ce à cinquante qu'on se battait? Faut-il lire *quinque*, faut-il lire *quinquaginta*. Les manuscrits se combattent, l'interprète grec du moyen âge dit πεντε (cinq); mais au temps de Trajan on lisait mieux César qu'on n'a pu le faire plus tard, et Plutarque a parlé de 400 stades. Cette autorité suffirait à faire préférer la leçon *quinquaginta*, si elle ne résultait d'ailleurs de la nature des choses et des expressions de César, *neque prius fugere destiterunt, quam ad flumen Rhenum pervenerunt*. Or, si l'on s'était battu à cinq milles du Rhin, c'est-à-dire à une lieue et demie,

cent mille hommes déployés pour le combat étaient nécessairement appuyés au fleuve. Plutarque n'aurait pas dit qu'Arioviste n'avait pu y parvenir qu'avec quelques cavaliers. La distance *quinquaginta* est donc adoptée avec raison par M. Gravier. Le mille romain était de 1,483 mètres, mais les Romains n'avaient pas encore établi les distances en lieues gauloises. César écrivait pour des Romains qui devaient le comprendre, et par conséquent il exprimait les distances en milles. Il faut donc admettre en ligne directe une fuite de dix-huit lieues : alors tout devient clair et naturel. Pour *quinque millia*, ce n'eût pas été la peine de monter à cheval.

Quant à la distance de Besançon au champ de bataille, elle est indiquée par un détour, et ce détour est à lui seul d'environ cinquante milles : d'abord, César le dit; en second lieu, cela est forcé : autrement, comment aurait-il marché six jours avant d'avoir des nouvelles de l'ennemi. Reste à déterminer le lieu de la rencontre, et c'est ici l'écueil de l'érudition. Que César eût marché par la gauche, cela n'est pas douteux ; il ne s'est pas engagé dans la vallée du Doubs, encore moins dans les défilés du pays de Porentruy, car il dit formellement que les vivres lui arrivaient du pays des *Leuci* et de celui des *Lingones*. Ici M. Gravier se montre encore fort judicieux : tout le reste est conjectural. Dans tous les cas, ce n'est pas une solution que de dire : *J'ai trouvé un camp*, il est de 40 mètres de long, de 10 de large; *c'est petit, mais abattez la forêt, vous trouverez le reste*. Le champ de bataille sera partout, pourvu qu'en remplissant les conditions de distance que nous venons de déterminer,

on trouve une plaine assez vaste pour faire battre six légions contre cent mille hommes, *planities magna*, mais ni les camps, ni le tumulus (l'éminence sur laquelle a eu lieu l'entrevue) ne peuvent nous guider, parce qu'ils ont pu disparaître les uns et les autres. Il s'agit, en effet, d'une tombelle, d'un tumulus en terres rapportées, *tumulus terreus satis grandis*, expression qui serait parfaitement ridicule si on l'appliquait à une colline. Le grec ne laisse d'ailleurs aucun doute, υψηλος χορα. Pour les camps, ils ont tous dans la tradition le nom de *Jules-César*, et les redoutes suédoises elles-mêmes sont quelquefois ainsi désignées : encore une fois, on ne peut procéder que par voie d'exclusion : la bataille ne s'est pas livrée contre les Vosges; César, qui nomme ailleurs cette chaîne, l'eût fait en une occasion si solennelle; elle n'a pas eu lieu près du Doubs, il l'eût désigné comme il l'a fait au sujet de Besançon. Il faut donc chercher un point intermédiaire vers l'ouest, et jusqu'à nouvelle découverte, toute grande plaine de cette région aura des titres à s'attribuer la gloire de l'événement.

La conclusion de la commission est qu'il y a de l'érudition et de l'habileté dans l'ouvrage qu'elle a examiné, mais que la question n'a pas fait un pas de plus. Il ne sera pas moins utile d'imprimer le Mémoire, ne fût-ce que pour prouver que les savants n'en désespèrent pas encore, et pour donner une marque de considération à un homme qui en est digne (1).

(1) La minute de ce Mémoire n'ayant pas été retrouvée, il n'a pas été possible de remplir à cet égard le vœu de la commission.

NOTICE

SUR LES VILLAGES

DE FOUGEROLLES ET VAL-D'AJOZ,

PAR M. GRAVIER.

Les villages de Fougerolles et du Val-d'Ajoz n'ont formé longtemps qu'une même paroisse, dont le chef-lieu était la Chapelle-de-la-Croix, l'une des trente-six sections du Val-d'Ajoz. Ce chef-lieu fut transféré à l'Aitre (1), où fut bâtie une église au XIVe. siècle. Cette paroisse s'étendait jusqu'à la Vaivre. Fougerolles n'eut une église que dans les temps modernes. Ces deux villages faisaient partie de la vaste baronnie de Faucogney, divisée au Xe. siècle entre les quatre fils de Gislebert Ier., vicomte de Vesoul, cadet de la maison de Bourgogne. Il l'avait reçue en apanage au décès de Faucon, troisième fils de Rainaud Ier., comte de Bourgogne, mort sans postérité. L'aîné des fils de Gislebert conserva la baronnie, le second eut la seigneurie de Fougerolles, qui comprenait treize villages et leurs annexes, entre autres

(1) *Atrium, area ante ædem, cœmeterium*, cimetière (Ducange). C'est depuis cette époque la première section de cette commune, et à laquelle on applique la dénomination *Val-d'Ajoz*, qui ne doit appartenir à aucune section particulière.

voir le Pouillé diocesain. Luxeuil. et mon cahier.

le Val-d'Ajoz, Plombières dans la Vosge comtoise, Cornimont et Xoulce dans la Vosge lorraine. Le troisième fils, dont l'un des descendants reçut le surnom de Fier-à-Bras, même dans les actes authentiques, eut la seigneurie de St.-Loup; le quatrième celle de Montjustin. Ce démembrement laissait encore à la baronnie une assez belle étendue. Elle allait en plaine jusqu'à Port-sur-Saône, et renfermait les montagnes de Melisey, Servance, Château-Lambert (1), etc. Le Saulcy, l'ancien monastère *Salicis* (2), était devenu le chef-lieu de la baronnie après l'établissement de St.-Colomban à Annegrey, l'*Anagrates* de Jonas. Il resta tel jusqu'à la fondation de la ville de Faucogney, en 1015.

C'est par usurpation de l'abbesse de Remiremont, au XIIIe. siècle, que le Val-d'Ajoz fut insensiblement soustrait au comté de Bourgogne. Louis XI, mécontent de l'opposition des seigneurs de Fougerolles et de St.-Loup à la tutelle officieuse qu'il s'était attribuée sur la Franche-Comté, aurait bien voulu confirmer cette usurpation et assigner à l'abbesse Fougerolles et le Val-d'Ajoz, et St.-Loup au duc de Lorraine. Mais il rencontra tant de difficultés au parlement de Dole et aux états de la province, qu'il dut se borner à déclarer ces deux seigneuries pays de surséance, en attendant plus ample informé.

(1) Autrefois Châtel-Humbert, du nom de son fondateur, fils du baron.

(2) Ce mot annonce le voisinage de l'eau. Quelques écrivains comtois placent cet ancien monastère à Saux près de Vesoul, dont la position élevée, l'éloignement, la privation même des eaux, serait plus justement exprimée par *saltus* que par *salix*.

Tout était commun entre le Val-d'Ajoz et Fougerolles, éloignés l'un de l'autre de sept kilomètres : l'église, les bois et les pâturages. Le château de Fougerolles, construit entre les deux villages, était entretenu à frais communs. Le pont-levis, les chaînes, les barrières, les portes (bois et ferrures), l'enlèvement de la neige sur les couverts, étaient à la charge du Val-d'Ajoz. Ce château, assis sur une éminence dans le vallon qui communique aux deux villages, était plutôt disposé pour la défense du Val-d'Ajoz que pour celle de Fougerolles, qui se trouvait sans défense à l'entrée du vallon et à trois kilomètres du château. Le Val-d'Ajoz était séparé de Remiremont par une chaîne des Vosges très-escarpée. Une belle route serpente aujourd'hui à travers ces précipices. Il reste encore quelques vestiges d'une voie romaine sur la pente méridionale du plateau qui sépare la vallée de l'Augrone du Val-d'Ajoz; elle forme les limites des forêts du Chanot et du Blanc-Murger, et conduisait de Luxeuil à Plombières.

Il serait difficile de préciser l'époque de l'arrivée de la population de ces deux villages. On trouve dans quelques localités des dénominations celtiques qui annonceraient que les druides ont fréquenté les forêts de chênes qui ont couvert ces montagnes. La plus élevée présente quelques traces de leur culte. Mais une population nouvelle, qui semble étrangère au pays, conserve encore dans les familles les plus anciennes (1), après

(1) Entre autres la nombreuse famille des Fleurot, autrefois célèbres ostéologistes.

mille ans et des causes fréquentes de dépopulation, le type de son origine : figure longue, grands traits, teint généralement brun, cheveux noirs. C'est le type espagnol. Nous verrons, par les usages et les mœurs, ce qui a pu contribuer à conserver si constamment ce type sans mélange.

Le nom Val-d'Ajoz est la contraction d'un mot grec qui se trouve latinisé dans un titre de 1204, *Vallis Adiaci* (1). D'autres titres le désignent *Vallis Alodii*. Cette dénomination latine est ici d'accord avec le grec pour exprimer une population franche, jouissant en franc-aleu. Fougerolles présente le même type, et porte dans les anciens titres le nom de *Foucherieules*. Il ne jouissait pas des mêmes priviléges. Les rigueurs du régime féodal ont à peine effleuré le Val-d'Ajoz. Les corvées et la taille à volonté existaient à Fougerolles. Ceci dénoterait dans Fougerolles une naissance féodale, mais d'origine espagnole.

Ce sera donc parmi les migrations d'Espagne que nous rechercherons l'origine de cette population exceptionnelle. Elles ont commencé en France vers l'an 783. Lorsque le bâtard Mauregas s'empara, sous la protection

(1) *Adioko, a* privatif, sans; *dioko*, servitude. D. Calmet, dans sa *Bibliothèque de Lorraine*, assure que la langue greeque n'était pas inconnue au Val-d'Ajoz ; mais il en donne une raison qui ne me semble pas admissible. Le Val-d'Ajoz était du diocèse de Besançon, et les moines grecs, appelés au diocèse de Toul sous saint Gerard, deux siècles avant la fondation du prieuré d'Hérival, n'ont pu contribuer à introduire la langue grecque au Val-d'Ajoz, qui existait entre la fin du VIIIe. siècle et les premières années du IXe.

des Sarrasins, du trône occupé par Alphonse Ier., son neveu, l'usurpateur fit payer aux Espagnols la protection de ces infidèles. Il s'engagea de leur livrer chaque année cent jeunes vierges, l'élite de leur sexe dans toutes les conditions (1). Ce traité honteux força une partie des Espagnols à s'expatrier. C'est à cette époque que se rapporte le capitulaire de Charlemagne de 813 (2), confirmant les donations qu'il a faites aux Espagnols réfugiés, *trente ans* auparavant, des déserts et terres incultes qu'ils ont défrichés, cultivés et couverts d'habitations. Le prince veut qu'ils continuent d'en jouir sans trouble, à la charge du service militaire et de quelques prestations en nature, comme tous les Francs. Ces prestations étaient notamment le gîte aux *missi dominici* et autres légats du trône, et la fourniture des chevaux pour leur transport d'un lieu à un autre.

Ce capitulaire et tous ceux qui l'ont suivi sur la même matière sous Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, avaient le même but: défendre les Espagnols contre la rapacité des comtes, confirmer et renouveler leurs priviléges. Ils eurent tous la même cause : ou l'arrivée de nouveaux émigrants, ou les plaintes des anciens, lésés dans leurs intérêts et leur liberté par les agents du pouvoir. Si parmi les comtes réprimandés par Charlemagne,

(1) Histoire d'Espagne tirée de Mariana, t. Ier., ch. 5.

(2) Baluze, t. Ier. Il est à regretter que ce précieux recueil ne renferme pas la concession primitive de 783. La migration de cette année a dû être très-nombreuse et se répandre sur beaucoup de points du royaume.

son fils et son petit-fils, on ne lit pas le nom d'un comte de Bourgogne et de la colonie des Vosges, c'est qu'apparemment celle-ci n'eut pas sujet de se plaindre.

Il est probable que les premières migrations d'Espagne occupèrent d'abord les campagnes dévastées des environs de Narbonne. Mais soixante ans de guerres et de persécutions ont dû apprendre aux Espagnols le chemin de la France, qui leur avait offert une si généreuse hospitalité. Ces migrations devinrent si fréquentes, qu'en 815, un an après le décès de Charlemagne, Louis le Débonnaire donna une constitution aux Espagnols réfugiés (1). Il les déclara de nouveau libres comme les Francs, toujours aux mêmes conditions du service militaire, où l'on n'admettait d'ailleurs que des hommes libres. Le prince veut que cette constitution soit applicable non-seulement aux Espagnols déjà répandus dans le royaume, mais encore à tous ceux qui viendraient s'y établir dans la suite; enfin il met les réfugiés sous la protection spéciale des évêques et des comtes représentant les deux grandes puissances, le pape et l'empereur; et il fait expédier à ces deux protecteurs chacun une ampliation de la constitution, dont la troisième est envoyée à la colonie.

La distance des Pyrénées aux Vosges ne serait pas un argument contre la colonisation du Val-d'Ajoz. Notre province qui, dans tous les temps, se fit un devoir religieux de l'hospitalité, n'a-t-elle pas ouvert ses déserts du Jura à une colonie égyptienne qui s'établit près du

(1) Baluze, tom. Ier.

lac d'Antre? N'a-t-elle pas admis, dans des temps plus rapprochés, plus de dix mille Français fuyant la misère et les persécutions, et à qui elle donna des terres en mainmorte? C'était alors la condition prédominante.

Charles le Chauve confirma toutes les concessions antérieures à 843 et 844. C'était précisément dans cette recrudescence de guerres intestines et de persécutions religieuses en Espagne, où des évêques chrétiens étaient à la tête des persécuteurs. Elles durent causer de nouvelles migrations qui éveillèrent les sollicitudes du prince français. Les anciennes colonies avaient eu le temps de s'identifier à la nation dont elles partageaient le sort. Charles est plus explicite que ses prédécesseurs : il déclare les nouveaux arrivants, comme les anciens réfugiés, libres de disposer du produit de leurs travaux par donation, vente ou échange, habiles à succéder en ligne directe et collatérale aux mêmes charges que ci-devant ; il les autorise à vivre sous leurs lois, sauf les cas criminels réservés au prince ou à ses grands officiers. Il est remarquable que ces deux capitulaires ont été conçus et mis à exécution pendant que les Normands ravageaient une partie de la France, et que l'ambition des comtes la déchiraient en lambeaux.

Ainsi toutes les migrations espagnoles s'étaient effectuées de 783 à 844. C'est dans cet intervalle de soixante ans que les Vosges ont dû recevoir leur colonie. Elle eut ses prêtres pour la gouverner, et probablement pour donner un nom grec au désert qui lui fut concédé.

Les Maures à leur tour furent bannis d'Espagne par le roi Philippe III. Cent cinquante mille obtinrent

d'Henri IV la permission de traverser la France. Ils y laissèrent quelques traînards qui devinrent Français par la religion ; ils y reçurent le nom *Sarrasin*, comme un triomphe du catholicisme sur l'islamisme. On rencontre ce nom dans beaucoup de pays. La Franche-Comté renferme plusieurs familles qui n'ont d'autre parenté entre elles que l'homonymie.

On trouve dans les archives de Remiremont des titres qui démontrent l'usurpation du Val-d'Ajoz sur le comté de Bourgogne, et des usages qui semblent justifier l'origine de sa population. Le titre de 1204, déjà cité, rapporté dans l'histoire de D. Calmet (1), a pour objet une sentence du duc de Lorraine Simon II, qui condamne Gassion, ex-châtelain de Fougerolles, à réparer les dommages causés au chapitre de Remiremont. Ce Gassion était de St.-Dié, né sujet du prince. C'est sur ce titre que quelques écrivains lorrains ont fondé les droits de l'abbesse de Remiremont sur le Val-d'Ajoz, et ont prétendu faussement que Simon avait tenu les assises dans ce val, tandis que la sentence est datée de Remiremont. Mais de quel droit le duc de Lorraine eût-il tenu les assises sur des terres du chapitre, lui qui était sous le poids d'une interdiction provoquée par l'abbesse de concert avec le chapitre de St.-Dié, pour avoir empiété sur leurs priviléges? Ce titre ne peut être qu'un acte de justice du prince à son sujet, qui force celui-ci à céder en indemnité à madame l'abbesse, des rentes qu'il possédait à St.-Dié. Que l'offense soit réelle de la part de

(1) Tome Ier., aux preuves.

l'ex-châtelain, elle ne prouverait qu'une tentative d'usurpation de la part de l'abbesse, dont la répression fut récompensée par le seigneur de Fougerolles. C'est plutôt pour reconquérir les bonnes grâces des dames de Remiremont que Simon a rendu cette sentence, qui ne lui coûtait rien, tandis que dans le même temps il indemnisait le chapitre de St.-Dié par les dons de sa cassette.

Mais 51 ans après (1255), Jean, sire de Fougerolles, voué du prieuré d'Hérival, enclavé dans le Val-d'Ajoz, lègue par testament aux chanoinesses de Remiremont le produit de la taille au Val-d'Ajoz. Il réserve que ses successeurs prélèveront sur cette taille 25 sous annuellement (1), et qu'ils participeront avec l'abbesse au règlement d'une taille modérée d'après le produit des récoltes de l'année précédente. Le pieux testateur ne se doutait guère qu'une corporation de femmes qui mettait le pied sur un territoire serait assez puissante pour en chasser les maîtres. Voilà la véritable origine de l'usurpation. Trente ans étaient à peine écoulés depuis le décès du testateur, que madame l'abbesse tenait déjà les plaids au Val-d'Ajoz. Lorsqu'elle ne les présidait pas en personne, elle était remplacée par la fourrière du chapitre qui avait spécialement la justice dans ses attributions, et les seigneurs de Fougerolles ou leurs officiers y furent longtemps appelés. Puis les dames se firent remplacer par le prévôt, candidat du peuple, présenté au choix du seigneur de Fougerolles avec huit autres.

(1) In recognitionem superioris dominii.

Quel que fût le dignitaire qui présidât ces plaids, il ne pouvait prononcer que sur une valeur de 19 sous. Le choix de ce prévôt et de tous autres officiers municipaux de la terre de Fougerolles continua ainsi jusqu'en 1789.

Une reconnaissance des droits seigneuriaux de Fougerolles sur le Val-d'Ajoz, de 1291, porte, entre autres dispositions et la première en ordre, que *lou sire dou chatel de Foucherieulles* doit chasser l'ours et le sanglier, à tous chiens, une fois l'an, de la Saint-André à la Chandeleur, dans les bois et sur les terres du Val-d'Ajoz. C'est évidemment un acte de protection de la part du comte de Bourgogne, représenté par le sire de Fougerolles, délégué du baron de Faucogney. Ce devoir, imposé par les capitulaires, devint une prérogative sous le régime féodal. Voici le droit de gîte. Le laboureur qui tient charrue entière en *trémois* (1), doit le gîte à cinq hommes et deux chiens, une fois par an, du soir au lendemain matin. Les jours gras, le laboureur servira à ses hôtes chairs de bœuf et de porc, et le pain de sa huche. Le lendemain à déjeuner, du pain et du fromage. Les chasseurs devaient apporter le vin pour eux, leurs hôtes et hôtesses.

Les chiens de la meute sont nourris aux dépens du seigneur.

Les habitants à demi-charrue ne doivent qu'un demi-septier de vin.

(1) Froment qui ne reste guère plus de trois mois en terre, et que l'on ne sème qu'au printemps. On le regardait alors comme le produit le plus certain dans les climats à hivers rudes et longs.

Ceux qui n'ont que deux ou trois bœufs, un quart d'avoine.

Celui qui ne cultive qu'au fossoir, un pain tel qu'il est en sa huche.

Les veuves sont chargées de piler l'avoine pour les chiens (1).

Le déjeuner du seigneur consistait uniquement en *blanc manger*. C'était le millet (2) cuit au lait après sa décortication et sans être réduit en farine. Ce mets de toute antiquité est toujours en usage dans les montagnes sous le nom de *pilé*. C'était le café de l'époque.

Le braconnier avait au déjeuner une tranche de jambon.

Voici des droits purement féodaux qui ont pris naissance dans la fourniture des chevaux aux *légats :*

Trois chefs de ménage réunis devaient conduire au château chaque année une voiture de bois traînée par deux bœufs. Le poids en était tel que le conducteur pouvait soulever le derrière du char, s'il se trouvait embourbé. Deux siècles plus tard, le char était attelé de six

(1) Cet usage a précédé la fabrication de la farine par les moulins à bras et à eau, non-seulement pour la nourriture des hommes, mais pour celle des animaux. Pour le pain, on faisait torréfier le grain et on le réduisait en farine. Pour les animaux, on se bornait à le piler. Le grain, par cette trituration, les nourrissait mieux que le grain en nature. Toutes ces préparations étaient l'ouvrage des femmes : elles se plaçaient à genoux devant le mortier. La femme de Caton préparait elle-même sa farine et son pain.

(2) Les Grecs arrosaient leurs champs de millet par irrigation, avec autant de soin que nos prés de montagnes. (Xénophon, Retraite des Dix-Mille, l. 27.)

bœufs, et le bois devait avoir quinze pieds de longueur. Les seigneurs étaient des conservateurs à progrès.

La plus forte redevance du Val-d'Ajoz était de dix-neuf résaux de seigle et quatre d'avoine, livrables la veille de Saint-Hilaire. C'était une espèce de fête. Le cuisinier du château, le maire et le doyen de Fougerolles, venaient au Val-d'Ajoz pour recevoir les livraisons. On leur donnait un dîner composé de pain blanc et frais, vin blanc et vin vermeil, quatre jambons de porc, deux poulailles en pot, deux en rôt, chairs fraîches de bœuf et de porc. Le prévôt du Val-d'Ajoz faisait les honneurs du repas. Il fallait un appétit de montagnards pour consommer ces vivres entre quatre. Les *chartons* étaient servis à part en pois au lard et lard à discrétion, et à chacun deux verres de vin. Ces deux dîners furent évalués, par arrêt de la cour de Nancy du 3 juillet 1706, à 25 francs (10 liv. 14 s. 3 d. de France). Déjà on avait cessé, en 1505, de fournir le dîner en nature par une transaction passée entre les dames de Remiremont, *co-déesses* du Val-d'Ajoz, et les seigneurs de Fougerolles. Cette transaction fut faite en présence de Liénard de Vesoul, avocat du roi de Castille en son bailliage d'Amont. Cette présence de l'avocat du roi-comte de Bourgogne, est une nouvelle preuve de la protection du souverain, à laquelle toutefois le chapitre de Remiremont avait renoncé sur la fin du XIIIe. siècle, comme nous le verrons.

Les terres de Fougerolles et du Val-d'Ajoz étaient limitées par quatre bornes très-anciennes. Cette circonscription de territoire devait remonter à la concession primitive. L'une de ces bornes était sur la limite du duché

de Lorraine ; une autre sur les confins des terres de Faucogney ; la troisième sur ceux de Luxeuil ; la quatrième séparait la concession de Corbenay qui dépendait de la seigneurie de Fougerolles. La haute justice, dans ces limites, appartenait au sire de Fougerolles ; les signes patibulaires étaient sur le territoire du Val-d'Ajoz, ce qui confirme l'opinion que le Val-d'Ajoz était le chef-lieu civil comme il l'avait été longtemps de la paroisse, et que les villages de Fougerolles-le-Château et de Fougerolles-l'Église étaient formés de l'exubérance de la première colonie. C'étaient encore les cas criminels réservés au souverain par les capitulaires. La féodalité les avait transmis au seigneur avec *le cor et le cri* du château. Au son du cor, les habitants du Val-d'Ajoz en état de porter les armes se réunissaient dans chaque hameau ou section, sous la conduite de *l'homme du finage* (1), et se rendaient au chef-lieu. Le prévôt ou maire montait *son roussin*, suivi d'un valet également monté (2), et conduisait sa troupe au château, soit pour le défendre, soit

(1) Il était chargé de l'exécution des ordres supérieurs, et correspondait avec le conseil des douze prudhommes du chef-lieu, présidés par le syndic du souverain et par le maire du seigneur. C'était un reste de ce gouvernement populaire autorisé par les constitutions des Espagnols réfugiés. L'homme du finage représentait le *centenier*.

(2) Ne trouvons-nous pas encore dans cet accompagnement forcé du valet à cheval, un simulacre de ces hommes d'armes qui, sous le deuxième Brennus, étaient accompagnés de deux hommes à cheval, ses fidèles, qui le secouraient au besoin, et lui fournissaient un cheval lorsqu'il était démonté? (Pausanias, c. 29, p. 844.) C'est l'origine des aides de camp. Nos anciennes lances avaient chacune cinq ou six chevaux.

pour recevoir l'ordre de se porter sur les points menacés. *Le cor et le cri* avaient une telle puissance, que le plaid du Val-d'Ajoz, fût-il présidé par l'abbesse, était déserté subitement. L'expédition pouvait s'étendre jusqu'à Faucogney, où les habitants du Val-d'Ajoz avaient droit de bourgeoisie pour avoir fourni la population de cette ville. Eux et leurs voisins de Fougerolles étaient chargés de la garde du château de Faucogney. Ils faisaient ce service avec d'autant plus de zèle, qu'ils s'y trouvaient en famille, et que, malgré le démembrement de la baronnie, le haut baron leur devait le même service. La reconnaissance de cette protection était conservée au nom du comte de Bourgogne, par la prestation annuelle de quelques livres de cire livrables au château de Faucogney. Les bourgeois de cette petite ville étaient donc d'origine franche. La charte donnée en 1275 par Aimon de Faucogney ne devait être qu'un *titre-nouvel.*

Les seigneurs de Fougerolles conservèrent toujours sur le Val-d'Ajoz, outre les redevances, des droits purement honorifiques. Aucun étranger ne pouvait s'y établir et y *maisonner* sans leur permission. Ce droit, concédé par les capitulaires à la seule colonie, était encore un empiétement féodal sans cependant être sali par la fiscalité. Le seigneur jouissait du droit de lance entre les quatre bornes. Les habitants qui se mariaient hors des limites, et les étrangers qui venaient s'y marier, devaient présenter au seigneur, et, en son absence, à son principal officier, une lance armée d'un fer acéré et propre à la guerre. La lance était le signe de l'homme libre. Ceci rentre encore dans l'esprit des capitu-

laires (1). Nul ne pouvait marcher armé d'une lance hors du service militaire. L'habitant qui s'expatriait déposait sa lance; l'étranger qui adoptait cette nouvelle patrie, en apportait une pour la servir. Cette prestation en nature dégénéra en une redevance de six livres.

Nous avons vu le Val-d'Ajoz sous la protection spéciale des comtes de Bourgogne, dont le baron de Faucogney et le seigneur de Fougerolles étaient les principaux agents. A quel autre titre que celui de l'hospitalité un simple village, qui ne renfermait dans sa vaste étendue qu'un prieuré fondé vers la fin du XIe. siècle, eût-il joui d'une faveur égale à la cité de Besançon? Le titre même qui fit cesser cette protection en démontre l'existence, dont il restait encore des vestiges en 1505 (2). Le 4 septembre 1298, les dames de Remiremont, sollicitées par le duc de Lorraine, qui voulait ajouter à ses états un territoire important, passent un traité avec Robert, gardien de la Franche-Comté sous Philippe le Bel. Elles déclarent renoncer, pour le Val-d'Ajoz, à la garde du comte de Bourgogne. Il paraît que l'on n'eut pas grand égard à cette renonciation, qui ne pouvait être faite légalement que par les intéressés, puisque, deux siècles après, le roi d'Espagne prend part aux intérêts de la communauté.

Au XIVe. siècle, on bâtit une nouvelle église à l'Aitre, qui devient le chef-lieu de la paroisse. L'abbesse, dé-

(1) Baluze, t. Ier., *passim*.

(2) La transaction où le roi de Castille fut représenté par son avocat d'Amont.

gagée de la protection du souverain, veut aussi s'affranchir de l'autorité ecclésiastique de l'archevêque de Besançon. Elle en obtient la permission de conférer l'administration de cette église aux moines d'Hérival, qui dépendaient de l'évêque de Toul. Le moine qui desservait cette église était obligé de célébrer la messe des *bergers* dans l'ancienne chapelle de la Croix, et de biner à l'église de l'Aitre. Cette messe des bergers ne serait-elle pas encore d'institution pyrénéenne? Parmi les droits casuels que l'abbesse créa pour le curé, on remarque une vache blanche que toute fille-mère devait livrer au pasteur, ou sa valeur en argent, si elle était de la première classe des habitants, et une pièce de toile blanche, si elle était de la deuxième classe. L'extrême-onction valait une poule. La confession n'était pas tarifée, mais le pénitent devait une *courtoisie* qu'il réglait d'après ses facultés et les charges de sa conscience. En 1760, on plaçait encore près de chaque confessionnal, au temps pascal, un bassin où les pénitents déposaient leurs offrandes. C'était racheter à bon marché le tort fait à autrui.

L'abbesse avait obtenu des succès trop faciles au Val-d'Ajoz (1) pour s'en tenir aux concessions du gardien de la Franche-Comté et de l'archevêque de Besançon.

(1) La galanterie des seigneurs de Fougerolles contribua beaucoup à ce succès. En 1525, Jean de Fougerolles fit hommage à l'abbesse, Jeanne de Vaudémont, de ses droits sur le Val-d'Ajoz, y compris la *vénerie*. Il vint faire ses reprises à Remiremont, *au vergier de madame, derrière son hôtel, des mains et de bouche*. Ce premier hommage devint un droit.

Elle essaya les mêmes entreprises sur Fougerolles. Irritée de la résistance des seigneurs à ses prétentions, elle envoyait chaque année son prévôt du Val-d'Ajoz jouer une comédie sur la place publique de Fougerolles. Le prévôt, accompagné d'un sergent, faisait proclamer trois fois à son de trompe l'ouverture du plaid, *de par Dieu, monsieur saint Pierre et mesdames de Remiremont*, avec défense de parler, si ce n'est pour son propre fait ou comme fondé de pouvoir, à peine de 12 deniers d'amende. Personne ne demandait justice, le prévôt dressait un procès-verbal négatif et se retirait. Le dernier de ces actes nombreux est du 22 août 1697. Le traité de Riswich, qui survint sur la fin de cette année, maintint les usurpations anciennes et en arrêta de nouvelles. Le Val-d'Ajoz resta définitivement à la Lorraine comme une possession de 1670. Le duc Charles IV s'y était réfugié en cette année, pendant que les Français occupaient la Lorraine; il se retira de là en Allemagne. Ce fut en vertu de cette prise de possession que le roi de France, comte de Bourgogne, admit le duc de Lorraine au partage de la terre de Fougerolles, qui eut lieu le 25 août 1704 à Bourbonne-les-Bains.

Il est au Val-d'Ajoz quelques usages qui diffèrent essentiellement de ceux de leurs voisins. Le charivari, par exemple, si fréquent en Lorraine et en Franche-Comté, était inconnu au Val-d'Ajoz. La sonnerie pour les morts annonçait plutôt une fête qu'un deuil. On n'en connaissait le but que par la seule cloche qui continuait la volée après le silence des autres. La dimension de cette cloche annonçait le sexe, l'adulte ou l'impubère qui

venait de payer le tribut. On disait alors : c'est la *rennenaie* (renaissance) d'un homme, d'une femme, etc. Il y a dans cette expression toute la philosophie du christianisme.

Non-seulement les habitants répugnaient à imiter leurs voisins; il ne voulaient pas même confondre leurs restes mortels avec ceux qui n'avaient pas la même origine, quelque bons catholiques qu'ils eussent été. Le cimetière, qui entourait leur église, était divisé en deux parties : le côté de l'évangile était exclusivement pour les anciens, celui de l'épître pour les étrangers. Cette distinction échoua contre une épidémie en 1750. Le côté de l'évangile étant surchargé de cadavres, l'autorité civile fit intervenir l'autorité spirituelle pour interdire la sépulture dans cette partie. Mais beaucoup de familles préférèrent à la terre sainte des étrangers le pied d'un buisson, le derrière d'une haie ou les bois voisins. On ne peut attribuer qu'à l'antipathie implantée dans le pays par la tradition des premiers habitants, cette singulière aversion pour les étrangers, qu'ils continuaient de regarder comme les usurpateurs et les tyrans de leur patrie.

Les mariages n'étaient accompagnés que des offices religieux et des seuls plaisirs de la table; le matin une messe solennelle, le soir les vêpres; dans l'intervalle du dîner aux vêpres, l'épousée s'esquivait avec ses amies, et l'époux lui courait après jusque dans les forêts. Si le curé n'avait pas accordé de vêpres, ce jeu de cache-cache durait jusqu'au souper. Quelques époux moins empressés attendaient patiemment à table le retour de

la fugitive. Le lendemain matin, les cérémonies religieuses prenaient une teinte lugubre : on priait pour les morts des familles alliées. Souvent les trois dimanches qui suivaient le mariage étaient consacrés à la commémoraison du festin des noces ; mais on n'y appelait que les plus proches parents, et ce n'était plus que le banquet des sept sages.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1844.

L'Académie, dans sa séance du 24 août 1844, décernera une médaille de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire sur la Maison de Montfaucon, ou sur toute autre famille historique de Franche-Comté.* Elle admettra au même concours *tout travail historique sur une abbaye, une église, ou une localité quelconque de la province.*

L'Académie remet au concours, pour la même année, la question : *De l'Influence probable des Chemins de Fer sur les intérêts moraux et matériels de la Franche-Comté.* Le prix sera une médaille de la valeur de 300 fr.

Elle remet également au concours pour la même époque le sujet de poésie proposé pour 1843 : *La Gloire militaire de la Franche-Comté.* Le prix sera doublé, il consistera en une médaille de 400 fr.

L'Académie rappelle qu'elle doit décerner, dans sa séance du 24 août 1844, un prix de 300 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur cette question : *Comparer les rapports actuels des domestiques et des maîtres avec ce qu'ils étaient avant la révolution, et indiquer les moyens d'améliorer ces rapports.*

Le sujet du prix d'éloquence à décerner dans la même séance est : *L'Éloge du poëte franc-comtois Mairet, l'un des premiers réformateurs de la scène française.*

Les concurrents ne signeront point leurs mémoires ; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces mémoires seront envoyés *francs de port, au Secrétaire-Perpétuel de l'Académie*, avant le 1er. juin.

Le Secrétaire-Perpétuel, F. Perron.

ÉLECTIONS.

1843.

L'Académie, dans sa séance du 28 janvier, a nommé :

Membre résidant,

M. Guyornaud (Clovis).

Dans sa séance du 24 août,

Président, M. Bourgon ; *Vice-Président*, M. Viancin.

Membre honoraire,

M. Micaud, ancien Maire de Besançon.

Associés correspondants
(nés dans la province),

MM. Cournot, inspecteur général de l'Université, à Paris.

Gravier, ancien receveur des domaines, à Remiremont (Vosges).

Associé étranger,

M. G. Groen van Prinsterer, chevalier de l'ordre du Lion belgique.

LISTE ACADÉMIQUE.

1er. JANVIER 1844.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'Archevêque de Besançon.

M. le Lieutenant-Général Commandant la 6e. division militaire.

M. le Premier Président de la Cour royale.

M. le Préfet du département du Doubs (M. Victor Tourangin, C ✠, *ex-Président* de la Compagnie).

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

Arago, ✠, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'Observatoire; à Paris (janvier 1835).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron Billard, C ✠, Lieutenant-Général; à Paris (mars 1838).

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire Général; à Alby (Tarn) (août 1825).

Le Comte du Coetlosquet, ✠, membre de l'Académie de Metz (décembre 1840).

Le Comte de Coutard, ✠ C ✠, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Droz, Joseph, ✠, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

Flourens, ✠, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française (janvier 1841).

L'Abbé Gattrez, ✠, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

Golbéry (de), ✠, Député, Procureur-Général à la cour royale de Besançon (24 août 1842).

Goureau, ✠, Chef de bataillon du génie; à Paris (août 1833).

Mgr. Gousset, O ✠, Archevêque de Reims (janv. 1831).

Guizot, G O ✠, Ministre des affaires étrangères, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Huart, ✠, Recteur de l'Académie de Corse (août 1834).

Lamartine (Alphonse de), ✠, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

Magnoncour (*Flavien* de), ancien Député; à Frasne (Haute-Saône) (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✠, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet de St.-Marc, ✠, Conseiller à la Cour de Cassation (août 1835).

Micaud, ✠, ancien maire de Besançon.

Michelot, ✠, ancien élève de l'école polytechnique; à Paris (août 1838).

Le Comte de Montalembert, Pair de France; à Paris (janvier 1840).

Parandier, ✵, Ingénieur des ponts et chaussées, faisant fonctions d'Ingénieur en chef du chemin de fer de Dijon à Chalon, etc.; à Dijon (14 février 1833).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près Paris (décembre 1835).

Servois, ✵, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin; à Mont-de-Laval (août 1836).

Villiers du Terrage (de), O ✵, Pair de France, ancien Préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Droz, ✵, Conseiller honoraire à la Cour royale, *Doyen de la Compagnie;* titulaire le 30 décembre 1805.

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot, ✵, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 11 juin 1807.

Weiss, ✵, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions); titulaire le 4 août 1808.

Ordinaire, *Désiré,* ✵, Directeur honoraire de l'Institut royal des sourds-muets, de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs (février 1814).

Vertel, ✵, Directeur honoraire de l'Ecole préparatoire

de médecine, de la Société d'agriculture du Doubs; titulaire le 6 février 1811.

Clerc père, ✡, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières, ✡, Président du tribunal de première instance; titulaire le 26 août 1814.

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura; titulaire le 14 août 1820.

Desfosses, Professeur de chimie à l'école préparatoire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1822.

Monnot-Arbilleur, ✡, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1826.

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron Desbiez de Saint-Juan, membre du conseil général; titulaire le 29 janvier 1827.

Pérennès, Doyen et Professeur de littérature française à la faculté des lettres, *Secrétaire-Perpétuel honoraire;* titulaire le 28 janvier 1829.

Demesmay (Auguste), Député du Doubs, membre de l'Académie de Dijon, des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme; titulaire le 26 décembre 1833.

Bulloz, Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine, membre des Sociétés médicales de Tours, Toulouse,

Montpellier, Marseille, Metz, de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs; titulaire le 31 juillet 1834.

Bretillot (Léon), ✡, Maire de Besançon, membre du Conseil général; titulaire le 12 novembre 1835.

L'Abbé Doney, Evêque nommé de Montauban; titulaire le 24 décembre 1835.

Bourgon, ✡, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie;* associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 mars 1836.

Lefaivre, C ✡, Colonel honoraire du génie (24 novembre 1836).

Maurice, Député du Doubs, Président à la Cour royale; associé-résidant le 25 août 1834, titulaire le 26 janvier 1837.

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée; associé-résidant le 2 avril 1835, titulaire le 24 décembre 1838.

Béchet, ✡, Conseiller à la Cour royale, membre de la Société d'émulation du Jura; associé-résidant le 26 août 1835, titulaire le 24 août 1840.

L'Abbé Ruellet, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de Saint-François-Xavier; associé-résidant le 28 janvier 1836, titulaire le 24 août 1840.

Ponçot, ✠ O ✡, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc.; associé-correspondant le 26 janvier 1837, titulaire le 24 décembre 1840.

Jobard, ✡, ancien Député, Avocat général à la Cour

royale ; associé-résidant le 28 janvier 1836, titulaire le 24 août 1841.

Éd. Clerc, Conseiller à la Cour royale ; associé-résidant le 28 janvier 1837, titulaire le 24 août 1841.

Louis de Vaulchier ; associé-résidant le 24 août 1837, titulaire le 24 août 1841.

Convers, Ingénieur civil, membre du Conseil général ; associé-résidant le 24 août 1837, titulaire le 24 août 1842.

Perron, Professeur de philosophie à la faculté des lettres, *Secrétaire-perpétuel;* associé-résidant le 24 août 1838, titulaire le 24 août 1843.

Kornprobst, Ingénieur des ponts et chaussées; associé-résidant le 24 août 1840, titulaire le 24 août 1843.

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

Messieurs,

Gardaire, Inspecteur de l'Académie; élu le 24 août 1840.

Villars, Professeur à l'école préparatoire de médecine; élu le 28 janvier 1841.

Dusillet (Aug.), Conseiller à la Cour royale; élu le 24 août 1841.

Carbon, ✻, Recteur de l'Académie; élu le 24 août 1841.

Navand, Conseiller à la Cour royale ; élu le 28 janvier 1842.

Meusy, Professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres ; élu le 28 janvier 1842.

Rotalier (Ch. de); élu le 24 août 1842.
Guyornaud (Clovis); élu le 28 janvier 1843.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne [1].

Messieurs,

Dusillet (Léon), ✵, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dole (septembre 1806).

Marc, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Remiremont (Vosges) (octobre 1806).

Guyétant, ✵, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (février 1809).

Colin, ✵, Premier Président à la Cour royale de Douai, membre de la Société d'émulation du Jura, ancien député (février 1811).

Ch. Nodier, O ✵, de l'Académie française, etc.; à Paris (mars 1812).

Roux de Rochelle, ✵, ancien membre du Corps diplomatique; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Besançon (janvier 1822).

D. Monnier, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor Hugo, O ✵, de l'Académie française, etc.; à Paris (août 1827).

1 Une délibération du 5 juillet 1854 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Le Baron Delort, ✠ C ✠, Lieutenant-Général, Pair de France, membre du Conseil général du Jura, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du Jura; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, ✠, Député du Jura, membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'École centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, ✠, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Péclet, ✠, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'École centrale des arts et manufactures, Inspecteur général de l'université (août 1828).

Dalloz, ✠, Député du Jura, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (août 1828).

Cordier, ✠, Député du Jura, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✠, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des Longitudes; à Paris (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Ch. Cuvier, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Duvernoy, ✠, Docteur en médecine, Professeur au collége de France ; à Paris (août 1832).

Le Comte Emmanuel de l'Aubespin, ✠; à Paris (août 1833).

Besson, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

Beuque (Adrien), Vérificateur des douanes; à Lyon (janvier 1834).

Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Laumier, Littérateur; à Paris (août 1834).

Charles Magnin, ✠, membre de l'Académie des Inscriptions, Conservateur de la Bibliothèque royale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, ✠, Bibliothécaire du ministère de l'instruction publique; à Paris (août 1839).

Lélut, de Gy, Membre de l'Institut (Académie des sciences morales); à Paris (août 1839).

De Bernard, Littérateur; à Paris (janvier 1840).

L'Abbé Dartois, Curé à Villers-sous-Montrond (août 1840).

Bolu-Grillet, Docteur-médecin; à Dole (août 1841).

Tissot, Professeur de philosophie à la Faculté de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique au collége royal de Rodez; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Doct^r.-Médecin; à Baume (août 1842).

L'abbé Richard, Correspondant historique du ministre de l'instruction publique, curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, ✠, Inspecteur général de l'Université; à Paris (août 1843).

Gravier, ancien Receveur des Domaines; à Remiremont (Vosges) (août 1843).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté [1].

Messieurs,

Peignot, Inspecteur honor. des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Marquis de Villeneuve-Trans, ✠, membre correspondant de l'Institut; à Nancy (janvier 1824).

Civiale, ✠, Docteur en médecine; à Paris (août 1833).

Le Baron Taylor, ✠ O ✠; à Paris (août 1825).

Pariset, ✠, membre de l'Académie des sciences, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

De Cailleux, ✠ O ✠, Directeur général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

Flatters, ✠, Statuaire; à Paris (août 1827).

Soulié, ✠, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque du Roi à l'Arsenal; à Paris (janvier 1829).

David, ✠, Statuaire, membre de l'Institut; à Paris (août 1831).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, ✻, Inspecteur général de l'Université; à Paris (janvier 1834).

Nadault-Buffon, Chef de division au ministère des travaux publics, Ingénieur en chef des ponts et chaussées; à Paris (août 1834).

Thirria, ✻, Ingénieur en chef des mines; à Paris (août 1834).

Ballanche, ✻, de l'Académie française; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines; à Porentruy (août 1834).

Le Comte de Caumont, ✻, Président de la Société des antiquaires de Normandie (janvier 1841).

Raynaud, ✻, membre de l'Institut, l'un des conservateurs de la Bibliothèque royale (août 1842).

Dubeux, Conservateur adjoint de la Bibliothèque royale (août 1842).

Pautet (Jules), Bibliothécaire de la ville de Beaune (août 1842).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS[1].

Messieurs,

Le Baron de Stassart, ✻, membre du Sénat belge; au château de Corioule (janvier 1826).

Picot, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

[1] Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841; on y a inscrit d'abord les noms des savants étrangers que l'Académie comptait déjà parmi ses correspondants.

Humbert, ✠, membre correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Professeur de langue arabe; à Genève (janvier 1820).

Le Baron de Gingins la Saraz; à Lausanne (mai 1839).

L'abbé Gazzera, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

Rosini, littérateur; à Pise (mars 1841).

Le Baron de Reiffemberg, membre de l'Académie royale de Bruxelles, correspondant de l'Institut de France (Acad. des inscript.) (mars 1841).

Gachard, Directeur général des archives des Pays-Bas (mars 1841).

Mayor (Mathias), Médecin en chef de l'hôpital de Lausanne (mars 1841).

Vulliemin, Ministre du St.-Évangile; à Lausanne (mars 1841).

Porchat, ancien Recteur de l'Université de Lausanne (mars 1841).

Matile, membre du Tribunal souverain de Neuchâtel (mars 1841).

G. Groen van Prinsterer, chevalier de l'ordre du Lion belgique (août 1843).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance publique du 28 janvier 1843.

Discours de M. le Président . . . . . *Pag.* 1
Epître sur l'ambition, par M. Aug. Dusillet 34
Discours de réception de M. de Rotalier 43
Réponse de M. le Président 59
Les Gens mariés, prologue, par M. Trémolières. 61
Rapport par M. Perron, secrétaire-perpétuel 68
Joséphine, par M. Viancin 87

Séance publique du 24 août 1843.

Discours de M. le Président 93
Prologue du roman de *Fortune et Félicité* 108
Discours de réception de M. Clovis Guyornaud 114
Réponse de M. le Président 122
Conquête de la Franche-Comté par Louis XI, par M. Edouard Clerc. 124
Rapport sur le concours de 1843, par M. Aug. Dusillet . 136
Fragment de l'histoire du parlement de Franche-Comté, par M. Navand. 145
Sur l'inauguration de la statue de Bichat, par M. Viancin. 166

Pièces lues en séances ordinaires.

Rapport de M. le procureur général de Golbéry sur un Mémoire relatif à l'emplacement d'Amagétobrie, par M. Gravier, membre correspondant. 171
Notice sur les villages de Fougerolles et Val-d'Ajoz, par M. Gravier 178

Programme des prix à décerner en 1844. 197
Élections 198
Liste académique 199

FIN DE LA TABLE.

DE SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1844.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. LE CONSEILLER BOURGON.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Lorsque, il y a dix ans, un homme qui m'appelait son ami, un magistrat éminent qui a laissé parmi nous tant de regrets et d'honorables souvenirs, me présentait à vos suffrages, il savait, et vous n'ignoriez pas vous-mêmes, que la littérature n'avait pas été pour moi l'objet d'une étude approfondie. Mais il pensa que mon insuffisance sur ce point pourrait trouver son excuse dans

des travaux d'un autre genre; ou que, du moins, le dévouement au pays, dont j'avais essayé de donner quelques marques, serait un titre à votre choix. Ses prévisions ne furent pas trompées : vous m'avez admis dans cette Compagnie sous un patronage dont je serai toujours fier, et naguère vous m'en avez décerné la présidence annuelle. J'ai reçu, Messieurs, avec un juste sentiment de gratitude cette nouvelle preuve de votre estime. Toutefois, j'ai besoin de compter aujourd'hui sur l'indulgence de ceux qui m'écoutent; car, moins occupé de la forme que du fond des choses, disserter en termes fleuris n'est pas mon fait, et je me sens aussi peu de goût que de dispositions pour assembler et polir les phrases d'un discours académique.

Autrefois les sociétés savantes, en province, avaient pour but principal, sinon pour objet unique, d'encourager les travaux de l'esprit, la culture des lettres et des arts. C'était là, sans doute, une noble mission; mais, à mon avis, leur tâche est aujourd'hui plus belle encore et plus importante. Pendant de longues années de guerres et de troubles civils, la confusion et le désordre ont fait chez nous d'immenses ravages. Nos vieilles institutions ont péri dans ce chaos. On a vu se succéder, avec une rapidité sans exemple, de nouvelles lois et des gouvernements divers, aussitôt méconnus qu'établis, proclamés à peine et déjà renversés. Durant ces luttes désastreuses, les partis, qu'égaraient la passion et l'intérêt du moment, ont faussé tous les principes, sapé toutes les croyances; et, vaincus tour à tour l'un par l'autre, ils n'ont laissé moralement que des ruines sur le sol de la patrie. Plus

tard on a reconstruit l'édifice, la tourmente s'est apaisée, mais il en reste encore des traces profondes. A ce désintéressement austère, à cette rigidité de mœurs dont nos ancêtres se faisaient gloire, et que le dernier siècle avait déjà vu s'affaiblir; à cette chaste sensibilité de l'honneur pour laquelle une tache légère était une incurable blessure, a succédé l'amour des jouissances matérielles, le désir effréné d'acquérir des richesses et l'indifférence sur le choix des moyens.

Plus de convictions, plus de foi : le doute et l'indifférence sur tout et partout.

Ecoutez ces esprits forts, ces aveugles partisans d'une fausse philosophie : ils veulent bien reconnaître l'existence d'un Dieu; mais, sous le prétexte de la dignité de l'homme, de sa haute intelligence, ils récusent l'autorité divine. A les entendre, la religion n'est bonne que pour le vulgaire, ce n'est qu'une institution passagère, un moyen d'action, et le culte un règlement qui n'a rien d'immuable, une forme qui n'est point obligatoire et qui doit se prêter à toutes les modifications.

Quant aux institutions politiques, aux lois en général, même instabilité, même besoin de changement. On demande sans cesse des réformes, de prétendues améliorations, sans réfléchir qu'il n'y a de sécurité pour personne là où le pouvoir chancelle toujours; que les établissements jugés durables obtiennent seuls confiance et respect; que les lois n'ont d'autorité qu'avec la sanction du temps.

On sent, il est vrai, la nécessité d'un gouvernement fort; mais chacun voudrait le diriger à son gré et dans son intérêt particulier, tout en invoquant bien haut

l'intérêt général, ce grand mot qui sert de prétexte à tant de folles prétentions, à tant d'injustes paroles.

Au nombre des principes méconnus et faussés par l'esprit de système, un des plus sacrés, parce qu'il est une des bases de l'ordre social, c'est le droit de propriété. Je ne m'arrêterai pas à la qualification de *vol* qui lui a été donnée récemment dans un écrit qu'a seule dicté, je veux le croire, l'inexpérience de la jeunesse; mais j'entends signaler certaines théories présentées avec art, développées avec talent par nos sophistes modernes, dans le but apparent d'améliorer le sort des classes pauvres au moyen du partage, ou, si l'on veut, de la communauté des biens: véritables utopies, associations modèles, qui n'auraient d'autre résultat que le bouleversement de la société tout entière.

Ne craignons pas de le dire, l'inégalité des fortunes est une condition essentielle de l'existence des sociétés policées. Conséquence inévitable de la civilisation, l'inégalité des fortunes est dans les décrets de la Providence; et l'on doit frapper d'un blâme sévère ces imprudents novateurs qui rêvent, au profit de l'humanité, des perfectionnements impossibles, et répandent inconsidérément, parmi les populations inquiètes, des idées subversives en même temps que des espérances vaines.

Enfin la littérature et la langue elle-même ont éprouvé le sort commun. L'une, qui n'est que l'expression des idées de son siècle, participe du scepticisme et du désordre ambitieux de ces idées; la langue, infectée de néologisme, s'appauvrit chaque jour de termes nouveaux. Nombre de mots ont changé d'acception; quel-

ques-uns même ont maintenant une signification opposée à leur sens primitif, ou n'en ont plus aucune : autre perturbation funeste, car la puissance des mots est grande à certaines époques, et leur influence est parfois d'autant plus dangereuse qu'ils sont moins bien définis.

Je m'arrête..., mais ne croyez pas que cette longue série de griefs soit le rêve d'un esprit chagrin. Non, Messieurs, le mal existe. Voilà les plaies sociales qui doivent exciter notre sollicitude ; voilà les tendances qu'il faut repousser autant qu'il est en nous de le faire, en usant des moyens pacifiques mais efficaces que notre position nous donne. Eclairons l'ignorance qui s'égare sur les pas des sophistes. Tâchons de mettre à nu l'aridité de ces doctrines qui jettent l'homme dans les angoisses du doute, qui créent en quelque sorte autour de lui le vide et l'isolement, et le laissent sans consolation au jour suprême. Employons notre influence et la part de talent que le Ciel a donnée à chacun de nous, pour combattre les progrès de ces théories que l'orgueil et le mensonge ont enfantées. Encourageons les saines doctrines littéraires. Efforçons-nous de maintenir dans sa pureté l'admirable langage de Racine et de Bossuet. Ranimons, surtout, ranimons s'il se peut la foi religieuse et politique, la foi, source du patriotisme et du dévouement, la foi qui inspire les grandes pensées et produit les grandes actions, qui fait les héros et les martyrs. N'oublions pas que ce fut cette vertu qui soutint nos ancêtres dans les luttes obstinées où leurs enseignes demeurèrent sans tache, quoique inondées de sang, jusqu'au jour où la désunion se glissa dans leurs rangs, où l'intrigue

et la ruse triomphèrent de ceux que la force n'avait pu vaincre.

Voilà, Messieurs, notre mission. C'est ainsi que la comprenait ce noble et sage Courvoisier dont je m'honorais tout à l'heure, dont je m'honorerai toujours d'avoir été l'ami. Magistrat courageux et probe, qui mourut pauvre après avoir exercé de hauts emplois; qui sut allier, dans des circonstances difficiles, ses devoirs envers le pays et ceux que lui imposait la reconnaissance envers une illustre infortune; qui, toujours bienveillant et inoffensif pour les hommes, attaquait sans relâche et sans crainte toutes les choses mauvaises; dont la mémoire ne périra pas ici, quoique ses traits n'y soient pas empreints sur le marbre, et dont le nom seul y réveille les grandes idées de foi, de patriotisme et d'honneur.

INFLUENCE DE LA SOPHISTIQUE

SUR LES TRAGÉDIES D'EURIPIDE,

PAR M. MEUSY.

Messieurs,

La littérature ancienne a toujours été envisagée sous un point de vue trop restreint, jamais dans son ensemble, jamais dans tous les éléments dont elle se compose. Aussi est-elle encore l'objet, ou d'une admiration sans bornes, ou du plus injurieux dédain. Il me semble qu'après les éloges de ses partisans et les critiques de ses détracteurs, il reste encore quelque chose à faire à des juges exempts de toute prévention : c'est de rapprocher, de concilier tant de jugements opposés, en rendant aux grands écrivains de l'antiquité le seul hommage qui soit digne d'eux, l'hommage de la vérité. Telle est la pensée qui a présidé au travail que j'ai entrepris sur l'un des plus beaux génies de la Grèce, sur Euripide, et dont je vais avoir l'honneur de vous soumettre un rapide aperçu.

Euripide naquit à l'époque la plus brillante de l'art chez les Grecs; il étudia la philosophie, ou plutôt la physique, sous le célèbre Anaxagore, qui le premier proclama l'intelligence, τον νοῦν, la cause ordonnatrice de l'univers ; mais sans déduire de ce principe fécond les rapports nécessaires de cette intelligence avec l'homme, et de l'homme avec ses semblables. Euripide

s'appliqua, avec toute l'ardeur de son âme, à l'examen et à la comparaison des divers systèmes cosmogoniques qui, depuis Thalès de Milet, absorbaient les méditations des philosophes physiciens. Dans ses tragédies, et surtout dans les fragments de celle qu'il composa pour réhabiliter la mémoire de son maître, éclate ce goût passionné qu'il ressentit toujours pour ces études élevées mais alors stériles.

Son véritable maître de philosophie fut Prodicus de Céos, le plus habile comme le plus immoral des sophistes de son temps. Les doctrines de ce sophiste, exposées avec toutes les grâces de l'élocution, développées avec toutes les finesses de la dialectique, et parées d'ailleurs de tout le charme de la nouveauté, séduisirent l'imagination vive et brillante du jeune poëte. Euripide osa même les transporter plus tard sur la scène, moins, j'aime à le croire, par conviction ou par système que par le désir frivole d'étaler les ressources de son esprit et de faire briller cet art que lui avait transmis son maître, de soutenir alternativement et avec une égale vraisemblance les thèses les plus paradoxales et les plus contradictoires. Quoi qu'il en soit, tout écrivain est responsable des principes qu'il émet, qu'ils lui appartiennent ou non; et dans une ville comme Athènes, où la poésie et les beaux-arts constituaient une partie essentielle de l'éducation publique, où le théâtre tragique était réellement une école de morale, et la représentation d'une tragédie une solennité religieuse, rien ne peut excuser le poëte qui méconnaît la sainteté de son ministère, et se dépouille volontairement du caractère auguste dont il est revêtu.

Pour porter sur Euripide un jugement vrai et complet, il ne faut pas considérer seulement en lui l'écrivain brillant, le poëte ingénieux, le peintre immortel d'Alceste et d'Iphigénie, mais encore le disciple et le continuateur d'Anaxagore; et, ce qui est d'une tout autre importance, l'instituteur public, si je puis me servir de cette expression, le moraliste, le philosophe de la scène, *τον επι σκηνης φιλοσοφον*, ainsi que l'ont surnommé ses contemporains eux-mêmes.

Vivant à une époque où la raison, ayant secoué le joug de l'autorité et de la tradition, libre pour la première fois, s'enivrait follement de l'idée de sa souveraineté et de sa toute puissance, Euripide ne put rester étranger au mouvement intellectuel de son siècle. Il fut poëte philosophe : tel est en effet le caractère qui le distingue avant tout des tragiques ses prédécesseurs.

On ne s'attend pas sans doute à trouver dans un poëte, et dans un poëte dramatique, un système de philosophie suivi et coordonné. Mais on verra percer, à travers les formes dont il s'enveloppe, tantôt l'élève d'Anaxagore, plus souvent l'ami de Socrate, et plus souvent encore le moraliste formé à l'école des Prodicus et des Protagoras.

De même qu'en lisant les tragédies de Voltaire on reconnaît sans peine le représentant de l'esprit philosophique du XVIIIe. siècle; ainsi l'on reconnaît, en lisant celles d'Euripide, les sources diverses et même opposées où il a puisé ses inspirations.

Nous nous bornerons aujourd'hui à signaler l'influence que la sophistique a exercée sur l'enseignement scénique d'Euripide; nous avons hâte de rejeter loin de nous la

partie la plus pénible de notre tâche, *le blâme,* pour nous reposer dans l'étude d'une autre morale plus pure, souvent sublime, reconnue par toutes les nations civilisées.

La sophistique se trouve, comme on sait, tout entière dans les œuvres de ceux qui l'ont exposée pour la combattre, de Platon, de Xénophon, d'Isocrate et de quelques autres écrivains de la même époque. Interrogeons donc avec eux les *Callimaque* et les *Calliclès :* demandons-leur ce qu'ils pensent de la *justice*, du désintéressement, de la religion, des dieux. La justice, nous répondront-ils, est une grande et belle simplicité; le désintéressement, une vertu de dupes; la continence et la modération dans les désirs, un aveu de faiblesse ou d'impuissance; la religion, un instrument de la politique; les dieux, des êtres chimériques, fantastiques, enfantés par la crainte et la superstition; l'injustice, ou ce qu'on appelle l'injustice, n'est que le droit du plus fort; le vice, ou ce qu'on appelle le vice, n'est que la satisfaction légitime des besoins que la nature, qui ne *fait rien* en vain, a mis dans le cœur de l'homme. Il n'y a qu'une seule loi, *loi universelle* à laquelle s'opposent vainement les lois civiles, c'est la loi du plaisir, ἡδονή. Le véritable art d'être heureux conformément au vœu de la nature, c'est l'art de varier et de renouveler ses jouissances; toutes les actions, d'ailleurs, sont égales en elles-mêmes, bonnes ou mauvaises, selon les lieux ou les gouvernements. L'homme injuste serait-il retenu par la crainte des dieux? mais il n'y a point de dieux, et y en eût-il, ils ne s'occupent pas des choses d'ici-bas, ou plutôt ils protégent l'injustice, car toujours elle prospère, tandis

que la vertu reste pauvre et dédaignée. D'ailleurs ne sait-on pas, ne nous dit-on pas, qu'on peut gagner leur faveur ou apaiser leur courroux par des présents et des sacrifices?

Ces idées, dont les conséquences seraient l'anéantissement de la famille, de l'état, de la société, du genre humain, se répandirent avec tant de rapidité qu'elles passèrent, selon le témoignage de Platon, pour les opinions dominantes de son siècle, et devinrent même les principes du gouvernement athénien et la règle de sa conduite. On vit un jour les droits de la force, dirigés par l'intérêt, proclamés hautement par les représentants du peuple le plus civilisé des temps anciens; tant il est vrai que l'extrême civilisation se rapproche de l'extrême barbarie.

« Nous pensons, disaient insolemment les ambassadeurs athéniens aux Méliens, que le pouvoir des dieux n'est fondé que sur l'*opinion*, tandis que, *évidemment*, celui de l'homme l'est sur la nécessité qu'impose la nature. De tout temps il a été établi que le faible serait opprimé par le plus fort. Quand vient l'occasion d'un avantage à obtenir par la force, il n'est personne qui n'en profite. Recourir à la justice quand on peut employer la force, c'est une folie. En un mot, nous regardons ce qui nous plaît comme honnête, et ce qui nous est utile comme juste. »

Cette morale, Messieurs, les sophistes ne l'ont pas faite; quelque effrayante qu'elle soit, elle est, pour certains esprits, de tous les temps et de tous les lieux. C'est la morale de tout homme qui allie la culture de l'esprit

à la corruption du cœur, la morale de toutes les sociétés vieillies et énervées par les jouissances de la civilisation, celle de tous les peuples sur lesquels les croyances religieuses et les vertus publiques ont perdu leur empire. Reproduite par quelques philosophes du dernier siècle, qui rapportaient toutes nos actions, même nos affections de famille, à la *sensibilité physique*, elle a reparu de nos jours sous la forme d'une théorie (1) sociale, dont le but chimérique est de satisfaire toutes les passions en les harmonisant. De tout temps la conscience du genre humain a protesté contre les doctrines avilissantes de l'égoïsme et du bonheur des sens. A peine furent-elles formulées pour la première fois, qu'elles soulevèrent contre elles de nombreux et d'infatigables adversaires. Éclairés par les lumières supérieures de leur raison, et pressentant en quelque sorte la loi nouvelle qui devait régénérer le monde en assurant le triomphe de la nature morale sur la nature matérielle, Socrate et Platon, avec toute l'autorité de l'éloquence et de la vérité, soutinrent que, *commettre une injustice* est un plus grand mal que la souffrir; que l'homme injuste, qui porte la peine de son crime, est *moins malheureux* que celui dont la conduite coupable demeure impunie; que le vrai bonheur de l'homme se trouve, non dans la satisfaction des sens,

(1) La *Démocratie pacifique* disait le même jour 29 janvier : « La » loi de Dieu, la loi universelle, c'est *l'attrait*. Dieu passionne ses » créatures pour la chose qu'il veut que les créatures fassent. La » terre gravite autour du soleil, l'homme autour du plaisir. La li- » berté et le bonheur de la créature sont au bout de l'obéissance à » cette loi, dont la passion ou le désir est la révélation. »

mais dans les jouissances intellectuelles et morales, dans la culture de l'esprit et la pratique de la vertu.

Cependant l'œuvre de la corruption s'accomplissait. L'action dissolvante de ces doctrines anti-sociales sur tous les éléments de la civilisation grecque allait se développant chaque jour. Les bases de la morale, de la religion, aussi bien que les principes sur lesquels s'élevaient les constitutions helléniques, étaient fortement ébranlées. La société était menacée dans son existence ; car une société se meurt quand les croyances qui faisaient sa vie s'éteignent et disparaissent l'une après l'autre, et qu'à leur place règne seul l'*individualisme*, unique passion des peuples pour qui les idées du bien et du mal, du juste et de l'injuste, n'ont plus de sens.

Soyons justes toutefois, et reconnaissons que la violence même avec laquelle les sophistes s'attaquaient à tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes, rendit à la vraie philosophie un service immense, *en l'arrachant à ses théories cosmogoniques* où elle se consumait sans résultat.

Ce sont eux en effet, ce sont les sophistes, et non pas Socrate, comme on l'a répété si souvent d'après Cicéron, qui firent descendre la philosophie des cieux où elle se fourvoyait, dans les *habitations* des hommes et jusque dans l'individu, où se trouve, selon l'expression de Montaigne, sa plus juste et plus laborieuse besogne.

Une révolution analogue s'opéra dans le domaine de l'art dramatique. A l'exemple de ses maîtres, Euripide fit descendre la tragédie du ciel, et même du palais des rois dans les maisons des particuliers. A la tragédie religieuse, héroïque et nationale des Eschyle et des Sophocle, il fit

succéder le drame de famille, le drame *bourgeois,* comme nous l'appelons.

Ce genre mixte, tragique et comique tout à la fois, n'est pas une invention moderne; Euripide en est le créateur. Il suffit pour s'en convaincre de comparer ses tragédies avec celles de ses prédécesseurs. Dans les *Sept chefs contre Thèbes* d'Eschyle, par exemple, une seule pensée domine toute la pièce, en absorbe tout l'intérêt. C'est le danger de l'état et de la religion en présence de l'ennemi et de l'impie *Canapée.* Dans le même sujet, traité par Euripide, il n'est question que d'Œdipe et de sa déplorable famille; la religion, l'état, sont restés sur le second plan, ou plutôt sont écartés pour faire place à des discussions orageuses, à des querelles domestiques où la voix de la nature est toujours étouffée par celle de l'intérêt.

Ce point de ressemblance, sous le rapport du renouvellement de l'art, entre Euripide et les sophistes, était curieux et important à signaler. Un autre plus important encore, c'est la conformité des sentiments et des motifs qui font agir tous ces personnages de la famille grecque, avec les motifs et les sentiments proclamés par les sophistes comme les seuls vrais, les seuls bons, les seuls raisonnables. Et il ne faut pas s'en étonner : en cela Euripide se montre le fidèle disciple de ses maîtres, le peintre exact des mœurs domestiques de son époque et même des époques antérieures.

La famille, en effet, n'avait jamais été vraiment et solidement constituée en Grèce. Abandonnée à elle-même par la législation, rejetée à peu près de l'organisation so-

ciale, elle ne commença à être quelque chose qu'après que l'idée sur laquelle s'était formée et développée la société grecque se fut retirée des mœurs et des institutions. Alors l'individu se tourna vers la famille, et, cette famille ne remplissant pas le vide que la cité avait laissé dans son cœur, il se replia sur lui-même. Aux sentiments sociaux succédèrent les affections domestiques, puis enfin les passions égoïstes.

Du sein de cet égoïsme général que nous représente le drame d'Euripide, éclatent cependant quelquefois d'admirables exemples de vertu désintéressée.

Rien de plus beau, sans contredit, de plus pathétique, de plus sublime, que la résolution réfléchie d'Alceste de sacrifier sa propre vie pour prolonger celle de son époux.

Quand nous la voyons, cette femme généreuse, cette héroïne de l'amour conjugal, faire religieusement et avec calme les préparatifs de sa mort, venir se prosterner dans le sanctuaire de sa maison pour demander à la déesse qui protége les familles de tenir lieu de mère à ses enfants orphelins; puis, triste, mais résignée, presser sur son cœur maternel ces pauvres enfants qui bientôt n'auront plus de mère, qui pleurent et qui se lamentent, et qui s'attachent à elle comme pour la retenir auprès d'eux, notre âme est déchirée, des larmes d'attendrissement et d'admiration coulent de nos yeux; nous nous demandons si c'est bien là la femme grecque, et nous sommes forcés de reconnaître que l'antiquité a du moins pressenti la femme telle que le christianisme l'a *réalisée*.

Mais de ce type idéal, si rare dans Euripide, nous

descendons au type de l'époque, à ce lâche Admète qui n'a pas le courage de mourir; qui, *après avoir tout essayé*, dit le poëte, *s'est adressé à ses amis, à son vieux père, à la vieille mère qui l'a enfanté, pour trouver quelqu'un qui voulût bien prendre sa place, et n'a trouvé personne, hormis sa noble et vertueuse épouse qu'il a livrée au trépas;* qui, s'apercevant ensuite *de la triste solitude à laquelle il s'est condamné, de la mauvaise renommée qu'il traînera partout* après lui, reproche en termes outrageants à son père d'avoir laissé à une femme, à une *étrangère,* l'honneur de racheter la vie de son fils, tandis qu'il lui en eût si peu coûté, *à lui, si avancé en âge, touchant déjà au terme de la vie*, de mourir à sa place. Il eût alors passé avec Alceste le reste de ses jours et n'eût pas eu à pleurer son veuvage. *Qu'il cherche ailleurs, ce père dénaturé, des fils pour nourrir sa vieillesse, pour lui fermer les yeux...; lui n'est pas son fils.* Son père lui répond que : s'il tient à la vie, les autres y tiennent de même, qu'il n'a qu'à prendre plusieurs épouses, afin qu'un plus grand nombre meurent pour lui; *qu'il a trouvé là un heureux moyen de ne mourir jamais;* que de tels mariages sont seuls profitables; qu'autrement, se marier est inutile; que peu lui importe ce qu'on pensera de lui après sa mort; que chacun *vit chez soi et pour soi*, heureux ou malheureux.

Quelque faibles qu'aient été en Grèce les liens de la famille et les rapports qui en unissaient les membres entre eux, on ne peut disconvenir que cette scène hideuse ne soit d'un égoïsme révoltant. En vain invoque-

rait-on, pour la justifier à nos yeux, la différence des temps et des lieux. Le respect, la tendresse des enfants pour leurs pères; l'affection, le dévouement des pères pour les enfants, sont de tous les lieux et de tous les temps : la source éternelle en est dans le cœur humain.

On a dit encore, pour excuser Euripide, qu'il n'avait mal compris les devoirs et les affections de famille que parce qu'il avait été époux malheureux. De bonne foi, peut-on être excusable de les méconnaître, ces devoirs et ces affections sacrés, parce que d'autres les ont oubliés? C'est à peine si l'on peut expliquer par là les épigrammes qu'il se plaît à lancer contre les femmes en général, et qui lui ont valu l'épithète de μισογυνος, *misogyne;* épithète bien peu méritée toutefois, si ce mot de Sophocle est vrai : qu'il ne les haïssait que dans ses tragédies, et qu'il n'en a dit tant de mal, ainsi que chez nous le philosophe de Genève, que parce qu'il les avait beaucoup aimées.

On conçoit que notre Regnard, dans *les Folies amoureuses,* ait fait dire à un amant au désespoir :

> Et toi, sexe trompeur, plus à craindre sur terre
> Que le feu, que la faim, que la peste ou la guerre,
> De tous les gens de bien tu dois être maudit!
> Je te rends pour jamais au diable qui te fit;

Mais rien ne peut justifier, dans la bouche d'un poëte moraliste, les sarcasmes amers, les invectives sanglantes, sans cesse répétés par des personnages qui n'ont nul motif d'en vouloir aux femmes, par les femmes mêmes, telles qu'Andromaque qui s'arrête tout à coup au milieu de ses lamentations pour s'écrier : « *C'est toujours la*

manie des femmes d'avoir sur les lèvres la douleur qui les accable, et de remplir l'air de leurs plaintes. » Il n'est pas jusqu'à l'indigne époux d'Alceste qui ne regrette de s'être engagé sous le joug de l'hymen, parce que l'hymen lui a laissé des devoirs pénibles à remplir : homme ingrat et égoïste tout à la fois.

L'homme a beau se concentrer en lui-même et ramener tout à lui ; un penchant irrésistible, la sympathie, aussi inhérente à notre nature que l'amour de soi, l'enlève à lui-même, car l'égoïsme ne peut habiter seul dans le cœur de l'homme. La famille ne pouvant tenir lieu de la cité dans le cœur du citoyen grec, une autre affection dut se développer à sa place, et se développa en effet avec une énergie extraordinaire : ce fut l'amitié. Aussi l'idéal de l'amitié est-il grec. Tous les philosophes anciens qui conçurent le plan d'une société parfaite et voulurent le réaliser, Pythagore, Platon, Epicure, formèrent une société d'amis. Aristote, l'esprit le plus froid de l'antiquité, ne montre qu'une seule fois une véritable chaleur, une véritable sensibilité dans ses écrits, et c'est en parlant de l'amitié. Xénophon vécut pour l'amitié, dit un écrivain moderne. C'est auprès d'un ami qu'il combat à Délium ; c'est pour suivre un ami qu'il s'enrôle dans l'armée du jeune Cyrus ; c'est pour défendre un ami qu'il expose ses jours à Coronée ; c'est pour l'amitié qu'il supporte l'exil et la persécution. Quand il veut faire l'éloge des Grecs lâchement assassinés par Tisapherne, il se contente de dire :

Ils furent intrépides dans les combats, et irréprochables envers leurs amis.

L'amitié sera donc mieux partagée dans les pièces d'Euripide que les affections de famille; les sentiments qu'elle fait naître seront exprimés avec plus d'abandon, de naturel et de vérité, enfin le dévouement à l'amitié sera plus vif, plus pur, plus dégagé de tout motif personnel; et cependant l'égoïsme s'y montrera encore. Ainsi, Pylade, dans *Iphigénie en Tauride*, prend la résolution de mourir avec son ami, mais par des motifs étrangers à l'amitié et tout personnels, *le soin de sa réputation et de sa gloire, la crainte qu'on ne lui reproche d'avoir trahi, abandonné son ami, ou même qu'on ne le soupçonne de lui avoir donné la mort pour s'emparer du sceptre de sa maison.*

Le même sentiment se manifeste sans détour, sans déguisement, dans toutes les maximes de morale qu'Euripide a prodiguées sans besoin, sans nécessité, et qui semblent textuellement empruntées aux principes de la sophistique; celle-ci par exemple, dont César s'autorisait pour immoler à son ambition la liberté de sa patrie: *Si, pour posséder un trône, il faut violer la justice, la grandeur de l'objet nous élève au-dessus du vulgaire; l'injustice est belle quand le trône en est le prix.* Et le fameux vers d'Hippolyte qui rappelle les restrictions mentales d'une société étrangère: *La langue a juré, mais le cœur n'a rien promis;* et cet éloge odieux de l'avarice qui souleva d'indignation le peuple athénien, et faillit faire lapider l'auteur; et ce passage où Oreste et Pylade délibèrent entre eux s'ils ont le droit de *tuer* leur hôte pour sauver leur vie, et se déclarent pour l'affirmative; et cet autre où Pylade conseille à Oreste d'as-

sassiner *Hermione*, parce qu'il gagnera par cet assassinat d'être appelé désormais assassin, et non plus *parricide*.

De l'égoïsme érigé en système, découle naturellement la morale du *plaisir*, de la *satisfaction* des sens ; et cette morale, qui s'accorde très-bien avec les idées et les mœurs d'une époque corrompue, est professée ouvertement dans une foule de passages d'Euripide. Tels sont ceux où le poëte vante les douceurs et les attraits des *plaisirs sensuels*, déclame sur les *difficultés* de la vertu, sur la *tyrannie* des passions, sur le *penchant irrésistible* qui entraîne le plus sage au vice.

Voici la singulière leçon de sagesse que donne Hercule à un serviteur d'Admète :

« Viens ici, je veux te rendre *plus sage*, écoute-moi. » Tous les hommes sont condamnés à mourir, et il n'est » aucun d'eux qui sache s'il vivra le lendemain ; prends » donc du bon temps, livre-toi à la joie, au plaisir de » boire, de faire bonne chère ; songe que tu n'es le » maître que du moment présent... Honore aussi Vénus, » etc. Laisse-là les autres soins, et suis mes conseils, s'ils » te paraissent bons, comme je les crois. » Ne semble-t-il pas entendre *Epicure* lui-même. On dirait qu'Euripide n'a placé cette morale dans la bouche d'un héros, d'un *demi-dieu*, que pour la consacrer par l'autorité d'un grand exemple.

Remarquons ici, une fois pour toutes, que toutes ces pensées, toutes ces maximes immorales, ne sont pas, comme on pourrait le croire, l'expression du caractère des personnages mis en scène : elles sont si peu commandées par la nécessité de peindre les mœurs, et

même par la situation, que presque toujours elles forment une digression qui rompt entièrement la suite des idées. On est donc en droit de les attribuer à l'auteur, qui semble ne les avoir exprimées avec cette chaleur et cette énergie qui annoncent la conviction, que pour remplir sa mission d'*instituteur du peuple*. On ne peut pas plus mettre en doute qu'Euripide ne révèle ainsi ses sentiments et ses opinions, qu'on ne peut douter que les réflexions philosophiques que Voltaire a prodiguées dans ses pièces n'aient pour but de faire triompher *une idée* dominante, une doctrine toute *personnelle*.

« Au plus fort, χρειττονι, avaient dit les sophistes, *appartient* le droit de *commander* à tous, de *posséder* tout. » L'application directe de cette morale à la politique est la *tyrannie*, ou la négation de tout droit. Aussi Platon reproche-t-il à Euripide d'avoir fait mille fois l'éloge de la tyrannie. « Les poëtes tragiques ont l'esprit trop bien fait, dit ce philosophe, et c'est surtout d'Euripide qu'il veut parler, pour trouver mauvais que, dans notre république et dans les états gouvernés à peu près selon les mêmes maximes, on refuse de les recevoir. »

Cette doctrine de la force substituée au droit anéantissait toute espèce de morale; de même que l'impiété envers les dieux tutélaires de la Grèce, impiété qui se révèle dans chacune des pièces d'Euripide, anéantissait toutes les institutions politiques intimement liées aux institutions religieuses. Chez les Grecs, comme ailleurs, la religion s'appuyait sur l'état, et l'état sur la religion.

C'est ce qu'avaient parfaitement compris les premiers sophistes, comme le comprendront aussi les sophistes de tous les siècles, dans leur œuvre de destruction.

Les dieux, dans Euripide, ne sont que les personnifications des puissances de la nature, ou deviennent entre ses mains, pour les besoins de l'action, des personnages de prologue, des machines de dénouement. « Cet office, dit le plus habile et le plus ingénieux interprète du théâtre grec, les ravale jusqu'au niveau de ces subalternes du théâtre qui lèvent et baissent le rideau. »

En vain l'on nous dit, l'on nous répète, que leur volonté préside à l'action et la mène à son gré. Nous voyons trop qu'il n'en est rien ; et, pénétrant la pensée du poëte, nous prenons sa mythologie comme il la prend lui-même, pour un cadre convenu, pour une forme commode, pour un symbole, une allégorie scientifique ou morale.

Euripide s'obstine à rappeler les traditions désavantageuses aux dieux. Bien loin de moraliser la religion, comme Sophocle et Pindare, il se plaît au contraire à en faire ressortir les conséquences immorales. Il substitue aux fictions de la mythologie, et même aux traditions de l'histoire, des fictions et des traditions qui les contredisent ou les dénaturent. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple entre mille, huit siècles après la chute d'Ilion, il se rencontre un poëte qui va chercher dans la terre des mensonges je ne sais quel conte fantastique pour l'opposer au récit national d'Homère ; un poëte qui ose dire à la Grèce assemblée que cette guerre de Troie où se sont immortalisés ses aïeux, à laquelle les dieux et les

fils des dieux ont pris part comme de simples mortels, n'a été, qu'on me passe le mot, qu'une grande et solennelle mystification; que les Grecs et les Troyens ne se sont battus pendant dix ans que pour un fantôme formé d'une vapeur subtile, pour l'ombre d'une femme que Junon mit dans les bras de Pâris, tandis que la véritable Hélène, toujours pure, toujours fidèle, vivait en Egypte dans la paix et l'innocence, en attendant son époux. Ainsi les Troyens, les Grecs, les devins, les oracles, les poëtes, Jupiter lui-même, qui a pleuré la mort de son fils Sarpédon, ont été dupes d'un artifice plaisant inventé par Junon.

Encore une citation qui nous montrera les divinités du culte grec, et en particulier Apollon, d'un côté avilies, dégradées, et livrées au mépris public par le rôle immoral et ridicule qu'on leur fait jouer, de l'autre attaquées et censurées au nom de la morale.

Ion, que des critiques estimables ont à tort, selon moi, comparé au Joas de Racine, dont il n'a ni la candeur ni l'innocence, est un jeune enfant né des amours clandestins d'Apollon et de Créuse, fille d'un roi d'Athènes. Ecoutons cet enfant, élevé à l'ombre du sanctuaire d'Apollon, s'expliquer sur la conduite scandaleuse du dieu son père, *qui n'ose se montrer,* dit le poëte, de peur de s'exposer à de trop justes reproches.

« Abandonner une fille innocente après l'avoir sé-
» duite, ah! que cette conduite est indigne de toi, ô
» Apollon. Si tu as le droit de commander, règne par la
» vertu. Est-il juste que ceux qui font les lois les en-
» freignent? est-il juste qu'ils protégent le crime qu'ils

» devraient punir. » Et plus loin : « Si les hommes pou-
» vaient punir les crimes des immortels, ô Apollon,
» Neptune et Jupiter, *qui régnez dans les cieux*, ne ven-
» geraient-ils pas tant de beautés outragées et ne déser-
» teraient-ils pas vos temples? Quand d'indignes passions
» vous entraînent, faut-il s'étonner que des mortels y
» succombent? Lorsque nous imitons vos vices, est-ce
» nous qui sommes coupables, ou vous que nous prenons
» pour modèles? »

Je sais bien que la religion du vulgaire ne pouvait être la religion des Sophocle et des Euripide, pas plus que celle de Socrate et de Platon; je sais que les esprits supérieurs de l'antiquité croyaient à un Dieu unique, intelligent, incorporel, ordonnateur et conservateur du monde, à l'immortalité de l'âme, aux peines et aux récompenses d'une autre vie, peines et récompenses purement physiques dans Homère, mais déjà intellectuelles et morales dans Pindare; mais ce que je ne puis pardonner à Euripide, c'est d'avoir, non content de dénaturer les traditions religieuses et de verser à pleines mains le ridicule sur les divinités du paganisme, émis encore des principes destructifs des idées qui forment la base de toute religion, d'avoir énoncé des doutes sur la Providence, sur l'existence même des dieux. « *Qui pourrait, dit-il, en sondant la nature, reconnaître s'il est un Dieu qui régit l'univers? C'est une obscurité impénétrable à l'homme, qui voit d'un côté tant de merveilles et de l'autre tant de contradictions et de si étranges catastrophes;* » thèse dont le pour et le contre a été longuement soutenu par les philosophes du XVIIIe.

siècle au sujet du fameux désastre de Lisbonne. « O Jupiter, dois-je croire à votre divinité, ou votre existence n'est-elle qu'une chimère, et un aveugle hasard préside-t-il à tous les événements de la vie ? » Comme l'athée Diagoras, Hécube, Oreste, Electre, ne peuvent croire à l'existence des dieux, parce qu'ils n'ont pas su ou n'ont pas pu défendre en eux leurs pieux et fidèles adorateurs.

A l'imitation des philosophes sceptiques de son temps, Euripide explique comment se sont formées primitivement les institutions et les croyances religieuses. Selon lui, la religion n'est qu'une invention des premiers législateurs, qui en avaient besoin pour soumettre des hommes grossiers et sauvages, et contenir leurs passions violentes par la crainte d'une puissance supérieure. Cette opinion est développée avec assez d'étendue dans un fragment de la tragédie de *Sysiphe,* où ce personnage comprend, à la façon du *philosophe Critias,* l'origine de la croyance à l'existence d'un Dieu immortel qui a l'œil fixé sur les actions des hommes. Plutarque va plus loin : il accuse formellement Euripide d'avoir démasqué dans ses vers ses propres opinions, en prenant la précaution de les mettre dans la bouche d'un personnage de théâtre.

Il me resterait, Messieurs, à examiner les pièces d'Euripide sous le rapport de l'impression générale qu'elles produisent. Cet examen justifierait pleinement mes observations critiques, mais il dépasserait les bornes d'une simple lecture académique. Je m'arrête.

Je crois d'ailleurs avoir suffisamment prouvé que, non-seulement l'on trouve dans Euripide les germes des

systèmes qui furent plus tard développés par Evhémère, par les épicuriens et les stoïciens, et reproduits par la philosophie incrédule du XVIIIe. siècle ; qu'il a, autant qu'il était en lui, décrédité les fables du polythéisme, ce dont on ne peut le blâmer d'une manière absolue, quoiqu'il soit toujours dangereux de renverser une religion lorsqu'on n'a rien à mettre à sa place ; mais qu'il a contribué encore pour sa part à propager ces idées de scepticisme religieux, d'incrédulité et d'athéisme, qui, passant dans les mœurs, ont amené la dissolution de la société grecque, en anéantissant le patriotisme et les vertus publiques et privées.

UNE FÊTE A LA VILLE.

ÉPÎTRE.

O campagnard qui prétends t'amuser,
Que j'ai pitié de tes plaisirs faciles!
Pauvre garçon, viens te désabuser!
Les vrais plaisirs ne sont que dans les villes.

Vous ignorez, vous autres, bonnes gens
Qui, possesseurs d'une fortune honnête,
Vivez d'ennuis, au milieu de vos champs,
Vous ignorez ce que c'est qu'une fête.
Deux fois par an, vous traitez vos voisins,
Quand vous chômez le patron du village,
Ou, vers Noël, quand les lois du ménage
De votre porc ont tranché les destins :
Des environs, arrivent, à la file,
Le percepteur et le juge de paix ;
Un vieux parent dont l'humeur difficile
Vous fait payer l'espoir de ses bienfaits ;
Le maire encor, comme encor le notaire ;

Puis les neveux, cousins, petits-cousins ;
Tous bons vivants, disposés à bien faire,
Tous baisant l'hôte et menaçant ses vins.
Midi sonnant, la table est décorée
De tous les mets que produit la contrée.
On mange, on boit, le visage est en feu.
Le dessert vient, on trinque, on chante, on crie ;
Et quand la nuit chasse la confrérie,
Chacun s'en va chancelant quelque peu.
Mais voilà tout, bonnes gens que vous êtes ;
Votre ignorance a borné vos désirs :
Apprenez donc ce que c'est que des fêtes,
Et du bon ton connaissez les plaisirs !

Un mien cousin, gros Monsieur de la ville,
Depuis longtemps chez lui voulait m'avoir.
Je cède enfin, et j'arrive un beau soir ;
Il me reçoit d'une façon civile,
Sans m'accabler des baisers superflus,
Ni des transports où le manant se livre,
Mais posément, en homme qui sait vivre ;

« C'est toi, cousin, je ne t'attendais plus ;
» Enfin c'est toi..., d'honneur cela m'enchante....
» — Sois franc, cousin ! Je retourne chez moi
» Si, par hasard, ma visite est gênante....
» — Gênante ! oh non. — Je reste. — Gêner, toi !
» Y penses-tu ?.... J'attends bien compagnie ;
» J'ai, cette nuit, concert, bal et souper ;
» Excuse-moi ! c'est de quoi m'occuper ;

» Même il se peut que ce tracas t'ennuie.
» — Du tout. — Si fait! tu viens de voyager :
» Là, sans façons, soupe, et va te coucher!
» — Du tout, cousin! Je prétends rire et boire
» Mieux que vous tous. — Cela ne se peut pas :
» Le voyage.... — Oh! jamais je ne suis las,
» Et nous verrons qui chantera victoire!
» — Puissamment dit! Le cher et bon cousin,
» Quel air gaillard! qu'il est dispos, agile!.....
» Tu me ravis..... Mais tu viens en voisin.....
» Par nos dehors on nous juge à la ville :
» Pour toi, pour moi, ton costume est charmant ;
» Mais, pour un bal....., on se met autrement.
» — Bah! laisse donc! c'est bien la moindre chose ;
» Tel que je suis, j'éclipse tes badauds.
» Sur mon habit penses-tu que l'on glose,
» Quand on verra la vigueur de mes sauts ?
» Tu vas passer une heure à ta toilette :
» Du linge blanc et trois coups de vergette,
» Voilà la mienne!.... — On ne saurait mieux dit!
» Oui! dans le fait, j'étais peu raisonnable :
» Il parle d'or, et je crois convenable
» Qu'avec ses sauts il garde son habit. »

Je reste donc maître de mon costume ;
En un moment je suis endimanché.
Mais j'avais soif, ayant beaucoup marché ;
Souper, le soir, est d'ailleurs ma coutume,
Non à minuit, comme on doit faire au bal ;
On me propose un à-compte frugal :

Frugal ou non, l'à-compte est nécessaire....
D'un vrai Bordeaux que je bois à plein verre,
J'arrose en paix deux poulets tout entiers ;
Vienne minuit ! j'attendrai volontiers.

Nous descendons pour inspecter la salle.
Mieux qu'en plein jour nous sommes éclairés.
Les musiciens arrivent, altérés :
On les fait boire, et puis on les installe.
Dans la tribune, assis sur deux degrés,
Et s'y trouvant honnêtement serrés.
Coffrés ainsi, Messieurs de la musique
A s'accorder ne perdent point de temps :
C'est un sabbat qui fait *grincer* les dents,
Mais dont on sait qu'un orchestre se pique,
Si l'on m'en croit, pour disposer les gens
A mieux goûter ses accords ou ses chants.

Un bruit nouveau s'unit à leur tapage,
Et dans la cour nous entendons rouler
Cinq ou six chars qui viennent se mêler,
Moment funeste à plus d'un équipage !
Un vieux carrosse, en entrant, a versé ;
Contre la porte un autre est fracassé ;
Tous les laquais pestent, couverts de boue ;
L'un des cochers, raccommodant sa roue,
Jure, et gourmande un cheval ombrageux ;
Le maître jure et les rosse tous deux ;
Ajoutez-y mainte femme éplorée
Qui croit toucher au dernier de ses jours :

Nous accourons dans cette échauffourée,
Sans trop savoir où porter du secours.

Chacun son lot. Vos élégants des villes,
Faible ressource en pareils embarras,
Parlent beaucoup, mais ils n'agissent pas :
Nous causons moins, mais nous sommes utiles.
En un clin d'œil je cours aux plus pressés ;
Ouvrant d'abord les sapins renversés,
J'en fais sortir papas, mamans et filles ;
Et quand j'ai mis tout le monde sur pied,
J'aide un vieillard à traîner sa moitié ;
Puis je reviens, sauveur de deux familles,
Ranger cochers, voitures et chevaux :
A peu de frais c'est faire le héros,
N'ayant reçu, dans toute la bagarre
(Où je n'ai pris nulles précautions),
Qu'une ruade, avec un coup de barre,
Qui m'ont laissé quelques contusions.

Sur mes exploits tandis que chacun jase,
Nos gens versés réparent bien ou mal
Et les rubans, et les fleurs, et la gaze,
Un peu froissés par l'accident fatal.
Il est pourtant des traces malheureuses
Que, pour ce soir, n'effacent pas leurs soins :
De compte fait, nous avons deux boiteuses,
Un œil poché, plus quatre dents de moins.
Jamais, chez vous, de telles aventures ;
Jamais au bal on ne voit chirurgien ;

Et vos danseurs se portent toujours bien :
Mais vous allez et rentrez sans voitures.

D'un coup d'archet par son chef averti,
A ce signal tout l'orchestre est parti.
On râcle, on souffle, et le concert commence
Par un morceau qui plaît au spectateur,
Car, en dépit des *paix-là!* des *silence!*
Chacun sait l'air et le chante par cœur.
Un violon qu'à la ville on renomme
Paraît ensuite, admis avec transport;
Il se démène et s'agite si fort
Qu'en vérité je plaignais ce pauvre homme :
Lui, sans se plaindre, en artiste fameux,
Monte, descend, rugit, gronde ou miaule;
Et, soutenu par des bravos nombreux,
Tout en sueur vient à bout de son rôle.
Il va changer, tandis qu'un gros chanteur,
Crêpu, barbu, lestement le remplace :
J'en attendais quelque bel air de chasse,
Quand mon malin, d'un ton d'enfant de chœur,
En roucoulant, défile une romance
Pleine d'hélas et de fadeurs d'amour,
Que l'assemblée applaudit d'importance,
Et dont je ris comme on rit d'un bon tour.
Puis, au pupitre apparaît une belle
Qui vous gazouille un air doux et badin;
On n'eût pas dit un gosier féminin,
Et mon linot n'est qu'un âne auprès d'elle :
C'est un prodige; on ne peut toutefois

Entendre un *mot* de ce qu'elle veut dire ;
C'est le chant seul qu'il faut que l'on admire,
Parole et chant seraient trop à la fois.
Pour terminer ce concert admirable,
A grand orchestre un grand chœur est chanté ;
Morceau divin, dont le bruit effroyable
Est à la mode et charme la cité.

Mais il est temps que la jeunesse danse :
Nos amateurs ont assez de lauriers.
Chacun se lève, on se presse, on s'avance ;
Et dans les rangs j'accours un des premiers,
Non pour valser, toujours je m'en dispense ;
Avec mes goûts la valse est peu d'accord :
Vif et léger j'aime la contredanse ;
Elle m'éveille, et la valse m'endort.

Je danse donc..... tu sais comment je danse,
Et dans les airs à quel point je m'élance ;
Mes entrechats marquaient dans le pays,
J'étais cité comme un second Vestris.
Ici, je n'ai que des rivaux débiles
Qui, ménageant et leurs voix et leurs pas,
Semblent trembler pour des corps trop fragiles :
Tout bas parlant, dansant encor plus bas.
Jarrets tendus, je guettais la mesure ;
Je pars..... jamais je ne fus aussi beau :
Du bout des pieds je rase une coiffure,
Et le salon retentit d'un bravo.
Le cousin seul critiquait mon audace ;

Bien! disait-il, mais il faut de la place.....
On m'en faisait, car il avait raison :
Oh! le voici : gare! s'écriait-on,
En s'effaçant pour m'ouvrir un passage :
Bref, on trouvait ma danse un peu sauvage
Et mes ergots diablement furibonds;
Mais on vantait ma souplesse et mes bonds.
Jusqu'à minuit, pour me voir, on fait rage;
Et toutefois nul n'est estropié :
Mes sauts brillants n'ont fait d'autre dommage
Que deux accrocs et quelques coups de pied.

On va souper; j'en ai l'âme ravie;
Dans l'estomac j'éprouve un vide affreux.
Pour le beau sexe une table est servie;
Vous, paysans, vous en auriez mis deux,
Où, bien assis, chacun, mâle ou femelle,
Commodément pourrait boire et manger;
Mais c'est tout juste au bel air déroger :
Ici, debout, et derrière une belle,
Un cavalier lui sert ce qu'elle veut,
Et pour son compte attrape ce qu'il peut.
Heureusement, la belle du carrosse
De son danseur avait alors pitié :
D'un beau dindon j'obtins chapelle et crosse,
D'une perdrix un peu plus que moitié,
Puis du pâté, puis quelque autre misère,
Que j'humectais, le vin étant fort bon;
Car, en l'offrant, je ne m'oubliais guère;
Je bénissais mon rôle d'échanson.

J'aurais été, sans doute, mieux à table;
Mais, tu le vois, j'ai pu vivre à peu près;
Et, restauré d'une façon passable,
Je vais encor danser, sur nouveaux frais.

Je rentre donc, plein d'une ardeur nouvelle,
Et recommence à sauter de plus belle.
Mais nos danseurs sont déjà sur les dents;
L'un peut à peine achever sa figure,
Celui-ci bâille, et, dans une encoignure,
Celui-là dort au son des instruments.
J'admire en vain la constance des dames
Dont tous les rangs sont aussi frais qu'entiers;
Ce n'est pas tout, pour un bal, que des femmes;
Il y faut bien encor des cavaliers:
Les nôtres, morts ou mourants, il n'importe,
On part; bientôt le salon est désert;
L'un des derniers je gagne aussi la porte,
Et je me trouve autour d'un tapis vert.

Trente joueurs s'escrimaient à voix basse:
Je n'ai pas vu gagner plus poliment,
Je n'ai pas vu perdre avec plus de grâce;
C'est là, mon cher, que tout se fait en grand.
Chez nous, hélas! pour notre bête ombrée,
Jusqu'à leur fin nos cartes vont toujours;
Nous en savons prolonger la durée;
Le même jeu nous sert plus de huit jours:
Dans le beau monde, on en change sans cesse;
Le maître en a, non moins qu'un brelandier;

A les offrir chaque valet s'empresse ;
Il est bien vrai qu'on vous les fait payer,
Et même encor, comme à la tabagie,
Pour y voir clair, vous payez la bougie ;
Mais c'est l'usage ou plutôt le grand ton ;
Quoi qu'on en dise, il faut le trouver bon.

Ne parlons plus de ces jeux trop austères,
Dont les calculs fatiguent le cerveau !
Nous possédons, plus heureux que nos pères,
Un jeu charmant, un chef-d'œuvre nouveau :
J'en conviendrai, sa naissance est commune ;
Chez les laquais, dit-on, il commença ;
Mais, son mérite élevant sa fortune,
De l'antichambre au salon il passa.
Vif et rapide, il a peu de finesses,
Ou, pour mieux dire, il est simple et sans art :
Un débutant y fera des prouesses ;
Car on y doit presque tout au hasard.
Vaincre ou périr d'un instant est l'affaire ;
Vaincu, l'on fuit dans l'espoir du retour ;
Vainqueur, on trouve un nouvel adversaire,
Et le combat dure ainsi jusqu'au jour.
Or, l'*écarté* remplace, dans nos veilles,
Le vieux piquet, orgueil de nos aïeux,
Le reversis et tous ces nobles jeux
Où ton grand-père a fait tant de merveilles,
Lorsque entouré de sept à huit bouteilles,
Il se grisait et n'en jouait que mieux :
Mais le bonhomme, heureux toute sa vie,

Jouait surtout d'un bonheur insolent;
Pour moi, mon cher, la fortune ennemie
Fait quelquefois la nique à mon talent;
J'étais brouillé cette nuit avec elle....
Perdant toujours en jouant toujours bien,
Et, jusqu'au bout, malheureux comme un chien,
Sur le tapis j'ai fondu ma vaisselle.
J'aurais perdu bien plus que mon argent,
Si, par bonheur, la règle invariable
Ne prescrivait de jouer au comptant;
Le pari même est fait argent sur table :
Apparemment l'auteur, fort avisé,
Se défia de quelque misérable,
A des crédits trembla d'être exposé,
Et réputa tout joueur insolvable.

Le jeu cessa. Plus que moi maltraité,
Mais en héros soutenant l'infortune,
Le bon cousin propose, sans rancune,
Un réveillon aussitôt accepté.
Là figurait un chafouin à lunette,
Malin railleur, au jeu malin renard;
L'espiègle alors paraissait en goguette
(De nos écus il avait eu sa part):
Et toutefois, l'œil éteint, pâle et blême,
Il languissait de fatigue abattu,
Et, dans le vin qu'il se versait lui-même,
Noyait encor sa mourante vertu.
En cet état, m'adressant son hommage,
« A la santé, dit-il, du beau sauvage! »

(C'était le nom qu'on me donnait au bal.)
Je ris du toast, et, sans songer à mal,
« Tope! lui dis-je, allons, buvons, mon brave! »
Ce mot le pique, et, d'un air plus que grave,
Il veut savoir ce que j'entends par là :
Moi je réponds qu'il doit fort bien l'entendre;
Mon gars réplique, il s'emporte.... et voilà
Que le festin finit par une esclandre.
J'assommerais dix pantins comme lui;
Mais, au champ clos, demain, il veut s'ébattre :
« Tope toujours, lui dis-je, il faut nous battre?
» C'est pour demain? couchons-nous aujourd'hui! »

Mes adieux faits, pour dormir je m'esquive,
Un peu contus, las du bal et du bruit,
Argent de moins, duel en perspective....
A cela près, enchanté de ma nuit.

Le lendemain, endormi d'un bon somme,
Je me réveille à la voix du cousin
Qui me présente un doucereux jeune homme,
Ambassadeur de l'enragé mutin.
A leur aspect, je crus d'abord comprendre
Qu'au champ d'honneur les preux devaient se rendre,
Que le cousin se faisait mon témoin,
Et l'étranger celui de mon chafouin;
Mais point du tout : l'étranger vient m'apprendre
Que, dans son lit, le chafouin, assez mal,
Me fait prier qu'en ennemi loyal,
Pour quelques jours, je consente à l'attendre;

Sur ce propos, je n'ai point balancé :
« Soit, ai-je dit, j'attendrai qu'on m'appelle,
» Nous viderons, plus tard, notre querelle;
» Je suis tout prêt, mais ne suis pas pressé. »

Et j'attendais, résolu de tout faire
Pour épargner mon chétif adversaire.
Tu sais, ami, que, longtemps exercé,
Pour moi l'escrime est une bagatelle;
Qu'au pistolet j'abats mon hirondelle,
Et que pourtant je hais le sang versé.
Je cherchais donc au fond de ma mémoire
Comment le vaincre et ne le tuer pas :
Oui, mon ami, je craignais ma victoire....
De ses dangers c'était le moindre, hélas!
Pour le guérir, la faculté s'avance;
Mais, ici-bas, nul n'évite son sort :
Il a péri, d'une seule ordonnance;
Depuis hier, le pauvre diable est mort.
C'est bien sa faute : il avait peu de vie
Qu'il exposait sans cesse à mille assauts,
Se piquant même, assez mal à propos,
D'avoir affaire à trop forte partie.
N'est-il pas clair que cet infortuné
A mourir vieux n'était pas destiné?

Dans tes plaisirs, plus robuste et plus sage,
Rien de pareil n'est à craindre pour toi.
Laisse donc là tes fêtes de village!
Tu peux d'ailleurs, en te formant sur moi,

Te préparer pendant quelques semaines :
Vends à l'avance un coin de tes domaines ;
A tout hasard, tire et ferraille un peu ;
Mange debout, et joue un plus gros jeu ;
Que tes jarrets soient, comme tes oreilles,
A la fatigue exercés tour à tour ;
Saute la nuit, et repose le jour !...
Ainsi dressé, viens partager nos veilles !

RAPPORT DE M. PERRON,

SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL,

SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE.

MESSIEURS,

C'est un curieux et beau spectacle que le mouvement intellectuel qui agite la France. Autrefois le désir de savoir ne se montrait que chez quelques hommes d'élite, tandis que la masse de la nation sommeillait tranquille dans son ignorance ; aujourd'hui chacun aspire à vivre de la vie de la pensée : l'esprit national, toujours en travail, ne cesse de concevoir et de produire, sans épuiser ni satisfaire ce nouveau besoin de notre époque. Le domaine de l'intelligence est ouvert en tout sens et sillonné par une multitude innombrable de travailleurs, qui l'exploitent avec une ardeur dont jusqu'ici nous n'avions pas eu d'exemple. Voyez-les à l'œuvre ; suivez ces hardis explorateurs du monde de la science, de la littérature et des arts, et dites si chez aucun peuple s'est manifestée une activité pareille, si dans aucun siècle on a tant produit, tant osé ! Une insatiable curiosité s'est emparée de toutes les têtes ; une audace, une témérité inconnues jusqu'ici n'ont même plus le pouvoir de nous étonner, tant elles sont communes. La raison ne recule devant aucun problème ; les plus profonds, les plus sacrés, les

plus redoutables, elle les pose comme en se jouant, elle les aborde et les fouille avec une assurance qui aurait fait frémir nos pères et qui épouvante ceux qu'anime encore l'esprit des temps passés. On croyait que le grand siècle et celui qui l'a suivi avaient atteint les dernières limites de l'art littéraire; qui pouvait penser qu'après le mouvement imprimé par Bacon et Descartes, l'ornière des sciences ne fût pas définitivement tracée, et que l'esprit humain s'ouvrirait sitôt de nouvelles voies? Cependant, quelques années sont à peine écoulées, que l'art et la science cherchent à briser, sous les efforts du génie, les barrières que le génie croyait avoir posées pour jamais. Sans renier la gloire de ses devanciers, sans rompre le fil qui rattache sa vie à la leur, la génération nouvelle veut avoir une vie, une gloire qui lui soient propres. Un instinct secret lui dit qu'il reste des régions inconnues, et que c'est son lot de les découvrir : Corneille et Bossuet, Racine et Molière, Rousseau, Voltaire et Montesquieu, ont fait leur tâche; mais ils n'ont pas fait la nôtre. Elle ne nous est pas encore nettement connue, nous l'entrevoyons à peine à travers les nuages épais de l'avenir; mais ces nuages ne sont plus immobiles comme ceux qui couvraient le monde des anciens temps; le souffle de la civilisation moderne les chasse avec une étonnante rapidité, et bientôt nous saurons clairement vers quel but nous pousse le nouvel esprit du siècle. Déjà nous pouvons affirmer que notre tâche ne sera pas, comme autrefois, concentrée dans les mains de quelques hommes d'élite, chargés de travailler seuls, tandis que la masse inintelligente les regardait faire : notre tâche

sera celle de tous les rangs, de toutes les conditions, de tous les points de la France. Nous aurons aussi nos chefs; et déjà ne voyons-nous pas des hommes éminents à notre tête? Châteaubriand et Cuvier, Lamartine et Victor Hugo, d'autres encore, ont vigoureusement ouvert la carrière; mais l'illustration des uns n'empêchera pas le travail de tous.

Je n'ai pas, Messieurs, à vous entretenir de ce qui se fait ailleurs, du contingent des autres provinces; je ne dois vous parler que de la nôtre. Cependant, tout en nous restreignant dans ces étroites limites, nous ne pouvons voir sans un étonnement mêlé d'admiration quelle grande et belle part la Franche-Comté prend au grand œuvre moderne.

Il me faudrait tout un volume, Messieurs, pour vous donner seulement l'analyse des ouvrages que fait éclore chaque année l'heureuse fécondité de nos compatriotes : forcé, par le cadre étroit d'un rapport, à ne vous en offrir qu'une très-rapide esquisse, je serai heureux si vous ne trouvez pas trop infidèles les traits abrégés de ce tableau. Je commence, Messieurs, par l'homme vénérable que tant de liens rattachent à notre Société.

Il est des personnes dont l'esprit vieillit avant le corps; celui de M. Droz semble au contraire refleurir et se réchauffer sous les glaces de l'âge. Je vous rendais compte, l'année dernière, de son beau travail historique sur la révolution française; aujourd'hui, sans compter la cinquième édition de sa *Philosophie morale,* nous avons le bonheur d'enregistrer un ouvrage nouveau de notre honorable confrère. Les *Pensées sur le christianisme*

tranchent fortement sur la plupart des productions de la littérature moderne : c'est un très-petit livre, en très-petit format ; mais qui, sous cette modeste apparence, est plein de choses excellentes, et qui vaut mieux, dans ses quelques pages, que les nombreux in-8°. de vingt auteurs ambitieux que je pourrais citer. Nulle part le langage de la raison ne s'associe à plus de charmes, la profondeur des pensées à plus de simplicité, la vraie foi, la solide piété, à plus de lumières et de tolérance. C'est l'ouvrage à la fois d'un chrétien, d'un philosophe, d'un honnête homme et d'un habile écrivain. Jamais M. Droz n'a mieux été lui-même que dans ces pages précieuses, inspirées à sa belle âme par la plus douce charité. Je voulais vous en citer des passages ; mais comment choisir où tout est à prendre ? J'ouvre le livre au hasard, et je trouve, page 127, les lignes suivantes :

« Je crois à la religion parce qu'elle est vraie, non parce qu'elle est utile ; mais son utilité est une preuve de sa vérité.

» On fonde trop d'espérance sur la politique, lorsqu'on veut rendre plus heureux l'état social. Depuis cinquante ans, on a fait beaucoup pour introduire la liberté dans nos lois, et bien peu pour nous rendre dignes d'être libres. Une multitude de voix, non-seulement en France, mais dans les deux hémisphères, font retentir ce cri : *Améliorez le sort des hommes!* Noble vœu! qui sera stérile si l'on n'apprend pas mieux à connaître les vrais moyens d'amélioration.

» Les idées d'affranchissement universel, de liberté du genre humain, sont nées de l'Evangile : mais pour les

rendre possibles à réaliser, le Christ les avait unies aux principes d'une religion de paix et d'amour.

» Les passions de l'homme en ont autrement ordonné. Des liens nécessaires ont été rompus; ce qui devait être indivisible, des insensés le séparent : ils veulent l'émancipation, et repoussent la charité. Alors les espérances d'amélioration s'évanouissent, le mal croît sur le sol où l'on s'imaginait avoir semé le bien; il fallait s'entr'aider, on s'égorge.

» Tremblez des résultats que peut avoir une liberté sans morale. L'homme rentrera dans la voie de l'Evangile, et renouera les liens qu'il a brisés, ou il marchera au hasard, poussé par sa brutale indépendance, jusqu'au jour où un de ces chasseurs de nations, qu'on appelle despotes, le prendra dans ses rêts comme une bête sauvage. »

La simplicité et la modestie sont les compagnes du vrai mérite : nos compatriotes, MM. Magnin et Guichard, de la Bibliothèque royale, continuent de se livrer sans bruit à ces savantes recherches qui leur ont mérité une belle place parmi les hommes de talent, de goût et d'érudition. Sous le titre si peu ambitieux de *Causeries et méditations,* M. Magnin nous a donné deux volumes de mélanges historiques, critiques et littéraires, où sa plume habile cache, sous la grâce et la richesse du style, des pensées fécondes, des vues élevées et larges, un jugement sûr et pénétrant, une intelligence rare des conditions de notre littérature moderne. M. Guichard exhume chaque année de la poussière de la Bibliothèque quelques manuscrits précieux pour les livrer à la lumière

qu'ils n'auraient peut-être jamais vue sans lui. Les poésies si gracieuses de *Charles d'Orléans*, le joli roman de *Petit Jehan de Saintré*, attendaient, pour sortir dignement de la tombe du moyen âge, un éditeur comme M. Guichard. Impossible de mettre plus de conscience dans les recherches, de science et de clarté dans les commentaires. M. Guichard n'est pas l'éditeur du précieux livre de *Théophile*, ou *Essai sur divers arts*, ouvrage d'un moine du onzième siècle; mais il l'a fait précéder d'une introduction digne de sa plume et de l'ouvrage. Son édition des poésies de Charles d'Orléans l'a jeté dans une de ces querelles littéraires où la victoire se range toujours du côté de l'esprit et de la vérité; elle ne pouvait manquer à notre compatriote. Dans une brochure piquante, pleine de sel attique et écrite avec cet air de bonhomme malin dont nous semblons avoir perdu le secret, M. Guichard donne à son concurrent une leçon que personne ne s'expose à recevoir deux fois.

Comme M. Guichard, M. Francis Wey n'appartient point encore à notre Société; mais l'un et l'autre en sont dignes. La mort, vous le savez, Messieurs, est malheureusement bien prompte à éclaircir nos rangs. Vous vous empresserez de réparer vos brèches en associant à vos travaux deux hommes d'un mérite incontestable. En ce moment même nous apprenons la perte douloureuse d'une de nos plus pures, de nos plus belles gloires. Nodier, qui comptait ici, comme à Paris, autant d'amis que d'admirateurs, vient de terminer son illustre carrière littéraire. Il avait en singulière affection M. Francis Wey, qui s'efforce de marcher dignement sur ses traces,

et dont les travaux nous promettent un écrivain plein de verve, un philologue habile, un critique aussi fin que judicieux.

Je cherchais une transition pour vous parler de M. Victor Hugo; mais à qui et comment associer un homme de cette valeur, qui ne veut ressembler à personne, qui marche seul dans sa force et sa gloire? Chacun connaît la dernière production de son aventureux génie : les hardiesses d'*Hernani* et de *Lucrèce Borgia* n'ont pu empêcher l'étonnement du public à l'apparition des *Burgraves*. Vous êtes trop attachés, Messieurs, aux traditions glorieuses du grand siècle pour applaudir sans réserve aux tentatives audacieuses de notre illustre confrère : vous admirez, nous admirons tous cette richesse d'imagination, ces hardis efforts du talent créateur et ces éclairs éblouissants; mais vous vous demandez si tant d'énergie et de fécondité perdraient à se soumettre à une marche régulière, et si le grand poëte n'arriverait pas aussi sûrement à la source du vrai beau, en suivant la route tracée par les lois reconnues, qu'en se frayant lui-même un chemin à travers des pays sauvages et d'affreux précipices. Vous ne pouvez comprendre que les sentiers d'Horace ne conduisent plus au temple de la gloire, et qu'il faille l'escalader en entassant des rochers. Tentative de géant, qui pourra bien ne pas être vaine pour un homme de cette taille! Mais ce que vous n'admirez plus, ce qui n'a pas même le droit d'attirer votre attention, ce sont les efforts des pygmées à la suite, qui, se traînant sur les pas du génie dans les régions incultes où le pousse son instinct puissant, s'imaginent arriver avec

lui et comme lui, parce qu'ils ont copié ses libres allures. Petits enfants, qui se croient conquérants parce qu'ils jouent aux soldats! rimeurs sans raison, qui se *saluent du beau nom de poëte* pour avoir osé torturer notre langue et outrager le bon sens!

Ce n'est pas à nos confrères que s'adresse un pareil reproche; dans le genre même où il se commet aujourd'hui le plus d'extravagances, dans le roman, nous voyons avec une vive satisfaction notre compatriote, M. de Bernard, demeurer fidèle aux bonnes traditions de la littérature, du goût, de la décence. Son plus récent ouvrage, *Un homme sérieux*, digne en tout point de l'auteur de *Gerfaut*, montre ce qu'un véritable talent peut tirer des sujets les plus vulgaires, des situations les plus communes. Observer les mœurs pour les décrire fidèlement, tel est ici le grand art; Molière n'en avait pas d'autre, et nous lui devons tous les chefs-d'œuvre de ce grand homme. Dieu s'est réservé pour lui seul le pouvoir de faire tout de rien; mais il a laissé au génie celui de faire beaucoup de peu. La médiocrité fait précisément le contraire. Dix tragédies de Corneille ou de Racine auraient à peine fourni le sujet de certain drame moderne. Pour composer un roman, de nos jours, n'a-t-on pas mis en jeu tous les repaires du vice, toute la fange des bagnes, tout le vocabulaire des forçats et des assassins, tout ce qu'il y a de hideuse corruption dans notre espèce, en parallèle avec la vertu la plus pure, les positions les plus éminentes, les plus sublimes caractères, les institutions les plus généreuses? Et il s'est trouvé des admirateurs sincères de cette extravagante composition;

des hommes, qui ne manquent pas de sens, ont cru reconnaître du talent aux signes infaillibles de la médiocrité ! Mais que donnera-t-on désormais à ces imaginations que l'on aura promenées si longtemps à travers toutes les saturnales du crime ? L'eau limpide et les fruits de la nature auront-ils encore quelque saveur pour des palais blasés par les mets épicés et les liqueurs enivrantes ? Heureusement il nous reste des esprits qui ne se laissent prendre qu'aux charmes du naturel et de la simplicité. Nous félicitons M. de Bernard d'avoir écrit pour eux. Que l'antichambre fasse ses délices de certains *Mystères* trop connus, notre confrère aura pour lui les hommes de goût, et tandis que toutes ces productions délirantes auront vécu deux jours, ses consciencieuses études de mœurs resteront.

Du roman à la philosophie la distance semble grande; elle n'est cependant qu'apparente. Pour peindre les mœurs, un peu de philosophie ne gâte rien. Or, Messieurs, dans cette branche importante des connaissances humaines, l'année qui vient de s'écouler n'a pas été stérile pour notre Compagnie. L'homme illustre à qui vous avez voté un monument digne de lui et de vous, Jouffroy, semble produire encore au delà de la tombe. Ses amis ont trouvé dans ses manuscrits inédits une source précieuse de matériaux philosophiques. Deux volumes ont paru cette année, l'un qui fait suite à ceux que notre compatriote avait publiés de son vivant sur le *droit naturel;* l'autre qui renferme un *cours* inachevé d'*esthétique* ou de la science du beau. Ces ouvrages n'ont pas, sans doute, la perfection que l'auteur leur aurait

donnée si la mort lui eût permis de les revoir; mais tout ce qui est sorti de la pensée et de la plume de cet homme éminent, mérite une belle place dans les travaux de la science; c'est accomplir un pieux devoir que de le préserver de l'oubli.

Un de nos confrères, dont M. Jouffroy faisait grand cas et qu'il avait en affection particulière, M. Tissot, continue avec une infatigable activité ses publications philosophiques. Outre sa nouvelle traduction de la *Métaphysique de Kant*, M. Tissot a terminé cette année deux volumes d'*Anthropologie*, ou de la *Science de l'homme*, dont je vous ai déjà parlé, et qui ne sont que le commencement d'un cours complet sur ce vaste sujet. Ses nouveaux ouvrages renferment toutes les qualités qu'on aime à rencontrer dans les productions de notre compatriote : connaissance approfondie des systèmes et des questions qu'il traite, analyse exacte et complète, ordre et justesse dans les idées. On n'a jamais adressé à M. Tissot que deux reproches qui sont presque des éloges : de produire avec une fécondité incomparable, et de supposer, trop aisément, que ses lecteurs sont aussi savants que lui. Tous reconnaissent qu'avec le rare talent dont il est doué, il n'a qu'à vouloir pour nous donner un livre d'une clarté qui n'excluerait pas la profondeur, et d'une précision, d'une élégance, qui n'empêcheraient pas la science.

M. Pauthier n'a pas le titre de philosophe; il mérite cependant de le réunir à ceux d'écrivain habile, d'orientaliste de premier ordre, et à celui de poëte par lequel son beau talent s'est révélé d'abord. Dans ses sa-

vantes traductions, M. Pauthier s'attache particulièrement aux ouvrages des législateurs, des philosophes et des moralistes de l'Orient. Nous lui devons l'histoire la plus avancée, la plus consciencieuse, du Céleste Empire, et la connaissance de monuments bien précieux pour la science. Il continue sans bruit de marcher sur les traces de l'illustre Rémusat, et tous les ans de nouvelles traductions attestent les progrès de son talent en même temps que ceux de la tâche difficile qu'il s'est imposée. M. Pauthier ne se contente pas de traduire, il commente, et non-seulement il commente, mais il signale avec la noble et franche hardiesse de son caractère les erreurs de ceux qui voudraient passer pour ses maîtres, tandis qu'ils pourraient peut-être en apprendre beaucoup à son école. Sa polémique n'est pas moins savante que ses autres ouvrages. Soit qu'il attaque, soit qu'il se défende, il ne voit, dans le combat, qu'un moyen de faire jaillir sur les points en litige de nouvelles lumières.

Comme M. Pauthier, M. l'abbé Receveur est un de ces esprits à forte trempe, naturellement porté vers les idées sérieuses et profondes. Avant de nous donner l'*Histoire de l'Eglise*, M. Receveur avait déjà pris place au nombre des philosophes par des ouvrages qui, dès sa jeunesse, annonçaient sa haute raison, sa logique serrée, son sens exquis. Le quatrième volume de l'*Histoire de l'Eglise* vient de paraître : il est digne des premiers par la clarté, la précision, la méthode, la vérité des faits, l'orthodoxie sévère des doctrines, et je ne pourrais que répéter les éloges que déjà j'ai eu l'honneur d'adresser à l'auteur en votre nom.

M. Gousset, archevêque de Reims, ne se contente pas de publier le recueil des *Actes* de cette Eglise, illustre entre toutes les autres; il s'est mis à la tête du mouvement intellectuel de la province, il a fondé une Académie dans une ville si digne d'en posséder une, mais que peut-être elle n'eût jamais eue sans son savant évêque. Comme les grands prélats dont il est le digne successeur, M. Gousset comprend que sa mission est une mission de lumière, et que la science et la religion n'ont qu'à gagner en marchant de concert.

Je ne vous ai rien dit du *Voyage en Russie* de notre confrère M. Xavier Marmier. Ce voyage n'a été encore publié que par fragments; mais vous connaissez, Messieurs, le talent de notre jeune compatriote : cette nouvelle publication sera digne de la pureté, de la richesse et de l'élégance de sa plume.

MM. Dalloz, unis par le triple lien du sang, du caractère et du talent, poursuivent, en les complétant et les perfectionnant, les deux grands monuments que leur travail infatigable et leur vaste érudition élèvent à la jurisprudence française. Je n'irai pas répéter les éloges tant de fois et si justement accordés à leur savante entreprise; mais vous me permettrez, Messieurs, d'admirer avec vous cette noble et touchante association de deux frères dans une même carrière, dans un même succès, et de féliciter notre province de compter au nombre de ses enfants des hommes qui perpétuent si dignement la glorieuse chaîne de nos jurisconsultes.

Il faut à M. Pouillet toute son énergie, toute son activité, tout son talent, pour suffire aux travaux si mul-

tipliés dont sa juste réputation lui mérite l'honorable fardeau. Ses ouvrages sur la physique, ses mémoires à l'Académie des sciences, ses leçons au Conservatoire et à la faculté, lui laissent encore le temps de traiter à la Chambre des députés toutes les questions scientifiques qui intéressent notre législation. La France entière a su admirer le beau rapport de M. Pouillet sur la refonte des monnaies, et vous n'avez point oublié, Messieurs, cette discussion fameuse, où notre compatriote, luttant d'esprit et de talent avec l'illustre M. Arago, a eu l'insigne honneur de n'avoir été vaincu sur aucun point. Il est glorieux pour l'Académie de compter dans son sein deux champions de cette taille, et notre province doit être fière de se voir si dignement représentée dans les combats de la science.

M. Péclet mérite les mêmes éloges. Malgré ses leçons à l'école centrale et ses occupations comme inspecteur général de l'université, il trouve encore le temps de se livrer chaque année à de grands travaux scientifiques. M. Péclet publie en ce moment un magnifique ouvrage de physique appliquée aux arts, qui répond aux besoins actuels de la science et qui doit rendre à l'industrie les plus importants services.

J'ai voulu d'abord passer en revue les travaux de nos compatriotes les plus éloignés de nous; je l'ai fait sans ordre arrêté d'avance; j'ai dit leurs noms et leurs ouvrages comme ils se sont présentés à ma mémoire, ne m'attachant qu'à n'en oublier aucun. Permettez-moi, tout en me rapprochant de notre province, de ne pas suivre une autre marche. Je n'aurais pu classer nos

confrères que par leur mérite relatif; mais comment les comparer, et m'appartient-il de me prononcer sur un point aussi délicat? Nous ne sommes point d'ailleurs dans une lice de concurrents; chacun de nous travaille consciencieusement à sa tâche, il y met tout ce que Dieu lui a donné de talent, tout ce que sa position lui laisse de loisirs; et loin de nous porter envie les uns aux autres, nous sommes tous heureux d'applaudir aux succès de ceux qui se distinguent le plus.

La muse de M. Léon Dusillet n'a rien perdu de ses charmes. Telle vous l'avez connue dans Yseult, telle vous la retrouvez dans le *Château de Barberousse*, aimable, enjouée, spirituelle et gracieuse, entremêlant le charme de la poésie aux récits chevaleresques, à la peinture des mœurs et de la foi du moyen âge. Historien habile, conteur malin, critique aimable, M. Dusillet a le secret d'être érudit sans pesanteur ni pédantisme, et de faire les vers comme les faisait Voltaire, ou comme les fait encore quelqu'un de la famille, que je ne nomme pas, mais que vous allez deviner.

Dole me rappelle Gollut et son histoire. Bientôt nous aurons une nouvelle édition de cet ouvrage, devenu trop rare et cependant si cher aux Francs-Comtois. Notre confrère, M. Bousson de Mairet, consacre ses loisirs à en préparer une, plus complète, plus correcte, plus facile à manier que les précédentes. Il rend ainsi un service important à toute la province; l'Académie se doit de lui en adresser publiquement ses remerciements et ses félicitations.

Infatigable dans ses recherches sur les faits les moins

connus de notre histoire, M. D. Monnier a poursuivi, cette année, jusqu'à Rome, une colonie de nos compatriotes que les guerres avaient chassés des montagnes du Jura depuis plus de deux siècles. Il a retrouvé dans la capitale du monde chrétien la rue des Bourguignons, l'église de St.-Claude-les-Bourguignons, et dans les manuscrits du Vatican, des documents précieux sur cette colonie franc-comtoise. Bientôt il publiera le résultat de son voyage, qui ne peut manquer de nous intéresser vivement. Comme tous les Français qui font le voyage de Rome, M. D. Monnier a reçu du père des fidèles le plus bienveillant accueil, les offres les plus gracieuses.

D'autres travaux sont entrepris autour de nous. M. l'abbé Richard, curé de Dambelin, prépare une histoire ecclésiastique du diocèse; M. Laumier, une histoire de la ville de Dole; M. le général Delort s'occupe d'une nouvelle édition de sa traduction des *Odes d'Horace*. Son âme active ne connaît de repos que dans le changement d'action. Il est beau de voir un vieux soldat, illustré sur les champs de bataille, consacrer les loisirs de la paix au culte si doux et si noble de la bonne littérature. La plume de l'écrivain n'a jamais gâté la main qui a tenu l'épée, plusieurs de nos confrères en sont ici la preuve; quelques feuilles des lauriers de la couronne d'Horace ne sauraient déparer une couronne guerrière.

Nos ingénieurs, MM. Cordier et Parandier, poursuivent les grands projets qu'ils ont conçus dans l'intérêt de nos contrées. Le premier s'occupe activement, malgré ses travaux à la Chambre, où son talent et l'indépendance de son caractère lui donnent une belle place, d'un projet

de canal de Lons-le-Saunier à Louhans par la Seille; M. Parandier a mis la dernière main à son projet de chemin de fer pour doter enfin notre ville d'une de ces voies de communication qui promettent à la civilisation moderne tant de merveilles.

Au sein même de l'Académie, vous n'avez pas, Messieurs, laissé ralentir l'activité intellectuelle de notre province. Le grand âge, les occupations multipliées de plusieurs d'entre nous, ne leur permettent pas de se livrer aussi activement qu'ils le désireraient aux travaux de la pensée. Mais nous n'avons à déplorer ni ce découragement que rien ne justifierait, ni cette apathie, cet engourdissement qui ferait un si pénible contraste avec le mouvement général des esprits à notre époque.

Un de nos savants confrères continue de travailler à l'histoire générale de la Franche-Comté; bientôt paraîtra le second volume, qui ne le cédera point au premier pour la vérité des faits et l'intérêt historique. C'est par de tels ouvrages que les plus illustres membres de notre parlement savaient se délasser de leurs graves fonctions, ne quittant la balance de la justice que pour la plume de la littérature et de l'histoire. Comme M. Ed. Clerc, M. Navand marche sur ces nobles traces : il poursuit en silence l'histoire du parlement de Franche-Comté, et s'efforce, par de nouvelles recherches et des travaux assidus, de rendre son travail digne de la glorieuse Compagnie dont il veut nous raconter les gestes.

Un autre magistrat, M. le président Trémolières, vous a fait hommage de son intéressant et spirituel poëme *sur les gens mariés*. Sa muse toujours gracieuse ne

s'endort ni ne se fatigue; notre honorable confrère la trouve toujours disposée à le délasser de ses travaux plus sérieux, toujours prête à plaisanter finement de quelques-uns des ridicules ou des travers du jour.

Nous ne saurions trop louer, Messieurs, le zèle et le talent que notre confrère, M. Marnotte, met à nous conserver l'image fidèle des vieux monuments bisontins, que le temps ou les besoins nouveaux font chaque jour disparaître. Son habile crayon ne se borne pas à nous en reproduire les restes; à cette œuvre précieuse il en ajoute une autre non moins utile, il refait ce qui n'est plus, il recrée les monuments comme ils étaient il y a des siècles dans leur vérité complète. Vous avez tous admiré ses beaux dessins des peintures effacées de l'église du Saint-Esprit et ceux de la maison Mauvillars. Que n'avons-nous les ressources que des temps malheureux nous ont ravies! Nous pourrions multiplier ces dessins, et nous ne craindrions pas que de nouveaux accidents ne vinssent détruire le seul exemplaire sorti des mains de l'auteur!

Vous avez assisté, Messieurs, à l'ouverture solennelle du Musée: tout en admirant cette nouvelle branche de richesses et de gloire pour notre ville, vous avez pu vous convaincre de ce que peut faire une administration éclairée quand elle place sa confiance dans un homme de talent et d'un goût sévère. Il y a seulement quelques mois, chacun se demandait où l'on pourrait prendre de quoi nous composer un Musée. La salle était prête, mais les tableaux semblaient n'être nulle part; et voilà que, en quelques semaines, comme sous la baguette ma-

gique d'un enchanteur, les parois de cette vaste salle se couvrent de chefs-d'œuvre. M. Lancrenon ne les a pas créés; ce trésor inconnu de la ville était épars dans différents édifices et caché dans la générosité de plusieurs citoyens honorables. Mais il fallait deviner ces tableaux, les réunir, en acquérir plusieurs, les disposer de manière à les faire ressortir tous sans nuire au coup d'œil d'ensemble. Or, tout cela n'était pas l'ouvrage d'un novice dans l'art; il fallait une main habile et consciencieuse, il fallait celle de notre directeur.

M. Lancrenon ne s'est pas borné à ce travail difficile et si heureusement achevé; un tableau, digne de figurer à côté des plus belles productions de son pinceau, celui de la *Vierge* que chacun peut voir à l'église du Séminaire, est venu prouver de nouveau que M. Lancrenon excelle dans bien des genres, et que la main qui avait exécuté les charmantes et délicates compositions que l'on admire au Musée de Paris, n'était pas indigne de peindre la céleste beauté de la Vierge et les grâces de son divin enfant.

Je ne vous répéterai pas, Messieurs, ce que déjà je vous ai dit des travaux de M. Duvernoy. La publication des *Papiers d'état du cardinal de Granvelle* ne s'est pas ralentie, grâce au zèle et à l'érudition de notre compatriote, qui trouve encore le temps d'amasser des matériaux pour l'histoire de notre province. Que vous dirais-je aussi, Messieurs, de celui qu'une douleur bien légitime éloigne de cette réunion, de l'homme dont la vie est un perpétuel dévouement à la gloire de son pays? Nous nous plaisons tous à le reconnaître pour notre chef et notre ami commun. Sa modestie cherche

vainement à l'effacer, il est le centre de notre mouvement intellectuel. La publication *Granvelle*, les *Documents inédits* de notre histoire, les *travaux académiques*, tout aboutit à M. Weiss, tout reçoit de lui l'impulsion et la direction. Les richesses de son érudition, ainsi que celles de son cœur, sont ouvertes à tous; c'est, comme l'a si bien dit un de ses amis, *le trésor public de sa patrie.*

Messieurs, il est toujours pénible et fort délicat de parler de soi-même. Cependant votre Secrétaire-Perpétuel ne peut, dans cette revue de vos travaux, ni passer sous silence l'*Essai* philosophique dont il vous a fait hommage, ni en dire le mal qu'il mérite peut-être. Rarement un auteur juge ses productions mauvaises, plus rarement encore il va le proclamer. Dans cet ouvrage, je me suis proposé deux buts, celui de ramener les discussions philosophiques à la grave question des premiers principes de l'entendement humain, qui sont les bases de toutes les connaissances; l'autre, de revêtir les idées métaphysiques de ce style simple et clair, dont M. Jouffroy nous a laissé de si précieux exemples. Ai-je atteint ce double but, m'en suis-je seulement approché? Ce n'est point à moi, Messieurs, c'est à votre goût éclairé qu'il appartient de le décider.

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été seulement féconde en travaux de tout genre : l'Académie a eu le bonheur de recevoir, dans plusieurs de ses membres, les plus flatteuses distinctions. Un de nos confrères, le digne ami de deux prélats francs-comtois, et que depuis longtemps la voix publique désignait pour leur collègue dans l'épiscopat, vient d'être appelé au poste éminent que

méritaient son talent et ses vertus. Vous étiez fiers de le compter dans vos rangs; vous êtes heureux de lui voir occuper la haute position qui lui permettra de faire tout le bien dont les qualités de son esprit et de son cœur le rendent capable. Malgré son éloignement, l'Académie n'interrompra point avec lui les douces relations de confraternité qui nous unissent : lui-même nous en a donné l'assurance dans une lettre inspirée par la plus cordiale sympathie.

L'Académie a vu cette année ses membres revêtus des plus honorables fonctions. Je ne compte pas les cinq députés francs-comtois qui appartiennent à notre Société. Dans une carrière non moins honorable, puisqu'elle n'est ouverte aussi que par le libre choix de ses concitoyens, et non moins difficile, puisque les intérêts les plus graves y sont engagés, dans l'administration municipale, un de nos confrères a été choisi pour porter le noble mais lourd fardeau des intérêts et des affaires de notre ville. Sa longue pratique des affaires, son zèle et son talent, sont au niveau de cette grande tâche, où l'amour du bien public est le seul stimulant, quelquefois même la seule récompense d'un dévouement de chaque jour.

Notre Ecole de médecine a changé de directeur sans avoir eu la douleur de perdre le savant médecin, l'homme excellent qui l'avait dirigée paternellement pendant plusieurs années; M. Vertel a cédé son poste honorable à M. Bulloz par une démission volontaire. De cette manière votre Société n'a pas cessé de voir un de ses membres à la tête d'une École que des hommes éminents ont rendue

justement célèbre, et qui ne dépérira pas entre les mains de leur digne successeur.

Depuis la mort de M. Jouffroy, nous n'avions plus qu'un seul compatriote, M. Droz, à l'Académie des sciences morales et politiques; c'est donc avec un véritable bonheur que nous avons appris la nomination récente de M. le docteur Lélut. Quoique jeune encore, son talent lui a ouvert les portes d'une glorieuse Compagnie; il ne sera point au-dessous de cette distinction si enviée : ses travaux passés en physiologie et en philosophie répondent de son avenir.

Nous avons été doublement heureux de l'élection de M. Mauvais; c'était à la fois, pour lui-même, un précoce, un magnifique succès, et pour vous, Messieurs, un compliment flatteur que vous adressait indirectement l'Académie des sciences; car, avant qu'elle ne choisît M. Mauvais, vous aviez su le choisir. Il est votre enfant adoptif, comme le sont, comme le seront tous ceux dont la générosité de M. Suard vous met à même de composer une glorieuse famille.

Tant de richesses intellectuelles et d'aussi honorables succès méritent que la province entière s'associe à nos justes félicitations; pourquoi faut-il que chaque année s'y mêle le douloureux souvenir de nos pertes? Depuis longtemps les inévitables arrêts de la mort n'avaient été pour nous aussi rigoureux, et voilà qu'au moment où je parle nous venons d'apprendre une perte nouvelle plus sensible que toutes les autres. Ici ma tâche n'est pas seulement pénible, elle est impossible à remplir. Comment parler dignement de nos confrères qui ne sont plus, dans

un discours si rapide, et quand il s'agit d'hommes dont la plupart mériteraient un long panégyrique ?

Nous avons eu le malheur de voir, dans l'espace d'une année, disparaître successivement M. J.-J. Ordinaire, M. le docteur Marchant, M. le général Donzelot, M. le baron Bouvier, M. Marsoudet, de Salins, M. Gerrier, de Lons-le-Saunier, M. Voysin, bibliothécaire à Gand, et enfin l'homme excellent, l'honneur de notre littérature et l'une des gloires de la province, M. Ch. Nodier.

M. Voysin occupait une place brillante parmi les savants étrangers. Il avait à peine dépassé quarante ans lorsque la mort l'a frappé, et déjà ses travaux lui avaient mérité dans toute l'Europe la réputation de bibliographe et d'archéologue de premier ordre. Sa position lui avait permis de découvrir plusieurs documents importants relatifs à l'histoire de la Franche-Comté; il a publié le premier le *Voyage littéraire* de notre compatriote Dom Berthod, qui va paraître plus développé, plus complet, dans le troisième volume de nos *Documents*.

M. Gerrier a consacré une grande partie de sa vie à cultiver, à encourager les sciences et les arts utiles. Membre du conseil de préfecture du Jura, il s'y est fait distinguer par la variété de ses connaissances, par son zèle pour le bien public ; il avait su mériter, il a emporté dans la tombe les regrets de ses concitoyens.

Notre province a produit peu d'hommes plus distingués que M. Marsoudet, soit pour l'esprit, soit pour les qualités du cœur. Ses compatriotes l'aimaient et l'ont regretté comme un père. Toute la ville s'est portée à ses funérailles; c'était un deuil universel, et la plus tou-

chante oraison funèbre pour un homme de bien. Successivement avocat, officier, poëte, et pouvant dans chacun de ces genres arriver aux premiers rangs, M. Marsoudet n'a jamais plaidé, ne s'est jamais battu, et ne nous a laissé que quelques lambeaux de poésies, propres seulement à nous faire regretter celles qu'il n'a pas cru devoir livrer au public. Une fois échappé à la tourmente révolutionnaire, M. Marsoudet s'est retiré dans sa ville natale, chéri de ses amis, recherché de tous, mais refusant d'être quoi que ce soit au monde, sinon l'un des hommes les plus aimables, les plus spirituels. Sa longue vie s'est ainsi passée à composer de charmantes pièces de vers selon l'humeur du moment, à rire doucement des sottises et des ridicules de notre espèce, tout en lui faisant le plus de bien que lui permettait sa modique fortune.

M. le baron Bouvier est un des magistrats qui ont fait le plus d'honneur à notre province : successivement professeur de droit à l'université de Dijon, procureur impérial à la cour royale de Besançon, puis à celle de Limoges, membre du corps législatif et de la première chambre des députés sous la restauration, enfin maire de la ville de Dole, il se distingua dans ces difficiles fonctions, nous ne disons point par son intégrité, cette vertu indispensable à tous, mais par ses lumières, sa fermeté, sa modération et son dévouement. Si sa haine de tous les excès et surtout des réactions politiques le mit quelque temps en butte à tous les partis, il en fut largement récompensé par l'estime et la reconnaissance générales qui l'accompagnèrent dans sa retraite et qui entoureront longtemps sa mémoire.

J'ai prononcé en votre nom, Messieurs, sur la tombe de M. Marchant, quelques paroles que je ne crois pas nécessaire de répéter aujourd'hui. Je vous rappelais son érudition médicale et les preuves incontestables qu'il en a laissées, ses efforts pour propager la vaccine, sa générosité envers notre bibliothèque, enfin les spirituelles saillies qui lui coulaient comme de source et rendaient son commerce aimable : ces souvenirs, Messieurs, ne sont point effacés de vos esprits.

La mort de M. J.-J. Ordinaire a été pour l'Académie une perte bien cruelle. Les hommes de sa valeur sont rares, et quand ils disparaissent, le vide qu'ils laissent après eux montre quelle était leur importance. Comme dans toutes les âmes heureusement nées, les qualités de M. Ordinaire n'avaient pas attendu le nombre des années pour se manifester. Bien jeune encore, il est un des plus habiles professeurs de notre école centrale; plus tard, devenu chef de notre Académie qu'il avait été chargé d'organiser, il se montre à la hauteur de ces importantes et délicates fonctions, et quand une injustice l'a forcé de se condamner à une retraite prématurée, c'est encore à l'intérêt de la jeunesse qu'il consacre les rares facultés de son esprit. Son *Traité sur les principes de l'étude des langues* ne prouve pas moins son dévouement que la profondeur et la finesse de ses observations philosophiques. Replacé, dans les dernières années de sa vie, à la tête de notre administration universitaire, il y déploya de nouveau cette connaissance approfondie des hommes, cette haute impartialité, cet esprit de conciliation et cette noble indépendance, que chacun admirait en lui. Jusqu'à

1.

C'est l'heure où, dans les cimetières,
Se dressent les fantômes blancs;
Où bondissent dans les bruyères
Les loups-garous aux yeux étincelants.
C'est l'heure où, sur les fondrières,
Dansent, dansent les feux-follets;
C'est l'heure où les vieilles sorcières
Font tournoyer leurs manches à balais.
Ah! je frissonne.
Hélas! personne
Ne vient-il me secourir?
Seule, égarée,
D'ombre entourée,
Mon Dieu! que faire? où courir?
L'effroi me glace....
A cette place,
Je le sens, il faut mourir.
Non, non, personne,
Quand minuit sonne,
Ne viendra me secourir.

2.

C'est l'heure où la bête affamée
Rode sous les murs des maisons;
L'heure où la haine envenimée
De l'incendie agite les tisons;

L'heure où le larron, en silence,
S'embusque au détour du chemin;
Où le meurtrier, qui s'élance,
Fond sur sa proie, un couteau dans la main.
Ah! je frissonne.
Hélas! personne
Ne vient-il me secourir?
Seule, égarée,
D'ombre entourée,
Mon Dieu! que faire? où courir?
L'effroi me glace....
A cette place,
Je le sens, il faut mourir.
Non, non, personne,
Quand minuit sonne,
Ne viendra me secourir.

3.

C'est l'heure des songes funèbres,
Des frissons, des froides sueurs;
C'est l'heure où sortent des ténèbres
D'étranges bruits, de sinistres lueurs.
C'est l'heure où la fièvre redouble
Au sein du malade expirant;
C'est l'heure où son esprit se trouble,
Où fuit son âme..., où le démon la prend.
Ah! je frissonne.
Hélas! personne
Ne vient-il me secourir?

Seule, égarée,
D'ombre entourée,
Mon Dieu! que faire? où courir?
L'effroi me glace....
A cette place,
Je le sens, il faut mourir.
Non, non, personne,
Quand minuit sonne,
Ne viendra me secourir.

(Répétition de l'horloge.)

Un, deux, écoutons, point de bruit!
L'heure au loin sonne..., six, sept, huit.
Chut!... onze et douze : il est minuit.
L'horloge a répété minuit.

COUP D'ŒIL

SUR L'HISTOIRE DES CHATEAUX FÉODAUX

EN FRANCHE-COMTÉ,

PAR M. CH. DE ROTALIER.

Messieurs,

Les monuments les plus vulgaires ainsi que les plus illustres ont une signification, et comme une âme qui vit jusque dans leurs débris. Ces vieux restes des siècles passés semblent doués de la parole ; partout la pierre façonnée diversement, au gré de pensées diverses, explique dans un langage certain les mœurs et les inclinations des hommes qui l'ont remuée. La Grèce ne se montre-t-elle pas tout entière dans son magnifique Parthénon ; la sanglante Rome dans ses arènes ; la Gaule barbare et illettrée dans ses lourds dolmens ; le moyen âge, qu'une pensée profondément religieuse travaillait et façonnait, dans ses admirables églises ; et les mœurs féodales, dans les châteaux dont les ruines orgueilleuses couronnent le sommet de nos montagnes, et dont les donjons renversés semblent encore commander aux plaines qui rampent à leurs pieds ?

Le nombre des seigneurs féodaux, leur force, leur fierté, leur audace, leurs violences, leurs révoltes, les invasions dont le pays fut la proie ; la protection que

ses derniers moments, il n'a cessé d'être bon, affable, l'un des plus spirituels conteurs que nous ayons jamais eus, et, ce qui vaut beaucoup mieux que tout l'esprit du monde, un des hommes les plus estimés tant qu'il a vécu, des plus regrettés quand il eut cessé d'être.

Je ne vous ai rien dit encore du général Donzelot. Ai-je réservé cette grande illustration pour terminer mon rapport par une de ces péroraisons qui laissent après elles une forte impression dans l'esprit des auditeurs? Messieurs, je ne connais point cet art et ne m'en sers pas; comment d'ailleurs parler dignement d'une vie si pleine et si glorieuse? en ai-je le talent? et si je l'avais, le temps me le permettrait-il? Quand j'aurai dit que notre compatriote a gagné tous ses grades sur les champs de bataille à la pointe de son épée; qu'il était déjà général en Egypte; qu'il a pris part à toutes nos victoires; qu'il s'est fait admirer par son courage et son talent non moins que chérir par son beau caractère; que Napoléon lui donna cette marque de confiance insigne de remettre en ses mains sûres la garde de Corfou qui valait à la France Gibraltar et Malte réunis; qu'après la chute du grand homme, le général, fidèle à la France plus que ceux qui la gouvernaient alors, refusa par trois fois de remettre cette inappréciable position entre les mains des Anglais, et ne céda, noblement indigné qu'il était, qu'à l'ordre exprès et réitéré du roi; quand je vous aurai montré le général gouvernant la Martinique avec ce mélange de douceur, de fermeté et de désintéressement qui a placé sa mémoire en si haute vénération dans toute la colonie, je vous aurai retracé les grands traits de sa vie publique,

et cependant je ne vous en aurai pas fait voir la plus belle partie. C'est dans son intimité qu'il faudrait contempler cet homme illustre, entouré de parents qui le chérissaient, de compatriotes qu'il accueillait avec une bienveillance incomparable et qu'il savait charmer par le récit des grandes choses dont il avait été le témoin ou l'acteur.

Mais il est temps de clore cette liste funèbre. J'ai hâte de terminer en reportant vos regards sur les acquisitions précieuses par lesquelles l'Académie a cherché à réparer quelques-unes de ses brèches. Cette année, vous vous êtes donné pour confrères des hommes remarquables dans l'histoire, la science et le sacerdoce. M. Courtois, curé de Pontarlier, l'un des membres éminents de notre clergé, vient d'être appelé au nombre de nos Académiciens honoraires. Un jeune historien, sur le zèle et le talent duquel vous avez tout droit de compter, M. Clovis Guyornaud, siége aujourd'hui parmi nous. Vous vous êtes aussi associé M. Gravier, qui s'occupe depuis longues années de recherches archéologiques sur notre province; enfin, M. l'inspecteur général Cournot, dont le monde savant connaît et admire les ouvrages, est devenu l'un de nos confrères.

En arrêtant nos regards sur tout ce qui nous reste, malgré nos pertes, en les attachant sur cette jeune génération qui se livre avec tant d'ardeur au travail de la pensée et qui promet de dignes successeurs à ses devanciers, nous devons encore, Messieurs, envisager le présent avec satisfaction, et saluer avec espérance l'avenir de notre beau pays.

POÉSIES,

PAR M. AUGUSTE DUSILLET.

I.

LE PETIT MENDIANT.

Inscription pour un tableau récemment exposé dans les salons du Louvre.

Pâle et chétif, aveugle et demi-nu,
Voilà ce pauvre enfant de tout Paris connu.
Chaque jour avec l'aube on le revoit paraître,
Et sur cette borne s'asseoir,
Attendant, le matin, un secours qui, peut-être,
N'arrivera que vers le soir.
Il tient un instrument dont la corde éraillée
Gémit à faux sous ses doigts engourdis.
Sa voix, par les frimas rouillée,
Répète, en chevrotant, un air du temps jadis.
Le malheureux! il chante, et la faim le dévore.
Pour obtenir l'aumône qu'il implore,
Il chante!... Et, libre enfin d'exhaler ses douleurs,
Tantôt, il baignera de pleurs
La froide paille de sa couche,
Lui qui semble du sort mépriser la rigueur.

Que de gens ont ainsi le sourire à la bouche,
Et le désespoir dans le cœur!

II.

STANCES.

—

Elle est à moi, cette beauté si fière
Dont j'ai longtemps éprouvé la rigueur.
De mon amour la fidèle prière
A su trouver le chemin de son cœur.

Oh! qui peindrait mes transports, mon ivresse,
Lorsqu'à ses pieds, où je m'étais jeté,
J'obtins un jour l'aveu de sa tendresse
Et le serment de sa fidélité.

Elle pleurait; mais, à travers ses larmes,
Brillait pour moi le plus tendre souris.
Elle tremblait... J'apaisai ses alarmes,
Et de mes soins un baiser fut le prix.

Fiers conquérants que la gloire environne
Et dont, au loin, le bon plaisir fait loi,
Vous qui portez le sceptre et la couronne,
Vous croyez-vous mieux partagés que moi?

III.

LES DEUX PAUVRES.

Boutade.

J'aimerais fort l'espèce humaine,
Si cette espèce n'avait pas
Tant de défauts, si peu d'appas,
Comme on le voit à chaque pas.

Je rencontrai, l'autre semaine,
Deux mendiants sur mon chemin.
L'un, faible et chargé d'ans, par ses cris lamentables
Implorait la pitié des âmes charitables,
Et tendait aux passants sa défaillante main.
L'autre, jeune et dispos, frais, joufflu, plein de joie,
Des montagnes de la Savoie
Accourait, fainéant et rusé pèlerin,
Et promenait de place en place,
Pour divertir la populace,
Sa marmotte et son tambourin.
Là, gisait la nature affaissée, enlaidie
Par les besoins rongeurs, l'âge et la maladie.
Ici, folâtrait la santé,
Et la jeunesse et la gaieté.
Le reste, hélas! faut-il que je le die?
Chacun, en s'approchant, donnait au Savoyard;
C'était un sou, c'était un liard,

Parfois même la pièce blanche;
Qui plus, qui moins.... ; mais, en revanche,
Chacun, à l'aspect du vieillard,
Fuyait, importuné d'un spectacle si triste;
Et, parmi la foule égoïste,
A peine si quelque fuyard
Lui jetait un : Dieu vous assiste!

Les fils d'Adam se ressemblent partout;
N'accordant rien aux pleurs de l'indigence,
Amusez-les, vous en obtiendrez tout.
O mes amis, la sotte engeance!

IV.

MINUIT.

Monologue lyrique.

—

UNE JEUNE FILLE.

Où suis-je? du hameau j'ai perdu le sentier.
Malheureuse! pas une étoile.
Le ciel est couvert tout entier
D'un sombre voile.

(On entend sonner l'heure dans le lointain.)

Un, deux, écoutons, point de bruit!
L'heure au loin sonne.... six, sept, huit;
Chut!... onze et douze : il est minuit.
Oui, l'horloge a sonné minuit.

trouvait alors le peuple sous les murs de ces forteresses où il venait timidement appuyer sa demeure ; le joug auquel les forçaient ces redoutables créneaux, tout se comprend, tout se voit, tout se lit dans les ruines qui couvrent nos provinces et l'Europe entière. Pareille aux preux de cette époque héroïque, la terre elle-même semble cuirassée, et son sein respire à peine sous un épais bouclier. A l'aspect de ces formidables débris, l'on devine des temps où la vie était dure et grande, où des alarmes marquaient les jours et les nuits, où les jeunes gens passaient leur vie dans la guerre, où les vieillards, les rois eux-mêmes, périssaient sur le champ de bataille. Ces temps et ces monuments arrêtent involontairement la pensée.

Les choses n'arrivent point au hasard parmi les hommes, et les plus mal ordonnées en apparence s'enchaînent fortement entre elles. La féodalité, dont ces vieilles ruines nous attestent encore l'existence et nous expliquent la nature, eut donc ses causes, ses nécessités ; elle ne commença pas tout à coup, et, comme tous les grands événements, sa naissance fut préparée pendant des siècles. Dans ce long enfantement, elle eût pu sans doute avorter ou se modifier, car plusieurs solutions sont toujours permises aux destinées humaines, et une cause première ne se développe entièrement qu'autant qu'elle se développe librement. C'est pourquoi il est impossible, même aux esprits les plus clairvoyants, d'apercevoir longtemps d'avance le sort des états. Quand les événements sont accomplis, quand les accidents fortuits, véritable action providentielle, qui en dirigent en partie

la marche, ont éclaté, on peut essayer de remonter à la source des choses, chercher quel a été l'enchaînement des faits, et démêler assez bien, par une savante analyse, les forces qui ont produit les résultats dont on est témoin. C'est ce que l'histoire n'a pas manqué de faire pour les temps féodaux, et cette époque, d'abord mal explorée, jugée avec passion, défigurée par l'esprit de système, au gré des préoccupations politiques ou religieuses, a été enfin mieux appréciée, et devinée dans sa grandeur comme dans sa faiblesse, dans ses vices et dans ses vertus, jugée ainsi que devraient l'être les vivants eux-mêmes, mais surtout comme doivent l'être les morts, sans colère et sans partialité. Ce n'est pas ce jugement que je veux recommencer, et je n'appelle devant moi ni les ducs, ni les comtes, ni les barons, ni les chevaliers, ni les princes; je respecte leur cendre et la laisse en paix. Les murs antiques de leurs châteaux, maintenant en ruines comme les restes de leur sang; les fiers créneaux qu'ils défendirent la hache et l'épée au poing, captivent seuls mon attention.

On connaît le moment où, dans nos provinces, le sol se couvrit de ces fières constructions. Ce temps est surtout celui des guerres du fameux comte Étienne contre le duc de Méranie, aïeul du comte Othon de Bourgogne.

Au moment, Messieurs, où je constate l'existence des châteaux féodaux, je fais retentir ici des noms célèbres, ceux des comtes de Bourgogne; mais je prononce aussi un nom moins glorieux, celui du dernier Othon.

L'existence des comtes de Bourgogne rappelle ces temps de franchise et d'entière indépendance où nos provinces constituaient un état libre ; le nom du comte Othon rappelle la perte de cette indépendance et le traité du 2 mars 1295, traité par lequel Othon fiançait sa fille Jeanne à l'un des fils de France et lui assurait en dot le comté de Bourgogne.

Vous savez, Messieurs, que cette nouvelle ne fut point accueillie sans consternation et sans colère. Une ligue puissante se forma sur-le-champ ; Jean de Bourgogne, sire de Montaigu, et son frère le comte de Montbéliard, en étaient les chefs ; tout leur en faisait un devoir, l'honneur, l'amour de la patrie et les droits éventuels qu'ils pouvaient conserver à la succession du Comté.

Ici se présente un fait qui, dans son éloignement, ne laisse pas que de saisir vivement l'esprit, fait souvent reproduit sur une plus grande échelle, dont le siècle présent a vu le retour, auquel la France dut ses plus sanglants revers, sous lequel même elle succomba dans ses dernières luttes contre l'Europe : l'or de l'Angleterre excitant et soutenant les divisions du continent. Deux choses m'étonnent également : d'avoir à parler de la politique anglaise à propos de quelques débris ignorés des châteaux féodaux de Franche-Comté, et d'en retrouver le germe, je me trompe, le principe, compris et appliqué comme au siècle présent, à une distance de six cents ans.

Édouard Ier., roi d'Angleterre, ayant appris qu'une ligue s'était formée dans le comté de Bourgogne contre la suzeraineté de Philippe le Bel, offrit son appui à cette

noble résistance, et vint gâter de son or le patriotisme des seigneurs francs-comtois.

Messieurs, je ne louerai point une pareille politique; mais je ne puis m'empêcher, en considérant le point de départ et en voyant le résultat, d'admirer l'effet d'une direction persévérante et toujours suivie, et j'aperçois que, pour les états, la source première de l'agrandissement, c'est la permanence des vues et leur parfaite harmonie avec l'intérêt et la situation des peuples.

Mais une histoire, une chronique, est destinée surtout à fournir à l'écrivain des exemples d'une nature moins élevée, et à l'initier plutôt aux usages et aux mœurs des époques et des peuples qu'il passe en revue, qu'aux grands événements du monde. Et cette étude ne manque pas d'attrait, car l'imagination est excitée par le passé comme par l'avenir, et quand une chose a cessé d'être, quand surtout le souvenir commence à s'en perdre dans la nuit des temps, on l'apprécie, on veut la revoir encore, la toucher, la connaître : c'est pourquoi tant de personnes s'intéressent aux vieux usages ; c'est pourquoi tant d'hommes d'un profond savoir usent leurs vies dans de pénibles recherches, et consacrent leurs veilles à reconstruire le passé qui se produit et nous emporte chaque jour sans que nous y prenions garde.

En m'occupant de l'histoire des châteaux féodaux, j'ai vu marcher devant moi les générations et je les ai surprises dans l'intimité de leur vie. Ici c'est un frère qui dispute à son frère une partie de l'héritage paternel, qui invoque l'autorité du suzerain, et, ce qui surprend davantage, l'autorité des lois ou des coutumes. Les ta-

bellions, les notaires, sont appelés, des actes sont dressés, des transactions sont proposées, des arbitres sont nommés ; mais leur sentence n'est pas toujours acceptée. Plus loin, les citoyens d'une grande cité se révoltent contre l'autorité ecclésiastique dont ils dépendent en partie ; celle-ci veut construire une forteresse sur une montagne voisine, et les seigneurs et les chevaliers du Comté accourent à la tête des bannières de la ville, pour démolir les constructions commencées. Une autre fois, c'est le sire d'Oiselay qui maltraite un abbé de St.-Paul, le menace de son épée, le charge de fers et le retient prisonnier ; mais alors les hauts barons Thiébault de Blamont, Henri de Montbéliard, Hugues de Chalon, Jean de Vienne, et d'autres encore, mandés par l'archevêque, obligent à réparation l'audacieux châtelain. Peu de temps après, au contraire, le château féodal de Montaigu est attaqué par les habitants de Vesoul, aidés et soutenus des sergents ou hommes d'armes du duc de Bourgogne ; les terres sont pillées, les blés sont moissonnés, des chênes sont abattus dans les forêts, et les habitants des villages relevant du sire de Montaigu sont emmenés prisonniers. On retrouve dans les vieilles chartes la manse et le chasal humblement appuyés aux fortes murailles qui les dominaient et les protégeaient ; le verger, les vignes, la chapelle dont souvent il ne reste plus de traces. Quelquefois le château vous apparaît dans toute son antique puissance ; vous avez le nom du seigneur suzerain, celui de son bailli, du châtelain, le nombre de ses sergents, l'état de son arsenal, celui de ses revenus ; vous le voyez d'abord bachelier, puis en-

suite il lève bannière et marche suivi de ses vassaux. Les plus grands noms du comté de Bourgogne passent devant vous ; les comtes de Montbéliard, les sires de Neuchatel, de Vergy, de Bauffremont, de Salins, de Joux, et tant d'autres, jettent sur le passé un brillant éclat. Les querelles des seigneurs entre eux, les guerres des princes ou des rois, prennent place aussi dans un cadre étroit en apparence ; on voit les seigneurs mandés par leurs suzerains, ils rassemblent leurs hommes, agitent leurs bannières, s'élancent sur leurs chevaux bardés de fer et partent pour les guerres lointaines.

D'autres souvenirs sont encore éveillés par ces intéressantes études : d'étranges faits sont constatés, et la sorcellerie, dont les absurdes et fébriles émotions tiennent une si grande place dans la vie du moyen âge, apparaît ici dans sa naïve crédulité. Ce ne sont pas les superstitions des grands personnages, les sortiléges des magiciens réputés, les aventures de Robert d'Artois et de la Divion, l'astrologie de Catherine de Médicis ; mais les superstitions du pauvre peuple, les apparitions diaboliques, les étranges marchés d'âmes et de corps, les sorts, les maléfices, le sabbat.

Quand la pensée se porte sur les temps de la féodalité, on est singulièrement disposé à les croire uniquement remplis par des faits d'armes et des guerres sanglantes, ou par des violences et des injustices continuelles. Un pareil jugement n'est point exact. De grands troubles, il est vrai, agitaient alors la France et les diverses régions de l'Europe ; les forces du pays, divisées en une multitude de princes ou seigneurs souverains, étaient

naturellement exposées à des chocs fréquents ; mais le besoin de justice est impérissable, et dans ces temps où l'on est si disposé à croire que les lois étaient complétement oubliées, elles furent souvent invoquées, non-seulement pour redresser ou arrêter des violences, mais encore pour fixer d'avance des droits, éclaircir les questions obscures et embarrassées des successions féodales, attribuer des indemnités et arrêter des envahissements. Dans le comté de Bourgogne, en particulier, on est frappé de ce fait, que les contestations tranchées par les lois, instruites par les arbitres, tiennent une place immense dans l'histoire des familles féodales ; et c'est le plus souvent par des pièces de procédure et par des actes publics, tels que reprises de fiefs, partages, testaments, donations, que l'on parvient à pénétrer dans l'histoire de ces temps reculés. La violence existait, je ne le nie point ; les hauts barons étaient fiers et prompts à s'irriter, ils revêtaient volontiers l'armure de fer, et le bruit des combats leur plaisait ; mais l'épée ne saurait trancher toutes les difficultés : les inimitiés éclataient entre des voisins également redoutables, et la guerre eût le plus souvent laissé la question indécise ; le lien féodal en étouffait alors le germe, ou du moins en suspendait les fureurs. Le seigneur suzerain intervenait, les amis étaient appelés ; la loi était invoquée, et il y avait ainsi plus de difficultés que de combats, plus de procès que de guerres. Remarquons encore que c'est surtout au manque d'équilibre dans le système européen que l'on doit attribuer les grandes guerres, qui fomentaient à leur tour des calamités intérieures. Pour la France, les invasions des

Anglais et les désastres de Créci et de Poitiers occasionnèrent les plus grands maux ; pour le comté de Bourgogne, ce fut sa position incertaine entre deux puissants royaumes qui en convoitaient la possession avec une égale ardeur ; aussi ne connut-il la paix et une prospérité véritable qu'à dater du jour où il fut à jamais réuni à la France.

Ces fiers barons, dont on aime à suivre les traces dans la vie, se heurtent enfin à la pierre du sépulcre ; ils trébuchent et tombent. Pour eux se dresse alors un monument, pour eux la terre qui les recouvre est choisie, et leurs restes viennent orgueilleusement s'abriter sous la voûte de l'antique abbaye dont ils furent souvent, et tour à tour, les gardiens ou les spoliateurs. C'est là, Messieurs, qu'on peut encore quelquefois les retrouver ; c'est là qu'on peut découvrir, sous la poussière des ruines, de précieuses inscriptions, vieux souvenirs des temps passés, documents irréfragables pour l'histoire. Singuliers contrastes ! écrits par la mort, ils semblent impérissables ! Je me trompe, ils connaissent aussi l'outrage, ils périssent à leur tour, ces froids et durs monuments de granit, non sous les coups du temps qu'ils sauraient braver, mais sous les coups de l'homme. Quand on parcourt nos campagnes, nos cités, veuves de leurs plus illustres monuments, quand on fouille dans les débris amoncelés par le vandalisme, on s'étonne de trouver des ruines sous d'autres ruines, et partout des traces d'une inconcevable fureur. Souvent la pierre tumulaire a été soulevée et brisée ; les inscriptions, les écussons gravés sur les murailles, au haut des portiques, ont été effacés et mu-

tilés, et le pieux amateur d'antiquités déplore ces attentats sacriléges. Naguère j'allais chercher, aux lieux où fut la fameuse abbaye de Cherlieu, les tombeaux des sires de Montaigu. Des tombeaux! un peu de cendre! Pourquoi les demander à ces lieux d'où les monuments les plus durables ont disparu, et où l'œil cherche en vain la magnifique basilique dont il retrouve à peine des traces? Quelques pans de murs incessamment ébranlés par le fer du démolisseur, une fière ogive qui s'élève solitaire dans le ciel, des oiseaux dont les troupes éperdues volent autour de ces murs lézardés, et poussent des cris comme s'ils redemandaient leur antique demeure; des débris que la charrue tourne et retourne; voilà, Messieurs, ce que l'on trouve encore aujourd'hui, ce que bientôt on ne verra plus! Une impression mélancolique s'empare du cœur à l'aspect d'une si grande désolation, et l'on s'étonne qu'un pays si désert, qu'une vallée égarée si loin au milieu des bois, que de vieux et silencieux cloîtres, n'aient point échappé aux orages de nos révolutions, aux haines du siècle!

Un autre jour, je dirigeais mes pas vers Faverney où je savais que Jean de Bourgogne avait choisi sa sépulture. Ici, l'antique chapelle est encore debout; mais quels outrages lui ont prodigués de ridicules réparations, et avec quelle douleur le regard s'arrête stupéfait et blessé à l'aspect de ces colonnes grecques, de ces chapiteaux corinthiens supportant des voûtes gothiques! Mais c'était un tombeau que je venais chercher, je détournai les yeux et je poursuivis mon exploration. Une porte s'ouvrit devant moi; j'entrai dans une chapelle

abandonnée, humide, délabrée ; mon guide me dit : voilà la tombe de Jean de Bourgogne, et je lus sur une pierre fixée dans le mur :

« L'ans de Nostre Seigneur 1373, au mois de dé-
» cembre, le jour de saint Nicholas, est trespassé très-
» noble hom Jean de Bourgoigne, et fut à ses obsèques
» très-excellent prince messire Philippe, fils du roi de
» France, duc de Bourgoigne. »

Naïve et orgueilleuse épitaphe ; illustre mort, plus illustre témoin !

Où donc, demandai-je alors, est le sarcophage ?

Mon guide, étendant une seconde fois la main, me montra une place vide dans le mur.

Ainsi les cendres de très-noble Jean de Bourgogne, l'un des derniers représentants mâles de cette grande famille sous laquelle le Comté avait respiré l'air de la nationalité et de l'indépendance, du descendant d'Otton-Guillaume, avaient été dispersées, livrées au vent ; et sa tombe béante, son inscription solitaire, la chapelle délabrée où brûlaient autrefois de nombreuses lampes, où priaient sans cesse de saints religieux, témoignaient des vanités de la vie, de l'oubli des hommes, de la violence des commotions politiques !

Mais, Messieurs, ce ne furent point ici les plus rudes coups qui frappèrent ces illustres familles. Un peu de poussière troublée dans son repos, un froid monument dérangé après des siècles, des ossements outragés, à qui cela importe-t-il ? Les études des savants en deviennent sans doute plus difficiles, le pieux respect des nobles âmes pour la cendre des morts est profondément blessé ; mais

ceux à qui s'adressent ces outrages, s'en ressentent-ils? s'en inquiètent-ils?..... Leurs descendants connurent d'autres blessures, et plus profondes, et la province elle-même souffrait alors de grands maux, des maux dont les historiens se souviennent, et que le voyageur peut deviner à l'aspect de ces nombreuses et antiques ruines qui couvrent le sol natal. Ces forteresses démantelées, ces tours à moitié renversées, ces murs gigantesques dont les débris s'élèvent délaissés sur le sommet de nos rochers, ne proclament-ils pas de grandes guerres, des revers terribles? ne rappellent-ils pas les funestes invasions de la Franche-Comté par Louis XI? C'est alors, en effet, que tombèrent une première fois les châteaux féodaux de la province. Pour assurer la soumission du pays, on dut commencer par ruiner ces forteresses, vastes nids d'aigles où s'abritaient les défenseurs, d'où ils s'élançaient pour l'attaque.

Pour signaler à votre mémoire des noms connus, des lieux voisins, je rappellerai les siéges de Montfaucon, de Chemilly, de Roulans, de Belvoir, de Joux, qui coûtèrent tant de peines et de sang à l'ennemi. Mais surtout je n'oublierai point Oiselay, où une noble dame, une héroïne, fit revivre par ses actions le brillant courage de Jeanne de Montfort, d'Adélaïde Duguesclin. Ayant vu son mari tomber sur la brèche, elle accourt, pousse le cri de guerre franc-comtois, *Saint-Georges!* renverse un soldat ennemi, lui arrache sa lance et rejette les assaillants dans le fossé!

Ne paierai-je point aussi un tribut d'admiration aux nobles victimes de cette sainte guerre, et surtout au va-

leureux Chrestien de Digoine, décapité sur les murailles de Châtillon pour les avoir défendues jusqu'à la dernière extrémité; puis à Guillaume de Vaudrey, pris à Faucogney et transporté à Luxeuil pour payer de la vie sa fidélité à sa patrie.

Je pourrais encore, Messieurs, vous parler d'autres guerres, vous rappeler d'autres désastres, et la vue de ces ruines m'inspirerait encore d'autres cris de douleur ou d'admiration; mais je dois être court, et surtout je songe que des membres de cette Académie se sont imposé la glorieuse tâche d'écrire l'histoire de la province; que déjà ils ont publié d'importants travaux, et que c'est surtout dans leurs écrits que l'on doit en chercher les détails.

Pour moi, je n'ai pu songer qu'à vous en présenter ici les phases principales, en les rattachant au souvenir de ces châteaux féodaux qu'on ne peut regarder sans songer aux temps anciens. Ils naissent et grandissent avec une époque, diminuent et périssent avec elle, et le jour où une brèche s'est faite dans leurs murs, une brèche plus large a été faite à la féodalité. On voit bientôt les grandes familles perdre de leur splendeur; elles subsistent encore, mais, pareilles à ces tours qui déjà ne les abritent plus, elles présentent l'image d'une lente et inévitable destruction. Les grandes seigneuries se partagent, se subdivisent entre des familles souvent nouvelles; le vieux château isolé sur la montagne voit se disperser les terres qui relevaient de sa puissance; des friches l'entourent de toutes parts; la manse et le chasal le quittent et descendent dans la plaine où la sécurité semble renaître; les

ronces et les épines croissent aux pieds de ses murailles; le lierre se suspend à ses créneaux, et le vautour niche parmi ses ruines.

C'est qu'aux temps féodaux, temps héroïques de notre société, ont succédé les temps modernes, temps de paix, de sécurité, de travail; temps d'égalité, où la puissance a quitté les individus et s'est concentrée au sommet de la société pour se partager ensuite entre tous les citoyens. C'est qu'on est arrivé à des jours de liberté qui en prédisent de meilleurs; c'est que la hiérarchie sociale s'est profondément modifiée et que des droits nouveaux ont surgi. Mais, comme on devait s'y attendre, et je puis en placer ici la remarque, souvent alors les droits anciens furent jetés dans un trop profond oubli. Il y a un certain droit attaché aux positions éminentes, aux services rendus, aux honneurs possédés, droit qui ne peut sans doute mériter aucun privilége, mais que ne doit atteindre aucune répulsion : c'est le droit au souvenir. Le souvenir sera toujours une grande et utile chose pour un peuple; et déjà nous sommes au temps où ce n'est plus démériter que d'avoir mérité : le culte de la famille commence à renaître; on veut se glorifier dans son fils, on veut se glorifier dans son père : on le doit, on le peut sans danger..., il y aurait danger à ne pas le faire.

DISCOURS DE M. JOBARD,

AVOCAT-GÉNÉRAL,

SUR LE DUEL JUDICIAIRE.

Messieurs,

Ce fut, au temps de la société féodale, un singulier spectacle que celui des mœurs judiciaires. L'épreuve par le feu ou l'eau bouillante, consacrée d'abord comme jugement de Dieu, commençait à vieillir; on lui substitua le combat. Cette nouvelle forme de procès dut séduire un peuple qui aimait la bravoure : elle fit chez nos aïeux de rapides progrès. Les plaideurs combattaient entre eux, combattaient avec les témoins, combattaient contre leurs juges. *Si les choses sages ici-bas sont souvent conduites avec folie, il est aussi des folies qui parfois sont réglées avec sagesse* (1). Le combat judiciaire eut sa jurisprudence et ses lois.

A l'époque où cet usage était en pleine vigueur, un débat, quel qu'il fût, pouvait aboutir à une bataille. Elle décidait du bon droit, elle constatait l'innocence ou le crime. Tous ceux qu'un intérêt d'argent, qu'une accusation, amenaient devant le juge, étaient admis à jeter le défi ou exposés à le subir.

Le seigneur, quelquefois, aux prérogatives de son

(1) Montesquieu.

fief ajoutait celle de combattre par des champions. Les vieillards, les enfants, les infirmes, justement excusés, avaient aussi les leurs. La loi de l'Eglise imposait aux moines l'horreur du sang : ils empruntèrent des mains étrangères pour le répandre. Les femmes ne se battaient pas, on se battait pour elles. La défense de leur cause, dans ces temps de dévouement chevaleresque, dut exciter une généreuse envie. Le désir de plaire a produit cet esprit de galanterie qui *n'est pas de l'amour* (c'est Montesquieu qui l'a dit), mais *le perpétuel mensonge de l'amour*.

A côté des droits du sexe et de l'âge, venaient se placer les priviléges de la naissance et du rang. Le serf ne pouvait provoquer l'homme libre ; le bâtard, l'enfant légitime. Les gentilshommes, entre eux, combattaient avec leurs armes ; les vilains n'avaient que le choix des bâtons. Le gentilhomme entrant dans la lice baissait sa visière. Le vilain combattait à visage découvert ; seul, il était exposé à y être frappé, et le gentilhomme, jamais. Aussi, orgueilleux que nous sommes, tenons-nous encore à être battus à la façon des nobles. Un coup d'épée honore, un coup de bâton humilie. Une blessure faite ailleurs qu'au visage peut n'être qu'une injure légère, et le plus léger soufflet est toujours un profond outrage. Ces traditions d'*honneur*, la sagesse de la postérité les a fidèlement gardées.

Le juge présidait à toutes ces pratiques barbares. Son autorité modérait la force ; elle assurait par des précautions, souvent minutieuses, la loyauté du combat ; elle essayait d'y maintenir l'égalité des chances.

Un gant jeté à terre et relevé par l'adversaire devenait le gage de bataille ; ou bien, l'accusateur imputait publiquement le crime, l'accusé répondait par un démenti. Le démenti donné rendait aussi le combat inévitable.

Les parties étaient mises alors sous garde sûre. Au jour marqué, elles reparaissaient à jeun devant le juge, et prenaient leur repas sous ses yeux, comme si, dans la lutte qui se préparait, on eût tenté, par des parts égales d'aliments, de balancer les forces. Amenées dans le champ clos, à genoux, une main étendue sur la croix, elles prenaient Dieu à témoin de la justice de leur cause, elles juraient en outre de ne surprendre la victoire par aucun sortilége. A la suite de cette cérémonie, on leur faisait déposer leurs vêtements. Des gens de justice réglaient les armes. Un prêtre assistait les combattants, recevait leur confession, mêlait ses prières aux leurs. Tous ces préliminaires remplis, des hérauts invitaient le peuple au silence, et par trois proclamations annonçaient le combat.

Tantôt il avait lieu à outrance, et tantôt n'excédait pas le nombre de coups indiqués par le cartel. Les combattants prononçaient-ils quelque parole de paix, la lutte était suspendue à l'instant. Mais on constatait exactement leur attitude et leur position respective, on avait soin de les leur faire reprendre si la trêve était sans résultat. Le combat se poursuivait alors jusqu'à ce que, vaincue par la fatigue, l'une des parties désertât la lutte ou tombât terrassée par les coups. Le plaideur qui succombait dans cette épreuve, subissait la vieille maxime : *les battus paient l'amende.* L'accusé vaincu était exposé

sur la claie, traîné hors du camp, et, selon la nature du crime, mis à mort ou mutilé par des tortures. Quand, dans une affaire capitale, sa défense avait été confiée à un champion, il était gardé loin du champ clos. La corde au cou, comme aujourd'hui, dit-on, dans le Céleste Empire, il attendait l'issue du combat : justice était faite aussitôt... Et de plus, on coupait le poing au champion; ce fut le moyen imaginé pour exciter son ardeur et garantir sa fidélité. Les femmes étaient réservées à un autre genre de supplice : on ne les pendait pas, on les brûlait.

Un fait contesté en justice se prouvait par deux témoins. Si le plaideur à qui l'un des témoins avait été contraire redoutait le témoignage de l'autre, il l'appelait aussitôt au combat. Le témoin, dans le principe, fut forcé de répondre au défi ; quiconque se présentait pour affirmer la vérité par le serment, devait être prêt à la soutenir par les armes. Plus tard, on comprit que des témoins, quel que fût leur amour de la vérité, se passionnaient peu pour une querelle qui n'était pas la leur. Provoqués, ils furent libres de combattre eux-mêmes ou de laisser le soin de combattre à la partie qui les avait appelés. Si celle-ci triomphait, ils étaient tenus pour véridiques, autrement réputés menteurs.

Cette fureur de combattre, qui n'épargne pas les témoins, se montre plus hardie et va atteindre plus haut. Le juge, à son tour, se voit forcé de descendre dans l'arène, et, les armes à la main, vient justifier sa sentence.

La justice était rendue au nom du seigneur, par les

pairs ou hommes de fief qui composaient sa cour. Appeler du jugement, c'était jeter au juge un défi; c'était, selon les idées de l'époque, lui imputer de la corruption ou de la méchanceté. L'appel donc n'eût pu remonter jusqu'au seigneur sans insulte et même félonie de la part du vassal, sans scandale énorme de la part des roturiers ou *hommes de néant*. A ceux-ci tout recours était même interdit, s'ils ne tenaient de quelque chartre le droit de se battre : « *entre toi seigneur et ton vilain*, » dit un vieux chroniqueur, « *n'y a-t-il autre juge fors Dieu.* » Les pairs furent les seuls qu'on dut prendre à partie. Quant au seigneur, il recueillait les amendes et autres épaves; c'était la part qu'il s'était faite dans le combat.

L'appel n'était pas permis à tous. C'est chez nous une opinion commune que les grands intérêts ont droit à de grandes garanties. La logique du vieux temps ne procédait pas ainsi. Un condamné à mort, par exemple, était irrévocablement jugé. Il était suspect de chicane; tout appel de sa part eût été traité avec mépris, comme un prétexte misérable employé pour gagner du temps et prolonger sa vie.

La victoire remportée sur le juge brisait son jugement et laissait indécis le droit des parties : tout devait recommencer entre elles. Cette procédure d'autrefois, si énergique dans ses moyens, si simple en apparence, avait aussi ses embarras et ses lenteurs. Plus d'un incident compliquait sa marche. Seulement on ignorait les condamnations aux dépens, devenues une des plaies de la justice moderne; et les plaideurs, livrés à eux-mêmes

ou sans autres avocats que leurs champions, échappaient à cet essaim de praticiens qui s'abattit sur le prétoire, dès qu'au lieu de combattre on écrivit.

Tel fut, Messieurs, le combat judiciaire. Je n'ai décrit que ses cérémonies principales, et déjà peut-être, impuissant à les rajeunir, ai-je à me reprocher des détails dont l'intérêt historique excuse à peine l'aridité. Tacite raconte que, chez les Germains, les familles guerroyaient entre elles pour des meurtres ou des vols, et que, par l'issue d'un combat singulier, on pronostiquait le sort d'une guerre entre deux peuples. Cette pratique du combat, selon les uns, importée du Nord dans l'Allemagne, se serait répandue dans la Bourgogne, de là dans la France et le reste de l'Europe. D'autres, plaçant son berceau dans la Bourgogne, l'ont imputée à la loi de Gondebaud. Je laisse aux savants ce débat.

Sans doute un pareil usage eut son principe dans un sentiment religieux. Aux yeux d'hommes égarés par la superstition, le dessein de Dieu toujours éclatait dans l'événement d'un combat. D'autres causes, cependant, ont pu influer sur son origine, ses progrès, sa durée. Toute puissance publique doit assurer protection et sécurité; c'est le but de son institution : le pouvoir féodal ne suffisait point à cette tâche. Eparpillé, pour ainsi dire, sur le sol, fractionné à l'infini, au milieu de toutes ces rivalités ambitieuses qui se le partageaient, il rencontrait à chaque pas des obstacles et manquait de force pour les vaincre. Puis ces cours, arbitrairement convoquées par le seigneur, ces vassaux qui souvent n'y étaient amenés que par leur intérêt ou l'ambition de

plaire à un suzerain, tout ce semblant de justice, était peu propre à attirer la confiance. Dans l'insuffisance des garanties publiques, la force individuelle reprend son empire. Ceci, Messieurs, expliquerait peut-être et ces guerres privées qui dans l'histoire de la féodalité occupent une si large place, et le combat judiciaire qui les prévint quelquefois, car il réduisit des cas de guerre aux simples proportions d'un procès, soumettant ainsi à la loi commune des seigneurs qui prétendaient fièrement traiter entre eux de puissance à puissance, et régler leur querelle par le droit des gens.

Quelle que soit la valeur de ces réflexions, toujours reste-t-il certain que l'usage du combat judiciaire, favorisé par la brutalité des mœurs, avait jeté en France de profondes racines. On s'étudiait à corriger ses excès, chaque fois qu'une lueur de bon sens pénétrait d'épaisses ténèbres. Louis le Gros l'avait restreint. Saint Louis l'abolit entièrement dans ses domaines. Trop faible pour contraindre ses barons à l'obéissance, il les trouva trop peu généreux pour l'imiter. La plupart maintinrent dans leurs terres une procédure qui, en accumulant les amendes, enflait leurs profits de justice. Dès qu'un abus a pris droit de conquête et de possession, la réforme même la plus utile est toujours lente à l'atteindre. Cependant, toutes les résistances qu'opposaient ou l'habitude ou l'intérêt sont tombées peu à peu, et le temps a effacé de notre sol jusqu'aux derniers vestiges de ces coutumes sauvages.

Je me trompe, Messieurs; n'ont-elles pas légué à notre âge un atroce préjugé qui, malgré les lumières auxquelles

notre siècle prétend, livre parfois la justice au caprice du hasard ou la soumet aux calculs de l'adresse ou de la force; qui, dans un pays d'égalité, dénoncera à la sévérité des lois quelques coups, entre gens obscurs, échangés dans la chaleur d'une querelle, et, privilégiant des conditions sociales plus élevées, couvrira de sa protection l'homicide? N'ont-elles pas légué ce préjugé impie qui, dans une société où le sentiment religieux se ranime chaque jour, ose proclamer encore que la vengeance est un besoin et le meurtre un droit?...

Le duel, en effet, devenu heureusement plus rare, nous apparaît comme le reflet des mœurs incultes et rudes d'une époque qu'un intervalle immense sépare de la nôtre. Cet appel à la violence, ce dédain pour les décisions régulières de la justice, se reproduisent parmi nous dans des cas dont notre susceptibilité veut rester seule arbitre. A notre façon d'apprécier certaines injures, on reconnaîtrait aisément l'influence des sentiments et des idées d'autrefois. Quelques-unes des formes du duel étaient celles du combat judiciaire; et, en dépit de cette constitution de Charlemagne qui prescrivait à tous de se servir de bâtons, l'emploi des armes a été et demeure le seul moyen de venger noblement l'offense. Ainsi, je me fais illusion, ou cette voix de l'honneur à laquelle certains hommes croient encore obéir, c'est un cri de barbares qui, de siècle en siècle, a retenti jusqu'à nous.

Nous, dont l'esprit moqueur ne fait comparaître le passé que pour rire de ses travers et le juger de haut, nous acceptons une de ses plus grossières erreurs; puis, quand tout conspire contre elle, je ne sais quel amour-

propre aveugle, quelle fausse bravoure, s'obstinent et la défendent. Faut-il s'étonner de cette résistance? Messieurs, tout enseignement moral risque d'être stérile, s'il n'appelle à son aide l'autorité de l'exemple. Pour le plus grand nombre, la fidélité aux préceptes répond seule de leur mérite. De nos jours, les faits trop souvent sont en désaccord avec les maximes. Plus d'un philosophe peut-être, dans le calme de ses méditations, écrira contre le duel des vérités éloquentes, qui le premier, provoqué ou provocateur, se soumettra à l'opinion vulgaire et abdiquera sa pensée. Cette heureuse alliance de la liberté dans l'esprit et de la sagesse dans les mœurs, privilége des caractères d'élite, ne se produit guère que par de rares exceptions. Nous sommes fiers, Messieurs, des progrès de notre civilisation, nous le sommes à juste titre : le génie des sciences et des arts, chaque jour, ajoute à leurs conquêtes et fait admirer des merveilles; mais la raison s'avance lentement sur leurs pas.

UNE PETITE ÉPITRE A MOLIÈRE,

A PROPOS DE SA STATUE,

PAR M. CH. VIANCIN.

Sur l'art de trouver la rime
Toi qu'interrogeait Boileau,
Toi qui montas à la cîme
Du vrai, du juste, du beau,
Molière, viens à mon aide;
Non pour que la rime cède,
Car elle arrive à foison;
Mais pour apprendre à ma veine
Trop souvent légère et vaine
L'art de trouver la raison.

Viens m'enseigner à bien dire
Quelque bonne vérité,
Qui, s'il se peut, tourne au rire,
Plutôt qu'à la gravité.
Le rire nous abandonne,
Et certes je m'en étonne
Tous les jours, à chaque pas.
Car, les nouveaux ridicules
Des anciens frappants émules,
Dieu merci, ne manquent pas.

Certains de tes caractères
Plus que jamais sont tranchants.
—Arnolphe aux conseils austères
Fait des sermons fort touchants;
Agnès devient Célimène,
Arsinoé très-humaine;
Dorine apprend maints secrets;
Don Juan dans le scandale
Va d'un train que rien n'égale;
Tout le monde est en progrès.

Dédaignant toutes les plaintes,
N'examinant jamais rien,
Sans raisonner, nos Philintes
Affirment que tout va bien.
Maint Alceste, un peu farouche,
Croit pouvoir fermer la bouche
Aux optimistes menteurs;
Mais le bon sens du vrai sage
N'est pas toujours le partage
De nos grands réformateurs.

Diafoirus, près du malade
Qu'il va voir soir et matin,
Fait toujours docte parade
De son grec, de son latin.
La vieille maman Pernelle
Défend toujours avec zèle
Un dangereux protégé;
Et, malgré l'expérience,

Aveugle en sa confiance,
Orgon n'est pas corrigé.

Il vit toujours l'hypocrite,
Sujet de ton grand tableau;
Dieu sait tout ce qu'il abrite
Sous les plis de son manteau.
C'est bien lui : — d'abord flexible,
Doux, caressant, — puis terrible,
Changeant tout son miel en fiel;
Et se faisant dans ce monde
Rond visage et bourse ronde,
En ne parlant que du ciel.

Tu crois avoir, de l'avare
Quelque peu chargé les traits;
Mais son type n'est pas rare,
Il a ses vivants portraits;
Et, dans la classe opulente
Où la soif d'or est brûlante,
Je sais plus d'un Harpagon
Qui mourrait sur sa cassette
De peur de payer sa dette
Au successeur de Purgon.

Si l'on rit du misanthrope
Contre le monde irrité,
De nos jours le philanthrope
A bien son plaisant côté.
Dans les publiques détresses,

Il n'est bruit que des largesses
De ces fameux bienfaiteurs;
Mais la misère importune
Reste, souffre; — et la fortune
Sourit aux distributeurs.

A ton bourgeois gentilhomme
Il manque certain pendant :
Je veux l'indiquer en somme
Par un contraste évident.
La caste autrefois si fière
Devient ignoble épicière,
Et vend peut-être à faux poids;
Et ses façons de vilaine
Font penser à mettre en scène
Le gentilhomme bourgeois.

Devenir femme savante
N'est, ma foi, plus un travers.
Peut-être que ta servante
Aujourd'hui ferait des vers.
Pour former nos demoiselles
Le savoir joint ses ficelles
Aux étreintes du lacet,
Et déjà, bien sérieuse,
Siége à Paris, sur causeuse,
L'Académie en corset.

Que nos écrivains en herbe
De vanité sont imbus!

Quel ton railleur et superbe
Chez nos Trissotins barbus !
En face de ton image
Plus d'un gonfle son visage
D'excessif amour de soi,
Et dit en dressant la nuque :
« Serviteur, vieille perruque,
» Nous irons plus loin que toi. »

Tu nous a peint les alarmes
D'un malade bien portant,
Qui fait rire encore aux larmes
Le spectateur qui l'entend.
Combien d'autres maladies
En charmantes comédies
Se traduiraient sous tes doigts !
Que n'es-tu là pour nous faire
Le grand homme imaginaire,
Malgré l'embarras du choix !

Tu trouverais des modèles
Chez nos modernes Solons,
A leur poste moins fidèles
Qu'aux appels de maints salons.
Tel qui s'étale à la chambre,
Tout bouffi d'en être membre,
Parlant plus ou moins français,
Est entré... par la cuisine :
L'amphytrion où l'on dîne
Est le plus sûr du succès.

Que n'avons-nous ton Sosie
Dans notre monde nouveau!
De piquante poésie
Déborderait son cerveau.
Hauts comiques et grotesques,
Scènes graves et burlesques,
Grossiraient son calepin.
Et des basses fourberies
Aux plus nobles tromperies
Nous verrions monter Scapin.

Oui, de toutes les figures
Qui t'ont fait peindre ou rêver,
Nous avons force doublures;
Mais la tienne, où la trouver?
Avec ce bronze insensible,
Qui de toi rend le possible,
On ne t'a pas refondu.
Rien, même à l'Académie,
N'a remplacé ton génie,
Et le moule en est perdu.

OUVRAGES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION.

RAPPORT DE M. CLERC, PÈRE,

SUR UN LIVRE DE M. GUILLAUME.

MESSIEURS,

Vous m'avez confié l'analyse d'un ouvrage composé par M. Guillaume, docteur-médecin à Moissey, département du Jura, ouvrage intitulé *Physiologie des sensations*. Quoique l'auteur n'en soit encore qu'à son premier volume, il a fait prier l'Académie de lui en manifester son opinion. C'est pour seconder ce désir que vous m'avez chargé de présenter un rapport qui devançât votre jugement.

Ce livre, Messieurs, est en entier dévoué au matérialisme. M. Guillaume ne le dissimule pas; il s'en glorifie même, et voilà pourquoi il l'intitule *Physiologie des sensations*. En effet, dans un ouvrage intégralement consacré à la physiologie, les sensations ne sont point des opérations de l'esprit; la physiologie ne reconnaissant point d'esprit à l'homme, la sensation s'y arrête nécessairement à l'organe corporel qui a été frappé par l'objet extérieur. Le docteur Guillaume ne veut pas autre chose.

Ceci, Messieurs, m'oblige de vous prévenir que mon

travail ne sera pas un rapport proprement dit, c'est-à-dire un exposé simple des idées du physiologiste. Comme la question est déjà préjugée dans vos esprits, en ce que vous êtes bien notoirement ennemis du matérialisme, notre langage ne peut être ici que critique et improbateur. C'est aussi ce qu'il sera, sauf les bornes et les égards que s'impose une Société savante envers un auteur, quel qu'il soit, qui lui adresse son livre, avec prière de le juger.

Il faut également, comme ce livre est tout de physiologie, nous fixer sur la différence entre cette science et la psychologie, son antipode. La psychologie, qui professe la spiritualité de l'âme, n'est pas exclusive de la physiologie humaine; elle la reconnaît avec toute son importance dans l'anatomie, la médecine et autres connaissances analogues, en attribuant toutefois à la psychologie le domaine de l'âme; au lieu que les physiologistes ne veulent point d'un semblable partage. Ces docteurs, et notamment M. Guillaume, prétendent que tout ce qui semble en nous moral et intellectuel, est de la matière non moins que nos productions les plus grossières.

Les psychologistes disent que probablement le principe de la substance spirituelle réside dans un point particulier du cerveau, sans attacher à cette localité une influence fatale. M. Guillaume, au contraire, soutient que ce qui pense en nous c'est le cerveau tout entier, l'encéphale, la matière cérébrale, et que toutes nos opérations mentales s'y logent comme autant de foyers distincts et séparés les uns des autres. Telle est sa physiologie mise en opposition avec la psychologie.

Ce n'est pas que les psychologistes n'aient offert bien des singularités dans leur doctrine. Nous devons en parler pour donner l'historique de cette science, et sans aucune intention de blesser personne; nous devons en parler parce que la physiologie ne peut pas être nommée sans rappeler le nom et l'idée de psychologie.

Le matérialisme attaque de front l'immortalité de l'âme, Messieurs. Si l'âme n'est pas une substance simple, si elle est composée de parties, elle doit se dissoudre quand le mouvement des éléments physiques cessera par la mort de l'individu. C'est ce que nos psychologistes, MM. Cousin et Jouffroy, professent très-clairement. Si l'âme, disent-ils, est matérielle, elle est destinée à périr. Mais *quid* si elle est immatérielle ? Leur solution est alors *qu'elle peut ne pas périr*. On dit qu'elle le peut, mais non qu'elle le fera; ce n'est qu'une possibilité. Pourquoi ce doute, en d'autres termes ? Au profit de qui sera-t-il résolu, surtout par la jeunesse, dont les passions lui donnent intérêt à ce que tout meure avec le corps? La morale n'aurait donc guère gagné à l'abolition du sensualisme, et la source des désordres publics et privés serait bien peu tarie !

La psychologie était dans cet état lorsque M. Cousin donnait, en 1824, ses leçons à la Sorbonne sur Kant, et lorsqu'en 1826 M. Jouffroy publiait sa remarquable préface en tête de la *Philosophie morale de Dugald-Stewart*.

C'est ce qui excita, en 1828, une spirituelle réplique de la part du duc de Broglie, dans sa réfutation du matérialisme de Broussais.

M. le duc s'y exprime de la manière suivante :

« Le sort de la psychologie ne dépend en rien de l'exis-
» tence de l'âme, de son existence à titre d'essence,
» d'être, d'entité réelle et distincte du corps. Supposez,
» ce qu'à Dieu ne plaise, que l'âme fût matérielle, et
» rien de plus; l'étude des facultés dont elle est pourvue
» et des lois qui les régissent, demeurerait ce qu'elle est,
» sans rien perdre ni gagner à cette triste découverte.
» Il s'ensuit également qu'en donnant à cette science le
» nom de psychologie, on s'aventure plus que la pru-
» dence philosophique n'autorise à s'aventurer; l'appeler
» science de l'âme, c'est affirmer tout d'abord que l'âme
» existe, ce dont la simple psychologie ne sait encore que
» dire (1). »

Tel est, Messieurs, l'effort pénible avec lequel la philosophie secouait, il y a vingt ans, le joug du sensualisme pour arriver à l'immortalité et même à l'existence de l'âme. Si elle eût persévéré dans ces conditions, nous aurions en psychologie une science purement hypothétique, et laissant dans notre esprit un plus grand vide que le sensualisme même.

Enfin, M. Jouffroy, pressé de se déclarer, l'a fait, en 1832, d'une manière complète; il a, dans un discours imprimé seulement depuis sa mort, rendu un hommage exprès à la spiritualité de l'âme. Peut-être même a-t-il dépassé le but dans ce discours; son système est non-seulement que notre âme est spirituelle, mais que le

(1) *Revue de Paris* pour 1828.

mouvement, la force vitale, est d'une autre nature chez l'homme que chez les animaux, et que, matérielle dans ceux-ci, elle est spirituelle dans celui-là. C'est, à ce qu'il nous semble, passer d'une extrémité à l'autre. Il est très-possible que la respiration dans l'espèce humaine ne diffère pas en nature de ce qu'elle est chez les bêtes ; cette identité ne préjudicie point à la spiritualité humaine, qui consiste, comme dit Cicéron, dans le souffle divin dont l'origine ne se trouve point sur la terre. Ce souffle n'a rien de commun avec l'élément vital tel qu'il est compris par tout le monde.

Cependant, Messieurs, le mieux n'étant pas toujours l'ennemi du bien, saisissons avec empressement ce riche complément donné à la psychologie par ses adeptes les plus célèbres, et, maintenant que le terrain jusqu'alors si raboteux de cette science est aplani, soyons tout à la physiologie de M. Guillaume.

Commençons par prendre droit de l'aveu qu'il fait sur la longue possession où est le genre humain du spiritualisme. On apprendrait de M. Guillaume, si on ne le savait pas, que Pythagore, Platon, Aristote et Zénon, sont les chefs de l'école psychologiste ; les Romains n'ont point dégénéré des Grecs, témoin ce même Cicéron, où nous trouvons tout ce que les Grecs en ont dit, et qui y joint son propre suffrage. Viennent ensuite les textes de l'Évangile, et les millions de personnes qu'ils ont réunis, sans parler des écoles philosophiques qui y ont été et y sont conformes. Tout cela constitue un ensemble de possession en faveur du spiritualisme, que n'altère point la dissidence de quelques

individus, ou même de quelques époques à travers les siècles ; l'universalité que nous invoquons ne devant être que morale.

Or, chacun connaît l'avantage de la possession, cette patronne du genre humain : c'est de rejeter sur celui qui la combat le fardeau de la preuve contraire.

M. Guillaume nous avertit que nous allons trop vite, et qu'il eût fallu préalablement décrire la forme et le style de son livre.

Volontiers ; ce livre est censé écrit à Moissey, domicile de l'auteur ; il se compose d'une petite préface et de longs chapitres, qui sont autant de lettres adressées à un jeune étudiant en philosophie à Paris. Ce jeune homme porte le nom de *A B C*, pour signifier qu'il n'est qu'un commençant ; il est dans la voie du spiritualisme par l'enseignement qu'il reçoit, et il envoie au docteur Guillaume des livres semblables. Au petit philosophe le docteur répond que ses livres et ses maîtres ne savent ce qu'ils disent, comme il va le prouver.

Une pareille fiction, Messieurs, car ce n'est pas autre chose, est si extraordinaire, qu'on ne sait comment la définir. Il n'est pas permis de feindre ce dont la réalité révolterait. Si M. Guillaume avait un fils à l'école comme le petit *A B C*, et qu'un intrus pareil à celui dont il joue le rôle vînt se mettre en travers des leçons que ce fils reçoit de ses professeurs, pour y substituer le matérialisme le plus déclaré, le devoir du père serait de livrer au bras de la justice cet intrus, pour corruption envers la jeunesse, et pour tentative de la débaucher de ses maîtres légaux. Ne regardons cependant cette fiction

que comme un trait d'irréflexion, et comme une préparation à ce qui va le suivre.

Quant au style, en voici un échantillon dès la préface, page 2.

« Monsieur le malin, grand serait votre étonnement si » un *vigneron inculte* allait vous démontrer que tous ces » Platons qui peuplent vos académies ne font que de ce » double galimatias dont parle Boileau, quand ces Mes- » sieurs traitent la question du *moi*. N'allez-vous pas » aussi crier au miracle, si un villageois est assez osé » pour risquer une solution à sa manière, d'un problème » où les plus clairvoyants n'ont vu goutte? L'admiration » que vous professez pour vos illustres maîtres, m'ap- » prend assez quel serait votre dépit, si vous les voyiez » berner et passer *sous les fourches caudines d'un syl- » logisme victorieux*. Eh bien, pestez, enragez tout à » votre aise. »

Ce n'est pas là, il faut en convenir, le ton de tout l'ouvrage. Il y a parfois un bon style de discussion, parce que l'auteur ne veut pas toujours être plaisant. Mais lorsqu'il est sérieux, la médecine y domine trop, attendu le peu de philosophie qui existe dans cette tête; et quand il est médecin, il étouffe trop souvent la science sous son vocabulaire.

Passons donc au fond des choses. M. Guillaume formule ainsi son matérialisme, aux pages 7 et 8 de la même préface :

« En établissant, dit-il, 1°. que les sensations ne sont » que de simples stimulations organiques de l'encéphale, » 2°. que le cerveau exerce son influence directe sur les

» vaisseaux thoraciques ou abdominaux, 3°. que ces » viscères agissent à leur tour sur l'organe central des » phénomènes de la vie de rapport, j'aurai déterminé » par des faits bien précis les relations qui existent entre » le moral et le physique. »

Ce langage, Messieurs, est assez clair, il n'y manque que l'exactitude : 1°. à l'entendre, les sensations sont de simples stimulations organiques, ce qui est la pierre de touche du matérialisme.

2°. L'auteur fait agir le cerveau sur les vaisseaux thoraciques et abdominaux, c'est-à-dire sur les régions intestinales. Vous reconnaissez là Cabanis et son abdomen, et, si nous ne nous trompons, le matérialisme de Cabanis est fondu avec celui de Broussais par M. Guillaume, qui les surpasse l'un et l'autre.

3°. Le thorax et l'abdomen réagissent à leur tour sur le cerveau qui vient d'influer sur eux. C'est avec cette action et cette réaction que le docteur renversera la spiritualité, qui, comme nous l'avons prémis, a la possession des siècles en sa faveur.

4°. Voilà donc comment M. Guillaume détermine les relations entre le moral et le physique. Qu'entend-il maintenant par ces deux êtres ? Le moral est l'ensemble des phénomènes de la vie extérieure ou de rapport ; le physique est le phénomène de la vie intérieure ou organique. Ici, le docteur est dans l'inintelligible, car il n'y a pas deux sortes de vie pour un physiologiste ; sa vie est organique et rien de plus ; la vie de rapport n'est qu'une idée creuse à son égard.

Tel est le préambule du système de notre philosophe.

Pénétrons à présent dans son intérieur. Nous y serons court, et d'autant plus que deux chapitres seulement y sont soumis à notre investigation, comme formant le résumé de tout le livre. Dans le premier chapitre, l'auteur discute à sa manière le *moi* des psychologistes; dans le second, c'est le *moi* de la physiologie qu'il expose.

I. *Du* MOI *en psychologie.*

M. Guillaume le soumet à son examen en trois paragraphes.

Dans le premier, il traite de la causalité ou de la manière intrinsèque dont l'effet est produit par la cause. Chacun convient du mystère qui environne cette production; on a voulu l'éclaircir en y donnant le nom de *forces*, et ces forces on les a divisées en générales et en particulières. La force *vitale* est une force générale; elle a pour subordonnée la force *digestive*, la force *nutritive*, etc., qui sont les forces particulières.

Comment toutes ces forces procèdent-elles? Nous répétons que c'est ici un abîme pour l'intelligence. Molière, dans sa comédie du *Malade imaginaire*, introduit sur la scène son malade nommé Argan, et qui va se faire recevoir médecin : on lui demande pourquoi l'opium fait dormir? C'est, répond-il, parce qu'il y a dans l'opium une vertu dormitive, *virtus dormitiva*, dont la nature est d'assoupir les sens. Hippocrate et Boërhaave n'auraient pas mieux répondu en médecine. C'est aussi ce qu'Aristote et Kant auraient dit des forces dans leur rapport avec l'homme vu philosophiquement.

M. Guillaume qualifie les forces de modes occultes,

de termes imaginés pour signifier ce que l'on ne connaît pas. Tout cela est vrai, et la psychologie le reconnaît comme la physiologie. Mais l'application n'en sera pas la même de part et d'autre, comme on le verra surtout à la force vitale.

Nous en sommes au second paragraphe, que le docteur commence ainsi :

« Voyons maintenant si nous connaissons des forces, » des propriétés qui soient indépendantes de la construc- » tion du corps; si, par conséquent, on peut considérer » quelques-unes d'entre elles comme n'étant point de » simples modes occultes de la matière, mais comme » ayant une existence personnelle bien distincte des » corps où elle fonctionne. »

La question ainsi posée, M. Guillaume observe que les corps inanimés ont reçu une existence dépendante de leur constitution moléculaire; puis il parle de l'homme dans les termes suivants :

« Dans l'homme qui, selon vos psychologistes, a seul » en propre une âme..., on ne nie pas que les fonctions » de tous les viscères, excepté ceux du cerveau, ne sont » que le résultat de la force vitale. On reconnaît même » que la vie organique est sous l'empire de cette force... » Ainsi, de l'aveu même de vos maîtres, mon petit phi- » losophe, il y a dans le cerveau une force nécessaire- » ment dépendante de la molécule organique. »

Faut-il, Messieurs, répondre à cette tirade étrange, et où l'écrivain ne s'est pas compris lui-même?

Oui, l'homme a seul en propre une âme, qui produit les phénomènes moraux et intellectuels. Quant aux vis-

cères, leurs fonctions, sans excepter même ceux du cerveau, sont le résultat de la force vitale. Cela n'empêche point, comme nous l'avons dit plus haut, que l'âme, cette émanation de la divinité, et qui est étrangère aux éléments terrestres, ne soit indépendante de cette force. Si le mouvement vital est spirituel, la psychologie demeure avec tout le spiritualisme imaginable : si, au contraire, ce mouvement est matériel et purement animal, l'âme, qui n'a pas besoin de lui pour exister, surnage et conserve sa distinction d'avec le corps. Celui-ci n'est plus, par rapport à l'âme, que la condition *sine qua non* de son existence.

La conclusion des physiologistes, à savoir : qu'il y a dans le cerveau une force essentiellement dépendante de la molécule vivante et organique, est donc une conclusion sophistique et constamment déniée par la psychologie.

Mais niez-vous, nous dit-on, qu'il y ait dépendance entre la substance corporelle et la substance spirituelle? Cette dépendance éclate cependant de toutes parts et à tous les instants!

Non, Monsieur, nous ne la dénions point. Mais 1°. elle n'est que d'action et non d'essence; les deux substances existent constamment séparées et indépendantes.

2°. La dépendance, quant à l'action, est en sens inverse de ce que vous la placez, en faisant dépendre l'âme du corps. Il n'y a de subordination réelle que du corps à l'âme, à l'âme qui règne en souveraine par la liberté et la volonté.

L'âme, dit M. de Bonald, et après lui M. le duc de Broglie, l'*âme est une intelligence servie par des or-*

ganes. Que ces serviteurs soient quelquefois rebelles, leur état normal est toujours celui de la soumission. Cet état n'est pas altéré par les cas extraordinaires que M. Guillaume rassemble avec complaisance : il argumente de la perturbation qu'introduisent les poisons violents dans le système intellectuel, mais il ne fait pas attention que personne ne répond des positions exceptionnelles, et que les lois de la nature, comme celles des hommes, sont faites pour les cas ordinaires.

De même, voulant prouver que l'homme ne diffère pas essentiellement de la brute, il prend l'homme au berceau et remonte même jusqu'au sein de sa mère, puis il le laisse à son enfance, au lieu d'en poursuivre la comparaison jusqu'au dernier âge. Ainsi, l'homme est représenté aux époques où il compte à peine parmi les êtres, au lieu que, plus tard, le physiologiste l'aurait trouvé faisant un usage enchanteur et sublime de la parole; il l'aurait trouvé contemplant des yeux et mesurant les astres et le ciel, pendant que la brute est condamnée au mutisme, et ne peut que tenir son corps courbé vers la terre, pour voir la glèbe qu'elle parcourt ! Il est aisé d'imaginer des parallèles et des ressemblances, quand on supprime de pareilles oppositions.

Finissons, Messieurs, sur ce second paragraphe, et passons au dernier, concernant le *moi* psychologique. M. Guillaume y gourmande vigoureusement les aigles de la psychologie; ce va être une guerre mortelle envers les personnes, après en avoir fait une si rude aux choses. Ses points de mire seront le philosophe Reid, en Écosse, MM. Damiron et Jouffroy, en France.

Commençons par notre pays et par M. Damiron. Ce professeur se serait égaré pour avoir placé dans la perception le point de départ de toutes nos connaissances. De plus, ce point de départ consisterait dans l'âme, la conscience et le *moi;* puis l'âme et la conscience disparaissent et ne laissent que le *moi* pour pierre de touche du phénomène perceptionnel. Tel est le grief de M. Guillaume.

Nous devons traiter en deux mots une matière fastidieuse pour quiconque ne professe pas la métaphysique, et qui l'est davantage encore quand la question est traitée avec l'impéritie que montre ici M. Guillaume.

Il faut lui rappeler que, suivant les *physiologistes*, ses confrères, l'étude d'un phénomène se compose de cinq circonstances, qui sont 1°. l'organe, 2°. l'occasion excitante, 3°. l'opération, 4°. le phénomène lui-même, 5°. sa cause finale ou son but. Ces circonstances doivent toutes être connues (1). Mais, ajoutent les physiologistes, dès qu'une d'elles est donnée, l'existence de toutes les autres est acquise. Telle est la doctrine physiologique.

Or, le psychologiste M. Damiron a simplifié le phénomène de la perception, en employant à sa composition, non pas cinq éléments, comme les physiologistes, mais trois seulement, qui sont l'âme, la conscience et le *moi :* puis il a trouvé que tout se résumait dans le *moi;* il en a fait la pierre de touche de la perception. En quoi donc a-t-il pu fâcher le docteur, qui ne veut ni des cinq, ni des trois éléments?

(1) Préface de Dugald-Stewart, par M. Jouffroy, pag. 79 et suiv.

Le *moi*, selon lui, n'est pas un être *sui conscius*. Ici commence sa censure contre M. Jouffroy et contre le philosophe Reid.

Il copie un long passage du premier, dans sa préface sur les œuvres du second ; ce passage est soumis à une diatribe qu'il termine en s'écriant de nouveau : Reid et Jouffroy n'ont-ils pas fait encore ici du double galimatias dont parle Boileau ? Comme, dans le passage incriminé, Jouffroy et Reid battent en ruines le système de Locke sur l'origine des idées, il leur impute, ainsi qu'à la psychologie actuelle, de vouloir nous replonger dans les ténèbres de la philosophie *mystique*, si heureusement dissipées par l'*illustre* Locke.

L'université, Messieurs, viser à nous faire retourner à la mysticité du moyen âge, ceci est un peu fort !

Admirons aussi avec quel à-propos M. Guillaume signale Locke comme un antimystique et comme un *illustre* de la physiologie ! Locke, qui met sous la protection *de la foi*, c'est-à-dire de la révélation et de la mysticité, l'existence des esprits ! « Quoique nous en ayons l'idée, dit-il (1), nous ne pouvons pas plus les connaître par là, que les idées qui sont en nous des fées et des centaures ne peuvent nous en donner la connaissance. ***Par conséquent, sur l'existence des esprits, nous devons nous contenter de l'évidence de la foi.*** »

La foi, Messieurs, a donc son évidence, suivant Locke, et c'est en elle qu'il se réfugie pour attester l'existence des esprits. Nous pensons, nous, qu'il suffisait et qu'il

(1) *Essai sur l'entendement humain*, liv. IV, chap. 8.

suffit, dans ce but, de la raison naturelle ; mais au moins ne fallait-il pas, comme notre docteur, absoudre Locke de mysticisme, et dire qu'il en avait purgé l'humanité.

Ici, Messieurs, se termine le chapitre sur le *moi* humain des psychologistes tel que l'entend M. Guillaume. La vérité à l'égard de ce *moi* est fort simple : il est indivisible comme la pensée, il est un être actif, il a son retentissement dans la conscience. C'est la réunion de ces qualités qui a doté le genre humain du spiritualisme ; c'est elle qui a conféré au spiritualisme sa possession contre laquelle le matérialisme, égaré çà et là, dans l'espace et dans le temps, ne lutte que par des efforts impuissants.

II. *Du* MOI *des physiologistes.*

M. Guillaume partage cet article en huit paragraphes. Nous serons encore plus bref à en examiner la totalité, que nous ne l'avons été à disséquer les trois paragraphes du *moi* psychologiste.

En effet, ces huit fractions traitent, pour la plupart, d'objets étrangers au *moi*, en sorte que nous pouvons en discuter sept à la fois, et n'adjuger une place séparée qu'à la huitième.

Dans son premier bloc, l'auteur prend à tâche d'étaler tout le mécanisme corporel de l'homme. Le but visible de cette description est de dire implicitement : voyez la complication de cette machine et le nombre de ses éléments ! n'y a-t-il pas dans tout cet ensemble assez d'industrie pour les opérations que vous appelez mentales ? faut-il y ajouter la présence d'une âme spirituelle qui ne peut créer que de nouveaux embarras ?

C'est dire, en d'autres termes, que plus une montre est chargée de rouages, moins elle a besoin d'un grand ressort élastique qui ne leur ressemble point, et qui pourtant leur imprime et maintient le mouvement?

Ce moteur, qui remplace l'âme, selon M. Guillaume, c'est *l'impressionnabilité vitale;* c'est un ressort qui tient lieu de tout et ne laisse rien à désirer.

Dans un de ses sept paragraphes, il gronde son art, la physiologie, de ce qu'elle traite la sensibilité de qualité active : il n'y a, dit-il, que passivité et négation à pouvoir sentir.

Si les physiologistes, répondons-nous, ont attribué à la sensibilité d'être active, ils ont été en effet inconséquents; un matérialiste ne doit voir d'activité nulle part. Mais, après tout, ce tort les regarde : il suffit à la psychologie de professer que la sensibilité est active, et d'être conséquente dans cette assertion.

Arrivons, Messieurs, à ce *moi* des physiologistes que le docteur s'apprête de si loin à nous signaler : c'est son huitième paragraphe. A l'entendre, le *moi* est multiple et non pas un; tous les foyers de sensation, tous les centres de perception qui existent dans la matière cérébrale, forment autant de *moi* différents.

Dans cette multiplication du *moi*, M. Guillaume a surpassé en matérialisme tous ses prédécesseurs. Broussais en particulier n'est qu'un novice auprès de lui. Copions ici pour preuve le passage suivant, tiré des *Lettres adressées* par le docteur Miquel *à un médecin de province.* Voyez l'*Essai sur l'histoire de la philosophie en France*, tome 1er., pages 172 et 173.

« Ce centre qui perçoit les impressions opposées, qui » les compare, qui les juge, qui obéit à l'une ou à l'autre, » M. Broussais l'a placé à la partie supérieure de la » moelle allongée ; mais cette indication est encore trop » vague : il faut chercher le centre de cette partie supé- » rieure, car si la stimulation des appareils encépha- » liques arrivait au côté gauche, et la stimulation des » viscères au côté droit, ces stimulations n'auraient rien » de commun entre elles. Elles resteraient perpétuelle- » ment isolées ; il faut donc admettre de toute nécessité » que les impressions arrivent jusqu'à un point central » sans étendue et sans dimension. Là elles ne se recon- » naissent pas, et ne se jugent pas les unes les autres ; » il y a quelque chose qui les perçoit distinctement, » qui les compare et les juge : ce quelque chose est le » *moi*. »

Sans être médecin ni philosophe, on sent que là est le vrai. Le *moi* y est replacé sur ses bases véritables et dans son centre d'unité.

Mais ce que nous voulions principalement, Messieurs, c'était vous montrer la supériorité en matérialisme de M. Guillaume sur toutes les célébrités de cette secte. C'est le *moi* qui en forme la pierre d'achoppement. Or, le docteur Broussais place le *moi* dans la partie supérieure de la moelle allongée. Mais ce point, tout vague qu'il est, paraît trop précis à notre docteur ; celui-ci fait siéger le *moi* dans toute la capacité du cerveau ; il y existe, à l'entendre, autant de foyers de sensation, autant de centres de perception, en un mot, autant de *moi* qu'il y a d'objets extérieurs pouvant y correspondre.

De cette sorte, Messieurs, notre tâche est remplie ; heureux si nous avons pu, dans son accomplissement, mériter vos suffrages, qui, de pair avec la vérité, formaient l'objet de notre ambition.

Nous vous devons cependant de la compléter par la citation des trois lignes qui commencent le second chapitre du livre.

« Les sensations, » dit l'auteur (page 98) à son philosophe *A B C*, « offrent beaucoup de variétés chez » les animaux de haute classe *dont vous faites partie*, » mon petit ami ; mais on peut les rapporter à deux » genres principaux, etc. »

Le petit ami, c'est-à-dire l'homme en général, fait donc partie *des animaux de haute classe;* rien n'est plus clair. L'auteur ne spécifiant pas les hautes et les basses classes d'animaux, on peut présumer qu'il ne mesure pas chacune d'elles à la taille métrique, mais à celle de l'instinct : ainsi l'éléphant, le castor, le chien et le singe, figureraient parmi les grands animaux ; l'homme y siégerait aussi ; il en serait une partie, mais non le chef, car M. Guillaume ne lui fait pas cette faveur. Cependant il est plus généreux envers notre espèce que la Fable, qui avait fait de Grillus un pourceau.

Grâces en soient rendues pour la race humaine à M. Guillaume.

DISSERTATION

SUR LE LIEU NOMMÉ PAR JONAS

MONASTERIUM SALICIS,

PAR M. GRAVIER.

Vers l'an 585, sous le règne de Childebert II, roi d'Austrasie, arrivèrent dans le royaume quelques élèves des monastères d'Irlande, que l'on appelait l'île des saints. Là s'étaient réfugiées les sciences chassées des Gaules par les invasions et les guerres civiles. A la tête de ces missionnaires était le célèbre Colomban. De tels hommes étaient une providence dans un pays où dominait l'ignorance escortée de mœurs rudes et grossières, parmi des populations éparses affligées de tous les fléaux.

Childebert leur indique les confins de ses états dans les Vosges comme le pays le plus livré à la barbarie, et leur abandonne les ruines du château d'Anagrates dévasté par Attila. Ce lieu conservait encore les traces du polythéisme romain enté sur la religion des druides. La montagne qui le domine, élevée de 500 mètres, était consacrée au culte de Diane qui y avait un temple. Ana-

grates, dont le nom celtique (1) a été latinisé, puis changé en celui d'Anegrey, était la résidence des prêtres de Diane, comme il avait été celle des druides. Il était à environ 10 kilomètres nord de Luxeuil, dont les ruines annonçaient le même culte et le même sort. Le château, remplacé par un monastère, était construit sur un monticule au centre de trois gorges, choix druidique antérieur à l'arrivée des Romains. Quel que fût, sur la fin du VIe. siècle, l'état de la population du vallon d'Anegrey, elle avait dû conserver d'anciennes habitudes et des relations religieuses avec le sommet de la montagne. Elle n'en devait pas moins avoir avec l'ancienne demeure des prêtres, médecins, justiciers, instituteurs de la jeunesse, et enfin du grand seigneur qui habitait ce château lorsqu'il subit le sort de Luxeuil.

Ce qui paraît n'être ici qu'une simple conjecture prend un caractère positif dans la Biographie de Jonas. En élaguant le merveilleux qui obscurcit la vérité des légendes du moyen âge et les anachronismes dont elles

(1) *Ana*, diminutif de *Diana*; *grath*, par corruption de *garth*, sanctuaire ou montagne de Diane. En 1718 fut découvert un bas-relief en pierre de grès, représentant le buste de Diane orné de son croissant, que le prieur d'Anegrey fit incruster dans un mur de terrasse où je l'ai vu en 1805. Montfaucon en a donné copie. En 1747, on a découvert sur la montagne de Diane, aujourd'hui St.-Martin, une statuette en bronze de la même divinité, qui fut envoyée à l'intendant de la province. Un Priape en bronze, d'un très-beau style, a été exhumé de la nef même de l'église, ouvrage moderne accolé à un antique sanctuaire. Cette église fut longtemps le chef-lieu de la vaste paroisse de Faucogney. Les seuls habitants de St.-Martin étaient le curé, son vicaire et le sacristain.

fourmillent, on trouve des populations dans ce qu'elles nomment d'horribles déserts. Colomban est à peine établi au milieu des ruines où Jonas ne le conduit que pour faire pénitence et se vouer à la nullité, qu'on lui amène des malades à guérir. La foule des visiteurs s'accroît tellement, que le saint ermite est forcé de chercher un lieu de retraite sur la montagne opposée, pour se livrer à la prière et à la méditation. Là il découvre une caverne occupée par un ours qui lui cède poliment sa place, et Colomban y fait jaillir une fontaine. Cette montagne porte le nom de St.-Colomban. Ç'a été longtemps un lieu de pèlerinage du lendemain de Pâques.

Colomban choisit donc Anegrey pour sa première station (1). C'est ainsi qu'ont agi tous les apôtres du christianisme, voulant partir des anciennes habitudes des peuples idolâtres pour les amener insensiblement à l'Évangile. Déjà il avait choisi l'île de Jona, dans les Hébrides, pour y élever un monastère sur des ruines druidiques, *séjour favori des fées et des génies*, et qu'il eut, dit la légende, beaucoup de peine à conquérir sur le démon. Toutefois cet ardent missionnaire, qui a recueilli les honneurs de la conversion dans le val d'Anegrey, n'en fut pas le premier apôtre. Un monastère existait à 10 kilomètres de là, qui fournit des vivres à Colomban et à ses disciples. Jonas recourt encore au merveilleux pour annoncer à Carantoc, abbé de ce mo-

(1) D'après les dates de Jonas, il y serait resté vingt-sept ans, ce qui doit se réduire à cinq. Un auteur anonyme le conduit directement à Luxeuil, sans s'arrêter à Anegrey, ce qui est contraire à tous les faits rapportés par Jonas.

nastère, le voisinage et la détresse de Colomban. Il suppose une vision, une bête de somme dirigée par une main divine, et des voisins affamés vivant d'herbes et d'écorces. Il y avait d'Anegrey au Saulcy une distance trop courte pour n'attendre que d'une vision la découverte de l'un des plus anciens monastères des Gaules, le *Monasterium Salicis* de Jonas, que Fleury traduit *Monastère de Salice*. C'est de cette maison qu'était sorti le moine *Vinocus*, que Colomban trouva catéchisant au milieu des ruines de Luxeuil.

Jonas écrivait environ cinquante ans après l'exil de Colomban ordonné par le roi Thierri, qui le fit conduire à Nantes. De même que les écrivains contemporains, il a négligé de donner des explications sur les lieux bien connus de son temps et qui ont subi le sort des monuments romains. Ce qu'il dit du *monasterium Salicis* est peu propre à conduire sur l'emplacement qu'il occupait, et devait le faire chercher bien au delà comme on l'a fait. La plupart des auteurs qui en ont parlé, ont cru trouver de l'analogie entre *Salicis* et *Saux*, village à 25 kilomètres d'Anegrey et 10 de Vesoul. A cette distance, le rêve de Carantoc, le voyage de son célérier sans guide, cherchant des étrangers souffreteux arrivés par Metz dans les forêts de l'Austrasie, et dans un temps où les communications étaient si pénibles, un miracle eût été presque nécessaire. Dom Grappin, dans son histoire manuscrite du monastère de Luxeuil, partage l'opinion de ceux qui placent ce monastère à Saux. Il se fonde sur l'analogie du nom et sur une donation faite à l'abbaye de Luxeuil, en 1215, par Renaud de Fau-

cogney, d'anciens débris de bâtiments à Saux. Malgré mon admiration pour les nombreux écrits du savant bénédictin, notre compatriote, je ne puis adopter son sentiment. J'invoque d'abord la tradition qui est souvent le meilleur guide. Les habitants du village de St.-Germain, arrondissement de Lure, ont toujours conservé le souvenir d'un monastère construit sur leur territoire, dont le château de Saulcy est une dépendance (1). Ici la tradition est le fait principal ; qu'elle place le monastère à St.-Germain à cause du nom, que le village ait changé de nom, ou que les ruines qui se trouvent près de là soient celles du monastère de Salice, dont le nom Saulcy aurait été conservé par le château, il n'en existait pas moins un monastère sur ce territoire.

Quant à l'analogie, elle n'existe avec *Saux* que par l'expression latine *Salix;* mais il faudrait, pour une juste application du mot, que ce village fût entouré de marais et d'eau, et il n'a que des puits et des citernes. Placé comme il est sur une hauteur, il serait plus conforme à la raison de l'appeler *Saltus* que *Salix*. C'est évidemment ce premier nom que lui a fait donner sa situation élevée, *Saut* et non pas *Saulx* comme on l'écrit aujourd'hui. Le Saulcy tire son nom du saule qui y croît en abondance sur un sol humide et entouré d'eau, comme on le remarque dans tous les lieux ainsi nommés, le grand et le petit Saulcy, commune de la Montagne, au canton de Faucogney.

(1) Cette tradition est constatée dans l'Annuaire de la Haute-Saône pour 1842.

La donation de Renaud ne prouve rien qui soit relatif au monastère de Salice. Renaud, dont la vaste baronie s'étendait jusqu'à Port-sur-Saône, devait posséder beaucoup de ruines. Si la substruction de Saux (1) eût appartenu au monastère de Salice, l'abbaye de Luxeuil était devenue assez puissante au XIIIe. siècle pour exiger une restitution de Renaud que nous verrons son tributaire. Le personnel et le matériel de Salice furent réunis à Luxeuil, dans la deuxième moitié du Xe. siècle, pour effacer les traces sanglantes des Huns. Ces barbares étaient entrés en France par la Lorraine. L'abbaye de Luxeuil fut la première victime de leur férocité ; ils égorgèrent son abbé Girard et tous les religieux, et après avoir tout pillé, ils incendièrent le monastère (2). Le monastère de Salice ne pouvait échapper à leur rage, placé qu'il était près de la route romaine de Luxeuil à Mandeure ; mais ses religieux, avertis par le sort funeste de leurs voisins, échappèrent au carnage. Partout les Huns s'attachaient de préférence aux évêchés et aux monastères que Charlemagne avait enrichis des trésors qu'il avait enlevés à ces barbares en Pannonie (3). Ils imitèrent les Romains lorsqu'ils pillaient les Gaules pour s'indemniser de la rançon payée à Brennus.

Ce sera donc sur le territoire de St.-Germain que nous placerons le monastère de Salice, en attendant un

(1) Il s'agissait de débris d'anciens bâtiments, sous une chapelle dédiée à saint Urbain.

(2) Richer, *Chron. Senon.*, lib. 2, cap. 5 (937).

(3) Porro prædam in Pannonia repertam, per episcopia et monasteria largissime distribuit. (*Saxo*. Albert. Krantz, lib. II, cap. VI.)

plus ample informé. Notre savant antiquaire, M. Monnier, trouvera peut-être, parmi les documents qu'il vient de recueillir à Rome, l'époque de sa fondation et l'indication précise du lieu qu'il occupait. Bornons-nous, quant à présent, à citer des faits à l'appui de la tradition. Il est constant que les ruines du monastère de Salice ont toujours appartenu aux anciens possesseurs des ruines d'Anegrey ; que ce dernier lieu était la résidence du seigneur ; que cette résidence fut transférée au Saulcy jusqu'à la fondation du château de Vosges ; que la cession de Childebert à Colomban fut restreinte au château dévasté d'Anagrates ; que l'ancien seigneur qui le possédait conserva, jusqu'en 1789, le pré dit du Breuil, qui touchait à l'église et au prieuré, *in recognitionem supremi dominii ;* qu'Anagrates, chef-lieu du ban, avait entre ses limites et celles du territoire de Faucogney, directement en face et au pied de la montagne Saint-Martin, les signes de la haute justice (1).

J'ai présenté Renaud comme tributaire de l'abbaye de Luxeuil. C'est la conclusion que l'on peut tirer d'une citation de Dom Grappin (2). Renaud faisait livrer chaque année à l'abbaye une redevance en fromages, qui ne pouvait être admise qu'au poids particulier de l'abbaye. Dom Grappin cite la livraison faite en 1205. L'auteur n'avait aucun intérêt de rechercher l'origine de cette pres-

(1) Les fourches patibulaires, composées de quatre énormes piliers que la révolution de 1789 a fait disparaître.

(2) *Recherches sur les anciennes monnaies du comté de Bourgogne*, page 115.

tation pour le but qu'il se proposait. Ne pourrions-nous considérer la redevance comme une mieux value de l'échange du Saulcy contre Anegrey? L'ancien château du Saulcy, remplacé par une construction moderne, était vaste comme ses jardins. Ce seul emplacement valait deux fois le prieuré d'Anegrey, assis sur un rocher avec ses jardins en terrasse.

ÉLECTIONS.

L'Académie, dans sa séance particulière du 25 janvier 1844, a nommé,

Membre honoraire,

M. Courtois, Curé de Pontarlier.

Et dans sa séance publique, le 28 du même mois,

Membre associé-correspondant
(né dans la province),

M. Marquiset (Armand), ancien Sous-Préfet à Dole, chef de bureau au ministère de l'intérieur.

LISTE ACADÉMIQUE.

1er. FÉVRIER 1844.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. L'Archevêque de Besançon.

M. le Lieutenant-Général Commandant la 6e. division militaire.

M. le Premier Président de la Cour royale.

M. le Préfet du département du Doubs (M. Victor Tourangin, C ✠, *ex-Président* de la Compagnie).

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

Arago, ✠, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'Observatoire; à Paris (janvier 1835).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron Billard, C ✠, Lieutenant-Général; à Paris (mars 1838).

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire Général; à Alby (Tarn) (août 1825).

Le Comte du Coetlosquet, ✠, membre de l'Académie de Metz (décembre 1840).

Courtois, Curé de Pontarlier (25 janvier 1844).

Le Comte de Coutard, ✠ C ✠, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Mgr. Doney, Evêque de Montauban (24 décembre 1835).

Droz, Joseph, ✠, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

Flourens, ✠, Secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française (janvier 1841).

L'Abbé Gattrez, ✠, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

Golbéry (de), ✠, Député, Procureur-Général à la Cour royale de Besançon (24 août 1842).

Goureau, ✠, Chef de bataillon du génie; à Paris (août 1833).

Mgr. Gousset, O ✠, Archevêque de Reims (janvier 1831).

Guizot, G O ✠, Ministre des affaires étrangères, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Huart, ✠, Recteur de l'Académie de Corse (août 1834).

Lamartine (Alphonse de), ✠, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

Magnoncour (*Flavien* de), ancien Député; à Frasne (Haute-Saône) (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✠, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet de St.-Marc, ✠, Conseiller à la Cour de Cassation (août 1835).

Micaud, ✡, ancien Maire de Besançon.

Michelot, ✡, ancien élève de l'école polytechnique; à Paris (août 1838).

Le Comte de Montalembert, Pair de France; à Paris (janvier 1840).

Parandier, ✡, Ingénieur des ponts et chaussées, faisant fonctions d'Ingénieur en chef du chemin de fer de Dijon à Chalon, etc.; à Dijon (14 février 1833).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près Paris (décembre 1835).

Servois, ✡, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin; à Mont-de-Laval (août 1836).

Villiers du Terrage (de), O ✡, Pair de France, ancien Préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Droz, ✡, Conseiller honoraire à la Cour royale, *Doyen de la Compagnie;* titulaire le 30 décembre 1805.

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot, ✡, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 11 juin 1807.

Weiss, ✡, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions); titulaire le 4 août 1808.

Ordinaire, *Désiré*, ✡, Directeur honoraire de l'Institut royal des sourds-muets, de la Société des sciences,

agriculture et arts du Bas-Rhin, de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs (février 1814).

Vertel, ✠, Directeur honoraire de l'Ecole préparatoire de médecine, de la Société d'agriculture du Doubs; titulaire le 6 février 1811.

Clerc père, ✠, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières, ✠, Président du tribunal de première instance; titulaire le 26 août 1814.

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura; titulaire le 14 août 1820.

Desfosses, Professeur de chimie à l'école préparatoire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1822.

Monnot-Arbilleur, ✠, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1826.

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron Desbiez de Saint-Juan, membre du Conseil général; titulaire le 29 janvier 1827.

Pérennès, Doyen et Professeur de littérature française à la faculté des lettres, *Secrétaire-perpétuel honoraire;* titulaire le 28 janvier 1829.

Demesmay (Auguste), Député du Doubs, membre de l'Académie de Dijon, des Sociétés académiques du

Var et du Puy-de-Dôme ; titulaire le 26 décembre 1833.

Bulloz, Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine, membre des Sociétés médicales de Tours, Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz, de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs; titulaire le 31 juillet 1834.

Bretillot (Léon), ✠, Maire de Besançon, membre du Conseil général; titulaire le 12 novembre 1835.

Bourgon, ✠, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie;* associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 mars 1836.

Lefaivre, C ✠, Colonel honoraire du génie (24 novembre 1836).

Maurice, Député du Doubs, Président à la Cour royale; associé-résidant le 25 août 1834, titulaire le 26 janvier 1837.

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée; associé-résidant le 2 avril 1835, titulaire le 24 décembre 1838.

Béchet, ✠, Conseiller à la Cour royale, membre de la Société d'émulation du Jura; associé-résidant le 26 août 1835, titulaire le 24 août 1840.

L'Abbé Ruellet, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de Saint-François-Xavier; associé-résidant le 28 janvier 1836, titulaire le 24 août 1840.

Ponçot, ✠ O ✠, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc.; associé-correspondant le 26 janvier 1837, titulaire le 24 décembre 1840.

Jobard, ✡, ancien Député, Avocat général à la Cour royale; associé-résidant le 28 janvier 1836, titulaire le 24 août 1841.

Éd. Clerc, Conseiller à la Cour royale; associé-résidant le 28 janvier 1837, titulaire le 24 août 1841.

Louis de Vaulchier; associé-résidant le 24 août 1837, titulaire le 24 août 1841.

Convers, Ingénieur civil, membre du Conseil général; associé-résidant le 24 août 1837, titulaire le 24 août 1842.

Perron, Professeur de philosophie à la faculté des lettres, *Secrétaire-perpétuel;* associé-résidant le 24 août 1838, titulaire le 24 août 1843.

Kornprobst, Ingénieur des ponts et chaussées; associé-résidant le 24 août 1840, titulaire le 24 août 1843.

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

Messieurs,

Gardaire, Inspecteur de l'Académie; élu le 24 août 1840.

Villars, Professeur à l'école préparatoire de médecine; élu le 28 janvier 1841.

Dusillet (Aug.), Conseiller à la Cour royale; élu le 24 août 1841.

Carbon, ✡, Recteur de l'Académie; élu le 24 août 1841.

Navand, Conseiller à la Cour royale; élu le 28 janvier 1842.

Meusy, Professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres; élu le 28 janvier 1842.

Rotalier (Ch. de); élu le 24 août 1842.

Guyornaud (Clovis); élu le 28 janvier 1843.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne [1].

Messieurs,

Dusillet (Léon), ✵, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dole (septembre 1806).

Marc, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Remiremont (Vosges) (octobre 1806).

Guyétant, ✵, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (février 1809).

Colin, ✵, premier Président à la Cour royale de Douai, membre de la Société d'émulation du Jura, ancien député (février 1811).

Roux de Rochelle, ✵, ancien membre du Corps diplomatique; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Besançon (janvier 1822).

D. Monnier, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor Hugo, O ✵, de l'Académie française, etc.; à Paris (août 1827).

1 Une délibération du 5 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Le Baron Delort, ✠ C ✠, Lieutenant-Général, Pair de France, membre du Conseil général du Jura, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du Jura; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, ✠, Député du Jura, membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'École centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, ✠, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Péclet, ✠, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'École centrale des arts et manufactures, Inspecteur général de l'université (août 1828).

Dalloz, ✠, Député du Jura, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (août 1828).

Cordier, ✠, Député du Jura, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✠, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des Longitudes; à Paris (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Ch. Cuvier, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Duvernoy, ✵, Docteur en médecine, Professeur au collége de France ; à Paris (août 1832).

Le Comte Emmanuel de l'Aubespin, ✵; à Paris (août 1833).

Besson, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

Beuque (Adrien), Vérificateur des douanes; à Lyon (janvier 1834).

Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Laumier, Littérateur; à Paris (août 1834).

Charles Magnin, ✵, membre de l'Académie des Inscriptions, Conservateur de la Bibliothèque royale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, ✵, Bibliothécaire du ministère de l'instruction publique; à Paris (août 1839).

Lélut, de Gy, Membre de l'Institut (Académie des sciences morales); à Paris (août 1839).

De Bernard, Littérateur; à Paris (janvier 1840).

L'Abbé Dartois, Curé à Villers-sous-Montrond (août 1840).

Bolu-Grillet, Docteur-médecin; à Dole (août 1841).

Tissot, Professeur de philosophie à la Faculté de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique au collége royal de Rodez; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Doctr.-Médecin; à Baume (août 1842).

L'abbé Richard, Correspondant historique du ministre de l'instruction publique, curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, ✠, Inspecteur général de l'Université; à Paris (août 1843).

Gravier, ancien Receveur des Domaines; à Remiremont (Vosges) (août 1843).

Marquiset (Armand), ancien Sous-Préfet à Dole, chef de bureau au ministère de l'intérieur (janvier 1844).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté [1].

Messieurs,

Peignot, Inspecteur honoraire des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Marquis de Villeneuve-Trans, ✠, membre correspondant de l'Institut; à Nancy (janvier 1824).

Civiale, ✠, Docteur en médecine; à Paris (août 1833).

Le Baron Taylor, ✠ O ✠; à Paris (août 1825).

Pariset, ✠, membre de l'Académie des sciences, Secrétaire-perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

De Cailleux, ✠ O ✠, Directeur général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

Flatters, ✠, Statuaire; à Paris (août 1827).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Soulié, ✵, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque du Roi à l'Arsenal; à Paris (janvier 1829).

David, ✵, Statuaire, membre de l'Institut; à Paris (août 1831).

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, ✵, Inspecteur général de l'Université; à Paris (janvier 1834).

Nadault-Buffon, Chef de division au ministère des travaux publics, Ingénieur en chef des ponts et chaussées; à Paris (août 1834).

Thirria, ✵, Ingénieur en chef des mines; à Paris (août 1834).

Ballanche, ✵, de l'Académie française; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines; à Porrentruy (août 1834).

Le Comte de Caumont, ✵, Président de la Société des antiquaires de Normandie (janvier 1841).

Raynaud, ✵, membre de l'Institut, l'un des conservateurs de la Bibliothèque royale (août 1842).

Dubeux, Conservateur adjoint de la Bibliothèque royale (août 1842).

Pautet (Jules), Bibliothécaire de la ville de Beaune (août 1842).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS[1].

Messieurs,

Le Baron DE STASSART, ✠, membre du Sénat belge; au château de Corioule (janvier 1826).

PICOT, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

HUMBERT, ✠, membre correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Professeur de langue arabe; à Genève (janvier 1820).

Le Baron DE GINGINS LA SARAZ; à Lausanne (mai 1839).

L'abbé GAZZERA, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

ROSINI, littérateur; à Pise (mars 1841).

Le Baron DE REIFFEMBERG, membre de l'Académie royale de Bruxelles, correspondant de l'Institut de France (Acad. des inscript.) (mars 1841).

GACHARD, Directeur général des archives des Pays-Bas (mars 1841).

MAYOR (Mathias), Médecin en chef de l'hôpital de Lausanne (mars 1841).

VULLIEMIN, Ministre du St.-Évangile; à Lausanne (mars 1841).

PORCHAT, ancien Recteur de l'Université de Lausanne (mars 1841).

[1] Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841; on y a inscrit d'abord les noms des savants étrangers que l'Académie comptait déjà parmi ses correspondants.

Matile, membre du Tribunal souverain de Neuchâtel (mars 1841).

G. Groen van Prinsterer, chevalier de l'ordre du Lion belgique (août 1843).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Discours de M. le Président . . . . . *Pag.* 1
Influence de la sophistique sur les tragédies d'Euripide, par M. Meusy. 7
Une Fête à la ville, épître. 27
Rapport de M. Perron, Secrétaire-perpétuel, sur les travaux de l'année. 41
Poésies, par M. Aug. Dusillet. 67
Coup-d'œil sur l'histoire des châteaux féodaux en Franche-Comté, par M. Ch. de Rotalier. 74
Discours de M. Jobard, avocat-général, sur le duel judiciaire. 88
Une petite épître à Molière à propos de sa statue, par M. Ch. Viancin. 97

Pièces lues en séances ordinaires.

Rapport de M. Clerc, père, sur un livre de M. Guillaume. 103
Dissertation sur le lieu nommé par Jonas *Monasterium Salicis*, par M. Gravier. 121

Élections 128
Liste académique 129

FIN DE LA TABLE.

DE SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1844.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. LE PRÉSIDENT BOURGON.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Au milieu des préoccupations de la politique et des progrès incessants de l'industrie, de cette industrie mère du luxe qui, chez tous les peuples vieillis, remplace les austères vertus d'un autre âge par le besoin des jouissances matérielles, l'Académie, fidèle aux devoirs que ses fondateurs lui ont imposés, continue à favoriser autant qu'il est en elle, dans cette province, la culture

des lettres et des arts. Chaque année elle offre à l'émulation studieuse de nouveaux sujets de concours, et chaque année elle éprouve la satisfaction de voir s'augmenter le nombre des athlètes qui, pleins d'une ardeur généreuse, viennent disputer les modestes couronnes destinées aux vainqueurs de ces luttes pacifiques.

Trop sage pour ne pas se renfermer dans la sphère où l'a circonscrite son institution même, l'Académie ne laisse pas toutefois que de jeter, de temps à autre, un coup d'œil sur les changements qui s'opèrent dans les mœurs et les habitudes nationales, soit pour en constater la nature et les effets, soit pour signaler les périls qui peuvent se rencontrer dans les voies inconnues de l'innovation.

C'est ainsi que s'éloignant, du moins en apparence, du cercle de ses attributions, elle est entrée dans le domaine de l'économie politique en mettant au concours ce double problème : indiquer les résultats probables de l'établissement des chemins de fer sur le commerce et l'industrie en Franche-Comté ; rechercher les moyens d'améliorer les rapports actuels des domestiques avec leurs maîtres, en les comparant à ceux qui existaient autrefois entre les mêmes classes de personnes.

Par son importance et sa nouveauté, la première question a sans doute effrayé les concurrents. Après deux années d'attente infructueuse, l'Académie se décide à mettre cette question en réserve pour une époque où le succès plus ou moins favorable des premières tentatives aura jeté quelque lumière sur le point à éclaircir, et fourni aux méditations des hommes de sagacité et de

prévoyance des données suffisantes pour asseoir avec solidité leurs conjectures. Le prix sera donc retiré, mais à regret; et l'on a peine à comprendre que, parmi ceux de nos compatriotes que des études spéciales ont familiarisés avec de pareilles matières, aucun n'ait abordé ce problème dont la solution intéresse à un si haut degré l'avenir de leur pays.

Plus heureuse sur la seconde question, qui n'est pas moins importante puisqu'elle touche à la constitution intérieure et au bien-être de la famille, l'Académie a reçu plusieurs mémoires dont les auteurs ont acquis, par un travail utile et consciencieux, des droits incontestables à son estime.

Quant aux prix d'histoire, d'éloquence, de poésie, ils ont également excité une émulation qui a produit d'heureux résultats. En demandant aux écrivains qui se vouent avec tant de zèle à l'étude des antiquités de cette province, la relation historique d'un vieux château, d'une ancienne abbaye, d'un monastère détruit ou même d'un simple village, à leur choix, on a trouvé, du moins nous le pensons, le véritable moyen d'éclairer peu à peu les points obscurs de nos annales. Cette mesure a déjà porté ses fruits; et si nous n'avons encore reçu que deux dissertations de cette espèce, nous savons que d'autres se préparent, qui justifieront de plus en plus nos prévisions et nos espérances.

Lorsque nous proposâmes l'éloge de Mairet pour sujet du prix d'éloquence, notre intention n'était pas d'exiger une nouvelle biographie de ce poëte dont la renommée balança quelque temps celle du grand Corneille. La vie

de Mairet est connue ; ce qui n'est pas suffisamment éclairci, ce qui mérite de l'être, c'est le point de savoir quel degré d'influence exerça Mairet sur l'art dramatique, en imprimant à la tragédie une marche plus régulière et plus ferme, en observant, le premier, la loi des unités, en créant cette *Sophonisbe* qui devança les chefs-d'œuvre dont notre théâtre s'honore, et que les étrangers mêmes admirent et nous envient. Un seul des concurrents est entré dans les vues de l'Académie ; l'analyse de son ouvrage, qui révèle à la fois un homme de goût et d'érudition, un écrivain élégant et pur, vous sera présentée dans un rapport spécial.

Le sujet du prix de poésie était, comme l'année dernière, la gloire militaire de la Franche-Comté. Il offrait, par sa nature et par son étendue, des difficultés que les concurrents n'ont pas toutes surmontées avec le même bonheur. Mais on leur a su gré de l'entreprise ; et, quoique un plein succès ne l'ait pas couronnée, l'Académie devait une récompense à de si louables efforts.

En célébrant les guerriers que notre province a vus naître, ils n'ont pas oublié l'illustre et infortuné Pichegru. Ils ne pouvaient pas en effet méconnaître les talents et le courage de celui qui, en 1793, préserva son pays de l'invasion étrangère par la reprise des lignes de Weissembourg. Il y a de la dignité et du patriotisme dans cet accord à rendre justice au mérite malheureux, à repousser une accusation aveuglément accueillie par la crédulité, à protester contre un acte de vandalisme dont notre cité fut le théâtre, et que l'un de nos plus hono-

rables et de nos plus illustres confrères, Charles Nodier, avait déjà frappé d'une énergique réprobation (1).

Nodier!..... combien ce nom réveille ici de regrets! Sa mort prématurée a jeté dans le deuil notre Compagnie tout entière, où il ne laisse que des admirateurs et des amis. Organe des sentiments du pays, l'Académie s'est empressée de mettre au concours son éloge; mais le temps aura manqué sans doute à plusieurs pour apprécier, dans un ouvrage digne de lui, l'auteur de tant d'écrits ingénieux et durables, le romancier, le grammairien, le poëte, l'homme d'érudition, l'homme d'esprit et de cœur. Deux compositions, l'une en vers, l'autre en prose, nous sont parvenues, deux seulement, et cette considération nous a décidés à proroger le délai de rigueur jusqu'au 1er. juin. Nous n'aurons sûrement alors que l'embarras du choix.

C'est ainsi, Messieurs, je le répète, que l'Académie, jalouse de répondre aux vœux de ses fondateurs, s'efforce d'encourager l'étude autour d'elle et de la diriger dans les meilleures voies, soit qu'elle offre des récompenses aux jeunes écrivains qui se font remarquer par l'utilité de leurs travaux historiques ou le charme de leurs productions littéraires, soit qu'elle décerne des honneurs à la mémoire des hommes éminents dont la gloire est notre héritage et donne du lustre au nom franc-comtois.

(1) Voir la lettre de Pichegru à la suite de ce discours.

NOTE.

La lettre suivante, que nous a communiquée M. Guillaume, l'un des membres de l'Académie, est une nouvelle preuve de la fausseté ou du moins de l'exagération des reproches adressés à Pichegru. Un homme de son caractère et de son désintéressement ne s'abaisse ni à mentir, ni à vendre sa patrie pour de l'or.

LETTRE DU GÉNÉRAL PICHEGRU (1).

La lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, mon cher Vienot, m'est parvenue il y a quelques jours. C'est la première que je reçois de vous, et elle m'a fait d'autant plus de plaisir qu'elle est arrivée au moment où je suis devenu l'objet d'une nouvelle persécution. Vous aurez lu sans doute dans les journaux que quelques émigrés ont été arrêtés à Bayreuth, et que j'aurais été compris dans cette mesure si j'avais été encore dans cette ville. Sans connaître le motif de ces arrestations, ni ce qu'il peut y avoir de commun entre moi et plusieurs des personnages arrêtés, à qui je n'ai jamais ni parlé, ni écrit, et que je n'ai même jamais vus, j'ai cru ne pouvoir me dispenser de rompre en cette circonstance le

(1) M. Vienot, pharmacien à Vesoul, ayant écrit au général Pichegru pour l'engager à chercher à obtenir du premier consul l'autorisation de rentrer en France, reçut la réponse suivante. Il la communiqua à tous ceux qu'il savait être attachés au général, et c'est sur l'original même que j'ai fait cette copie. GUILLAUME.

silence que je me suis imposé depuis ma proscription. J'ai en conséquence adressé à différents journalistes la réclamation que vous trouverez dans la feuille ci-jointe. Je doute que les journaux français la répètent, puisque l'envoyé qui est à Francfort n'a pas même voulu permettre qu'elle fût insérée dans le journal français de cette ville. Quel que puisse être le résultat de cette démarche, j'aurai toujours une certaine satisfaction de l'avoir faite, puisqu'elle entre dans les vues de plusieurs de mes amis et notamment dans les vôtres. Mais je dois vous dire toutefois qu'elle a eu pour objet plutôt de prévenir et détruire les soupçons que le dire des journaux aurait pu faire naître sur mon compte, que de réclamer une justice à laquelle j'ai de trop justes prétentions, pour descendre jamais à les appuyer de sollicitations.

Proscrit, enlevé, déporté par un acte de violence contraire à toutes les lois, je dirai même par un crime de lèsenation, j'ai dû m'attendre que celui qui s'est établi le successeur d'un gouvernement qui abusa si odieusement de son autorité, mettrait au nombre de ses premiers actes de justice la réparation complète de cet attentat. J'avais d'autant plus de raison d'y compter, qu'il avait à réparer sa propre injustice, puisqu'il est un de ceux qui provoquèrent et appuyèrent le plus cette mesure. Ne le devait-il pas, d'ailleurs, pour la justification de sa conduite actuelle, puisque le rétablissement du culte et la rentrée des émigrés, qui furent dans le temps les principaux motifs de notre proscription, sont les bases du système présent?

Vous me direz peut-être qu'il s'est exécuté à cet égard en rappelant ceux qui avaient été proscrits avec moi, mais qu'il a dû m'excepter à cause de la correspondance sur laquelle le Directoire avait échafaudé une conspiration. Un jugement authentique ayant apprécié ce fatras à sa juste valeur, en

innocentant toutes les personnes prétendues compromises, de quel poids peut-il être maintenant contre moi seul pour justifier l'exception?

Je sais que l'on me fait un crime de recevoir des secours de l'Angleterre. Celui-ci, je ne puis le désavouer, et je conviens franchement que c'est par ces seuls secours que j'existe depuis mon évasion de Cayenne. Si j'avais eu d'autres ressources, certainement j'aurais refusé celle-ci. Mais vous connaissez ma fortune; quand elle aurait été à ma disposition, elle n'aurait pu me substanter depuis quatre ans. Un malheureux chassé impitoyablement de la maison paternelle, privé de tout moyen de subsistance, se rend-il donc criminel en recevant un morceau de pain de la main d'une personne en querelle avec ceux qui l'ont chassé?

D'ailleurs, mes compagnons d'infortune ne dédaignèrent pas plus que moi cette main secourable, et tous lui ont plus ou moins d'obligations. Je dois dire toutefois que ceux envers qui nous les avons contractées, joignant la délicatesse à la générosité, ne se permirent jamais seulement une question indiscrète. Ce second grief ne peut donc pas plus que le premier motiver l'injuste exception dont j'ai à me plaindre, et je ne puis l'attribuer qu'à une animosité personnelle qui prend sa source dans l'improbation que je donnai dans le temps à la journée du 13 vendémiaire.

Voilà, je n'en doute pas, mon véritable crime aux yeux de Buonaparte. Il en fut vivement piqué, et le manifesta plusieurs fois en présence d'officiers qui m'étaient attachés. La haute puissance à laquelle il est parvenu n'a rien diminué de son ressentiment; mais elle ne saurait diminuer non plus la conscience de mes droits. Si par ses services il en a acquis à la plus belle couronne du monde, il doit plus que personne trouver étrange que nos récompenses soient dans une aussi

énorme disproportion. Sans prétendre établir entre lui et moi la moindre comparaison, j'ose croire que les miens peuvent au moins justifier mes prétentions à un traitement différent de celui que j'éprouve. Je les commençai dans le moment le plus critique ; pendant toute leur durée, je n'eus en partage que des fatigues, des dangers et des privations, et en les cessant la proscription et l'exil furent ma seule récompense. On ne m'accusera pas d'orgueil, j'espère, pour refuser de prendre une posture suppliante devant ceux qui m'ont si indignement traité. Je suis donc bien décidé à ne faire aucune démarche directe ni indirecte, et je ne puis vous faire que des remerciements pour les offres obligeantes que vous m'avez faites à cet égard.

Il m'en coûte sans doute beaucoup de voir les plus beaux jours de ma vie s'écouler loin de ma patrie, de mes parents et de mes amis. Mais plus j'apprécie le bonheur de me retrouver avec eux, plus je tiens à leur être rendu d'une manière qui ne puisse altérer leurs sentiments d'estime pour moi.

Pardon, mon cher Vienot, si je vous écris si longuement. Je m'y suis cru autorisé par l'assurance que vous me donnez de votre constante amitié, et je vous avoue que ce n'est qu'en la supposant inaltérable, que j'ai pris sur moi de vous écrire dans un moment où bien des personnes peut-être vont me croire coupable, par cela seul qu'il a été question de m'arrêter. Je compte davantage sur votre justice, et j'espère que vous me rendrez celle de croire que c'est une erreur ou la suite d'imputations calomnieuses dont je n'ai pas même encore connaissance.

Agréez l'assurance des sentiments d'estime et d'amitié que je vous ai voués. PICHEGRU.

P. S. Mille choses de ma part à tous nos amis, à qui je vous prie de communiquer le contenu de cette lettre.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS POUR LE PRIX D'HISTOIRE,

PAR M. GUYORNAUD.

Messieurs,

Deux concurrents ont répondu à l'appel que vous fîtes l'année dernière, en proposant pour sujet de concours l'histoire, soit d'un de nos monastères, soit d'une de nos maisons féodales. Des deux compositions que vous avez reçues, l'une traite de l'abbaye de Baume-les-Dames, l'autre de l'abbaye de Bellevaux. Pour apprécier convenablement l'une et l'autre de ces études sur l'histoire religieuse de notre province, je devrais sans doute commencer par les analyser, en en citant quelques extraits; mais le peu de temps qui m'est accordé pour en rendre compte, m'oblige avant tout d'être bref.

Les annales des monastères de Baume et de Bellevaux méritaient également d'être décrites. Chacun de ces établissements, surtout à l'époque de sa fondation, exerça sur les peuplades de son voisinage une heureuse influence : Baume, dont l'origine remonte au commencement du moyen âge, en contribuant, par l'exemple des vertus des vierges qui l'habitaient, à adoucir les mœurs des sauvages habitants du Wahresgau; Bellevaux, la plus ancienne des abbayes de l'ordre de Citeaux dans

notre province, en concourant à produire le grand mouvement des croisades, et à assurer sur le schisme le triomphe de l'unité de l'Église.

Voilà, je crois, les traits qui distinguent avant tout ces deux communautés célèbres.

Fondées à six siècles environ de distance, Baume vers la fin du VIe. siècle et Bellevaux au commencement du XIIe., leur origine est loin de s'appuyer sur des bases aussi certaines.

Ainsi, pour commencer par le plus ancien de ces deux établissements, Baume est sorti d'un berceau environné de légendes derrière lesquelles la vérité semble plus facile à deviner qu'à découvrir. Celle de ces traditions pieuses qui concerne le roi Gontran est très-connue.

« Ce prince, qui régna sur notre pays, avait un cœur bon et pacifique. Un jour qu'il était allé chasser l'ours et le bison dans l'immense forêt qui donne son nom au Wahresgau, non loin du lieu où s'éleva depuis le monastère de Baume, ceux de ses courtisans qui l'avaient accompagné se dispersèrent de différents côtés. Le seul comte Warnherr, le plus chéri et le plus fidèle, était resté près de lui. Le roi, éprouvant en ce moment une grande lassitude, s'assit au pied d'un arbre, pencha la tête sur les genoux de son ami, ferma les yeux et s'assoupit. Lorsqu'il fut bien endormi, voilà qu'un petit animal, fait comme un serpent, se glissa hors de la bouche de Gontran, et courut jusqu'au petit ruisseau qui coulait près de là. Il s'arrêta sur le bord et aurait bien voulu passer. Le compagnon du roi, sur les genoux duquel il reposait, avait remarqué tout cela; il tira son

épée du fourreau et la mit en travers du ruisseau. Le petit animal passa ainsi à l'autre bord et alla s'enfoncer dans un trou au pied d'une montagne. Quelques heures après, il revint, passa le ruisseau sur le même pont, et rentra dans la bouche du roi : le roi se réveilla et dit à Warnherr :

« Il faut que je te raconte mon rêve et la merveilleuse vision que j'ai eue. Je voyais un grand fleuve sur lequel était construit un pont de fer, je le traversais sur ce pont, et j'entrais dans une grotte pratiquée dans une haute montagne. Dans cette grotte il y avait un immense trésor caché là par nos pères. »

» Alors Warnherr raconta à son maître ce qu'il avait vu pendant qu'il dormait, et comment son rêve se rapportait parfaitement à la réalité. On fit faire des fouilles en cet endroit, et dans la montagne on trouva une grande quantité d'or et d'argent qui y était cachée depuis un temps immémorial.

» On ajoute que Gontran abandonna ce trésor à Warnherr pour qu'il pût l'employer à bâtir un monastère, et qu'à cet effet, ce chef burgunde étant en quête d'un emplacement, une main d'ange sortit d'un nuage et lui indiqua la vallée où il fonda l'abbaye de Baume. Ce serait donc en mémoire de l'apparition miraculeuse de cette main céleste, que Warnherr, voulant nommer le lieu qu'elle lui avait désigné, l'aurait appelé *Palma*, mot latin qui signifie main. Mais, selon une autre version, le nom de Baume viendrait du mot celtique *balm*, qui signifie une baume, c'est-à-dire une grotte ; et ce nom aurait alors été donné à la nouvelle ville à cause de la

grotte voisine qui recéla dans ses flancs le trésor découvert par le roi de Bourgogne. »

Ce qu'il y a de plus clair dans cette merveilleuse histoire, c'est qu'un comte Warnherr ou Garnier fonda le monastère de Baume, sous les auspices et avec le secours de son maître le roi Gontran. Cette opinion, que nous adoptons pour notre propre compte, est celle de l'auteur du Mémoire sur l'abbaye de Baume.

Au reste, ce monastère, quel qu'ait été son fondateur, paraît bien réellement avoir existé dès la fin du VIe. siècle. Au VIIe., sa réputation s'étend déjà au loin. Dès lors, les vierges qui l'habitent contribuent, nous l'avons dit, à épurer et à adoucir les mœurs encore très-barbares des peuples d'alentour. Après avoir été élevées au milieu d'elles, les jeunes filles des chefs du pays rapportent sous le toit paternel l'exemple des vertus chrétiennes qu'elles ont puisées chez leurs pieuses institutrices. L'histoire de sainte Odille nous semble en ce genre un récit on ne peut plus touchant. Cette fille d'Adalric, duc d'Alsace, avait, selon une coutume germanique, été condamnée à mort par son père dès sa naissance, parce qu'elle était née aveugle, lorsque conduite à Baume elle y recouvra la vue en recevant l'eau sainte du baptême. Fondatrice à son tour d'un monastère fameux, Odille, dont le nom signifie *fille de lumière*, éclaira en effet l'Alsace, sa patrie, et devint une grande sainte, dont le nom vénéré de toute l'Alsace ne le fut pas moins dans la Franche-Comté.

Ces premières pages de l'histoire de Baume en sont aussi les plus belles. Elles ont quelque chose de pur et de

candide comme l'enfance elle-même, et il semble en les lisant respirer le parfum d'une fleur à peine éclose. Mais pourquoi faut-il que le charme cesse si vite? pourquoi sommes-nous réduits avec le poëte à dire de la pieuse solitude où fut élevée Odille :

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

Arrivé à l'époque où la décadence de l'abbaye de Baume atteint son plus haut degré, l'auteur du Mémoire, entièrement découragé, se résume ainsi avec tristesse :

« Des procès interminables, une licence toujours » croissante, le scandale porté à son comble, sont les » traits caractéristiques de cette époque fatale. Une » plume chaste se refuse à peindre des mœurs aussi » criminelles. »

L'histoire des religieux cisterciens de Bellevaux ressemble peut-être en plus d'un point à celle des nobles dames de Baume. D'abord une excessive ferveur, un grand zèle pour le triomphe de l'unité de l'Église, puis le relâchement de la règle, suivant de près l'introduction des richesses ; peu à peu les moines se corrompent, oublient le but de leur belle institution, en sorte qu'ils se trouvent n'être plus dans la société que des membres au moins inutiles, lorsque la révolution française, cet autre fléau de Dieu, rivale d'Attila, vient balayer d'un sol où ils ne faisaient plus que végéter les fils dégénérés de saint Bernard.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, Bellevaux a mérité une belle place parmi les abbayes bernardines. Des quinze

monastères de cet ordre que la Franche-Comté vit naître dans son sein, celui de Bellevaux est le plus ancien. Cette communauté, fondée avant l'an 1120 par Ponce de la Roche et quelques autres chevaliers du voisinage, en engendra bientôt plusieurs autres dans la province, étendant ses colonies en Allemagne, en Suisse, en Italie, et jusque dans l'empire de Constantinople. Saint Bernard, qui honorait souvent de sa présence les monastères francs-comtois de son ordre, a laissé à Bellevaux, comme dans tous les lieux de son passage, quelques traces curieuses de ses nombreux miracles. Il en est un entre autres dont le biographe du saint fait honneur à son étole, et dont nous pourrions sourire aujourd'hui, si nous ne savions combien, à l'époque de foi ardente où il eut lieu, ces sortes de prodiges excitaient d'enthousiasme véritable dans les populations.

« Dans un monastère nommé Bellevaux, situé près de la ville de Besançon, dit l'auteur du récit que nous traduisons, était un certain individu possédé du démon et qui, à l'instigation de Satan, disait et faisait des choses étonnantes. Comme donc, malgré les prières réitérées des frères, l'esprit de malice persistait dans son crime, le vénérable abbé de ce couvent, Pontius, qui existe encore aujourd'hui, se souvint qu'il possédait une étole dont notre bienheureux père Bernard s'était servi quelque temps pour offrir à Dieu la sainte victime de notre salut. Sans perdre un instant il revêt cette armure à laquelle le Seigneur avait communiqué sa puissance, et attaque avec confiance l'ennemi du genre humain. A peine Pontius a-t-il touché le seuil de la porte de la cellule où

était étendu le malheureux possédé, que sur-le-champ l'esprit malin s'avouant vaincu, s'écria d'une voix horrible : « Oui, je sors, je me retire à l'instant, demeurer » plus longtemps m'est impossible. » L'abbé répondit alors : « Par le nom de Dieu et les mérites du bienheu- » reux auquel appartient cette étole, je te commande » de sortir promptement, ou tu périras. » Aussitôt le démon s'enfuit loin de cet homme, et cet homme fut délivré du démon. Quel autre que Bernard, continue l'auteur, n'eût triomphé, peut-être, il est vrai, avec quelque danger pour son âme, de voir que les esprits infernaux lui étaient tellement soumis, qu'ils lui cédaient quoiqu'il fût absent? Mais, quant à lui, lorsque l'abbé Pontius lui annonça ce prodige, il n'en parut nullement ému, et, se moquant beaucoup de ceux qu'il voyait remplis d'une grande admiration à ce récit, il répondit en ces termes : « Pourquoi donc n'aurions-nous » pas à deux prévalu facilement contre un seul ennemi? » Certes, Dieu a bien pu chasser sans peine ce démon, » surtout quand on m'a, comme vous le dites, donné » pour compagnon et auxiliaire au Seigneur. » C'était, en effet, ajoute Geoffroi de Clairvaux, à de pareilles réponses qu'il recourait d'ordinaire en semblables circonstances. »

J'ai cité le trait qu'on vient d'entendre lire, parce qu'il peint les mœurs du temps, et surtout parce qu'il se rattache à un nom qui ne saurait périr, au grand nom de saint Bernard. Cependant, quelque grand que soit le nom du célèbre fondateur des Cisterciens, il est resté moins fameux à Bellevaux, que celui d'un autre saint

qui fut aussi religieux de l'ordre ; je veux parler de Pierre, archevêque de Tarentaise. Saint Pierre fut pour Bellevaux ce que nous venons de voir que sainte Odille était pour Baume, le saint dont l'auréole brilla sur le pays ; car cet archevêque étant mort à Bellevaux, ses restes y sont restés jusqu'à nos jours l'objet d'un culte particulier et de nombreux pèlerinages. Ce serait ici le lieu de raconter les services que cet admirable prélat, étant en Franche-Comté, rendit à l'Église et au chef de l'Église, en combattant le schisme dans la personne de l'empereur Frédéric Barberousse et dans celle d'Herbert, archevêque de Besançon ; mais je laisse ce soin à l'auteur des notes sur Bellevaux, lorsque de ces notes, qui ne sont encore qu'à l'état de simples matériaux, il aura fait l'histoire complète de cette abbaye.

Ne pouvant récompenser le travail de ce concurrent comme s'il eût été complet, mais appréciant les savantes recherches de l'auteur, vous lui décernez, Messieurs, dès aujourd'hui une médaille de bronze à titre d'encouragement. Quant à l'auteur des Mémoires sur Baume, son travail, sans être aussi volumineux que celui de l'autre concurrent, est cependant plus complet. Il est d'ailleurs écrit ainsi qu'il convient que le soit une composition historique. Le nouvel historien de Baume a fait preuve de talent, et mérite mieux qu'un simple encouragement. Peut-être même la Commission eût-elle demandé pour ce concurrent le prix entier, si le sujet qu'il a traité n'avait déjà en grande partie été exploité par le savant Perreciot, dans ses *Recherches sur la ville de Baume*, et si, d'un autre côté, le concurrent n'avait

laissé, surtout dans les derniers siècles de son histoire, des lacunes assez considérables. Ce sont là les deux causes qui ont engagé l'Académie à ne décerner à l'auteur des Mémoires historiques sur Baume, qu'une médaille d'or de la moitié du prix, c'est-à-dire de 150 fr.

Espérons, Messieurs, que les annales de nos autres monastères, ainsi que celles de nos grandes maisons féodales, recueillies et mises au jour par des hommes aussi dévoués à la patrie que ceux que vous récompensez aujourd'hui, ne tarderont pas plus longtemps à sortir de la poussière.

M. le Président ayant décacheté les noms des concurrents, proclame :

M. l'abbé Besson, étudiant en théologie, auteur du mémoire historique sur l'abbaye de Baume,

Et M. l'abbé Viard, curé à Cirey, auteur du travail sur l'abbaye de Bellevaux.

CONCOURS

SUR L'ÉTAT DE LA DOMESTICITÉ.

RAPPORT

PAR M. PERRON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Messieurs,

En 1842, vous avez mis au concours la question suivante : *Comparer les rapports actuels des domestiques et des maîtres avec ce qu'ils étaient avant la révolution, et indiquer les moyens d'améliorer ces rapports.*

Sous une apparence assez modeste, ce sujet renferme une des plus graves questions de l'économie sociale. La moitié des hommes sert ou se fait servir, et maîtres et serviteurs sont perpétuellement dans une dépendance réciproque; car si vous avez autorité sur les actes extérieurs de votre domestique, de son côté il dispose, jusqu'à un certain point, de votre bourse, de votre vie, de votre honneur, sans compter l'influence qu'il exerce sur la moralité des membres de votre famille : il est donc de la plus haute importance de constater l'état des rapports entre les maîtres et les serviteurs, de s'assurer si ces rapports sont aujourd'hui ce qu'ils doivent être, et, dans le cas contraire, de rechercher les moyens de les améliorer.

Tous les concurrents ont compris comme vous, Messieurs, la gravité de la question; tous ont commencé leur travail par vous remercier d'avoir appelé l'attention publique sur un sujet aussi intéressant.

Qu'il me soit permis, Messieurs, de rappeler ici, à l'honneur de l'Académie, qu'elle n'a pas cessé de mériter les mêmes éloges. Sans remonter plus haut, il y a quatre ans vous mettiez au concours l'*importance de l'observation du dimanche;* l'année suivante vous demandiez *un examen comparatif des professions agricoles et industrielles, considérées dans leur influence respective sur les mœurs et le bien-être des populations;* cette question était à peine traitée que vous en posiez une autre non moins grave, celle des *conséquences économiques et morales de la loi sur le partage égal des biens entre les enfants;* puis celle des *effets de la centralisation littéraire;* puis enfin le sujet qui nous occupe en ce moment : *des moyens d'améliorer la domesticité.* Excepté l'Institut de France, nous ne connaissons aucune Société savante qui ait soulevé, en aussi peu d'années, autant de questions dignes de l'examen des penseurs.

Mais si la question qui nous occupe est grave, ses difficultés égalent au moins son importance. Elle renferme deux parties essentielles : la comparaison de l'état actuel de la domesticité avec ce qu'elle était avant la révolution, et la recherche des moyens pour améliorer cet état.

Rappeler ce qu'étaient avant la révolution les rapports des maîtres et des domestiques, décrire ce qu'ils sont aujourd'hui, puis comparer ces deux situations ; telles

étaient les conditions nécessaires pour traiter la première partie du sujet.

La deuxième partie, qui a pour objet de rechercher les moyens d'améliorer l'état actuel de la domesticité, est incontestablement la plus difficile : il semble que, pour la traiter convenablement, il faudrait d'abord exposer ce que doivent être en eux-mêmes les rapports des domestiques et des maîtres, tracer comme une sorte d'idéal de la domesticité, et, cet idéal une fois trouvé, l'appliquer comme une mesure certaine aux rapports actuels afin de voir ce qui leur manque, par conséquent ce qu'il faudrait faire pour les établir convenablement.

Mais une pareille mesure est-elle possible à déterminer? Y a-t-il une règle absolue qui puisse servir partout et toujours à juger de la domesticité? Il y en aurait une si la domesticité était un état essentiel à notre espèce, comme il y en a une pour juger de l'état social, des rapports des gouvernés et des gouvernants; mais le devoir qu'auraient les uns de servir et le droit qu'auraient les autres d'être servis, sont-ils nécessaires, inhérents aux conditions de la nature humaine? Il ne nous appartient pas, Messieurs, de traiter ici théoriquement cette grave question; cependant, à ne la prendre que sous le point de vue de l'histoire, nous voyons que l'état des serviteurs a varié selon les diverses phases de l'humanité : à son début c'était l'esclavage, plus tard le servage, plus tard encore la domesticité proprement dite, telle qu'elle était avant la révolution; de nos jours enfin ce n'est plus qu'un contrat transitoire, à courte durée et librement consenti.

Comment trouver une règle applicable à des états si divers? Si cette règle convient à l'esclavage, elle ne pourra s'appliquer au servage, bien moins encore à la domesticité d'autrefois, et en aucune manière à la domesticité d'aujourd'hui. Tracer *à priori* le type des devoirs réciproques des serviteurs et des maîtres, est donc impossible.

Le seul moyen de saisir la domesticité sous son véritable point de vue, est de la rattacher aux conditions de la société dont on fait partie. La domesticité suit les phases des formes sociales, de l'organisation politique, des progrès de la civilisation : elle n'a pas de règles absolues, elle les tire toutes de l'état particulier de chaque société où on la considère. Ainsi le degré d'autorité du maître et de dépendance du serviteur varie selon les temps et les lieux; qui sait même si, comme des écrivains ont osé le prédire, un temps ne viendra pas où la domesticité, rayée des conditions de la nature humaine, ira rejoindre l'esclavage et le servage parmi les monuments à jamais détruits de la barbarie des premiers âges?

Mais, en partant du fait existant de la domesticité, n'y a-t-il pas des devoirs toujours vrais, des qualités que le maître a toujours le droit de demander à ceux qui le servent? Nul doute. Cependant, à prendre les choses dans la rigueur, ces qualités sont moins nombreuses que les maîtres ne le croient communément. Consultez ces derniers sur les qualités qu'ils exigent dans leurs domestiques, ils vous en dérouleront une liste indéterminable : l'obéissance et la fidélité ne leur suffisent pas, il leur faut de l'affection, du respect, du

dévouement. Aussi Figaro répondait-il très-sensément à son maître : « Aux vertus qu'on exige dans un domestique, votre excellence connaît-elle beaucoup de maîtres qui fussent dignes d'être valets? »

L'affection peut-elle se commander? Non. Le respect, pas davantage. Ces qualités ne sont obligatoires pour les domestiques qu'autant que les maîtres les leur inspirent; or, qui ne sait qu'en tout temps et dans toutes les conditions, il y a eu, il y aura toujours des maîtres incapables de se faire aimer et respecter. Le dévouement est plus que du devoir, c'est l'abnégation de sa personne au profit d'un autre, c'est de l'héroïsme : l'héroïsme est assurément une belle chose, mais aucune loi ne l'impose à personne, pas même aux domestiques.

Restent l'obéissance ou, si on l'aime mieux, la déférence et la fidélité. La fidélité est d'obligation rigoureuse, c'est la probité des serviteurs, et tout homme est tenu d'être probe. L'obéissance a des bornes; elle en a d'abord qu'elle ne saurait franchir sous aucun prétexte dans les devoirs de la morale et de la religion; elle en a d'autres dans les conditions du contrat passé entre le maître et le serviteur. Aujourd'hui que presque tous les domestiques font leurs conditions, ils ne sont tenus d'obéir que dans le cercle de leur engagement; ils doivent remplir seulement tout ce qu'ils ont promis, soit implicitement, soit explicitement. Ce qui est explicite ne peut souffrir de contestations; ce qui ne l'est pas est déterminé par l'usage et le bon sens. Ne confondons pas le respect avec l'obéissance, ni même avec la déférence. On obéit, on défère à l'autorité; on ne respecte que ce

qui mérite de l'être. Se soumettre aux ordres donnés n'est pas la même chose que vénérer celui qui les donne.

Vous entendez partout répéter, Messieurs, que de nos jours il n'y a plus de domestiques. Cela est vrai; mais à qui la faute? Consultez les maîtres, ils en accusent les serviteurs; interrogez ces derniers, ils s'en prendront aux maîtres. Je suis, je le confesse, très-disposé à me ranger du parti des serviteurs; les maîtres font les domestiques : *tel maître, tel valet.* Si donc la domesticité n'est plus ce qu'elle doit être, c'est principalement aux chefs de maisons qu'il faut s'en prendre. La masse des maîtres ne sait ni se faire aimer, ni se faire respecter, ni se faire obéir; en un mot les maîtres ne savent plus l'être. Des ordres sèchement donnés, une inquisition souvent odieuse, des reproches, des injures, sont de fort mauvais moyens d'obtenir des serviteurs ce qu'ils accorderaient avec empressement à des procédés différents. Ecoutez, Messieurs, comment l'un des Mémoires que vous avez reçus, le n°. 5, expose les griefs des serviteurs :

« Les maîtres, disent les domestiques, sont aujourd'hui d'une exigence extrême. Ils imposent un travail continuel et au-dessus des forces de la nature; pour les satisfaire, il faudrait s'y livrer la nuit et le jour, et leur épargner même toute main d'œuvre étrangère. Il y en a, et ils ne sont pas rares, qui spéculent jusque sur notre nourriture, jusque sur nos gages, et, chose monstrueuse, à l'aide de l'artifice, de la fraude, de l'intimidation, ils trouvent moyen de nous ravir en cela une partie de ce qu'ils nous doivent! Comment exercent-

ils leur autorité? Ils commandent rudement, ils reprennent avec humeur, ils corrigent avec emportement. Leur paroles sont dures, méprisantes, grossières. Le maître se montre en toute occasion; le père, jamais.

» On nous accuse, continuent les domestiques, de manquer de respect à nos maîtres. Mais se montrent-ils à nos yeux sous des dehors respectables? Se respectent-ils eux-mêmes dans leur conduite, dans leurs discours? Ne les voyons-nous pas, chaque jour, déroger à leur dignité par des familiarités inconvenantes, par des actions ignobles, par des fautes opposées aux règles de la morale? D'ailleurs, ne manquent-ils pas eux-mêmes constamment aux égards qu'ils nous doivent? Est-il donc étonnant qu'au sein de familles où nos oreilles et nos yeux sont continuellement frappés du langage des passions et du spectacle honteux de mauvaises actions, nous ayons quelquefois peu de respect pour des personnes qui ne respectent rien elles-mêmes?

» On nous accuse de ne pas aimer nos maîtres. Mais les maîtres aiment-ils les domestiques? S'attachent-ils à nous? Supportent-ils nos défauts? Nous pardonnent-ils nos torts? Leur indulgence va-t-elle seulement jusqu'à nous accorder le temps du repentir? Ce qui ne devrait être qu'un simple avertissement, tout au plus qu'une réprimande, ne prend-il pas sur leurs lèvres la causticité de l'ironie, l'amertume du reproche ou de l'insulte? Voient-ils avec joie nos plaisirs? Nos peines, nos souffrances, trouvent-elles de la sympathie dans leurs cœurs? Ne sommes-nous pas chez eux des étrangers toujours à la veille d'être congédiés, sous le prétexte le plus fri-

vole? Et puisque les maîtres ne tiennent point à nous comme des pères à leurs enfants, nous serait-il possible de nous attacher à eux comme des enfants à leurs pères? Pourrions-répondre à tant de dureté par la tendresse, à tant d'indifférence par le dévouement?

» De plus, de quels exemples nous rend-on journellement témoins? Au lieu de nous édifier par des œuvres bonnes, ne s'affranchit-on pas de toutes les lois, de tous les devoirs, en notre présence? Ne se dédommage-t-on pas, dans l'intérieur de la maison, par une liberté sans frein, de la contrainte qu'impose la décence publique dans le commerce habituel de la vie? Ne cherche-t-on pas, par la violence ou la séduction, à faire de nous les instruments du mal, les victimes des passions?

» Qu'est-ce que la religion dans l'opinion de la plupart des maîtres? et comment en parlent-ils devant nous? On méprise ses dogmes, son culte, ses préceptes, ses ministres; on nous dégoûte de ses pratiques, on se rit de ceux qui les respectent; en vain nous manifestons le désir d'observer les lois qui les commandent: on se moque de nos désirs; on multiplie nos occupations les jours saints; on dirait un parti pris de nous tenir éloignés des assemblées chrétiennes et de nous faire perdre tout esprit religieux.

» Et l'on ose, après cela, se plaindre de nos défauts! On se récrie contre nos vices! On déplore notre peu de probité et de conscience! Eh! à qui la faute si nous sommes tels qu'on nous dépeint? Que les maîtres reconnaissent en nous leur ouvrage; sur eux retombent les reproches dont ils nous accablent. »

Qu'il y ait de l'exagération dans ces plaintes, cela est incontestable, et le sage auteur du Mémoire s'empresse de le reconnaître; elles n'en ont pas moins un caractère général de vérité qui doit frapper tous les esprits. Là cependant n'est pas la première cause du mal. S'il n'y a plus de domestiques, c'est assurément parce qu'il n'y a plus de maîtres; mais s'il n'y a plus de maîtres, c'est, disent certains réformateurs, parce qu'il ne peut plus y en avoir.

La principale qualité des domestiques est la déférence, cette disposition habituelle à se soumettre, à obéir à une supériorité quelconque. Les hommes reconnaissent trois sortes de supériorité, sans compter la puissance : la supériorité du mérite personnel, celle de la naissance, celle de la fortune. Le mérite personnel se compose du caractère, de la conduite, du talent. Un caractère honorable, une conduite vertueuse, obtiennent toujours de la déférence; il n'en est pas de même du talent: seul, il peut encore se faire admirer; mais, sans un caractère honorable, l'homme du plus beau génie n'obtiendra jamais de ceux qui l'approchent ces sentiments de respectueuse obéissance qu'il aurait eu le droit d'exiger. Le héros disparaît sous ses faiblesses aux yeux de son valet de chambre.

On croit aujourd'hui les hommes de talent fort communs; je n'ose taxer cette opinion de préjugé; mais le fussent-ils autant qu'on le pense, combien en trouverez-vous parmi eux qui joignent à une véritable supériorité intellectuelle cette sévérité de mœurs sans laquelle tout le talent du monde ne peut commander le respect sincère?

La naissance a perdu presque tout son prestige. Nous avons bien encore de nobles débris de ces familles illustres qui jadis dominaient sur la France; mais leur puissance, leurs priviléges ont disparu; et s'il ne leur restait que l'éclat de leur nom pour les recommander aux respects de la foule, il est fort douteux qu'ils pussent trouver de quoi composer le service de leur maison.

Cette vieille aristocratie a été remplacée par une nouvelle qui, sous bien des rapports, ne la vaut pas, l'aristocratie de l'argent, mais qui seule aujourd'hui donne le droit et le pouvoir de se faire servir.

Quand la fortune est considérable, assez souvent un certain prestige entoure le maître; mais les grandes fortunes sont rares, et, dans les plus riches maisons, lorsque la fortune est seule, les serviteurs sont plutôt des mercenaires que de véritables domestiques. Ce qui est commun aujourd'hui, c'est la médiocrité, la médiocrité dans la fortune comme en tout le reste. On peut dire que la haute société n'est plus; elle est descendue d'un degré, elle s'est faite bourgeoise. Pour le pauvre, il n'a pas monté, il est toujours pauvre, pauvre d'argent, par conséquent de tout : pauvre d'honneur, de considération, de droits politiques et civils. Une fois dans la misère pécuniaire, l'homme est misérable sous tous les rapports. Personne sans doute n'a le droit de l'exploiter à son profit, mais sa position le force à se laisser exploiter par le premier qui peut lui donner du pain : s'il n'est plus le serf *taillable et corvéable à merci* de son seigneur féodal, il l'est toujours d'un autre suzerain bien plus redoutable, le roi du paupérisme, le besoin.

Le pauvre est donc forcé de servir : il sert d'abord pour vivre, puis dans le but d'amasser péniblement, au bout de quelques cinquante ans, s'il est économe et que le malheur ne le frappe point, de quoi ne pas mendier son pain quand la vieillesse et la fatigue auront épuisé ses forces. Or, de qui se fait-il domestique? De ceux qui peuvent le payer et le nourrir. Et la masse de ceux qui peuvent aujourd'hui se faire servir, de qui se compose-t-elle? D'honnêtes bourgeois, commerçants ou fonctionnaires, d'une naissance commune, d'une éducation souvent non moins commune et d'une fortune médiocre. Qu'ont-ils pour inspirer à leurs domestiques les qualités qu'ils en exigent et qui se montraient si fréquentes autrefois? Ils voudraient les effets, et les causes n'existent plus. Aussi le serviteur n'est-il plus aujourd'hui qu'un mercenaire qui remplit sèchement sa tâche, quand toutefois il la remplit, comme on s'acquitte d'une tâche que rien n'anoblit ni ne rend attrayante. De son côté le maître ne voit dans son domestique qu'un instrument à gages; jamais de bienveillance, encore moins d'intimité; le domestique travaille, on le nourrit, on le paie tant bien que mal; mais il n'est plus de la famille. Ce sanctuaire est muré pour lui.

Que dis-je, Messieurs! y a-t-il encore des familles? La famille s'en va comme tout le reste. L'homme vit dans les affaires et les plaisirs, il ne vit plus chez soi; les femmes sont tout autre chose que des épouses et des mères, et la plupart des enfants ont cent fois plus de rapports avec les étrangers qu'avec les auteurs de leurs jours. Comment le domestique trouverait-il une famille,

quand ceux qui doivent la composer sont les premiers à la dissoudre. La vie de famille s'éteignant, la véritable domesticité doit aussi disparaître.

Faut-il après cela nous étonner si des écrivains, au lieu de chercher à réformer les rapports des domestiques et des maîtres, ont déclaré qu'il ne pouvait plus y avoir ni maîtres ni domestiques. Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, que ces écrivains appartiennent à la classe des réformateurs radicaux les plus avancés, plus hardis même que la Convention nationale lorsqu'elle proclamait l'abolition de la domesticité. Leurs raisons cependant ne laissent pas d'être spécieuses.

L'égalité, disent-ils, cette vérité fondamentale de notre évangile politique, et que les lumières de la raison moderne, d'accord avec l'esprit du christianisme, ont si hautement proclamée, l'égalité défend l'exploitation de l'homme par l'homme, la subordination des uns aux autres en dehors des relations de famille et des nécessités du gouvernement.

L'obligation de servir ne peut pas plus être imposée aux uns, que le privilége de commander ne peut être concédé aux autres; or, y a-t-il un serviteur qui le soit de son plein gré? Tous y sont forcés par le besoin, par la misère : mais la misère des uns est un état anormal; cette cause de dégradation doit disparaître; une société bien organisée ne saurait laisser subsister un état contraire au premier principe politique et religieux sur lequel elle repose.

Quelles sont d'ailleurs les causes de la domesticité? Sans compter l'inégalité des fortunes, nous les trouvons

dans la corruption des uns, dans l'ignorance et la faiblesse des autres. Si tous les hommes étaient instruits de leurs véritables droits, si la société avait pris soin de leur inculquer le sentiment de leur dignité personnelle, s'en trouverait-il un seul qui voulût supporter la honte d'être l'instrument de son semblable? D'un autre côté, si hommes et femmes faisaient leur devoir, quelle place resterait-il aux domestiques? Que les maîtres et maîtresses prennent la peine de s'habiller, les valets et femmes de chambre sont à l'instant supprimés; que les mères soient vraiment mères, elles allaiteront leurs enfants et les nourrices deviennent inutiles; qu'elles les surveillent et les élèvent ensuite comme c'est leur premier devoir, au lieu de consumer si misérablement leur temps dans les petitesses de la coquetterie et dans ces mille futilités féminines qui rabaissent leur sexe, et les *bonnes* ne seront plus nécessaires.

Sans doute il est des travaux pénibles ou minutieux que chacun ne peut pas faire; mais il y a aussi des hommes et des femmes qui ne peuvent en faire d'autres; ils les feront, seulement avec cette différence qu'ils s'y porteront en vertu de leur propre choix, et non par suite d'une position misérable dont ils ne peuvent sortir. *Multæ sunt mansiones in domo patris*, a dit l'Écriture; il en est ainsi dans la société : les conditions doivent y être différentes, mais différentes ce n'est pas inégales : il ne faut pas que personne soit condamné à subir celle qu'il n'a pu librement choisir.

Dans ce système radicalement révolutionnaire, les fonctions seraient partagées entre les membres de la so-

ciété selon les goûts, les aptitudes, la vocation de chacun : on serait alors aussi librement cuisinier qu'on est poëte, avocat, médecin, architecte, commerçant, homme de lettres, ingénieur; tous seraient, dans une pleine indépendance, ce que leur organisation naturelle et leur choix les auraient fait être. Combien de fonctions, rangées autrefois parmi les fonctions domestiques, qui se sont depuis noblement émancipées! Pourquoi n'en serait-il pas de même un jour de celles que la domesticité embrasse encore?

Quels seraient, dans ce nouvel état de choses, les devoirs, nous ne dirons pas des domestiques, puisqu'il n'y en aurait plus, mais de ceux qui en rempliraient librement les fonctions? Nous n'avons pas, Messieurs, à nous en occuper; cet état est un rêve philanthropique que nous ne voulons point qualifier, qui aura lieu dans un temps futur indéfini, ou qui ne pourra jamais s'établir, mais qui n'est pas près de se réaliser. Occupons-nous de ce qui est, cherchons à connaître exactement le présent et à découvrir les meilleurs moyens de remédier aux maux qui nous affligent.

C'est ainsi, Messieurs, qu'ont pensé tous les concurrents. Sans se jeter dans d'inutiles divagations, ils ont pris la question telle que vous l'aviez posée, et, loin d'en avoir élargi le cercle, ils s'y sont peut-être concentrés avec une excessive timidité : s'ils méritent un reproche, c'est plutôt celui d'avoir rétréci le sujet que de s'être élancés au delà de ses limites.

Dix mémoires vous ont été adressés sur la question proposée; cela suffirait pour montrer son incontestable

gravité. Parmi ces mémoires, deux sont censés non avenus, parce qu'ils sont arrivés trop tard; non-seulement le concours était fermé, mais la Commission avait déjà prononcé son jugement. Votre Secrétaire perpétuel seul les a lus, et vous lui permettrez de vous dire que le retard n'est malheureusement pas la seule cause qui les mette hors du concours : ce sont moins des travaux sérieux que des ébauches improvisées; il ne faut y voir que la première inspiration d'une belle âme.

Des huit autres mémoires, un a été retiré par l'auteur qui s'est fait connaître; un autre consiste dans une lettre fort simple du digne cuisinier d'un prêtre respectable, mais qui, peu habitué aux exigences de la langue et du style académique, a fait preuve seulement des meilleures intentions et nous a exprimé sans prétention des idées excellentes. Le troisième a été jugé, dès l'année dernière, trop peu travaillé, trop dépourvu de recherches et de vues sérieuses, pour entrer légitimement en lice.

Restent cinq mémoires numérotés et désignés ainsi :

Le n°. 1 ayant pour épigraphe : *Si est tibi servus fidelis, sit tibi quasi anima tua : quasi fratrem sic eum tracta* (La Bible). Ce texte est précédé de cinq vers d'Homère tirés de l'Iliade.

Le n°. 2 porte pour épigraphe : *Les serviteurs, dans l'esprit de la famille chrétienne, sont aussi de la famille* (Billecoq, *De la religion chrétienne*, chap. 2, p. 122).

Le n°. 3, sans épigraphe, est signé ostensiblement : vous me dispenserez, Messieurs, d'indiquer le nom de l'auteur.

L'épigraphe du n°. 4 est ce proverbe vulgaire : *Tel maître, tel valet.*

Enfin celle du n°. 5 est tirée de Sénèque (lettre 4) : *Proverbium jactatur totidem esse hostes quot servos ; non illos hostes habemus, sed facimus.*

Chacun de ces mémoires a sa valeur particulière, que votre Commission n'a pas manqué d'apprécier. Tous les auteurs ont compris, non-seulement l'importance de la question, mais encore le point le plus grave sur lequel l'Académie appelait leurs lumières, je veux dire, les moyens d'améliorer l'état actuel de la domesticité. Mais comme vous le présumez, Messieurs, ces mémoires sont loin d'avoir un égal mérite. Elle a distingué dans le n°. 3 quelques pages bien touchées, surtout au commencement, des idées justes, un style élégant et facile. Malheureusement ce mémoire atteste trop peu de recherches de la part de l'auteur, et donne une solution trop superficielle de la partie la plus importante de la question.

Le n°. 4 pécherait plutôt par l'excès contraire ; ce travail est plein de choses. Votre Commission a félicité l'auteur de ses efforts pour trouver des remèdes au mal qu'il signale ; mais ses efforts ne sont pas toujours heureux ; les remèdes qu'il propose, peut-être bons en eux-mêmes, sont trop étendus, trop compliqués ; l'auteur semble se complaire à les délayer dans de longues pages. Son style, d'ailleurs, est loin de répondre à l'importance du sujet et aux exigences d'un concours académique. Sans tenir compte des fautes de français, que la Commission a dû renvoyer au copiste, elle a remarqué dans

ce mémoire une simplicité portée à l'excès, des tournures sans élégance, des répétitions multipliées d'idées et de mots, une certaine pesanteur dans la phrase, enfin de ces défauts de forme que l'auteur, avec quelque peu d'habileté, eût pu facilement éviter.

D'après ces considérations et malgré le mérite relatif des deux précédents mémoires, votre Commission n'a pas cru pouvoir les mettre en balance avec les trois autres.

Ceux-ci, c'est-à-dire les n°s. 1, 2 et 5, sont incontestablement supérieurs et pour le fond et pour la forme. Cependant la forme et le fond ne sont pas dans tous en parfaite égalité. Le n°. 1 nous a semblé le mieux écrit; s'il se fût agi d'une question littéraire, vous auriez incliné à lui décerner le prix; il l'eût peut-être encore obtenu sans un certain nombre de pages qui ne sont que des hors d'œuvre, par exemple toute la première partie, où il disserte, quoique avec beaucoup d'érudition, sur l'esclavage qui n'était pas en cause; sans quelques pensées exagérées dans un sens qu'on appelle aujourd'hui rétrograde; enfin sans une certaine faiblesse relative dans la manière dont il a traité la dernière partie de la question.

Le n°. 2 laisse, sous ce rapport, bien moins à désirer; il se fait remarquer par les recherches qu'il renferme, par la longue expérience de l'auteur et par le travail consciencieux auquel il s'est livré. Son style est pur et correct; il a parfois du nombre, de l'ampleur et de l'harmonie; mais souvent aussi sa phrase sent l'effort, elle est longue, chargée de mots, par conséquent traînante ou peu ferme.

Le n°. 5, ainsi désigné parce qu'il nous est venu dans cet ordre, est remarquable par deux qualités essentielles : un esprit éminemment pratique, une admirable simplicité. La première partie de la question n'y est que très-rapidement esquissée ; l'auteur a réservé pour la dernière, pour la plus importante, les ressources de son expérience et de son talent. On sent à le lire qu'il a mis la main à l'œuvre et qu'il parle de choses qu'il a vues de ses yeux. De tous les moyens de rétablir les bons rapports entre les maîtres et les domestiques, l'auteur, d'accord en ce point avec presque tous les concurrents, met en première ligne la religion et la morale : cependant il ne dédaigne pas de recourir à des moyens humains dont quelques-uns sont déjà pratiqués par la charité, et dont les autres nous semblent propres à exercer une salutaire influence. Ce sont des associations entre les domestiques, sous la direction d'hommes éclairés et dévoués, des livrets donnés aux serviteurs des deux sexes, des caisses d'épargnes et de retraite fondées en leur faveur. Il serait trop long, Messieurs, d'entrer dans le détail de tous les moyens proposés par l'auteur. Convaincue des heureux effets qu'ils produiraient, la Commission verrait avec plaisir qu'il les fît connaître au public.

Au reste, les concurrents sont unanimes sur la nécessité de réformer les mœurs, de rétablir les croyances et les pratiques religieuses des domestiques et des maîtres, si l'on veut efficacement améliorer leurs rapports. Des mesures purement extérieures, si elles étaient seules, n'offriraient que d'impuissants palliatifs ; le mal subsis-

terait toujours dans ses racines indestructibles. Tous les efforts tentés seront nuls tant qu'on n'aura pas porté la réforme dans les principes mêmes de la vie des sociétés.

Comme vous le voyez, Messieurs, chacun des trois mémoires précédents se distingue par des qualités spéciales, et n'est complétement satisfaisant sur tous les points : le n°. 1 l'emporte par le style; le n°. 2 par le travail, et le n°. 5 par l'esprit pratique.

Il était difficile à votre Commission de se prononcer entre ces mérites divers. Si la question eût été purement littéraire, le prix appartenait peut-être aux deux premiers, et si elle n'eût point été proposée par une Académie, le n°. 5 semblait devoir passer en première ligne. Eu égard à toutes ces considérations, et mettant dans une balance équitable ces qualités diverses, votre Commission vous a proposé de décerner le prix sur la question mise au concours, mais en le partageant par égalité entre les auteurs des mémoires dont je viens de vous parler, c'est-à-dire les n°s. 1, 2 et 5; et de signaler, comme dignes de l'attention du public, les n°s. 3 et 4. Vous avez bien voulu, Messieurs, ratifier ces conclusions de votre Commission.

M. le Président décachète ensuite les noms des concurrents qui se partagent le prix; ce sont :

M. François Pérennès, homme de lettres à Paris, auteur du mémoire n°. 1;

M. le vicomte de Laboulaye, ancien député, auteur du mémoire n°. 2;

Et M. l'abbé Busson aîné, auteur du mémoire n°. 5.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE,

PAR M. PÉRENNÈS.

MESSIEURS,

Le privilége de la poésie est de s'associer à tout ce qu'il y a de beau, de grand et de saint dans le monde : Dieu, l'humanité, la patrie; la religion, la gloire, la liberté, telles sont les nobles idées dont la muse aime à s'entretenir et les sources les plus hautes de l'inspiration poétique.

De tout temps les amants de la lyre se plurent à chanter les combats et les hauts faits d'armes : c'est qu'en effet il n'est point de spectacle qui agisse plus fortement sur l'imagination des hommes que les scènes de bataille; il n'est aucune qualité qui recommande plus puissamment un héros au souvenir et à l'admiration des peuples, que cette intrépide fermeté qui lui fait affronter la mort dans les champs du carnage, et le courage guerrier qui se déploie pour la défense et l'honneur de la patrie. Vous avez donc été fondés à croire qu'en proposant pour sujet du prix de poésie : *la gloire militaire de la Franche-Comté*, vous ouvriez un champ vaste et fécond aux jeunes talents que peut séduire l'éclat des palmes académiques.

Pourquoi faut-il que j'aie à renouveler l'aveu que fai-

sait l'an dernier, à pareil jour, l'honorable membre chargé d'être votre organe, et dont l'absence m'a légué une tâche qu'il aurait encore si bien remplie? L'espérance que vous conserviez en prorogeant le concours ne s'est pas réalisée. Trois poëmes seulement vous avaient été adressés en 1843. Deux auteurs de plus sont entrés cette année dans la lice; mais le résultat est resté à peu près le même, et vous avez dû vous demander si la matière choisie par vous ne cachait pas, sous une apparence de richesse, une stérilité réelle.

Sans doute vous ne proposiez pas aux concurrents un de ces magnifiques sujets que fournissent quelques époques mémorables de l'histoire ancienne et moderne. Les annales militaires de la Franche-Comté n'offrent rien de comparable à la Grèce repoussant les innombrables armées des Perses, à Rome envahissant tour à tour les différentes parties du monde connu, à l'Espagne subjuguant l'Amérique avec quelques poignées d'aventuriers, à la France triomphant de l'Europe et succombant ensuite avec gloire sous les efforts des vaincus coalisés et aidés de la trahison. Il ne s'agissait, il est vrai, que d'un coin de terre assez resserré, qui, d'abord partie intégrante de la Gaule, est morcelé plus tard par la féodalité, devient ensuite une province perdue de l'Espagne et finit par s'incorporer à l'empire français. La Franche-Comté n'a pas fait de conquêtes parce qu'elle n'a pas eu d'armées, et son histoire militaire, même quand elle eut des souverains particuliers, est tout entière dans sa résistance à des invasions désastreuses. Mais dans cette province le courage se transmet avec le sang, se respire

avec l'air, et tel est l'esprit guerrier qui distingue sa population, qu'on pourrait dire qu'il suffit d'y frapper du pied la terre pour en faire sortir des soldats. De tout temps la Franche-Comté produisit des généraux renommés, et il n'est presque aucun siècle où elle n'ait été le théâtre de quelque mémorable combat. Ses annales sont riches en noms illustres, en hauts faits d'armes, en actions héroïques. L'histoire a consacré à l'immortalité la pieuse audace de ce prélat guerrier, de ce Thierry de Montfaucon qu'on vit ceindre l'épée pour suivre les croisés en Palestine, et qui, après s'être distingué dans l'Orient entre les plus braves, mourut pleuré de l'armée chrétienne dans les murs de Ptolémaïs. Elle raconte les exploits de ce Tramelay qui, à la tête des templiers, força les remparts d'Ascalon ; elle dit la vaillance de Claude de Vaudrey, jugé digne de former par ses exemples la jeunesse de Bayard, et reconnu pour le chevalier *le plus appert qui fût au monde*. Quel Franc-Comtois ne sent palpiter son cœur au souvenir de cette noble Jeanne d'Oiselay, qui défend seule sur la brèche son château assiégé et en comble les fossés avec les corps des ennemis qui sont tombés sous ses coups ? Quelle lyre n'aimerait à célébrer le précoce courage, les glorieux faits d'armes et la mort prématurée de Philibert de Chalon ? Dans quelles annales trouverait-on l'exemple d'une résistance plus héroïque que celle des habitants de Dole, trois fois assiégée par les Français, ou d'une plus indomptable fermeté que celle de Morel, livré sous les murs d'Arbois à un infâme supplice pour prix de son généreux patriotisme ? Où trouver enfin une vie plus aventureuse et plus

poétique que celle de Lacuzon, héros populaire dont le souvenir, mêlé de merveilleux, vit encore parmi les habitants des montagnes?

Le sujet proposé par vous à l'émulation de nos jeunes poëtes n'était donc pas en réalité aussi stérile que plusieurs ont paru le croire. Pourtant, il faut le dire, une difficulté inhérente au sujet a pu dès l'abord effrayer les jeunes auteurs. Comment se restreindre dans un champ si vaste? Comment enchaîner tant de faits épars dans l'histoire de plusieurs peuples? Comment ramener à l'unité tant d'événements et de personnages divers? Aucun des concurrents n'a résolu ce problème d'une manière complétement satisfaisante. Chacun d'eux a donné une galerie de portraits d'hommes plus ou moins célèbres dans les armes depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Tous ont rappelé des événements historiques, tels que la chute de l'empire romain, les croisades, les guerres féodales, les malheureuses expéditions de Charles de Bourgogne, les invasions de Louis XI et de Louis XIV, les campagnes de la révolution et de l'empire, en signalant dans chaque époque les personnages que leurs vertus guerrières recommandent à l'admiration de la postérité. Cette marche, conforme à l'ordre des temps, a un grave inconvénient. Elle fait passer, il est vrai, sous nos yeux une suite de Francs-Comtois célèbres, mais elle laisse dans l'ombre la Franche-Comté; il est à regretter qu'aucun des concurrents ne se soit avisé d'un plan mieux assorti à l'esprit du sujet. Tous auraient dû choisir et disposer les faits avec plus de goût et plus d'art. Peut-être même auraient-ils pu, pour échapper aux formes un peu usées

et monotones du panégyrique, imaginer un cadre ingénieux, qui eût donné plus d'éclat et de valeur aux détails de la composition. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'il n'eût pas été trop difficile de ramener le sujet à une scène dramatique, où des interlocuteurs différents d'âge et de caractère, mais rapprochés dans une occasion solennelle par l'amour du pays, auraient tour à tour et chacun selon son rôle naturel, redit avec enthousiasme les noms et les faits les plus saillants de l'histoire nationale, les traits de patriotisme guerrier consacrés par les souvenirs populaires, et les beaux faits d'armes des généraux contemporains. Une telle scène, animée par l'accent d'un sentiment vrai, aurait eu à la fois plus d'unité, de variété et d'intérêt.

Je me plais toutefois à le reconnaître : dans toutes les pièces qui vous sont parvenues respire un ardent amour du pays. Dominés par un sentiment si doux et autorisés d'ailleurs par l'exemple du brillant poëte auquel nous devons le chant épique de *Brennus*, imprimé dans vos recueils, tous les concurrents, malgré l'incertitude des traditions, font de ce guerrier gaulois un Séquanais. Tous aussi, à l'exemple de Charles Nodier, ont repoussé l'accusation de trahison qui pèse sur la mémoire de Pichegru. L'histoire n'a pas encore prononcé son arrêt définitif, et dans le doute les jeunes concurrents, cédant à un mouvement de conscience trop généreux pour être blâmé, ont cru pouvoir contredire l'opinion généralement répandue, et absoudre le guerrier qu'une mystérieuse catastrophe a livré sans défense aux attaques de ses ennemis.

Des cinq pièces qui vous sont parvenues, trois avaient déjà figuré dans le concours de l'année dernière, et chacune d'elles y avait été mentionnée avec honneur. En rendant justice au talent qui y brillait, vous aviez regretté qu'elles fussent déparées par des défauts qu'une révision sévère aurait pu faire disparaître ; mais les concurrents ont reculé devant cette tâche à laquelle se soumet toujours difficilement la main paternelle d'un auteur, et les légers changements de détail qu'ils ont faits à leurs poëmes n'ont rien ajouté au mérite de l'ensemble.

Des deux nouvelles pièces qui vous ont été adressées, une seule vous a paru digne d'être mise sérieusement en concurrence avec les autres.

Celle qui a reçu le n°. 3, et qui a pour épigraphe : *Domestica facta*, a été jugée la plus faible de toutes ; ce n'est qu'une ébauche lyrique où l'incorrection du style, la négligence de la rime et l'incohérence des images, trahissent le défaut d'étude, de soins, et une composition trop précipitée. Vous n'avez pas hésité à l'écarter.

La pièce n°. 5, ayant pour devise : *Ultima spes victis nullam sperare salutem*, qui a obtenu l'année dernière l'honneur d'une citation, vous a paru remarquable par le mouvement, la verve et une certaine fougue d'imagination, qui révèlent la jeunesse de l'auteur. C'est un poëme de 388 alexandrins, où l'on trouve un grand nombre de vers heureux et parfois l'accent d'une sensibilité vraie. Mais le vol du poëte est inégal ; après s'être élevé assez haut, il s'affaiblit et tombe, et il passe brusquement du ton imposant de l'épopée aux formes usuelles du discours familier. Parmi les morceaux dignes d'éloge,

vous avez distingué ces vers, où les sentiments d'un ardent patriotisme sont revêtus d'une expression vraiment poétique :

O mes concitoyens, vous n'occupez sur terre
Qu'un point; mais en tous lieux où retentit la guerre,
Nous vous voyons au nombre opposer la valeur,
L'héroïsme à la force et le calme au malheur.
Aux enfants de l'Atlas faut-il ravir l'Espagne ?
Vous quittez le donjon posé sur la montagne ;
Les échos des Sierras au païen atterré
Ont répété ce cri : *Bourgogne et Saint-André !*
Ce jeune homme couvert de poussière sanglante,
Savez-vous quel il est ? sur sa cotte fumante
L'armée avec respect pose un manteau royal :
Henri de Besançon, va, règne en Portugal.
Je ne tenterai point de dire ta victoire ;
Camoens t'a chanté, que puis-je pour ta gloire ?

Le souvenir des croisades inspire au poëte ce mouvement religieux :

Palestine ! à ce nom qui n'a senti son cœur
Se dilater, frémir d'espoir et de bonheur ?
Terre fatale et sainte, immortelle Judée,
Du sang de nos aïeux pour le Christ inondée,
Oh ! que ne puis-je un jour, pèlerin plein de foi,
Aller m'agenouiller où pria Godefroi !
Dans Ascalon, Jaffa dont les remparts superbes
Gisent inaperçus parmi les hautes herbes,
Je verrais Tramelay parmi les templiers ;
Le page d'Amauri, campé sous des palmiers,
Accoudé tout rêveur près d'une panoplie,

Écrire ces trois mots : *Amour, Dieu, Poésie!*

. . . . . .

. . . . . .

Heureux dans ces combats ceux qui purent mourir.
Levant au dernier jour la pierre funéraire,
Ils sauront soutenir les yeux d'un Dieu sévère,
Et lui dire sans crainte en leur naïve foi :
Si tu mourus pour nous, nous sommes morts pour toi !

Il y a dans ces passages de l'éclat et de la verve. Mais la pièce entière est loin d'être écrite sur ce ton. A côté de quelques morceaux brillants se trouvent des pages d'un style dur et rocailleux, où trop souvent l'obscurité de la pensée s'unit à la négligence de la versification, et en pesant dans une juste balance le mérite et les défauts de cette composition, vous n'avez pu lui donner que le quatrième rang.

La pièce n°. 4, qui porte pour épigraphe : *O patria, o divum domus*, paraît pour la première fois au concours. C'est une ode de six strophes dont le rhythme heureusement choisi se prête avec souplesse à l'essor pindarique. Elle a l'éclat, le mouvement, la chaleur qui conviennent au genre. Vous avez remarqué les quatre strophes suivantes :

Je t'admire, ô Byron, mais sans porter envie
Aux poétiques fleurs de ton royal bandeau ;
Ton luth n'a-t-il pas dit, blasphémateur impie :
Hors le mien, tout pays m'est beau.
O mon pays si cher, Bourgogne ou Séquanie,
Que mon amour pour toi me serve de génie,
Et qu'il soit l'Apollon qui m'inspire des vers.

Je t'aime, ô ma patrie en héros si fertile ;
Je t'aime, et c'est ma gloire, et si j'étais Virgile
Les hauts faits de tes fils rempliraient l'univers.

. . . . . .

Tous les flots ont porté nos nefs aventureuses ;
Et qui poussait ainsi les fils de la Comté ?
L'or ? non, mais le désir de ces morts glorieuses
Enfantant l'immortalité.
Tous les vents ont bercé nos bannières flottantes ;
Tous les champs de bataille ont vu dresser nos tentes.
La Judée a le sang de nos barons pieux :
Montfaucon et Beaujeu, héros dignes d'Homère,
Y dorment revêtus de leur cotte guerrière ;
Leurs mânes sont l'effroi des Turcs vaincus par eux.

. . . . . .

Guerriers, vous fatiguez le vol de la pensée ;
C'est Lecourbe à Zurich ; c'est Morand à Berlin ;
C'est Pajol à Moscou sauvant l'aigle blessée ;
C'est Michaud subjuguant le Rhin.
C'est Pichegru...., respect au nouveau Thrasybule,
Dont le nom fit pâlir sur sa chaise curule
Le consul rêvant l'empereur.
Paix aux mânes proscrits de ce héros austère,
Qui, tant de fois heureux, fit connaître à la terre
La lutte d'un grand homme avec un grand malheur.

. . . . . .

Honneur à toi, Jura, sous ton dais de nuage,
Jura, mont colossal au superbe horizon,
Temple où la liberté grandit parmi l'orage,
Et piédestal de Lacuzon !
Oh ! qu'il me semble grand sur sa roche rebelle,
Durant quarante hivers ardente sentinelle

Défiant le grand roi qui n'osait l'approcher :
D'une main repoussant la furtive escalade,
De l'autre, au désespoir, ainsi qu'un Encelade,
Ecrasant l'ennemi sous son dernier rocher.

Ces strophes, sans être irréprochables, offrent des beautés réelles; mais les autres parties de la pièce laissent à désirer. Le poëte a trop circonscrit sa carrière, et il ne paraît pas avoir suffisamment médité le sujet, dont il s'est borné à effleurer rapidement la surface.

La pièce n°. 1, portant pour devise : *Quæ regio in terris nostri non plena laboris?* est un poëme de longue haleine qui ne renferme pas moins de 650 vers alexandrins. C'est le plus complet de tous sous le rapport historique. L'auteur remonte à l'invasion de Brennus, et ne s'arrête qu'à l'abdication de Bonaparte après la bataille de Waterloo. Il n'omet aucun nom illustre, aucun fait d'armes mémorable, mais en agrandissant ainsi son théâtre, en mêlant l'histoire militaire de la Franche-Comté à celle de l'Europe entière, il est souvent obligé de ne faire paraître qu'au second plan les guerriers qu'il célèbre, et d'amoindrir, pour ainsi dire, leur gloire par le voisinage d'une célébrité plus éclatante. Ce poëme, d'ailleurs, est trop long, et les détails qui y sont accumulés nuisent à l'effet de l'ensemble. Gardons-nous toutefois d'appliquer à l'auteur l'arrêt sévère prononcé par Boileau contre les écrivains qui ne savent pas se borner. L'excuse du poëte est ici dans le sujet même. Il est difficile de se borner quand on chante sa patrie, et il est embarrassant de choisir quand on a tant de noms chers et illustres à citer. A l'exemple des chefs de la nouvelle

école, l'auteur aspire à rimer richement. La richesse de la rime est en effet une beauté en poésie, mais en cela comme en tout il y a une juste mesure à garder. Quand c'est un mot qui rime avec lui-même, moyennant une légère différence d'acception, cet excès de richesse ressemble beaucoup à l'indigence. Nous reprocherons donc au concurrent d'avoir recherché cette rencontre. Le retour artificiel du même terme, quand on attendait un mot différent, trompe l'esprit et fatigue l'oreille.

Malgré ces défauts et quelques négligences, cet ouvrage vous a paru annoncer une plume exercée, une riche imagination, un vrai talent poétique. Outre le début déjà cité dans le rapport de l'an dernier, vous y avez remarqué ce tableau de la dissolution de l'empire romain :

Il luit enfin sur toi, ce jour inexorable,
Rome !... vois-tu là bas cette horde innombrable,
Qui des antres glacés des sombres régions
Pousse en fureur sur toi ses mille légions.
Entends-tu, ville infâme, avec quels cris de joie,
De carnage affamés, ils fondent sur leur proie ?
Fléaux du Dieu vivant, armés de ses terreurs,
A tes dieux, à ta plèbe, à tes vils empereurs,
De tant d'oppression, d'esclavage et de honte,
Ils viennent demander l'impitoyable compte ;
Et les peuples partout répondent à leur voix,
Et tous les opprimés se lèvent à la fois.
Le torrent déchaîné grossit..., les flots qu'il roule
T'engloutissent enfin ; le vieux monde s'écroule,
Mais la croix du Sauveur plane sur ses débris ;
D'indissolubles nœuds, sous ses divins abris,
Unissent au Gaulois le Sicambre sauvage ;

La loi d'amour succède à la loi d'esclavage ;
Un jour plus pur descend des cieux sur l'univers.

Vous avez lu avec plaisir ces vers sur les croisades, suivis de l'éloge de la Franche-Comté :

Là ducs de Négrepont et de Thèbe et d'Athènes,
Nos fiers barons foulaient le beau sol des Hellènes,
Et par eux un moment *brisant* son vil repos
La Grèce crut renaître avec tous ses héros.
Là l'antique cité, l'orgueil de la Syrie,
Ptolémaïs, tombait sous leur troupe aguerrie ;
Ici, de Tramelay suivant les étendards,
Les premiers, d'Ascalon ils forçaient les remparts ;
Ils t'entouraient enfin de leur troupe fidèle,
Noble Louis, des rois et des saints le modèle,
Si grand par tes exploits, plus grand par tes revers,
Qui de tant d'héroïsme étonnas l'univers.
. . . . . .
Mais tel qu'un beau canal détourné d'un grand fleuve,
Qui fertilise au loin les guérets qu'il abreuve,
Et par mille détours, grossi de vingt ruisseaux,
Rapporte au lit natal le tribut de ses eaux ;
Tel le pays aimé que le Jura couronne,
Où serpente le Doubs, que la Saône environne,
A la France arraché, régi par d'autres lois,
Lui revient rendre enfin tout son vieux sang gaulois.
Mais libre sous un comte, ou soumis aux Espagnes,
Toujours franchise, honneur, habitent ses campagnes;
Et ses fils belliqueux, amants d'un beau trépas,
Aux sentiers paternels marchent du même pas.
Partout leur forte voix répond au cri d'alarmes,
Et leur beau nom se mêle à tous les beaux faits d'armes;

Partout, dans les tournois comme aux champs meurtriers,
Les lauriers sur leurs fronts s'enlacent aux lauriers.

Cette pièce, qui renferme d'autres morceaux de la même force, méritait évidemment une distinction. Peut-être même lui auriez-vous assigné le premier rang si l'auteur, moins prodigue de détails, avait su se tracer un plan plus sage, et soumettre plus sévèrement aux lois de l'art sa marche impétueuse.

L'ouvrage dont il me reste à vous parler, inscrit sous le n°. 2, et portant pour épigraphe ces mots d'Ovide : *Pius est patriæ facta referre labor*, vous a paru le plus satisfaisant de tous. C'est une ode de vingt-sept strophes qui se lit avec plaisir et où l'on trouve de l'art, du goût et un sentiment exquis d'harmonie. L'auteur paraît familiarisé avec les formes lyriques et les manie habilement. Malheureusement les défauts signalés l'an dernier dans ce poëme y subsistent encore. La pièce, d'ailleurs, offre quelques lacunes et manque de proportion. L'auteur consacre dix-neuf strophes aux guerres de la révolution et de l'empire, et il lui suffit de quelques vers pour parcourir un intervalle de plus de deux mille ans, pendant lesquels il ne trouve à citer, après Brennus, que deux noms illustres : Thierry de Montfaucon et Philibert de Chalon. Telles sont les raisons qui ne vous ont pas permis de lui accorder le prix, bien que vous ayez été frappés du talent qui se révèle dans cette pièce. Outre le début déjà cité l'année dernière en séance publique, vous y avez remarqué les strophes suivantes :

Et sur quels bords fameux, sur quel lointain rivage

N'ont pas flotté les plis de nos drapeaux guerriers ?
Notre gloire se perd dans le lointain des âges ;
Tout siècle a rajeuni l'éclat de nos lauriers.
Voyez, l'aigle de Rome a replié son aile ;
Le Capitole tremble aux accents de Brennus !
Jusque dans la ville éternelle
Nos glaives font pâlir les fils de Romulus.

Quel Hector fuyez-vous, ô peuples de la Grèce,
Et quel bras fait couler ce sang issu des dieux ?
Et quoi ! Delphes n'a pu défendre sa prêtresse
Ni l'antre prophétique où s'expliquaient les dieux !
Mais qui peut arrêter un cœur que rien n'étonne ?
La Grèce en deuil gémit d'un affront immortel,
Et Brennus, du fils de Latone
Brise l'arc inutile et renverse l'autel.

Dors, vieux roi séquanais, dans ta couche étrangère,
Dors dans cet Orient tout plein de tes exploits !
Un jour tes petits-fils, poussant leur cri de guerre,
De l'Orient vaincu feront trembler les rois.
Quel que soit le drapeau déployé par ces braves,
Qu'ils s'arment pour le Christ ou pour la liberté,
Leur bras, comme un troupeau d'esclaves
Immolera les fils du Nil épouvanté.

Aux armes ! Dieu le veut ! pour délivrer Solyme
L'Occident conjuré rassemble ses héros.
Partez, preux chevaliers ! votre foi magnanime
Du Jourdain prophétique affranchira les flots.
Quel pontife intrépide, aux champs de la Syrie
Remplit Ptolémaïs d'épouvante et de deuil ?
Déjà le croissant s'humilie ;
Solyme dans ses fers frémit d'un noble orgueil.

Il n'a pas craint de fuir une église éplorée
Pour relever la croix aux remparts de Sion ;
Villes, guerriers, tout cède à sa valeur sacrée :
La vigueur de ses coups distingue un Montfaucon.
Mais, ô douleur ! bientôt les palmes du martyre
Remplacent dans ses mains le fer victorieux !
L'héroïque pontife expire,
Et la croix qu'il vengeait l'abrite dans les cieux.

Le poëte trouve des accents non moins énergiques pour chanter les victoires et les conquêtes récentes de la France.

Quel élan, quelle ivresse accueille ces bannières
Dont partout la victoire arbore les couleurs ?
L'Orient reconnaît nos phalanges guerrières,
Et Memphis se prosterne aux pieds de ses vainqueurs.
Les siècles étonnés, du haut des Pyramides,
Contemplent des combats, des efforts inconnus.
Nos soldats, conquérants rapides
Enchaînent, en courant, ses peuples éperdus.

. . . . . .

Terrible, l'œil en feu, chante un autre Tyrtée ;
Son hymne au vol ardent grossit nos bataillons,
Qui frémissent, pareils à la vague indomptée
Que la tempête roule en affreux tourbillons.
Déjà Lecourbe lance, où rugit la bataille,
Ces enfants du Jura que rien ne fait trembler,
Qui, joyeux devant la mitraille,
Triomphent, ou, frappés, tombent sans reculer.

. . . . . .

Je citerai, en terminant, les vers que le poëte consacre

à la mémoire de deux généraux francs-comtois que d'éclatants services illustrèrent dans les dernières années de l'empire.

Nommez cet autre preux que la Vistule admire :
C'est Morand ; il a vu sur les murs du Kremlin
Planer le vol altier des aigles de l'empire ;
Son courage invaincu leur frayait le chemin.
Quel puissant souvenir vient effrayer mon âme?
C'est Pajol qui succombe à d'atroces douleurs,
Et, guerrier que la gloire enflamme,
Ne verse en expirant que d'héroïques pleurs.

Ah ! s'il mourait du moins en défendant la France,
Brisé par le boulet sur le champ des combats,
Le Ciel aurait comblé sa plus chère espérance ;
Le Ciel lui devait bien ce glorieux trépas.
Parmi les plus grands noms il a conquis sa place ;
Austerlitz, Léoben proclament sa valeur ;
Franchi par sa brillante audace,
Le Danube effrayé reconnaît son vainqueur.

En résumé, l'Académie a regretté de ne pouvoir encore cette année décerner le prix du concours ouvert pour la seconde fois sur un sujet qui, appelant le patriotisme à l'aide du talent, semblait devoir inspirer plus heureusement les jeunes Francs-Comtois. Elle a décidé toutefois que, pour récompenser les efforts des concurrents et leur donner un témoignage public de l'estime que méritent leurs ouvrages, il serait décerné à l'auteur de la pièce n°. 2 une médaille d'encouragement de la valeur de 200 francs ;

Que les auteurs des deux pièces portant les n°s. 1 et 4 recevraient également une médaille d'encouragement de la valeur de 100 francs ;

Enfin qu'une mention honorable serait donnée dans cette séance à l'auteur de la pièce portant le n°. 5.

Ce rapport terminé, M. le Président a ouvert les billets cachetés joints aux pièces des concurrents, et a proclamé dans l'ordre suivant les noms des lauréats :

M. Richard-Baudin, régent de philosophie au collége de Baume-les-Dames, auteur de la pièce n°. 2 ;

M. Gindre de Mancy, employé à l'administration centrale des postes à Paris, auteur de la pièce n°. 1 ;

M. Alexandre de St.-Juan, auteur de la pièce n°. 4. Ce dernier concurrent a été également proclamé comme auteur de la pièce n°. 5, jugée digne d'une mention honorable.

Ces noms ont été accueillis par de vifs applaudissements.

LE BIENHEUREUX H.-P. QUINOT,

DE DOLE (1),

PAR M. LÉON DUSILLET.

§ 1er.

Le départ.

J'essaie d'esquisser quelques traits de la vie d'un vénérable prêtre, dont ce faible écrit ne contribuera point à perpétuer le souvenir. Je tiens les détails qu'on va lire d'un curé octogénaire (2), qui les tenait lui-même de plusieurs vieillards dignes de foi. Comme je ne fais que répéter ce que j'ai ouï dire, mon récit sera simple et sans apprêt. Ce n'est pas en termes pompeux qu'il convient de parler du plus humble de tous les hommes.

Hugues-Philippe QUINOT, fils de Jean-Claude et de Marguerite Brun, sa femme, naquit à Dole, capitale de la Franche-Comté, le 13 janvier 1666; ainsi, sa nais-

(1) Messire Hugues-Philippe QUINOT, doyen rural du décanat de Dole, ancien prêtre chapelain, natif de l'église collégiale de Dole, directeur de la maison des Orphelins, de l'Hôpital royal, du Bon-Pasteur, des Mères Annonciades et des Carmélites, mort âgé de 77 ans, le 1er. mai 1743.

(*Extrait des registres mortuaires de l'église paroissiale de Dole.*)

(2) M. Alexis Bérignot, de Dole, curé de Biarne.

sance précéda de deux ans la première conquête de cette ville par Louis XIV.

Son père, ancien secrétaire du magistrat, ne manquait pas d'instruction, chose rare dans un pays bouleversé par des guerres continuelles, et sa mère unissait à une piété sincère cette fermeté d'âme et ce courage tranquille dont les femmes avaient donné tant de preuves durant le dernier siége (1). Leurs filles, Catherine et Marie-Barbe, élevées loin du monde, s'étaient accoutumées de bonne heure à les imiter, à cultiver les vertus de famille et à pratiquer le devoir sans effort.

Trois semaines après la naissance de Hugues-Philippe, sa mère l'offrit à Dieu dans la chapelle de Parisot, dédiée à la Vierge (*A*). Elle pria le Seigneur de bénir ce frêle enfant, et de lui conférer un jour la dignité du sacerdoce. Dieu ne rejeta point sa prière, mais il tarda longtemps à l'exaucer.

Marguerite, qui avait la poitrine délicate, voulut nourrir son fils, contre l'avis des médecins. Son époux et ses filles la supplièrent en vain de se ménager ; elle traita leurs secrets pressentiments de chimères. Le cœur plein d'une tendre inquiétude, elle passait les jours et les nuits à veiller près d'un berceau, à regarder, d'un œil d'amour, cette figure paisible, ce sourire intelligent et ces traits gracieux qui lui retraçaient sa propre image.

Le nom du Seigneur fut le premier mot que Hugues-Philippe sut bégayer. Unique espoir d'une famille religieuse, il reçut dans la maison paternelle une éducation

(1) Celui de 1636, par le prince de Condé.

toute chrétienne. Ses sœurs, plus âgées que lui de onze à douze ans, guidèrent ses premiers pas et lui apprirent à lire et à prier. Elles se mêlaient aussi à ses jeux, pour l'amuser et pour l'instruire. La mémoire de Hugues-Philippe était déjà si sûre, qu'il récitait souvent, tout d'une haleine, plusieurs strophes d'hymnes latines qu'il ne comprenait pas, ou divers passages des sermons du père Lejeune (*B*). Dès qu'il eut atteint sa neuvième année, on l'envoya étudier chez les jésuites, dont le collége était déjà célèbre sous le nom de collége de l'Arc (*C*). L'œil exercé des révérends pères découvrit aisément le mérite caché de leur nouvel élève. Il est vrai que cet élève, doué d'une rare intelligence, concevait, retenait avec une facilité extrême, ce qu'on lui enseignait. Sa docilité, sa réserve et son application soutenue le rendaient cher à ses maîtres. Il montrait surtout une maturité d'esprit au-dessus de son âge.

Mais l'homme, hélas! est condamné à souffrir. Hugues-Philippe, tout jeune qu'il était, subit la loi commune. Sa mère tomba malade, et les médecins déclarèrent que la poitrine s'engageait. Ce fatal arrêt consterna toute sa famille, et son fils en fut accablé. C'était la première douleur réelle qu'il eût ressentie; le trait pénétra jusqu'au fond de son cœur. L'image de sa mère s'offrait sans cesse à son esprit. Il consacrait à cette mère chérie ses heures de récréation et toutes celles qu'il pouvait dérober à l'étude. Chaque soir, il revenait l'embrasser mille fois et lui conter quelques joyeux devis ou quelque bon tour des écoliers de l'Université. Il feignait toujours de la trouver moins faible que la veille, et lui lisait, soit

un passage de la Bible, soit un chapitre du Miroir du Pécheur pénitent, ou de la vie de Jeanne Bereur (1); mais elle préférait l'histoire merveilleuse d'Espagne à tout le reste. Son cœur battait au nom de Pélage et au récit de cette longue lutte des chrétiens et des infidèles, lutte acharnée qui dura six siècles, et que terminèrent enfin, sous les murs de Grenade, le pieux Ferdinand et la courageuse Isabelle.

La lecture achevée, on s'occupait des soins du ménage, pour ne point s'entretenir des affaires publiques. Parler des Français, c'eût été troubler la veillée. La fière Marguerite, dont le cœur était tout dolois, se rappelait que Louis XI avait brûlé la ville où elle était née, que Louis XIII l'avait assiégée rudement et que Louis XIV l'avait deux fois conquise. Elle haïssait le joug de l'étranger et regrettait sa vieille Espagne. L'amour de leurs anciens rois était le culte de nos pères. Il fallait entendre Marguerite narrer les désastres de son pays, la peste, la guerre, la famine et tous les fléaux déchaînés. Partout le feu, le fer et un carnage immense (2). « O terre des Francs-Comtes, disait-elle, qu'as-tu fait » de leur gloire et de ta liberté? qu'as-tu fait des Vau-

(1) La mère Bereur, Thérèse de Jésus, fondatrice, à Dole, du couvent des Carmélites. Christophe Mercier ou Albert de St.-Jacques, carme déchaussé, composa sa *Vie*, qui fut imprimée en 1673. Le *Miroir du Pécheur pénitent*, par le père Matherot, capucin. In-8°. imprimé à Bruxelles en 1645.

(2) Le récit des maux que la Franche-Comté éprouva, en 1638 et 1639, se trouve dans les Mémoires de Girardot, seigneur de Beauchemin.

» drey, cette fleur de chevalerie? ma main contiendrait
» aujourd'hui le peu qui reste de leur cendre. Où sont
» les deux Ronchaud, du Saix et Saint-Martin, ces fi-
» dèles gardiens des montagnes (*D*)? Boivin aussi a dis-
» paru; c'était le dernier des Dolois. Des traîtres nous
» ont livrés à Louis, et le parlement lui-même!.....
» mais respectons le vouloir de Dieu! puisqu'il nous or-
» donne d'être soumis à ceux qui règnent, il nous fera
» peut-être un cœur pour les aimer. »

Elle ne soupçonnait pas qu'un Bourbon succéderait à Charles II, et qu'un jour il n'y aurait plus de Pyrénées!

Six années s'écoulèrent de la sorte. Marguerite, minée par une fièvre lente, dépérissait à vue d'œil; mais la grâce soutenait ses forces, qu'une longue maladie épuisait. Dieu, qu'elle avait cherché dans toute la simplicité de son âme, se révélait à elle dans toute la plénitude de sa miséricorde. Elle conservait, malgré son état de faiblesse, une vigueur d'esprit et une fermeté de principes inébranlable. Son fils, un matin, accourut vers elle, tout effrayé. « Félicitez-moi, ma mère! s'écria-t-il
» d'une voix tremblante, une pierre détachée d'un vieux
» mur a failli m'écraser, et, sans le hasard qui m'a bien
» servi..... » Sa mère, au lieu de le féliciter, l'interrompit d'un air mécontent : « C'est Dieu qui vous a bien
» servi, lui répondit-elle. Le hasard est le Dieu des im-
» pies; il est aveugle et sourd comme eux. »

Cependant, les jours de cette digne femme déclinaient vers leur terme. Elle appela son fils, avant d'expirer, et lui serra la main. « Je vais mourir, lui dit-elle; demain

» vous n'aurez plus de mère, mais gardez-vous d'en » murmurer. Dieu, qui ne me devait rien, m'avait » donné la vie et j'ai pu jouir de la magnificence de ses » œuvres. Mes yeux ont vu ce firmament qui raconte sa » gloire, et cette terre qui serait heureuse, si l'homme » ingrat n'eût point péché. Adieu! vivez vos jours, mon » cher fils, et joignez-y tous ceux que j'espérais de vivre. » Mon humble tâche est finie; mais cette tâche serait » imparfaite, si mes faibles leçons n'avaient point inspiré » à mon fils l'amour de la vertu, et s'il quittait la route » étroite et sûre que les ténèbres ne couvrent jamais. » Puis, s'adressant au reste de sa famille : « Pourquoi ces » inutiles plaintes? La mort n'admet point de rançon. » Il ne faut pas pleurer celui qui meurt dans la foi, car » on ne pleure pas un vainqueur, le jour de sa victoire(1). » Je vais où sont allés mes pères, et bientôt vous me re- » joindrez(2). Tu me les rendras tous, ô mon Dieu! pu- » rifiés, bénis, régénérés en toi, couronnés de mérites, » de gloire et de lumière. Ce religieux espoir me rassure » et charme mes dernières douleurs. O mort, qu'on di- » sait si terrible!... où est maintenant ton aiguillon(3). »

Marguerite, à ces mots, soupira faiblement et trépassa. Ses filles l'ensevelirent de leurs propres mains, après l'avoir baignée de larmes. Son mari ne se consola point d'une perte si cruelle. Il se retira au village, et ne

(1) Nolite flere mortuum, neque lugeatis super eum fletu. *Jerem.*, 22.

(2) Non amitti sed præmitti videntur. *Ambrosius.*

(3) O mors! ubi est victoria tua? ubi est stimulus tuus? *Paulus* ad Corynthios.

songea plus qu'à se réunir à la meilleure moitié de lui-même.

Catherine et Marie-Barbe se chargèrent de diriger la maison et de surveiller leur frère qui terminait son cours de philosophie et touchait à sa seizième année. Mais l'emploi d'*institutrices* ne leur convenait pas (1). Elles n'avaient ni la prudence ni l'aménité de leur mère. Elles n'en avaient que l'austère vertu. Un rien effarouchait leurs scrupules, et leur piété rigide imputait à péché la moindre faute. Hugues-Philippe était à la gêne auprès de ses sœurs, qui le reprenaient toujours d'un ton brusque, et le chapitraient avec aigreur. Il se lassa enfin de la sécheresse de leurs leçons et de la roideur de leur caractère, et cette lassitude amena le dégoût de la vie domestique, de la prière et du travail. Un seul mot eût guéri cette âme infirme, mais ce mot affectueux, Catherine et Marie-Barbe ne savaient pas le dire, et d'ailleurs capituler, c'était céder. Un jour donc qu'elles grondaient de plus belle, il se leva de table et sortit. Pour la première fois, il fit l'école buissonnière, et ne rentra qu'une heure après le couvre-feu. Qu'on se figure les alarmes et l'indignation des pieuses filles! Elles jugèrent sa perte certaine, et, ne gardant plus de mesure, lui reprochèrent son ingratitude, sa paresse et sa mutinerie; elles le traitèrent d'enfant rebelle, qui serait pire un jour que l'abbé de Watteville, ou qu'un faucheur de Villeroi (*E*). Hugues-Philippe, dont la patience était à

(1) Le vrai mot serait *pédagogues*, mot jadis en honneur. Témoin le *Pédagogue chrétien*, livre estimé, du père d'Outreman.

bout, ne daigna point se disculper, et ses sœurs, qui du reste l'aimaient tendrement, remarquèrent avec effroi le calme sombre de sa figure et l'amertume de son sourire. Elles baissèrent les yeux et la voix, mais le coup était porté, et leur frère venait d'échapper à leur tutelle.

Décidé à leur rompre en visière, il affecta de ne point assister, le lendemain, à la messe des Carondelet (1). Il alla dîner à une fête de village, et revint conter lui-même à ses sœurs stupéfaites, qu'il avait dansé jusqu'au soir. Le jour d'après, ce fut bien un autre sujet de douleur et de honte.

Il était d'usage, avant la conquête, de représenter à Dole des mystères (*F*). On dressait aux halles un théâtre où se plaçaient le mayeur et sa garde, et le son de la grosse cloche annonçait l'heure du spectacle. Un jour, des comédiens arrivés de Dijon, affichèrent la tragédie du Cid, imitée de Guilain de Castro. Ces deux noms espagnols mirent toute la ville en émoi. On voulut voir la pièce qui avait tant excité la jalousie du cardinal de Richelieu, dont la Franche-Comté détestait la mémoire. Hugues-Philippe était du nombre des curieux. Les accents passionnés du Cid et de Chimène le pénétrèrent et le ravirent; il en jetait des cris de joie et d'admiration. Catherine et Marie-Barbe en jetèrent à leur tour de détresse, quand elles apprirent ce nouveau scandale. Leur frère applaudissait à l'amour effréné d'une jeune

(1) Fondation pieuse. Les chanoines de Dole devaient chanter, tous les matins, à cinq heures, une messe pour le repos de l'âme des Carondelet.

fille qui épousait le meurtrier de son père ! Il fréquentait des excommuniés, dont le chef était privé de la sépulture des fidèles (1) ! Le souffle du vice avait flétri cette âme si pure, avait desséché cette jeune plante que les eaux de la grâce ne vivifiaient plus. Toutefois, comme la rigueur eût mal réussi, le coupable en fut quitte pour une assez faible semonce. Mais les caresses et les menaces glissaient sur un cœur fermé. Il persista dans son inconduite, cessa d'étudier et négligea toutes ses pratiques dévotieuses.

Ses sœurs ne l'apercevaient plus qu'à l'heure des repas. Il affectait de leur témoigner la même déférence, mais ses égards avaient quelque chose de contraint et de froid. C'était la courtoisie d'un voyageur qui passe et oublie ses hôtes.

Les mauvaises compagnies achevèrent de lui gâter l'esprit. Il s'accosta, un matin, à la chasse, d'un vieux *retrahan* (2) criblé de vices et de blessures. Ce retrahan querelleur avait servi sous Lacuson, et témoin de sa fin tragique, savait seul où était cachée la cendre de ce brave et malheureux guerrier (3). Il avait vu les trois siéges de Dole, la bataille de Poligny, le sac de Pontarlier et l'incendie d'Arbois. Il avait vu sauter en l'air la tour de Saint-Ylie et les lambeaux épars de ses seize dé-

(1) Molière, mort en 1673.

(2) *Retrahan*, mot du pays, signifiant également soldat en retraite et soldat de milice, qui faisait partie du contingent que chaque village devait fournir en temps de guerre.

(3) Prost, dit Lacuson. Il disparut un jour, et l'on ne sut jamais ce qu'il était devenu.

fenseurs retomber tout fumants au milieu des ruines (*G*). La Comté de Bourgogne une fois soumise, il s'en fut rejoindre à Turkeim l'armée du maréchal de Turenne. Cette dernière campagne lui valut de la part des Comtois le surnom de Renégat, qu'ils ajoutèrent à ses autres titres. Le traité de Riswick mit seul un terme à ses courses aventureuses.

C'était au surplus un joyeux compagnon ; mais il ne parlait que de ses vaillantises et n'estimait que le métier des armes. Quiconque aimait la paix n'était qu'un lâche à ses yeux. Il se moquait de Hugues-Philippe, de ses manières aisées et de son air affable, qu'il traitait de manque de hardiesse. Il lui citait, par malice, l'exemple du père d'Iche, blessé à la guerre de deux coups d'espadon, et s'ébahissait de ce qu'un capucin avait plus de cœur que tous ces beaux mignons si frais et si peureux (1). Le jeune Dolois, naturellement brave, rougissait de honte et bouillait de dépit. Ces fades plaisanteries le piquaient au vif. Il se serait engagé sur l'heure, s'il n'eût craint d'être appelé Renégat à son tour. Le retrahan, ravi du succès de sa ruse, prenait alors un ton plus animé, et lui peignait la gloire et les avantages de l'état militaire. Il calculait les profits d'une guerre interminable, supputait tous les grades qu'un Comtois dévoué à la dynastie des Bourbons était sûr d'obtenir, montrait Catinat secouant à Senef sa poudre plébéienne, et Louis fou-

(1) Frère Eustache d'Iche, capucin, fut blessé deux fois de deux mousquetades, au siége de Dole, en 1636. Il était de la maison de Choiseul. (Boyvin.)

droyant l'Escaut et le Rhin, Louis, dont l'arrivée soudaine était pour Hugues-Philippe une faveur du Ciel.

En effet, le canon de la place proclamait, depuis une heure, cette nouvelle assez froidement reçue. Louis XIV venait après neuf ans visiter sa conquête (*H*). La reine et le dauphin étaient avec lui; la reine, illustre victime parée pour le sacrifice, et le front déjà ceint des bandelettes de la mort (1). On découvrait au loin une longue file de voitures entourées de mousquetaires noirs et gris. Des courriers tout chamarrés d'or se succédaient de minute en minute. On achevait de pavoiser et de garnir d'écussons et de tapisseries de Flandre l'hôtel *Bereur*, où le roi devait s'arrêter. Un immense cartouche fleurdelisé surmontait le palais du prince. On y avait peint un soleil avec cette superbe devise : *Nec pluribus impar :* il pourrait éclairer plusieurs mondes. Le doyen Patouillet tirait du tabernacle l'hostie miraculeuse (*I*), et le mayeur Buzon de Champdivers préparait un triple compliment (2). La garde bourgeoise et les deux compagnies d'élite, revêtues d'uniformes bleus et rouges, reprenaient lentement leurs armes. Il est amer et dur d'orner le triomphe du vainqueur.

Mais l'aspect de Louis échauffa peu à peu l'enthousiasme. On fut frappé de la beauté de ses traits, de la dignité de son maintien et de son exquise politesse. C'était

(1) Elle mourut le 30 juillet 1683, six semaines après son voyage à Dole.

(2) Pour le roi, la reine et le dauphin, qui avait alors près de 24 ans. Louis XIV et Marie-Thérèse en avaient chacun 45.

en outre le fils aîné de l'Église ; c'était l'oint du Seigneur et le roi très-chrétien. Toutefois on se taisait encore ; on se bornait à l'admirer. Mais quand, accompagné de sa femme, de son fils et de son frère, précédé d'une foule de princes et de seigneurs, Louis, tout radieux de la splendeur du trône, eut abaissé la majesté du diadème devant celui qui règne et doit régner dans tous les siècles et au delà, soudain la grande voix du peuple poussa son cri solennel. Cet éclat, cette pompe, cette magnificence inconnue, ce faste de la cour et du clergé, ce mayeur vénérable et tout le magistrat présentant, à genoux, les clefs de leur ville, cette maison du roi si brillante, ces rues jonchées de fleurs, cette tour percée de boulets et devenue tout à coup lumineuse, les acclamations de la multitude, le son des cloches et le fracas de l'artillerie, étourdirent, enivrèrent Hugues-Philippe. Ébloui, fasciné, saisi d'une espèce de vertige, il court s'enrôler, reçoit quatre pistoles, et part pour l'armée, suivi du Renégat qui lui prédisait gloire et fortune.

§ 2.

Le retour.

Cette fuite inopinée pétrifia les deux sœurs. Elles se regardaient d'un air stupide, et ne laissaient échapper que ces mots : Parti!.... perdu!.... à jamais!.... Quoi! ce frère élevé à l'ombre du Seigneur, se mêlait parmi des hérétiques (1)! Il abjurait l'Espagne et la tombe de

(1) L'édit de Nantes n'était pas encore révoqué.

sa mère! infidèle à de nobles souvenirs, il avait vendu le reste de sa liberté. Ainsi, plus de patrie, plus de famille! Ces cruelles images déchiraient l'âme de Catherine et de Marie-Barbe. Accroupies sur leur foyer, la tête voilée d'un pan de leur robe, elles ne répondaient que par des soupirs à leurs amis les plus intimes, et faisaient signe qu'on se retirât. Enfin, Dom Mercier, leur oncle, prieur des Bénédictins (1), essaya de calmer cette affliction si vive. « A Dieu ne plaise, leur dit-il, que je » blâme de justes regrets, mais permettez du moins que » je les partage; je suis faible et souffrant comme vous, » et mon cœur répond à vos larmes. » Ce début insinuant produisit quelque effet. Catherine et Marie-Barbe, qui révéraient leur oncle, prédicateur célèbre et véritable *bouche d'or*, consentirent à l'écouter, et l'on s'aperçut qu'elles étaient émues. Leur langue peu à peu se délia. Elles remercièrent le prieur et le supplièrent de les bénir. Le bon père profita de ce mouvement de la grâce, et leur remontra qu'une douleur immodérée déplaît à Dieu, parce que désespérer d'un meilleur avenir, c'est se défier de sa justice. Lorsqu'il vit que cette réflexion les touchait, il leur demanda, d'un air sérieux, si leur frère était seul coupable et si leur zèle outré n'avait pas aigri ce caractère fier et sensible. Les deux sœurs, qui se reprochaient déjà leur rigueur indiscrète, demeurèrent muettes et confuses. Elles sentirent que Dieu les avait punies et

(1) Dom Ambroise Mercier, prieur de l'abbaye de Saint-Vincent, à Besançon, né à Dole le 17 mai 1635. Son principal ouvrage est une explication de la *Somme* de saint Thomas, en 13 volumes in-folio.

cessèrent de se plaindre de Hugues-Philippe. Elles distribuèrent d'abondantes aumônes et fondèrent une messe qu'on devait dire chaque année, le jour même où leur frère avait disparu. Elles offrirent douze cierges à saint François-Xavier et à saint François de Sales, protecteurs de la ville (*J*), et se vouèrent au service des indigents et des malades qu'elles aidaient de leur pécune et de leurs conseils. Mais les soldats surtout, de quelque nation qu'ils fussent, avaient des droits certains à leur pitié généreuse. Tout ce que Marie-Barbe et Catherine exigeaient d'eux, c'était qu'ils priassent pour Hugues-Philippe. Elles s'imaginaient que la prière d'un simple soldat montait vers le ciel plus naïve et mieux écoutée. Enfin leur vie n'était qu'une longue suite de bonnes œuvres.

Ce frère, toujours présent à leur amour, avait quitté son pays avec une joie mêlée de tristesse ; mais la tristesse à dix-sept ans est un léger nuage du matin que le premier souris de l'aube fait évanouir. Hugues-Philippe se flattait, sur la foi du Renégat, que le plaisir et la gloire l'attendaient à la frontière. Il fut détrompé, sitôt qu'il eut rejoint le régiment de Soubise. Les Comtois passaient pour une nation presque barbare, qui habitait de noires forêts de sapins et des *baumes* (1) impénétrables. On racontait que dans une horrible famine, ils s'étaient nourris de chair humaine (*K*). Ces bruits avaient circulé de bouche en bouche, et les Français, peuple moqueur, accablaient Hugues-Philippe de railleries. Celui-ci, qui

(1) Cavernes.

souffrait impatiemment l'insulte, voulut se fâcher, et les ris redoublèrent. On se plaisait à contrefaire ses gestes, sa tournure, et jusqu'à son parler un peu lent. Il prit alors le parti le plus sage, ce fut de réprimer un courroux inutile et de forcer les rieurs à l'estimer. Il était plus instruit que ses camarades; il lui fut donc aisé de les surpasser, et bientôt, grâce à son mérite et à sa valeur, le jeune montagnard, aimé et considéré de ses chefs, fut fait bas-officier (1) devant Courtrai, qu'assiégeait le maréchal d'Humières. Terrible dans les combats, il était ailleurs d'un commerce doux et facile. Il eut ce que le monde appelle des succès, funestes avantages qu'on doit à la jeunesse, à la séduction, au caprice, à l'attrait insidieux des arts. Mais tirons le voile sur ces tristes erreurs, et ne soyons pas plus sévères que le Dieu qui les a jugées.

Nous ne suivrons point Hugues-Philippe au travers des batailles, et nous ne décrirons ni ses aventures ni ses exploits. On présume seulement qu'il était au siége de Philisbourg et à la prise de Gênes, que son cheval fut tué sous lui à Fleurus, et qu'il reçut deux blessures à Nervinde.

Toutefois, au milieu des hasards, la bonté du Seigneur lui avait épargné une cruelle épreuve. Il ne s'était jamais trouvé en face des Espagnols, un jour de combat. Mais Louis ayant déclaré la guerre à Charles II, le maréchal de Noailles franchit les Pyrénées. La moitié de l'armée française avait déjà passé le Ter et menaçait Girone.

(1) On disait alors *bas*-officier, pour *sous*-officier.

Hugues-Philippe marchait à l'arrière-garde, indécis et rêveur, guidé par un faible crépuscule, et glacé par le froid piquant du matin. Un grand souci pesait sur son âme. La vue de l'Espagne réveillait en lui de chers et sacrés souvenirs. Il est vrai que la paix de Nimègue avait cédé la Comté de Bourgogne à Louis ; mais les peuples sont-ils des troupeaux qu'on échange, et le caprice de la victoire est-il la loi de l'univers? On efface, on déchire un traité, gage incertain d'une foi douteuse, mais ce sentiment profond d'amour et de devoir, cette charte du cœur, peut-on les rayer d'un trait de plume? Hugues-Philippe, poussé et retenu par mille idées contraires, ne savait que résoudre. Une voix impérieuse lui commandait de fuir ; mais fuir, c'était déserter. Tour à tour il avançait et retirait un pied timide. Ses yeux hagards cherchaient dans l'ombre les tours de Girone, qu'un Franc-Comtois venait saper. De moites vapeurs, qui drapaient les murs de cette ville assoupie, lui semblaient un linceul déroulé sur un vaste tombeau. Le malheureux soldat chancelle. Il saisit, d'une main convulsive, un tronc d'arbre, s'y cramponne et perd l'usage de ses esprits. Des traîneurs qui l'aperçurent le portèrent à une ambulance voisine. Huit jours après, on le jeta sur un fourgon qui retournait à Perpignan.

Sa conversion date de cette époque. Le spectacle de tant de guerres plus ou moins injustes le détrompa de toutes ses chimères. Il comprit qu'une gloire sanglante ne vaut pas le prix qu'elle coûte. Revenu aux premières impressions de sa jeunesse, il se ressouvint de la menace du Christ : *Celui qui tire le glaive périra par le glaive*,

et Quinot avait tiré l'épée contre la race de Charles-Quint !

A compter de ce jour, Hugues-Philippe, sous prétexte de ménager le reste de ses forces, s'éloigna des assemblées tumultueuses. Il renonça au jeu, à la danse, à l'escrime, à tous les vains plaisirs d'un monde désenchanté. Mais, incapable de trahir son devoir, il continua de suivre un drapeau qu'il n'aimait plus. Trois ans, trois siècles, s'écoulèrent ainsi.

Un soir, c'était la veille de la Chandeleur, on venait de battre la retraite à Dole, et la garde du mayeur Mayrot achevait sa ronde. L'après-midi avait été froide et pluvieuse. Une demi-obscurité plus trompeuse que les ténèbres régnait dans les rues de la ville, mal éclairées par de vieilles lanternes. Les deux sœurs veillaient à la lueur d'un cierge allumé devant une image de la Vierge (1). Deux tisons séparés fumaient aux deux coins de l'âtre. Un vent lugubre gémissait à travers le plomb des vitres déjointes. Jamais Catherine et Marie-Barbe n'avaient été plus mornes et plus navrées d'ennuis. Elles s'étaient raconté leurs songes et tâchaient de les expliquer, quand un léger coup de marteau interrompit ces rêveries superstitieuses. Marie-Barbe ouvrit la porte et vit un militaire attardé qui demandait la passade. Elle l'accueillit avec bonté. C'était un homme entre deux âges, d'une figure expressive et d'une haute taille. Le hâle avait

(1) La maison Quinot, située rue Carondelet, porte à présent le n°. 11 ; les fenêtres de cette maison s'ouvraient sur le cimetière, au lieu même où est placé aujourd'hui le marché aux herbes et aux fruits.

bruni son teint, mais ses traits amaigris conservaient une beauté mâle. Il remercia, d'un ton grave et doux, ses charitables hôtesses, s'assit en face d'elles, soupira et se tut. Catherine et Marie-Barbe, muettes de surprise, examinaient d'un air troublé cet inconnu qui les considérait lui-même d'un œil inquiet. Son embarras était visible, et les deux sœurs n'étaient pas moins interdites. Leurs yeux ne pouvaient se détacher de ce soldat mystérieux et taciturne. Elles craignaient même qu'il ne leur eût jeté un sort, car elles n'avaient nulle idée du charme sympathique. Catherine se leva la première, et servit les restes du souper. Ce repas fut court et languissant. Le nouveau venu parla peu, mais à chaque mot qu'il disait, Marie-Barbe et Catherine tressaillaient malgré elles. Le son de sa voix leur paraissait l'écho lointain d'une voix qu'elles avaient jadis entendue. L'étranger, à son tour, demeurait sombre et pensif. Il avait les lèvres serrées, les yeux fixes, le teint livide, et s'affaissait sur sa chaise, comme fatigué d'une lutte intérieure. Cette chambre si pleine de graves souvenirs, ce lit où reposait jadis une sainte, et surtout l'aspect de ces pieuses filles, dont les rides précoces et les cheveux déjà gris attestaient les longues souffrances, bouleversaient son âme et retraçaient à sa mémoire tout un passé qui l'accablait. Un frisson douloureux parcourait ses veines, et ses idées devenaient confuses. Il s'approche de la fenêtre, pour respirer. Un faible rayon de lune, qui éclairait à peine le cimetière, tremblottait sur une touffe d'herbes et de fleurs sèches. Ces herbes et ces fleurs cachaient une tombe. C'était celle de sa mère. Le soldat épouvanté re-

cule. Ses cheveux se hérissent et son sang se glace. Il a cru voir se dresser un spectre qui lui montrait la chapelle de Parisot. Cette terrible vision le foudroie. Il tombe sur le carreau, en murmurant le nom de Marguerite. Hugues-Philippe! s'écrie Catherine; mon cœur ne m'avait point trompée! et les deux sœurs éperdues pressent contre leur sein ce frère objet de tant de peines. « C'est » lui-même, répondit Hugues-Philippe, que les sanglots » étouffaient; c'est lui que Dieu a terrassé! Le voilà, » tel que le péché vous le rend! »

Il est des scènes de la vie que la plume ni le pinceau ne peuvent retracer. Les âmes religieuses conçoivent seules l'ineffable joie de ces saintes filles, dont le frère enfin retrouvait Dieu, après l'avoir perdu quinze ans. Agenouillés tous trois aux pieds de la Vierge, ils confondaient leurs plaintes et leurs soupirs. Hugues-Philippe se frappait la poitrine et ne laissait échapper que des gémissements; mais ses sœurs, à force de caresses, ranimaient peu à peu son espoir découragé. Que l'amour fraternel est un baume salutaire pour les cœurs souffrants! Les pleurs de Quinot tarirent, et la grâce qui soutient et console, releva ce pécheur abattu. Dès qu'il eut recouvré l'usage de la voix, il renouvela le serment de sa mère, et prit la Vierge à témoin de ses saintes promesses.

« Je vous dois tout, après Dieu, disait-il à Catherine » et à Marie-Barbe : c'est lui qui m'a retiré de l'abîme, » et c'est vous qui avez désarmé sa justice. Jeté, loin de » mon pays, sur une terre ennemie, je ne me flattais » plus de le revoir, car l'homme, hélas! sait où fut son » berceau, mais il ne sait pas où sera sa tombe! Quand

» je songe aux périls que j'ai courus, aux piéges que la
» guerre semait sous mes pas, à la guérison miraculeuse
» de mes blessures, je ne doute point que vos larmes et
» vos prières n'aient apaisé le céleste courroux. Je vous
» ai vues dix fois en songe, m'indiquer la seule route à
» suivre. Vous étiez près de moi dans les combats, dans
» les siéges, et même dans ces *présides* (1) mortels pour
» la vertu, et plus à craindre qu'un champ de bataille où
» l'on ne hasarde du moins que la vie. Ah ! si malgré
» mes coupables penchants et les déceptions d'une amitié
» perfide, je n'ai pas tout à fait trébuché sur une large
» voie de perdition et de misères, si j'ai gardé un reste de
» foi et de pudeur, c'est que les sages leçons de ma mère
» et de mes sœurs n'étaient pas entièrement sorties de
» ma mémoire. Elles y seront gravées jusqu'à mon der-
» nier jour, et mon exemple aura prouvé peut-être
» qu'une éducation chrétienne est le premier des biens
» et le plus riche des héritages, que la divine parole est
» une semence qui lève tôt ou tard, que Dieu ne délaisse
» jamais sa fragile créature, et que, sur le seuil même
» de l'enfer, on ne devrait pas désespérer de sa clémence
» infinie. »

Ce n'est point une vie entière de Hugues-Philippe qu'on se propose d'écrire ; il suffira donc d'ajouter que son retour à Dieu fut sincère et sa vocation ferme et stable. Il reprit le cours de ses études à Besançon, où sa piété et sa modestie édifièrent tout le séminaire. Mon-

(1) Garnisons.

seigneur de Grammont (1) l'ordonna prêtre, sous les yeux de Marie-Barbe et de Catherine qui remerciaient le Seigneur d'avoir *confit en joie les amertumes du passé.*

Hugues-Philippe, ainsi réconcilié avec le Ciel, résolut en secret de s'unir à Dieu d'une manière plus intime. L'oraison, l'abstinence et la lecture des livres de spiritualité, avaient exalté son esprit déjà imbu d'idées mystiques. Il voulait se retirer à Montjeu (2), à l'exemple des vieux ermites, qui goûtaient au désert une paix inaltérable et les suavités de la vie contemplative. Mais le doyen Michotey lui représenta qu'il fallait du moins laisser mûrir une affaire si sérieuse, et que Dieu n'acceptait pas tous les sacrifices. « La foi qui n'agit point, disait » ce vénérable pasteur, est une foi tiède et presque » éteinte. Tant que l'homme voyage ici-bas, il ne lui est » pas permis de se reposer. Son âme, promenée de désirs » en désirs, et plus agitée que cette terre tournante qu'il » habite, ne jouit que dans le ciel d'une éternelle quié- » tude. » Hugues-Philippe crut entendre la voix du Seigneur. Il se pénétra de la grandeur et de l'utilité de sa mission, et se livra dès lors à toute la ferveur de son zèle, à toute l'effusion d'une charité inépuisable. Apprendre à se connaître, à se vaincre soi-même, telle fut sa principale étude ; chercher et soulager le malheur, telle fut sa longue et sainte tâche. La pureté de ses mœurs, la droiture de son caractère, sa raison supérieure jointe

(1) François-Joseph de Grammont, évêque de Philadelphie, abbé de Bittaine, prieur de Jussey, archevêque de Besançon.

(2) Montjeu, ermitage près d'Esclans.

à un esprit cultivé, mais qui craignait de le paraître, lui méritèrent l'affection des chanoines de Preigney, Arvisenet, Bereur (1), de l'ex-mayeur Guigue (2), et du respectable Boyvin, cette lumière du chapitre (3). Directeur éclairé et casuiste habile, il savait émouvoir, persuader, convaincre, et mêler à propos la sévérité à l'indulgence. Ses paroles pleines d'onction avaient la douceur d'une manne recueillie avant l'aube, ou d'un miel délicieux. Sa dévotion n'était pas rigide et ne fuyait point les gens du monde, soit qu'il se flattât de les ramener à Dieu et de les détacher du siècle, soit qu'il eût l'espoir de ramasser plus aisément, pour le pauvre, les miettes de leur table, et de toucher le cœur du riche par mille innocents moyens que lui suggérait sa piété ingénieuse.

Dieu, qui lui avait donné l'esprit de sagesse, permit que sa réputation de justice et de sainteté s'accrût rapidement. On lui écrivait de toutes les villes voisines, et quelques rares fragments de ses lettres sont parvenus jusqu'à nous.

Peu de mois avant qu'il mourût, il écrivait à la demoiselle Lachiche (4), qui déjà songeait à prendre l'habit d'hospitalière :

« N'oubliez pas, ma chère fille, que la religion chré-

(1) Matherot de Preigney, prieur de Pesmes, Jean-Baptiste Arvisenet, Philippe Bereur, chanoines.

(2) Arnoux Guigue, mayeur en 1694.

(3) Boyvin, prieur de Saint-Marcel, frère du président, l'auteur de l'histoire du siége de Dole.

(4) Elle mourut mère-maîtresse de l'hôpital de Dole, en 1812, âgée de 88 ans. Ses sœurs n'en parlent qu'avec vénération.

» tienne épure la charité. Épurer la charité, c'est la dé-
» gager de tout intérêt humain, pour ne la rapporter
» qu'à Dieu seul, qui en est le juge et le prix. »

Il écrivait encore à une congrégation de saintes femmes, qui s'était formée à Vesoul :

« Défiez-vous de cette piété curieuse qui épie les fai-
» blesses du prochain, afin de les divulguer. Défiez-
» vous de cette piété hautaine qui publie ses œuvres et
» s'admire, oubliant que, chez les païens mêmes, les
» prières divinisées étaient humbles et boiteuses (1), et
» que Dieu ne voit pas ceux qui vont à l'église pour
» qu'on les voie. »

Enfin, on a retrouvé quelques lignes d'un discours qu'on lui attribue, et qu'il prononça un jour qu'en sa qualité de doyen rural, il bénissait un cimetière.

« C'est ici le lieu de l'éternel silence, et les feuilles
» mêmes n'y font point de bruit (2). C'est ici, mes frères,
» que la vanité du rang s'efface. Une fosse où l'on jette
» un cadavre presque nu, un linceul que la cupidité
» volera peut-être, une bière sur laquelle retentissent
» des mottes de terre, dont le bruit sourd avertit les
» vivants de se tenir prêts, des cierges qui ne brûlent
» qu'un instant, image de la vie qu'un souffle peut éteindre,
» voilà tout ce qui reste à l'homme et de l'homme. »

Les sœurs de l'abbé Quinot moururent les premières.

(1) Homère, Iliade.

(2) Le vent n'a point de prise sur les feuilles du cyprès, du sycomore et des autres arbres funéraires. Elles sont trop déliées et trop frêles. Les arbres du silence devaient être consacrés à la mort.

Le prêtre subit en chrétien cette perte irréparable, mais le cœur du frère fut brisé. L'une de ses blessures se rouvrit. Les travaux du saint ministère achevaient d'ailleurs de le détruire, et cependant il ne se relâchait point des austérités d'une vie pénitente. Sa taille s'était courbée, sa vue s'était éteinte, les macérations et le jeûne avaient cavé ses joues blêmes. Il se coucha enfin et ne se releva plus. Son agonie fut courte et tranquille. On eût dit que son âme était déjà ravie au ciel. Il expira sur un lit de cendres, le 1er. mai 1743, et ce fut le doyen Pourcheresse d'Avanne (*L*) qui lui ferma les yeux.

Le jour de sa mort fut un jour de deuil. Les pauvres pleuraient un père et les riches pleuraient un ami. On le porta dans toutes les rues, la face découverte. Il semblait, à le voir, que son dernier soupir eût été un dernier souris. Une foule innombrable suivit son cercueil. Ce n'était point une de ces pompes funèbres qu'étale à grands frais une douleur fastueuse ; c'était le convoi d'un simple prêtre dont le peuple se disputait les reliques. Les uns coupaient une mèche de ses cheveux, les autres, une parcelle de ses vêtements. Il fut inhumé sous les dalles du chœur de l'église de Notre-Dame. Il y dort, depuis un siècle, à l'abri du sanctuaire ; mais rien n'indique le lieu de sa sépulture, et mes faibles mains ne peuvent même jeter sur sa tombe quelques fleurs, hélas ! sans parfum.

NOTES

DE LA PIÈCE PRÉCÉDENTE.

(*A*) Parisot. Ancienne chapelle que la révolution de 1793 a détruite. Elle était dédiée à la Vierge et bâtie sur un plateau qui domine le Doubs, près du village d'Azans, à l'est de la ville de Dole. On lit dans un registre des délibérations de MM. du magistrat, ce qui suit (3 septembre 1698) :

« Sur la requête de Messire Arnoux, familier en l'église » de Dole, exposant que le révérend père Larquand, de la- » dite ville, capucin dans la province de Rome, avait fait » don d'une relique de sainte Célestine, martyre, pour être » mise à Notre-Dame de Parisot, dont le sieur Arnoux est » chapelain. Laquelle relique aurait été donnée audit père » Larquand, par son Eminence le cardinal Carpinier, vi- » caire-général de sa sainteté (1), laquelle avait été exposée » à l'ordinaire qui en aurait accordé des lettres. Il de- » mandait à ce qu'il fût permis de les transporter à ladite » chapelle de Parisot, dépendante de ladite église de Dole ; » MM. d'église lui ayant permis, et priait MM. du magistrat » d'assister en corps, en procession, et faire sonner la grosse » cloche ; ce qui lui a été accordé. »

(*B*) Le père Lejeune, dit le *père Aveugle*, naquit à Dole le 31 octobre 1592, d'un conseiller au parlement et de Geneviève Colard. La maison du conseiller Lejeune était

(1) *Pignatelli*, Innocent XII, le même qui abolit le *népotisme*.

située rue des Cannes, depuis rue des Vieilles-Boucheries. Elle porte maintenant le n°. 16.

Lejeune fit pour la chaire ce que son contemporain Mairet, de Besançon (l'auteur de la *Sophonisbe*), a fait pour le théâtre. Ses sermons furent traduits en latin, en italien, en espagnol, en allemand et en polonais, sous le titre de *Délices des pasteurs*. Massillon les avait lus avec fruit. *Ce sermonaire*, disait-il, *est un excellent répertoire pour un prédicateur, et j'en ai profité.*

Le style de Lejeune a, du reste, tous les défauts de l'époque où cet oratorien écrivait. Des *concetti*, des jeux de mots, une érudition indigeste, le trivial à côté du sublime, bref un pêle-mêle général ; mais des pensées fortes, de grandes beautés jointes à une foi vive et à une onction qui remuait le cœur.

Lejeune mourut à Limoges, le 19 août 1672.

(*C*) Le collége de l'*Arc* est composé de deux vastes bâtiments que sépare une rue. On a jeté sur cette rue un arceau qui sert à passer d'un bâtiment à l'autre. De là ce nom de collége de l'Arc, appelé d'abord collége de *Grammaire*. Il fut cédé aux RR. PP. Jésuites, en 1580, et le contrat d'établissement fut passé le 18 décembre 1582, entre le père *Auger* et le magistrat de Dole.

(*D*) La maison de Vaudrey, l'une des plus célèbres de la Comté de Bourgogne, a produit un grand nombre d'intrépides chevaliers, qui soutinrent dignement leur noble devise : *J'ai valu, je vaux et je vaudrai.* Cette famille s'est éteinte au commencement de ce siècle.

Les deux Ronchaud frères, *baraqués*, dit le conseiller Girardot, dans les masures du château de St.-Julien, résis-

tèrent longtemps au duc de Longueville, qui les fit prisonniers et les épargna, malgré la sévérité des lois de la guerre.

Le Flamand, soldat natif de Dole, qui avait aussi défendu Frontenay, fut pendu par les ordres du même duc.

César du Saix, baron d'Arnans, fut chargé de la défense de toutes les montagnes du bailliage d'Aval, et devint la terreur des ennemis. Il ravagea une partie de la Bresse, opéra ainsi une puissante diversion, et mit un terme aux dégâts des faucheurs du marquis de Villeroi.

Le marquis de Saint-Martin, de la maison de la Baume, gouverneur en chef de la province de Franche-Comté, était un valeureux guerrier; la douleur qu'il ressentit, en apprenant la mort de Ferdinand, infant d'Espagne, termina les jours de ce sujet fidèle.

(*E*) En ce temps-là on accusait, peut-être à tort, le cardinal de Richelieu d'avoir organisé, sous les ordres du marquis de Villeroi, des compagnies armées de faulx, qui, pour affamer la Comté de Bourgogne, venaient faucher les blés en herbe jusqu'aux portes de la capitale (Dole). On lit dans l'ouvrage du seigneur de Beauchemin, le récit d'un combat de nuit livré à ces faucheurs, près de Brevans, par les habitants de Dole que guidaient le procureur-général Brun et le baron de Poitiers-Valentinois. Tout le monde se battait en ces jours de détresse : moines, magistrats, vieillards, quiconque pouvait manier une pique, marchait bravement à l'ennemi.

Chacun connaît l'histoire de l'abbé de Watteville, officier, moine, pacha en Turquie, puis abbé de Baume. Il est inhumé dans l'église de ce moutier.

(*F*) « Ce 15 juin 1571, sur la requête présentée par diffé-

rentes personnes, d'avoir la permission de jouer la passion en public, et la représenter, il leur a été permis, et de pouvoir faire sonner la grosse cloche pour leur assemblée. A été de plus délibéré que le sieur mayeur (Etienne Vurry) irait, avec sa garde, sur l'échafaud des joueurs, pour réprimer les insolences de ceux qui voudraient en faire. Et, en considération des bons devoirs par les joueurs faits, et des grands frais qu'ils ont supportés pour ladite représentation, leur a été accordé, sur les revenus de la ville, une somme de 30 fr. Et permis de faire jouer la fête, pendant huit jours, et danser *aux halles*, jusqu'au son de la cloche seulement, moyennant qu'ils donneront quatre écus à la fabrique. Et sera défendu de jouer aux halles, aux jeux de cartes, de dez, à peine de cent sols. »

(*Extrait du registre des délibérations du magistrat de la ville de Dole*).

(*G*) Dole fut assiégée trois fois, dans l'espace de 38 ans; d'abord par le prince de Condé, père du grand Condé, en 1636, et par Louis XIV lui-même, en 1668 et 1674. La ville de Pontarlier, qui avait cru se racheter du pillage en donnant une somme considérable au duc de Weimar, fut victime d'une infâme trahison. Le duc, après avoir touché l'argent, ordonna qu'on brûlât cette malheureuse ville, et Guébriant fut chargé d'exécuter cet horrible arrêt. Le 6 juillet 1639, les *boutefeux* allumèrent partout un vaste incendie. Plusieurs habitants furent consumés dans leurs maisons. On voyait, dit le seigneur de Beauchemin, aussi clair qu'en plein jour, à six lieues de la ville embrasée. Le 9 du même mois, la ville d'Arbois fut aussi prise et brûlée en partie. Le ciel à la fin punit Weimar; ce prince parjure mourut d'un *charbon* sur le cœur, douze jours après le sac de

Pontarlier. Le marquis de Villeroi faisait faucher les blés du côté de Saint-Ylie, à une demi-lieue de Dole (1). Une vieille tour demeurait seule debout à Saint-Ylie, au milieu des ruines de la maison de la baronne de Montfort. Un caporal y commandait à la tête de quinze soldats. La tour ayant été minée, Villeroi somma ces braves de se rendre. Mais le caporal, à qui le parlement avait défendu de quitter son poste, aima mieux sauter en l'air avec ses gens, que de désobéir à ses chefs. Ce caporal seul ne périt point, mais il resta presque enterré sous les décombres. Un sergent français courut à lui, la hallebarde à la main, et voulut le contraindre à crier : *Vive le roi de France!* Le Franc-Comtois cria : *Vive le roi d'Espagne!* et reçut la mort sans pâlir. (*Mémoires de Beauchemin.*)

(*H*) Extrait des délibérations du magistrat de la ville de Dole (15 juin 1683) :

« M. de la Feuillée, gouverneur de la ville, ayant donné » avis à MM. du magistrat que le roi devait arriver sur les » trois heures après midi, MM. du magistrat furent en corps » chez M. de la Feuillée, vers les deux heures, pour le » prendre et aller à la rencontre de Sa Majesté.

» Les équipages des seigneurs de la cour commencèrent

(1) De Beauchemin écrit *Saint-Ilier*. On écrit maintenant *Saint-Ylie*. Les uns disent que le nom de *Saint-Ilier* est une contraction de *saint Ilithier* ou *Ilytier*, dont les reliques furent apportées à Dole, avec celles de saint Pan (Sampans), par Agilmar, évêque de Clermont, qui fuyait l'approche des Normands. D'autres croient, et le savant M. Monnier, de Domblans, est de ce nombre, que Saint-Ylie vient d'un temple consacré à *Illithia* ou *Lucina*, déesse des accouchements, lequel temple était près de celui de *Parta* ou *Partula* (aujourd'hui *Parthey*).

» à passer entre les quatre à cinq heures. Le roi arriva. Le » magistrat avec M. de la Feuillée allèrent au dehors des gla- » cis de la porte d'Aran (1), où M. de la Feuillée présenta à » Sa Majesté les clefs de la ville, dans un plat bassin d'ar- » gent, et le magistrat, à genoux, lui fit la révérence. M. de » Champdhivers le complimenta au nom de la ville, et tous » les suppôts de Sa Majesté, étant dans son carrosse avec la » reine et monseigneur le dauphin, les gardes du corps et » les seigneurs de la maison du roi, de la reine et de monsei- » gneur autour. Ils entrèrent aux acclamations du peuple (2), » pendant laquelle marche on sonna la grosse cloche et les » carillons. Le magistrat accompagna leurs Majestés jusqu'à » la maison de M. Bereur (3) qui avait été préparée pour les » recevoir. Ensuite les seigneurs de la cour avec les gardes » du corps furent prendre leurs logements que les maré- » chaux-des-logis de la maison du roi avaient marqués à la » craie les jours précédents.

» Les corps de l'université et de la chambre des comptes » furent le complimenter en corps, et assurèrent Leurs Ma- » jestés de leur très-humble, obéissante et inviolable fidé- » lité; les corps séculiers et religieux en firent de même. » Ensuite le roi monta à cheval et alla avec M. de Vauban » voir les fortifications, dont il témoigna beaucoup de satis- » faction.

» Sur le soir, M. le mayeur, avec MM. du magistrat, pré- » sentèrent le vin d'honneur à Sa Majesté, qui était de cent

(1) A présent la porte principale de la caserne, rue du Vieux-Château. On y avait exposé le portrait du roi, sous un pavillon richement orné.

(2) Mensonge.

(3) Aujourd'hui la Sous-Préfecture.

» bouteilles, et des confitures à la reine, qui les reçurent
» très-agréablement, avec beaucoup de satisfaction.

» Tout ce qu'il y eut de plus distingué dans la ville fut voir
» manger Leurs Majestés, et, après leur repas, sur les dix
» heures du soir, on commença à allumer les feux que l'on
» avait préparés au clocher et au-devant de la maison de
» messire Bereur. La grosse cloche et les carillons son-
» nèrent autant de temps que les illuminations durèrent, ce
» qui attira la curiosité du roi et de la reine, et de monsei-
» gneur le dauphin, qui vinrent plusieurs fois aux fenêtres
» pour les voir, dont ils furent très-satisfaits.

» Le lendemain, 16 juin, Leurs Majestés et toute la cour,
» précédées des trompettes, timbales et hautbois, et de
» leurs gardes, vinrent à l'église collégiale et paroissiale de
» cette ville, pour y adorer l'hostie miraculeuse qui avait
» été exposée sur le maître-autel au-devant duquel on avait
» dressé deux prie-Dieu. L'église et le chœur étaient tapissés
» des plus belles tapisseries qu'on eût pu trouver. On célé-
» bra une messe solennelle en belle musique.

» La dévotion achevée, Leurs Majestés retournèrent dans
» leur palais et en partirent le même jour pour Besançon,
» le roi n'ayant pas voulu séjourner, quelques instances que
» lui en fît la reine, disant que les ordres étaient donnés
» pour leur voyage, il ne voulait pas changer, ni y apporter
» aucun retardement. »

(*1*) L'une des trois hosties miraculeuses de Faverney. Messire Etienne *Patouillet*, de Salins, docteur en théologie, doyen du royal chapitre de Dole.

Le 15 juin 1683, il reçut dans son église, Louis XIV, Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, sa femme, et le dauphin, et le 18 novembre suivant, il prononça, dans

l'église de Saint-Maurice de Salins, l'oraison funèbre de la reine (1). C'était un orateur distingué. Son style, nourri de textes et de passages de l'Ecriture, a de la dignité, de la force et même de l'onction. Seulement on y trouve un peu d'emphase, mais ce défaut appartient au temps où Patouillet vivait. Dole a eu peu de doyens qui lui fussent comparables. On en trouvera peut-être la preuve dans ces quelques lignes extraites de l'oraison funèbre de Marie-Thérèse :

« La reine est donc morte, Messieurs ! hélas ! elle est » donc morte ! et ce corps immobile n'est plus que le reste » d'une princesse qui a fait toutes les joies de l'Espagne par » sa naissance, la destinée de toute l'Europe par son ma- » riage, toute l'estime de Louis le Grand par la force de son » mérite, le bonheur de l'état par son heureuse fécondité, » la félicité de ses peuples par sa présence, le deuil du » royaume par sa perte. O vie des grands, quelle vanité ! » Mort des grands, quelle vérité ! Vie des grands, quelle » vanité, puisque tout est fumée ! Mort des grands, quelle vé- » rité, puisque tout ce qui reste n'est que cendre ! Que seriez- » vous maintenant, grande reine ! que seriez-vous dans » votre sépulcre, si vous n'aviez toujours regardé les gran- » deurs comme des illusions, les richesses comme des en- » chantements, les élévations comme des chutes, les plai- » sirs comme des fantômes ? Que seriez-vous maintenant » dans votre sépulcre, si vous n'aviez toujours vu, par des » réflexions chrétiennes, qu'il n'y a pas bien loin du trône » au tombeau, de Versailles à Saint-Denis, de la plus longue » vie à la plus prompte mort, du premier rang qui distingue » les rois au dernier qui égale les hommes ?

» Pour moi, grande reine ! qu'un profond respect tient

(1) Imprimée à Besançon, chez Louis Rigoine, in-12, 1684.

» abaissé vers votre cercueil, où votre grandeur est enseve-
» lie dans un peu de poussière, où l'éclat de votre gloire est
» terni dans l'obscurité des ombres, je voudrais apprendre
» à tous ceux qui m'écoutent à bien vivre, par la nécessité
» où vous avez été de mourir; je voudrais leur apprendre à
» bien mourir, par ce fond de vertu et cette plénitude de
» mérite que vous avez laissé à tous comme un exemple et
» un modèle pour bien vivre. *Omnis gloria ejus filia regis*
» *ab intus*. J'ai dit. »

(*J*) Extrait du registre des délibérations du magistrat de la ville de Dole :

Le 1er. décembre 1691, il a été délibéré d'envoyer chaque année, le jour de la fête de saint François-Xavier, six flambeaux, d'une demi-livre chacun, aux PP. Jésuites, et autant le jour de la saint François de Sales, qui sont les protecteurs de la ville, afin de, par leurs moyens, obtenir les grâces qui sont nécessaires pour la ville, et l'empêcher de la ruine où elle va tomber.

(*K*) La famine désola surtout la Franche-Comté en 1638. Le blé se vendait à un prix démesuré. On vivait d'herbe, dit Girardot de Beauchemin, et de bêtes jetées à la voirie. « On
» tenait les portes des villes fermées, pour n'être point acca-
» blé du nombre des gens affamés qui venaient s'y rendre,
» et hors des portes, les chemins d'une liene au loin étaient
» pavés de gens hâves et défaits, la plupart étendus de fai-
» blesse et se mourant. Dans les villes, les chiens et les chats
» étaient morceaux délicats. Puis, les rats étant en règne,
» furent de requise. On en vint à la chair humaine. Pre-
» mièrement dans l'armée, où les soldats occis servaient de
» pâture aux autres, qui coupaient les parties plus charnues

» des corps morts, pour bouillir ou rôtir, et, hors du camp,
» faisaient picorée de chair humaine. On découvrit dans les
» villes des meurtres d'enfants, faits par leurs mères pour
» se garder de mourir, et de frères par leurs frères. La face
» des villes était partout la face de la mort. »

(*L*) Voici les noms des doyens du chapitre de Dole, de 1666 à 1743, c'est-à-dire tout le temps que vécut le bienheureux Quinot, né en 1666 et mort en 1743 :

1°. Marin Boyvin, prieur de Saint-Marcel.

2°. Dom Pedro de Calderon, qui ne prit pas possession. Ce Calderon n'était ni plus ni moins que le célèbre auteur dramatique espagnol. Il était alors chanoine à Tolède, et ce fut Anne d'Autriche qui le fit nommer doyen de Dole, en considération des vers qu'il avait composés à sa louange.

3°. Étienne Patouillet, abbé d'Acey.

4°. Antoine Michotey, conseiller d'honneur à la chambre des comptes.

5°. Antoine Matherot, de Preigney, conseiller d'honneur à la chambre des comptes.

6°. Philippe Bereur.

7°. Jean-Jacques Bereur, aumônier de la reine, prieur de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier.

8°. Jean-Claude Riboux.

9°. Bonaventure Pourcheresse d'Avanne, conseiller d'honneur à la chambre des comptes, abbé de Clairfontaine.

Maires ou vicomtes mayeurs de Dole, de 1666 *à* 1743.

On n'a jamais publié la liste des maires de Dole. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs d'en donner ici la série.

pendant l'époque de la vie du bienheureux Quinot. Les maires alors étaient nommés par le peuple et leur mandat ne durait qu'un an.

1666. Noble Hugues Garnier, docteur en droit, coseigneur à Choisey.

1667. Noble Jean Froissard-Broissia, seigneur de Bretenières.

1668. Noble Adrien Bacquet, docteur en droit, décédé le 25 mai, remplacé par noble Jean Froissard, puis le 18 août Jean Froissard fut remplacé par noble Antoine Mairot, de Mutigney.

1669. Noble N... Guigue.

1670. Noble Claude Bonvalot, seigneur de Parcey, docteur ès droits.

1671. Noble Antoine Malabrun, déjà maire en 1659.

1672. Noble Étienne Bonnot, déjà maire en 1663.

1673. Noble Nicolas Moréal, seigneur de Moissey, docteur ès droits.

1674. Noble Guillaume Matherot, seigneur de Preigney, docteur en droit.

1675. Noble Claude-François Mercier, seigneur de Myon, avocat au parlement.

1676. Noble Jean-Baptiste Jacquard, seigneur d'Annoire-Beauchemin, avocat au parlement.

1677. Noble Philibert Mairot.

1678. Noble Claude-François Terrier, seigneur de Montciel.

1679. Noble Pierre Mairot, écuyer.

1680. Noble Étienne-Philippe Broch, seigneur d'Hôtelans, docteur en droit.

1681. Noble Jean-Baptiste Duchamp, seigneur d'Assaut.

1682. Noble Jean Balland, seigneur de Bretenières, docteur ès droits.

1683. Noble Gabriel Buzon, seigneur de Champdivers.
1684. Noble Louis-François Parregaud, docteur ès droits.
1685. Noble Samson-François Matherot, seigneur de Pleurre, docteur en droit.
1686. Noble François-Augustin Florimond, docteur en droit.
1687. Noble François Meillardet, docteur ès droits.
1688. Noble Antoine Camu, écuyer.
1689. Noble Pierre Mairot, déjà maire en 1679.
1690. Noble Georges-Gabriel Buzon, de Champdivers, déjà maire en 1683, mort le 1er. août 1690, remplacé par Pierre Mairot, 1er. échevin, et déjà maire en 1679 et 1689.
1691. Noble François-Augustin Florimond, déjà élu en 1686.
1692. Noble Étienne Bouton, docteur ès droits.
1693. Bouton fut continué comme premier échevin pendant l'année 1693, par une lettre du 17 décembre 1692 de M. de la Fond, intendant de la province, à raison de la vénalité des charges de maire dans le royaume.
1694. Noble Arnoux Guigue.
1695. Noble Jean-Jacques Bonvalot, seigneur de Trémousé.
1696. Noble Jean Magnin, docteur ès droits.
1697. Noble Pierre-Bonaventure Mairot.
1698. Noble Nicolas Toytot, subdélégué de M. l'intendant.
1699. Noble Pierre-Ignace Masson.
1700. Noble Jean-Claude Pétremand, écuyer.
1701. Noble François-Augustin Florimond, docteur en droit, déjà maire en 1687 et 1691.
1702. Servais Perrenet, seigneur de Brevans.
1703. Id. id.

1704. Noble Guy-François Jaquinot, lieutenant criminel au bailliage de Dole.
1705. Noble Barthélemy Raclet, seigneur de Chassey.
1706. Quentin Serrinet, licencié ès lois.
1707. Jean-Simon Moréal, écuyer.
1708. Claude-Alexis Basivette, avocat en parlement.
1709. Constantin Perrenot, avocat en parlement.
1710. François Bonvalot, avocat en parlement.
1711. Noble Claude-Charles Broch, seigneur d'Hôtelans.
1712. Noble Claude Guillot, docteur en médecine.
1713. Id. id.
1714. Jean-Jacques Cointot.
1715. Noble Jacques-Adrien Bouhelier.
1716. Pierre-Désiré Mercier, avocat en parlement.
1717. Noble Claude Guillot, déjà maire en 1712 et 1713.
1718. Id. id.
1719. François-Ignace Quinot, avocat en parlement.
1720. Id. id.
1721. Noble Jean-Ferdinand Lampinet.
1722. Pierre-Joseph Bidey.
1723. Claude-Joseph Picard.

Le 5 mai 1723, M. Lampinet prit possession de la charge de maire ensuite de commission, lettres patentes et prestation de serment. Le 31 décembre 1723, il n'y eut point d'élections de maire, parce que M. Lampinet eut une commission en vertu de laquelle il exerça.

1725. Claude-Joseph Picard, déjà maire en 1723.
1726. Le sieur Blaise David.
1727. Antoine-Pierre Duchamp, écuyer, seigneur de la Motte.
1728. Noble Pierre-François Raclet, écuyer.

1729. Noble Pierre-François Raclet, écuyer.
1730. Id. id.
1731. Noble Jannin.
1732. Noble Vaulcherot.
1733. Noble Navillet.
1734. Noble Joseph-Bonaventure-Antoine Mairot.
1735. Id. id.
1736. Id. jusqu'en 1743.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS OUVERT POUR L'ÉLOGE DE MAIRET,

PAR M. MEUSY.

MESSIEURS,

En mettant au concours l'éloge du poëte qui contribua le plus à fonder notre système dramatique et à préparer la révolution théâtrale que le *Cid* accomplit, du véritable créateur de la scène française, du *Franc-Comtois* Mairet, vous avez dû penser que de nombreux concurrents, rivalisant de patriotisme et de talent, s'empresseraient de répondre à votre appel. Il n'en a pas été ainsi, et nous le disons à regret. Trois compositions seulement vous ont été adressées;

La première, avec cette épigraphe : *Primus pater urbis et auctor;*

La seconde, avec celle-ci :

Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli;

la troisième, avec ces vers d'Horace :

Ignotum tragicæ genus, etc.

L'auteur de ce dernier éloge, le n°. 3, jette d'abord un coup d'œil sur les théâtres italien et espagnol. Il cite les poëtes qui ont fleuri chez l'une et l'autre nation;

mentionne leurs principaux ouvrages, signale les beautés qui les recommandent et les défauts qui les déparent. Puis, l'influence qu'ils ont exercée sur la scène française lui paraissant suffisamment constatée par l'imitation dont ils ont été l'objet, il en vient à Mairet, qui, après avoir payé, comme tous les poëtes ses contemporains, tribut au mauvais goût de son époque, se fraya une route nouvelle qu'ont suivie après lui, et non sans gloire, presque tous nos auteurs dramatiques; il le loue d'avoir rétabli la règle des trois unités, et d'en avoir fait une sévère application dans sa *Sophonisbe*. Après quelques réflexions judicieuses sur le mérite de cette tragédie, après en avoir exposé la conduite régulière, en avoir convenablement apprécié les scènes les plus passionnées et les plus attachantes, il cite, d'après l'ordre chronologique, toutes les pièces de Mairet, et les juge en peu de mots.

La seconde partie de cet éloge est consacrée à la vie privée de Mairet. Elle est écrite, comme la première, avec simplicité, mais avec une simplicité qui gagnerait à être un peu plus ornée. Cette composition offre, outre l'exactitude des détails, quelques aperçus nouveaux, tels que celui-ci sur la terreur qu'inspirait la puissance romaine comparée à la fatalité des anciens :

« On a reproché au sujet de la *Sophonisbe* de ne pas » être tragique, parce que Massinisse commet une action » avilissante en cédant sans résistance aux ordres de » Scipion. Il me semble, au contraire, que rien n'est » plus tragique que ce douloureux épisode de la tyrannie » impitoyable de la ville éternelle. L'égoïsme de Rome » joue ici le rôle de la fatalité dans la tragédie antique.

» Qui pourrait se soustraire à cet effrayant pouvoir, à
» cette *quatrième bête* de la prophétie de Daniel, si ter-
» rible, si épouvantable et si prodigieusement forte,
» qui avait de grandes dents de fer, qui mangeait et qui
» broyait les nations, et qui foulait aux pieds ce qui res-
» tait? Mairet a ainsi compris son sujet. L'image mena-
» çante de Rome domine toutes les situations de la pièce.
» C'est pour ne point devenir son esclave que Sopho-
» nisbe trahit Syphax. C'est pour lui enlever sa proie que
» Massinisse épouse si promptement Sophonisbe, alors
» que Syphax n'est point encore enseveli ; c'est la pensée
» que cette dévorante Rome est là près d'eux, les ob-
» servant, méditant déjà peut-être leur séparation, qui
» trouble et tourmente les deux époux. Quand sur le
» seuil de leur appartement apparaît un soldat romain,
» cette seule vision fait pâlir Massinisse, et Sophonisbe
» le supplie à la hâte de ne pas souffrir qu'on la mène
» en triomphe au Capitole. Scipion arrive. Massinisse
» se débat en vain entre ce mandataire inflexible de
» la puissance romaine et son lieutenant Lélie : il faut
» que le Numide obéisse, qu'il rende Sophonisbe ou qu'il
» la tue. »

Il s'en faut que cet éloge soit écrit partout de ce style correct et même énergique : beaucoup de négligences, d'incorrections même, s'y font remarquer ; la critique y est d'ailleurs timide, incertaine ; les jugements y sont plutôt énoncés que justifiés. C'est l'essai d'un jeune homme qui a consulté moins ses forces que son goût pour la littérature et son amour pour son pays, dont *il eût voulu pouvoir*, dit-il, *réhabiliter* une des gloires.

Le n°. 2 ne s'annonce pas avec cette défiance de soi-même qui accompagne toujours le vrai mérite. Pour lui il ne s'agit de rien moins que de *restaurer la renommée littéraire* de Mairet, de lui *rendre son premier lustre*, de *proclamer hautemnent ses titres à la gratitude des amis des lettres*, de *rétablir la vérité dans ses droits*, de *secouer enfin la poussière qui recouvre les lauriers du poëte*, qu'il appelle son *héros*. Il *dédaigne* de parler des titres de Mairet comme guerrier et négociateur. « Ces titres suffiraient, il est vrai, à la réputation d'*une foule d'hommes*, mais ils sont vulgaires pour un enfant de la Franche-Comté, de cette province qui compte parmi ses qualités *natives* la bravoure et l'art de négocier. »

Voyons cependant, malgré ce malencontreux début, si l'auteur saura tenir quelques-unes de ses pompeuses promesses : *quid feret hic promissor*.

Après quelques réflexions générales sur l'état du théâtre français au commencement du XVIIe. siècle, il nous apprend que Mairet, mécontent des productions de ses contemporains et des siennes propres, se mit à *rêver la conquête des trois unités*, comme Christophe Colomb *rêvait* la conquête du Nouveau-Monde. Tous deux, en effet, ajoute-t-il pour justifier ce rapprochement ambitieux, tous deux n'ont-ils pas mis le pied sur un continent nouveau? tous deux n'en ont-ils pas pris possession avec éclat, Christophe Colomb au nom du roi d'Espagne, Mairet au nom de la *raison* et du *bon goût?* Pour faire apprécier l'importance de cette prétendue conquête, il cite un assez long passage de la préface de *Sylvanire*, où Mairet défend avec amour ses *précieuses* unités ; et passant immé-

diatement à la *Sophonisbe*, au lieu d'un examen approfondi qui en fasse ressortir les beautés, il nous cite Voltaire qui lui a rendu une justice imparfaite, puis Corneille qui en a fait le plus bel éloge.

Voilà à peu près à quoi se réduit la première partie de ce discours ; dans la seconde, où l'auteur veut établir la supériorité de Mairet comme écrivain, il rejette quelques-uns des défauts que la critique lui reproche sur le mauvais goût de son siècle et sur son extrême jeunesse ; puis aussitôt il nous cite, car *il aime*, dit-il, *beaucoup à citer*, et nous en comprenons la raison ; il nous cite donc de nombreux passages des tragédies de Mairet, où cette supériorité lui paraît hors de doute. Mais, malheureusement pour l'honneur de la critique et de son bon goût, les passages ne sont pas à beaucoup près les meilleurs et les plus irréprochables de notre poëte.

Hâtons-nous d'arriver à la seule composition qui nous ait paru digne de fixer sérieusement l'attention de l'Académie.

Le n°. 1 ne se borne pas, comme le précédent, à envisager Mairet comme écrivain et comme auteur dramatique ; il nous fait connaître encore en lui l'homme. Des détails pleins d'intérêt sur la vie privée, politique et guerrière du poëte franc-comtois, rapprochés habilement de l'analyse et de l'examen de ses principaux ouvrages, rompent la monotonie de l'éloge et de la discussion littéraire et y répandent de la variété et de l'agrément.

Une des premières pièces de Mairet est une ode adressée à son protecteur Montmorency, sur le combat naval

de 1625, dans lequel notre poëte avait signalé lui-même sa bravoure. Quoique cette pièce porte l'empreinte de tous les défauts d'un temps,

> Où l'on vit les bergers, dans leurs plaintes nouvelles,
> Fidèles à la pointe encor plus qu'à leurs belles,

l'auteur saisit cette occasion de venger Mairet de l'injustice de la critique à son égard. Elle garde, dit-il, un injurieux silence sur ses poésies lyriques, dont quelques-unes cependant ne seraient pas déplacées à côté des plus belles odes de Racan, de Malherbe et même d'Horace. Une telle assertion nous étonne d'abord, et pour en reconnaître la justesse, nous avons besoin de relire entre autres l'ode *Sur le retour de Montmorency*, où le poëte atteint par la pensée et les images à une véritable grandeur, où il s'élève même, dans la strophe finale, jusqu'au sublime, ou bien encore l'épître intitulée *Le solitaire au courtisan*, où l'on croit, dit le critique avec un goût exquis, entendre la nymphe de Vaux dicter à La Fontaine son élégie sur la disgrâce de Fouquet, ou Malherbe soupirer sa plainte à Du Perrier.

Passant à l'examen des ouvrages plus importants de Mairet et qui lui ont assigné la place honorable qu'il occupe dans l'histoire de l'art dramatique, l'auteur ne croit pas devoir s'occuper de chacun d'eux. Il y aurait, selon lui, non-seulement de l'injustice à faire peser sur Mairet la responsabilité de certaines pièces échappées à sa jeunesse et qu'il a appelées lui-même *delicta juventutis*, mais encore du danger à faire connaître certains

défauts brillants qui séduisent par quelque chose d'original et d'inattendu.

Nous avouons que nous n'avons pu deviner les erreurs du génie que l'auteur craint de nommer de peur d'encourager, dans leur impatience de tout frein, certaines imaginations trop ardentes, à moins peut-être qu'il ne s'agisse de ces beautés fantastiques, sur lesquelles se fondait, selon Mairet, l'*illégitimité de la réputation du Cid*. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que louer l'auteur de sa prudente réserve, si elle doit tourner au profit des lettres, et cacher à notre jeune littérature des écueils nouveaux qu'elle serait tentée d'affronter.

Il est cependant une de ces pièces, que Mairet semble avoir désavouée plus tard, malgré les honorables suffrages qui l'accueillirent, sur laquelle il n'est pas permis de garder le silence. C'est la *Sylvie*, qui pendant quatre ans régna seule sur la scène, que le *Cid* même eut de la peine à détrôner, et qui fit longtemps encore les délices des beaux esprits de province. L'immense succès dont jouit cette pastorale, brillant essai d'un jeune homme de dix-sept ans, est-il dû uniquement au goût de l'époque, ou bien plutôt à quelques lueurs de génie dramatique qui s'y révèlent. Une courte analyse nous permettra d'en juger.

« Sylvie, pour parler le langage du temps, a donné son cœur à Relame, fils du roi de Sicile. Lorsque la mère de la jeune fille est informée de leurs secrètes amours, de leurs rendez-vous mystérieux, elle laisse le vieux Damon, son mari, s'indigner à son aise; pour elle, elle ne se sent pas le courage de blâmer l'amante d'un héri-

tier du trône; on voit à travers ses discours percer l'orgueil maternel et la coquetterie de la femme. Cette vanité, cette coquetterie féminine qui se cache sous les dehors de l'indulgence, la jalousie qu'un pasteur amoureux de Sylvie et dédaigné par elle parvient à allumer dans son cœur, la brouille entre les deux amants, leurs plaintes solitaires, parfois naturelles et empreintes d'une sensibilité vraie, leurs raccommodements, tout cela donne à la pièce du mouvement et de l'intérêt. » Evidemment les éléments du drame se dégagent du chaos; en même temps le langage se purifie, se forme; la pensée en sort plus nette et plus précise, malgré les faux ornements dont elle s'enveloppe.

Si l'on veut prononcer en connaissance de cause sur le mérite de Mairet comme écrivain, il faut savoir ce qu'était la langue lorsqu'il parut. Ici se trouve un résumé des travaux de la philologie moderne sur les origines de la langue française, résumé dans lequel l'auteur a fait preuve de connaissances en linguistique, et surtout d'une grande aptitude à généraliser ses idées. Ce n'est pas cependant que nous partagions toutes les opinions qui y sont émises. Ainsi nous pensons qu'il a jugé un peu trop sévèrement notre langue, en voulant qu'elle ait pour vocation spéciale, sinon absolue, l'analyse et la prose. Nous ne concevons pas non plus comment l'*esprit, l'imagination,* ces facultés de notre intelligence, peuvent être des qualités inhérentes à une langue quelle qu'elle soit; est-il bien vrai encore que la langue d'*oil,* dont la nôtre est une dérivation, n'ait connu que la prose jusqu'à Thibaut de Champagne? Le premier monument

connu de cette langue est, si je ne me trompe, une pièce de vers en l'honneur de sainte Eulalie, manuscrit de la fin du IXe. siècle; le XIe. siècle eut aussi ses poëtes dont il est fait mention dans plusieurs historiens. Plus tard, c'est-à-dire dans le XIIe. et le XIIIe., les ouvrages en vers sont incontestablement beaucoup plus nombreux que les ouvrages en prose. Il est vrai que tous ces poëtes ne brillent pas par l'imagination, qu'ils sont généralement d'un prosaïsme rebutant, d'une diffusion fatigante à l'excès. Mais est-ce la faute de la langue, si l'inspiration leur a manqué? cette langue n'est-elle pas poétique aussi bien que celle des troubadours? jusqu'à la fin du XIVe. siècle, n'est-elle pas une langue énergique, sonore, inversive, parlant exclusivement aux sens?

A l'époque de Mairet, la fusion des dialectes s'est opérée; la langue touche à l'unité, mais elle n'a pas encore la noblesse : Ronsard et ses disciples ne lui en ont donné que l'apparence. Mairet contribua-t-il, et dans quelle proportion, à son perfectionnement? L'auteur reconnaît que les qualités qui jusqu'alors avaient manqué au langage, ne se retrouvent chez nul autre avec *plus d'abondance et à un égal degré : l'élévation de la pensée et du style,* malgré des rechutes fréquentes dans la bassesse et la trivialité; *une régularité d'élocution tellement soutenue,* que quelquefois elle fait regretter ce *je ne sais quoi de vif, de court, de hardi, de passionné,* dont la langue de Montaigne est pour nous la vive et pittoresque expression. Toutefois l'impartialité du critique lui fait un devoir de convenir que si Mairet enrichit la langue poétique, il la réforma encore davantage,

et que sous ce rapport ses perfectionnements sont surtout *négatifs*. Conclusion bien sévère, et qui semble en contradiction avec l'éloge que l'auteur vient de faire de ce style d'une régularité, d'une élévation, d'une noblesse presque toujours soutenue, et qui se voit rarement, ou plutôt ne se voit pas dans les poëtes de cette époque.

Poëte dramatique, Mairet a fait revivre, a remis en honneur le système classique des trois unités. Ce système était-il ou devait-il être une des conditions du drame moderne? Selon l'auteur, la simplicité du théâtre grec provient d'une cause qui n'existe pas pour nous, de la croyance au dogme antique de la fatalité. De la soumission forcée de l'homme à une puissance mystérieuse, aveugle, irrésistible, devait naître son immobilité, et par suite l'unité d'espace, de temps et d'action dans laquelle il était circonscrit. L'Oreste d'Eschyle est sans doute un instrument de la fatalité, mais il a aussi la conscience de la légitimité des motifs qui le font agir. Entendons-le se dire à lui-même pour s'affermir dans sa résolution : « Tout m'ordonne d'agir, l'ordre du ciel et » la mort déplorable de mon père, et la misère qui me » presse, et la honte de voir les citoyens courageux qui » détruisirent Ilion, courbés sous le joug tyrannique » d'une femme. » Si d'Eschyle nous passons à Sophocle et surtout à Euripide, la scène change; Oreste n'entend plus la voix du dieu *tonner* dans le fond de son cœur; la noble sœur de Polynice est poussée à son dévouement sublime uniquement par le sentiment des devoirs sacrés de la famille et du respect que l'on doit à la dépouille des morts, etc., etc. Chez ces deux poëtes, l'homme a

recouvré sa dignité morale, il est libre, il a repris possession de son être, et cependant l'un et l'autre l'ont renfermé dans la limite étroite des unités. Ce n'est donc pas dans l'idée de la fatalité qu'Aristote est allé puiser sa loi esthétique, mais bien dans ce principe, vrai ou faux, que l'essence de la poésie étant l'*imitation*, le poëte tragique est d'autant plus parfait que l'imitation de l'action est plus exacte. Les trois unités, nous dit-on encore, ne sont pas un but, mais un moyen de produire l'unité d'impression. Oui, sans doute, et Aristote ne les a jamais considérées autrement. Mais cette unité d'impression sera-t-elle produite par un événement surchargé d'incidents divers et compliqués, embrassant plusieurs lieux et plusieurs années à la fois, plus sûrement que par une action simple, rapide, exécutée dans le court espace d'un jour et dans un même lieu. Il est permis d'en douter, et, dans le doute, l'auteur eût fait preuve de cette prudence dont nous l'avons loué tout à l'heure, et même d'un juste sentiment des convenances, en ne cherchant pas sans nécessité à ébranler un principe dont la consécration est un des plus beaux titres de Mairet, et qui a fait la gloire de la scène française.

De l'examen rapide des diverses pièces de Mairet, l'auteur se croit autorisé à conclure que, malgré les progrès que notre poëte fit faire à la tragédie, la perfection qu'il donna au théâtre ainsi qu'à la langue est une perfection plus *négative* qu'absolue ; il ne montra, en effet, une certaine supériorité que dans *Sophonisbe*, son chef-d'œuvre, dont les défauts comme les beautés sont résumés dans cette courte analyse :

« Nous ne reviendrons pas ici sur les vices généraux que nous avons reprochés aux autres pièces de Mairet, et dont on retrouve des traces trop nombreuses encore, quoique plus rares, dans *Sophonisbe*. Nous ne lui reprocherons pas de nouveau un style trop souvent prosaïque, traînant et lâche, trop souvent dépourvu de force et de coloris, ni ce ton de familiarité, ce naturel qui approche du bas, et qu'on admirait, dit Voltaire, parce qu'on ne connaissait pas celui qui touche au sublime. Quoique Corneille n'ait pu faire oublier cette tragédie, et malgré les beautés supérieures qu'elle renferme, nous avouerons sans détour qu'indépendamment de ces erreurs générales dont nous venons de parler, la critique est forcée de reconnaître dans *Sophonisbe* des défauts graves qui lui sont particuliers.

» Que le spectateur tarde trop à être complétement instruit de l'ancien amour de Sophonisbe pour Massinisse, amour romanesque et de plus trop faiblement indiqué dans le premier acte; que, dans ce même acte, le poëte pose Sophonisbe en coquette consommée, qui trompe sans scrupule un mari vieux et jaloux; que cette reine parle à sa suivante de sa passion avec un manque de réserve qui serait inexcusable si Sophonisbe était libre, mais qui l'est plus encore dans l'épouse de Syphax; qu'on ne partage que médiocrement sa crainte de trouver le cœur de Massinisse engagé dans d'autres liens; qu'on soit choqué de la froide indifférence avec laquelle elle accueille la nouvelle de la mort de son époux; que dans la scène où elle tente d'amener le vainqueur à ses pieds, ce mouvement s'opère avec trop de

brusquerie; que le poëte n'ait pas connu cette gradation qui mène d'un sentiment à un sentiment contraire, à travers une série de nuances que Racine seul a su deviner et rendre; que le personnage de Phénice en général, et en particulier ses réflexions sur la progression amoureuse qu'elle remarque dans les sentiments de Massinisse, ne soient même pas de la bonne comédie; que les tendres déclarations qu'échangent Sophonisbe et le jeune roi tombent parfois dans la trivialité d'une galanterie froide et bourgeoise; que Scipion ait droit de s'étonner avec le spectateur de ce que

» Massinisse, en un jour, voit, aime et se marie;

que dans tout le cours de ce poëme, on soit péniblement affecté de découvrir la recherche à côté du naturel, d'entrer dans l'hyperbole au sortir du simple; de surprendre le héros, qui d'abord obéissait à des impulsions vraies, cédant tout à coup à des mobiles inexplicables; que les personnages offrent l'inconvénient d'être complexes, et heurtent ce besoin d'unité naturel à l'homme : nous en convenons avec tous les critiques éclairés et impartiaux. Mais à côté de ces erreurs, que nous venons de signaler sans ménagement, nous allons trouver les véritables éléments du drame : des sentiments naturels, pathétiques et élevés, une action qui se développe et marche à son dénouement sans recul ni langueur; la simplicité de la fable; des caractères complets; la lutte des passions, l'amour dans Syphax aux prises avec la vengeance; dans Massinisse, avec l'honneur; de grandes et fortes pensées, un ton de noblesse rarement interrompu. Les der-

nières paroles de Syphax à Philon sont empreintes de toute l'énergie du désespoir jaloux. Pendant la bataille qui doit décider des destinées de la ville de Cirthe et de l'empire, la situation de Sophonisbe devient touchante, parce qu'elle est vraie. Le remords s'éveille dans son âme. Du combat de son amour et de son patriotisme, des reproches qu'elle s'adresse, jaillit un intérêt puissant; l'expression en est d'une simplicité et d'une grandeur soutenues. La mort de Syphax, en rendant Sophonisbe à elle-même, augmente l'intérêt. A cette sympathie qu'elle inspire vient s'ajouter l'admiration, lorsque apprenant la victoire de Massinisse, elle oublie son amour et veut chercher dans la mort un asile contre l'ignominie. La lutte entre la passion et le devoir s'est ranimée; Phénice se met du côté de la passion, et celle-ci l'emporte; mais les convenances sont sauvées : on n'ose blâmer Sophonisbe, on n'éprouve plus pour elle que de l'attendrissement et de la pitié. L'émotion atteint à ses dernières limites, lorsque à peine au comble de leurs vœux, les deux époux s'en voient précipités par Scipion. Le contraste de ce sage et froid Romain, dont la chasteté avait dû étonner l'Ibérie, avec l'emportement fougueux d'un enfant du sol africain; les inutiles prières de Massinisse, sa plainte touchante, son désespoir tour à tour impétueux et calme, sa résolution terrible de soustraire Sophonisbe à l'esclavage par le poison, tout cela est éminemment pathétique. On peut proposer comme un modèle la scène où le malheureux prince met Scipion en face de son épouse étendue sur sa couche de mort; c'est le cri du désespoir, d'autant plus profond que l'ex-

pression en est moins exagérée. Que si des adieux suprêmes de Massinisse, on retranche la froide apostrophe aux yeux éteints de Sophonisbe, il restera une scène irréprochable, pleine de cette sensibilité douce, de cette majesté d'une douleur tranquille, convenable à un roi qui va mourir. Les imprécations à Rome, qui terminent cette scène, rivalisent presque avec les imprécations de Camille qu'elles ont peut-être inspirées. Ce dénouement est comparable aux plus beaux que nous ait laissés le théâtre. Voilà la *Sophonisbe* avec ses défauts, dont la plupart appartiennent au temps, mais aussi avec les beautés que Mairet ne dut qu'à lui-même. »

Nous avons parlé, au commencement de ce rapport, de la partie historique de cet éloge. Nous avons loué l'auteur de l'habileté avec laquelle il a su fondre dans l'ensemble de la critique tous les détails biographiques dans lesquels il est entré. Nous regrettons que le temps ne nous permette pas de vous citer quelques-uns de ces passages où sont présentés avec autant d'élégance que de simplicité les circonstances les plus honorables de la vie de Mairet. En général, dans cette partie, comme dans la partie purement littéraire, le style est toujours ce qu'il doit être, l'image fidèle de la pensée; on en bannirait seulement avec plaisir quelques ornements trop recherchés, quelques métaphores prétentieuses, fleurs un peu fanées de la rhétorique. Quant à la critique, nous avons dit ce que nous en pensions. Elle nous a paru généralement dictée par un louable sentiment d'impartialité, de justice consciencieuse, mais un peu trop sévère. Selon nous, elle n'a pas tenu assez

compte du temps où vécut Mairet, des diverses influences contre lesquelles il fut obligé de lutter, de son extrême jeunesse surtout (il n'avait que vingt-trois ans lorsqu'il produisit son chef-d'œuvre). Poëte admirable par ce qu'il a fait, comme on l'a dit de Pascal, plus admirable encore par ce qu'il eût pu faire. L'auteur cependant craint encore d'avoir placé la statue de Mairet sur un piédestal trop élevé, et prie ses juges de rejeter les erreurs de son goût sur la vivacité de son patriotisme. Il peut se rassurer : ses juges ne le condamneront pas pour son excès d'indulgence.

Votre Commission vous propose, Messieurs, de décerner à l'auteur du n°. 1 la moitié du prix.

M. le Président décachète le nom de l'auteur du Mémoire n°. 1, et proclame M. Puffeney, professeur au collége de Dole.

CONCOURS POUR LA PENSION SUARD.

RAPPORT

PAR M. PERRON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Le temps est venu de nommer un nouveau titulaire à la pension Suard. Je ne veux point rappeler ici les titres ineffaçables de M. et de Mme. Suard à la vénération, à la reconnaissance de la jeunesse du pays. Jamais pensée plus généreuse n'a inspiré de plus nobles cœurs. Dans sa jeunesse, M. Suard avait subi toutes les épreuves d'un grand talent naissant, mais inconnu : il s'était vu aux prises avec toute sorte d'obstacles ; son courage en triompha, ses facultés en reçurent une plus forte trempe, et peut-être leur dut-il plus tard la meilleure partie de sa gloire à la fois si belle et si pure ; mais combien d'autres y avaient échoué avant lui, et combien s'y brisent encore tous les jours ! S'il est vrai que l'*homme ne vit pas seulement de pain*, il ne l'est pas moins que la première condition pour vivre de la vie intellectuelle est que le pain quotidien soit assuré. La position ne fait pas le génie, mais elle le fait ou briller ou s'éteindre. Combien de jeunes gens qui, à défaut d'une faible ressource, en-

fouissent dans les travaux manuels, ou dans une éternelle obscurité, des talents qui, par un secours venu à propos, les auraient élevés au rang des hommes les plus utiles et les plus illustres! C'est à cette pensée, unie à la noblesse et au désintéressement du cœur, que nous devons le legs généreux dont l'Académie est dépositaire : cette même pensée doit nous diriger, Messieurs, dans le choix des jeunes gens que nous en gratifions.

Qu'ont voulu M. et Mme. Suard? Deux choses : venir en aide au talent naissant, et faire un acte de patriotisme. Pour être dignes de la pension qu'ils ont fondée, il faut, non-seulement en avoir besoin, mais être leur compatriote et annoncer un talent remarquable déjà mis en lumière par d'incontestables succès.

De ces conditions essentielles, la plus importante est, sans contredit, celle d'un talent plus qu'ordinaire. Les médiocrités littéraires et scientifiques sont toujours assez nombreuses, et M. et Mme. Suard savaient aussi bien que personne combien elles sont inutiles au monde. Ils ont voulu contribuer au développement des véritables supériorités intellectuelles, de ces hommes qui sont appelés à faire un jour la gloire de leur pays; jamais il n'a été dans leur intention de pensionner la médiocrité.

Fidèles à la pensée des généreux testateurs, vous n'avez jamais perdu de vue cette condition fondamentale : elle vient encore de présider au choix de votre Commission.

Quatre candidats aspirent à la pension Suard; ce sont :

M. Vincent, Charles-Benoît-Auguste, né à Besançon, âgé de 22 ans;

M. Faivre, Jean-François, né à Besançon, âgé de 23 ans.

M. Monnier, Jean-Louis-Sylvestre, né à Sancey-le-Long (Doubs), âgé de 28 ans;

Et M. Petit, Jean-Cl., né à Besançon, âgé de 25 ans.

Chacun de ces candidats se recommande par des titres estimables, mais à des degrés divers. Votre Commission a pesé mûrement leur demande; elle a apprécié les motifs qui l'appuient avec cette impartialité qui doit présider à une décision aussi importante.

M. Vincent a déjà concouru, il y a trois ans, à la pension Suard. Ce jeune homme sortait alors du collége; il avait obtenu dans toutes les classes, et particulièrement dans les mathématiques, de véritables succès. Depuis, M. Vincent est entré à l'école normale, où il s'est fait distinguer, ainsi que l'atteste M. le directeur de l'école, *par sa bonne conduite, par son travail et des progrès remarquables, et où il a obtenu une bourse entière en récompense de ses excellentes notes.*

Assurément le talent ne manque pas à ce candidat, et s'il se fût trouvé dans les autres conditions voulues, nul doute que l'Académie n'eût pris en très-grande considération les titres sérieux qu'il présente. Mais à l'école normale M. Vincent n'a nul besoin de secours étrangers : son mérite lui a valu d'y être entretenu aux frais du Gouvernement, et au sortir de l'école, l'université lui ouvrira la double carrière si honorable de la science et de l'enseignement. La pension Suard n'est point faite pour le jeune homme dont le présent et l'avenir sont assurés.

MM. Faivre et Monnier ne sont point dans le même cas; leur position est digne de tout l'intérêt de l'Académie. Ils aiment la science avec ardeur, et peut-être ne leur manque-t-il, pour s'y distinguer, que les ressources pécuniaires dont ils sont dépourvus; mais, malgré leur zèle et leurs excellentes dispositions, les preuves de cette supériorité intellectuelle, dont je parlais tout à l'heure, ne nous ont point encore paru assez évidentes dans ces deux candidats pour mériter de fixer sur eux le choix de l'Académie.

Reste le quatrième, M. Petit, statuaire à Paris, dont vous connaissez tous la belle réputation et les brillants débuts. Je ne saurais mieux faire, pour vous rappeler ses titres, que de vous lire le passage de sa pétition où il les énumère, et de mettre sous vos yeux la recommandation que son illustre maître, M. David (d'Angers), a bien voulu joindre à la demande de ce candidat.

« Durant le cours de mes études, j'ai obtenu la 1re. et la 2e. médailles à l'école des beaux-arts. La même année, je fus admis le premier en composition au concours de sculpture pour le prix de Rome; l'année suivante (1839), je remportai le second grand prix sur un bas-relief ayant pour sujet le serment des sept chefs devant Thèbes; au concours de 1840, nous eûmes à exécuter en statue Ulysse tendant la corde de son arc : mon ouvrage eut la préférence sur ceux de mes concurrents, mais l'Institut se montra d'une sévérité inexorable et ne décerna pas de prix, à l'étonnement d'un grand nombre d'artistes qui me l'accordaient. Je ne perdis pas courage, je commençai de suite un groupe de grandeur naturelle, repré-

sentant un ange gardien protégeant le sommeil d'un enfant. Près d'achever cet ouvrage, une maladie grave vint détruire mes projets, et je ne gardai de ce groupe qu'une petite réduction. J'exécutai plus tard, dans une proportion au-dessus de nature, un groupe en plâtre, dont le sujet est la Vierge présentant au monde le Christ qui s'abandonne avec amour aux souffrances et à la mort. Présentement j'exécute le buste de M. Ch. Nodier, destiné à être placé à la bibliothèque de la ville. Je me propose, dans quelques mois, de faire hommage à l'Académie du buste de M. Suard, dont je commence à m'occuper dans ce moment. »

En même temps M. David (d'Angers) m'écrivait pour l'Académie :

« Je prie M. le Secrétaire perpétuel de prendre en considération toute particulière la demande de M. Petit. Il est impossible de s'intéresser à un homme plus digne sous tous les rapports de la faveur qu'il sollicite. J'ai eu l'honneur d'écrire plusieurs fois à M. le Maire de Besançon pour lui recommander ce jeune artiste, et je ne puis mieux faire que de vous répéter, Monsieur, ce que j'ai dit souvent sur le talent distingué, les heureuses dispositions, le caractère honorable de ce statuaire, et l'avenir brillant qui lui est réservé. Je puis affirmer que sa statue d'Ulysse méritait le premier prix que lui décernait l'opinion publique; c'est un malheur que notre Académie pourrait réparer en l'envoyant étudier à Rome.....

» Je désire sincèrement, Monsieur, que ma recommandation puisse avoir quelque influence sur MM. les

membres de l'Académie, car elle m'est dictée autant par un sentiment de justice que par l'intérêt sincère que je porte à votre jeune compatriote.

» Agréez, etc.

» David (d'Angers),
» Membre de l'Académie de Besançon, de
» l'Institut de France, et professeur à
» l'école des beaux-arts. »

M. Petit a besoin, tant pour sa santé que pour son avenir, de passer quelque temps à Rome. La faible pension que lui donnait la ville de Besançon est sur le point d'expirer et n'eût point, d'ailleurs, été suffisante pour cet objet. Cette considération, jointe au mérite tout à fait hors ligne de ce jeune statuaire, a frappé votre Commission, qui, pleine d'espoir dans la brillante carrière qui s'ouvre devant lui, a été unanime pour le présenter au choix de l'Académie.

Vous avez bien voulu, Messieurs, par une décision régulière, ratifier cette proposition : en conséquence, je proclame M. Petit, statuaire, titulaire de la pension Suard pour les trois années qui vont s'ouvrir.

ODE

SUR LA MORT DE CASIMIR DELAVIGNE,

PAR M. CH. VIANCIN.

Suspendez les accords de vos paisibles fêtes,
Vierges du mont sacré; — déployez sur vos têtes
Un long voile de deuil.
Pour un de vos amants, illustre et jeune encore
Dont le nom doit survivre au siècle qu'il décore,
S'est ouvert le cercueil.

Delavigne n'est plus! — Nous lui devons des larmes,
Nous qui du vrai, du beau, goûtons encor les charmes,
Négligés dans nos temps,
Où le faux, le hideux, tous les rêves étranges
Viennent entraîner l'art aux monstrueux mélanges,
Aux excès révoltants.

Tu détournas les yeux de ces honteux extrêmes;
Ton regard s'arrêta sur les beautés suprêmes
Des œuvres du passé,
Poëte noble et pur : — d'un pied ferme et docile,
Tu suivis sans écarts le chemin difficile
Qu'un Dieu t'avait tracé.

Chantre de nos malheurs et de nos espérances,
De plus d'un cœur français tu calmas les souffrances
Et soutins la vertu.
Plus d'une âme, par toi noblement exaltée,
Sentit se ranimer, comme aux chants d'un Tyrtée,
Son courage abattu.

Les drames du forum, les pleurs de Melpomène,
Les rires de Thalie, ont accru leur domaine
De tes heureux accents;
Parfois tu reflétas et Racine et Molière;
C'est assez! — ton pays sème sur ta carrière
Un légitime encens.

Ton pays!... tu l'aimais avec idolâtrie;
Aux généreux transports qu'inspire la patrie
Tu dois tes plus beaux vers.
Triste de sa défaite, heureux de ses victoires,
Tu savais dignement chanter toutes ses gloires,
Pleurer tous ses revers.

Dans ses gloires aussi tu fais nombre toi-même;
Le vol précipité de ton heure suprême
Est un de ses malheurs;
Et, des bords de la tombe où l'on t'a vu descendre
Jusqu'à nos monts lointains, ta mort a fait entendre
Un concert de douleurs.

Privilége divin des fils de l'harmonie!
On les pleure en tous lieux, lorsque de leur génie

S'est éteint le flambeau ;
Et les représentants des puissances royales,
Et les célébrités qu'ils eurent pour rivales,
Entourent leur tombeau.

Oh! qui ne s'est ému de l'hommage funèbre
Qu'a voulu t'apporter un poëte célèbre
Chargé d'un triple deuil,
Qui, le cœur tout saignant de sa propre blessure,
Les yeux encor gonflés des pleurs de la nature,
A suivi ton cercueil (1).

« Faisons taire, a-t-il dit, ma douleur paternelle;
» Ici, de l'écouter, — ô sagesse éternelle, —
» Un devoir me défend ;
» Je l'ai compris : — le fils que la mort désespère
» Doit être dans ce jour consolé par le père
» Qui pleure son enfant.

» Oui, consolé : — regarde et bénis ton partage ;
» Fils du chantre qui laisse un si bel héritage ;
» Ses jours étaient comptés ;
» Mais de cette existence à ton amour ravie
» Les travaux glorieux rayonnent sur ta vie
» D'immortelles clartés.

(1) M. Victor Hugo.

» Il fut deux fois poëte : — au pouvoir de la lyre,
» Aux secrets du théâtre, à leur magique empire,
» Il était parvenu.
» Les applaudissements d'une élite éclairée,
» Les acclamations de la foule enivrée,
» Il a tout obtenu.

» Dans son âme vibrait la fibre populaire;
» Né du peuple, il l'aimait; il avait, pour lui plaire,
» Des chants de liberté.
» Sa profonde raison, ses instincts pacifiques
» Lui faisaient pressentir les destins magnifiques
» Qu'attend l'humanité.

» Si l'amour de la gloire exalta sa jeunesse
» Pour ces règnes pompeux illustrés par l'ivresse
» Des triomphes guerriers,
» Plus mûr, il s'attachait aux puissances plus sages
» Qui préfèrent la paix à d'éclatants orages,
» A de sanglants lauriers.

» Epuisé de labeurs, maintenant qu'il repose
» Au fond de ce tombeau que tout un peuple arrose
» De pleurs si mérités!
» Les grands cœurs poursuivis par l'envie ou la haine,
» Ici, contre les coups de l'injustice humaine
» Enfin sont abrités.

» Vains bruits, vaines clameurs des passions en luttes,
» D'écoles, de partis, misérables disputes

» Dont lui-même a gémi,
» Faites silence autour de sa cendre honorée,
» Ne troublez point la paix qu'a souvent implorée
» Le poëte endormi. »

Ainsi, l'un des plus grands de tes rivaux de gloire,
Maîtrisant ses chagrins, payait à ta mémoire
Un tribut solennel;
Et, rayonnants au loin de poétique flamme,
Ses adieux sont venus éveiller dans mon âme
Un écho fraternel.

D'autres encore ont su parler de ton courage,
Célébrer les vertus sans écueil, sans naufrage,
De ton cœur plébéien,
Et, posant sur ton urne une double couronne,
Te proclamer, au nom du peuple qui la donne,
Poëte citoyen.

Oui, pour la liberté, qu'ont trop souvent ternie
Tant de souffles impurs, s'enflammait ton génie
D'une pieuse ardeur;
En paisibles travaux tu la voulais féconde,
Afin que Dieu par elle achevât sur le monde
L'œuvre de sa grandeur.

Content de moissonner des palmes glorieuses,
Tu ne disputas rien aux mains ambitieuses

Des flatteurs du pouvoir,
Rien aux tribuns jaloux, souvent non moins perfides,
Non moins prompts à trahir dans leurs desseins cupides
L'honneur et le devoir.

Les charmes de l'étude et de la poésie,
Les plaisirs de famille et d'amitié choisie,
Tous les heureux penchants,
Voilà tes mœurs, ta vie, âme sereine et douce;
La mort, sans t'apporter ni trouble, ni secousse,
Interrompit tes chants.

Entre les bras d'un fils et d'une épouse en larmes,
Tu murmurais encore, expirant sans alarmes,
Des vers mélodieux;
C'était le chant du cygne. — Un éternel silence
Ici-bas l'a suivi; mais ton esprit s'élance
Vers les hymnes des cieux.

Et que de fois encor les vers, fruits de tes veilles,
Enchanteront les cœurs, les esprits, les oreilles,
Dans les jours à venir!
Qui maudit les tyrans bénit ta renommée;
Fière de ton amour, la Pologne opprimée
En garde souvenir.

Car tu chantas aussi son héroïque audace;
Et l'un de ses enfants, pour mieux t'en rendre grâce,
Sur ta cendre incliné,
Y mêla quelques grains de la terre chérie

Que ta voix célébra comme une autre patrie
Où plus d'un frère est né.

Si parmi les mortels un noble et saint délire
Ne doit plus désormais faire vibrer ta lyre
Et palpiter ton cœur ;
Sous la tombe, insensible à tous les bruits de gloire,
Si tu restes muet dans les jours de mémoire
D'un grand peuple vainqueur ;

Sans remuer la cendre où tes fibres sommeillent,
Sur des bords étrangers si nos foudres s'éveillent,
Comme autrefois puissants ;
Si ta voix, pour ce monde à jamais étouffée,
Ne vient point saluer le belliqueux trophée
Des héros renaissants ;

D'autres, à ton exemple, auront des chants sublimes
Pour célébrer encor les élans magnanimes
Du pur sang des Français,
Ce sang qui peut toujours allumer le tonnerre,
Enfanter, rajeunir et les hymnes de guerre
Et les hymnes de paix.

Pour accomplir sa tâche, ainsi le vrai poëte
Illustre son pays de son humble retraite,
Épure ses travaux,
Verse dans l'univers les trésors de son âme,

Fait éclore et grandir aux rayons de sa flamme
Des poëtes nouveaux.

Son destin peut finir où sa gloire commence;
Mais quels brillants lointains, mais quel espace immense
On le voit parcourir!
Son passage est marqué d'une trace profonde;
Il éclaire, embellit, civilise le monde,
Et s'éteint sans mourir.

TRAIT DE GÉNÉROSITÉ DE Mgr. DE DURFORT,

PAR Mgr. MATHIEU, ARCHEVÊQUE DE BESANÇON (1).

MESSIEURS,

Mgr. de Durfort, l'un de mes prédécesseurs, de sainte et digne mémoire, avait fait peindre toute la collection des portraits des archevêques de Besançon. Ce travail fut terminé peu de temps avant la révolution, et ornait la salle synodale, appelée aussi le salon de la Croix, parce que c'est là où reste continuellement exposée sous un dais la croix archiépiscopale.

Cette partie du palais fut aliénée pendant la révolution : mais, auparavant, les tableaux furent mis de côté et revinrent dans les mains des héritiers de Mgr. de Durfort. Ils étaient depuis longtemps enfouis dans un grenier, lorsque j'eus connaissance de l'existence de la collection. Je la vis : elle était encore bien conservée. Elle me frappa. Je sollicitai auprès du Ministre de l'intérieur l'acquisition de cette collection qu'on peut appeler un monument historique pour notre province. Le Ministre me l'accorda avec beaucoup de grâce, et, aujour-

(1) Ce récit devait être lu à la séance publique : une indisposition de Mgr. l'Archevêque a privé l'Académie de sa présence.

d'hui, ces tableaux, au nombre de cent six, font le plus bel ornement de l'archevêché.

Du reste, j'ignorais pleinement les circonstances dans lesquelles Mgr. de Durfort avait fait cette collection, ce qui l'y avait déterminé, et de quel artiste il s'était servi, lorsque, le 19 juillet dernier, je reçois une lettre timbrée de Sedan. Je l'ouvre : permettez-moi, Messieurs, de citer textuellement; la lettre perdrait à être retouchée; elle commencait ainsi :

« Monseigneur, vous avez trouvé les toiles que mon » père fit cacher à la révolution sous les combles du » palais épiscopal, je crois; mais vous ne connaissez pas » le trait d'humanité qui donna lieu à cette belle galerie » de votre salon du Dais. Je vais le citer, tant par véné- » ration pour le saint prélat qui l'a fait, que pour vous » disposer, Monseigneur, à accorder la grâce que je » viens implorer de votre grande charité chrétienne.

» Mgr. de Durfort, révérendissime archevêque de Be- » sançon, informé qu'un sieur Jourdain, peintre, était » compromis dans une faillite, comme entrepreneur » d'équipages, permit qu'il se réfugiât à l'archevêché. » Là il lui fit peindre tous les prélats qui pontifièrent à » Besançon avant lui; mais, chaque fois qu'il payait son » peintre, il divisait l'argent en deux sommes lui-même : » — voilà pour votre famille, voici pour éteindre votre » dette ; —et, grâce à cette union de délicatesse et de » bienfaisance, la famille fut sauvée et le créancier payé.

» Monseigneur venait voir peindre tous les jours, à » trois heures de relevée. J'étais dans ma 14e. année. » Il ne se retirait presque jamais sans avoir la bonté de

» me dire : *Petit peintre, faites vos classes et aimez* » *toujours bien le bon Dieu.*

» Petit peintre, parce que je peignais la légende tirée » de l'histoire des saints cardinaux, archevêques, évêques, » qui se lit sur les tableaux qui les représentent.

» Faites vos classes et aimez toujours bien le bon » Dieu. Il y avait dans cette recommandation une obli- » geante réticence. Je prie Mgr. l'archevêque de l'inter- » préter à l'égard du fils par le bien que son illustre » prédécesseur, Mgr. de Durfort, faisait alors au père. »

Après ce préambule qui me toucha jusqu'aux larmes, le petit peintre devenu grand, devenu vieux, car sa main tremble, me fait l'histoire de sa laborieuse carrière qui le laisse avec une modeste retraite de 900 fr., et me demande simplement une recommandation pour obtenir à ses deux filles, débitantes de tabac à Sedan, une amélioration dans leur position de la part de l'administration.

Le même courrier emporta ma lettre de recommandation au directeur général des contributions indirectes, et ma réponse à M. Jourdain.

Force merveilleuse de la charité! Mgr. de Durfort avait caché avec soin ce trait de générosité : les anciens chanoines qui ont revu la collection et m'en ont parlé, savaient que Mgr. de Durfort y faisait travailler dans son palais, mais tous ignoraient le mouvement généreux qui lui avait donné cette belle pensée. Une révolution tout entière passe sur cette cité, bouleverse la salle où étaient les tableaux, et cependant les laisse subsister. Ils reviennent prendre leur ancienne place, et, au moment où, restaurés, ils commencent à reparaître avec

honneur, la bonne œuvre se révèle et leur donne un nouvel éclat.

Cette collection m'était précieuse et vénérable : elle fait toucher pour ainsi dire aux sens la perpétuité de l'Eglise en ces lieux, en mettant sous nos yeux les différents anneaux par lesquels nous remontons jusqu'à la souche. J'aime à errer au milieu de mes prédécesseurs et de mes pères, et à prendre de chacun d'eux quelque trait de vertu à imiter. Mais celui-ci m'attendrit plus que je ne pourrais dire, et la collection maintenant a doublé de prix pour moi. Il m'est impossible de passer devant la noble et riante figure de Mgr. de Durfort, sans le saluer de cœur et lui dire :

« Dormez, mon père, dans le tombeau où nous allons tous nous perdre, mais pour nous retrouver en Dieu. Dormez-y du sommeil du juste, et attendez avec confiance la manifestation du jugement de grâce qu'une parole solennelle nous fait espérer pour vous ; n'est-il pas écrit : *Bienheureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde?* »

OUVRAGE DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION.

ESSAI

SUR LES MOYENS D'OPÉRER LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN A BESANÇON,

PAR M. P. MARNOTTE, ARCHITECTE EN CETTE VILLE.

AVANT-PROPOS.

Je ne veux point entrer en lutte avec les hommes de talent appelés à donner des plans pour la restauration de l'église métropolitaine de notre ville; je viens seulement, comme artiste sincèrement attaché à mon pays, lui soumettre, par l'organe de l'Académie, les réflexions que m'a suggérées le projet de restaurer cet antique édifice, si digne de recevoir le caractère monumental dont il se trouve aujourd'hui dépourvu dans l'étroite enceinte qui le resserre de toutes parts.

J'ose espérer que mes idées seront accueillies avec bienveillance, et du prélat zélé qui attache toute sa sollicitude à notre vieille basilique, et des magistrats éclairés qui nous administrent.

Pour traiter convenablement le projet de restaurer l'église métropolitaine, il me semble qu'il faut :

1°. Prouver la nécessité de dégager l'édifice d'une partie des bâtiments qui l'environnent, de le faire précéder d'une place et de percer des rues nouvelles qui viendraient y aboutir.

2°. Démontrer que l'on ne peut rien faire de beau et de monumental sans l'établissement d'un portail de face.

3°. Donner une idée de la décoration, tant sous le rapport de l'art qu'à raison de l'effet pittoresque et religieux que doivent produire les clochers dominant la cité.

4°. S'expliquer sur les détails du plan et sur les nouvelles dispositions à faire pour la translation de la chapelle du Saint-Suaire.

5°. Enfin donner un aperçu de la dépense et des moyens d'exécution.

CHAPITRE PREMIER.

De la nécessité de dégager l'édifice.

On se demande quelles ont été les causes qui ont déterminé la disposition souvent bizarre des grands édifices, leur peu de régularité, et les différents styles qui les composent.

D'abord, c'est qu'ils n'ont pas toujours été ce qu'ils sont aujourd'hui ; c'est que les anciennes églises, en particulier, ont toutes commencé par de simples chapelles, élevées le plus souvent sur une voûte souterraine ayant servi de crypte aux premiers chrétiens, ou sur un carré de terre arrosé par le sang d'un martyr.

Le sentiment religieux, seul, a toujours présidé à leur origine.

Si, plus tard, il arrivait que l'édifice prît du développement, ou qu'il fût même reconstruit en entier, l'emplacement primitif n'en était pas moins inviolablement conservé : il en est résulté la plupart de ces irrégularités choquantes et de ces mauvaises dispositions qui ont gêné et troublé l'art.

Telle était, telle se trouve encore aujourd'hui notre vieille métropole, qui, resserrée d'un côté contre la rampe de la citadelle, enveloppée de l'autre par les bâtiments de l'archevêché et par les maisons voisines, n'est accessible que sur le flanc au moyen d'un passage étroit joignant Porte-Noire ; depuis plusieurs siècles l'église principale de notre ville n'a pas d'autre accès.

On est vraiment surpris qu'à l'époque où notre métropole jouissait de toutes ses pompes religieuses, lorsque le saint-suaire, aux jours de solennités, y conviait de si nombreuses populations, on n'ait pas pensé aux moyens de pénétrer plus noblement et surtout plus facilement dans la nef qui devait recevoir un si grand concours religieux.

Ce ne fut qu'en 1823 que l'on avisa au moyen d'élargir l'entrée de Porte-Noire, sous laquelle le dais des processions ne pouvait passer ; mais là se bornèrent toutes les améliorations, et l'on a peine à concevoir qu'aujourd'hui, lorsqu'il est question de la restauration d'un édifice aussi important, on n'ait pas encore pensé à le dégager au moyen de rues qui en faciliteraient l'accès, et d'une place en avant d'un portail qui annoncerait dignement la métropole du diocèse. Ma pensée a été de réparer cet oubli.

Et d'abord, admettant que l'entrée principale de l'église doive naturellement se trouver au centre et en avant de la grande nef, une nouvelle rue m'a paru indispensable pour y pénétrer.

Cette rue, qui aurait douze mètres de largeur, traverserait la maison des frères de Marie et arriverait sur le parvis de l'église.

Une seconde rue de neuf mètres de largeur, moins nécessaire que la première, mais cependant utile pour compléter dignement le projet de restauration, devrait passer par la ruelle du Chambrier et s'élever en rampe douce avec larges paliers, à l'instar de celle qui conduit au Capitole à Rome. Elle partirait ainsi en ligne droite du marché des Jacobins, en se dirigeant par l'axe de l'église, pour arriver sur la place en face du portail.

Cette place serait en forme de fer à cheval, ayant une largeur moyenne de trente-sept mètres sur cinquante-quatre de longueur, non compris la rue qui en ferait le tour. Elle serait bordée d'un côté par un mur d'appui avec larges perrons, et de l'autre par un mur de terrasse servant à soutenir la rampe de la citadelle. Au centre elle serait ornée d'une fontaine avec une colonne en marbre noir, surmontée de la statue de saint Jean.

Qu'il me soit permis de faire pressentir l'imposant aspect qu'offrirait cette disposition des lieux, dans une grande solennité; par exemple un jour de Fête-Dieu, lorsqu'au son des cloches, la procession pavoisée de ses bannières gravirait la côte sur les larges degrés de la nouvelle rue, arriverait sur la place du parvis, et poursuivrait sa marche sous de grands arbres dont

le feuillage se marierait aux festons d'une riche architecture.

L'établissement de la nouvelle rue, outre les avantages qu'il procurerait par rapport à l'église, serait encore d'une grande utilité aux habitants du quartier de Rivotte; car une partie de la maison n°. 11, dont l'acquisition serait nécessaire à l'ouverture de cette rue, pourrait être disposée pour y recevoir un marché couvert dont la façade, donnant immédiatement sur la place des Jacobins, serait parfaitement à la portée des marchands de bestiaux de la montagne, et assurerait à cette partie de la ville un genre de commerce qui n'y est établi en ce moment que d'une manière précaire.

Enfin, le passage actuel conduisant de Porte-Noire à l'église, serait encore élargi de toute la saillie des deux angles qui le rétrécissent à dix mètres de l'arc romain.

Ainsi changerait complétement l'aspect de notre métropole. Ce ne serait plus un édifice enveloppé d'un linceul de masures ; l'ancienne basilique sortirait de son tombeau, rayonnante de ses grands souvenirs, et l'art chrétien viendrait en rehausser et compléter la gloire.

CHAPITRE II.

On ne peut rien faire de beau et de monumental sans un portail de face.

Après avoir débarrassé le monument de tous ses encombres, il reste encore bien des objets disparates à effacer. Je veux parler de ces ignobles constructions du siècle de Louis XV, de ce clocher si massif et si lourd,

ainsi que de cet entourage de la chapelle du St.-Suaire, qui dépare si brusquement la légèreté de l'ogive. Hâtons-nous donc d'en faire justice en y substituant un portail qui soit digne de notre antique métropole, et que ces marbres de l'intérieur, qui pourraient décorer une salle synodale ou toute autre partie de l'archevêché, cessent de contraster avec l'architecture belle et simple qui s'élance avec tant de grâce jusque dans les nervures de ses voûtes.

Nous pensons donc que pour imprimer à l'édifice tout le caractère monumental qui doit le distinguer, il faut de toute nécessité substituer à la chapelle du St.-Suaire un portail de face d'architecture ogivale. En effet, comment concevoir une restauration bien entendue avec un portail sur le flanc; portail qui serait engouffré dans la gorge étroite que produisent les bâtiments de l'archevêché et Porte-Noire? Qui de nous, chaque fois qu'il a pénétré dans l'église par cette entrée de côté, n'a pas été péniblement affecté de l'effet disgracieux qui en résulte? Elle amoindrit l'espace et déroute le spectateur. Placez-vous au contraire à la chapelle du Saint-Suaire, plongez dans la nef en promenant vos regards d'arceaux en arceaux, et jugez de la différence!

CHAPITRE III.

De la décoration du portail.

L'établissement d'un portail en style ogival est une si grande œuvre qu'il paraîtra bien téméraire de ma part d'en présenter le projet; mais, à la faveur des motifs qui

m'inspirent, mes propositions seront, je l'espère, reçues avec indulgence.

Si les beaux exemples ne nous font pas défaut, convenons aussi qu'ils sont accablants, et que pour notre siècle, où tout se fait au poids de l'or, ils tiennent vraiment de la féerie.

Qui oserait maintenant entreprendre ces immortelles cathédrales qui ont coûté la vie à tant d'artistes? Voyez ces fameux portails de Reims, de Strasbourg, de Rouen et tant d'autres non moins célèbres! Partout ce ne sont que faisceaux de colonnettes, que rinceaux et entrelacs qui semblent animés d'une vie chimérique, que frises évidées en forme de dentelle, que roses à jour, que pinacles élancés et clochetons se balançant dans les airs : en vérité, il y a de quoi désespérer l'artiste qui étudie toutes ces merveilles, et l'idée de ce qu'elles coûteraient aujourd'hui est effrayante.

Pénétrez dans le sanctuaire de ces temples mystérieux, et voyez encore!

Qui de nous entreprendrait de soutenir ces arcs élancés sur de si faibles soutiens? qui en couvrirait les chapiteaux de ces sculptures naïves, capricieuses et bizarres, qui sont (comme le disait l'architecte Legrand) autant de rêves agréables, fruits d'un aimable délire, d'allégories fines, qui font sourire malgré lui le sage qui voudrait les juger avec sévérité? ce sont des traits malins, qui, lancés avec adresse, ont produit leur effet et qu'un froid raisonnement ne peut plus repousser ni détruire.

Et n'allez pas sortir du saint lieu sans contempler ces bas-reliefs représentant les mystères de la foi : voyez

quelle expression touchante et quelle innocente naïveté dans toutes ces figures! Je l'avoue, après d'aussi sublimes modèles, je n'aurais jamais osé hasarder mon projet, si je n'avais compté sur toute la bienveillance des personnes honorables auxquelles je m'adresse.

L'église Saint-Jean ayant été bâtie, reconstruite et agrandie à plusieurs époques différentes, renferme aussi les différents styles qui les caractérisent; toutefois, ceux du XIIe. et du XIVe. siècles m'ont paru dominer. Ne pouvant admettre l'amalgame de ces deux styles pour une construction nouvelle (ce qui eût été de mauvais goût), je me suis arrêté à celui du XIVe. siècle, comme représentant l'architecture la plus élégante, et je l'ai fait entrer dans la composition que je vais décrire.

Le nouveau portail de l'église formerait un avant-corps de sept mètres en saillie sur les clochers et régnerait sur toute la largeur des trois nefs. Cette saillie renfermerait deux porches latéraux; ainsi que celui du centre, qui serait surmonté d'une tribune. Le clocher actuel serait entièrement démoli jusqu'au niveau du sol, excepté la partie servant de clôture à l'église; ensuite il serait reconstruit, et l'on établirait son pendant au côté opposé.

Le portail s'élèverait sur un large perron recevant trois portes monumentales correspondant à chacune des nefs de l'église. Quatre contreforts ornés encadreraient ces ouvertures et se relieraient entre eux par des frises à jour.

La porte du centre serait divisée par un méneau supportant un tympan à ogives tréflées, dans lequel on verrait la figure du Christ en croix ayant à ses pieds la Vierge

et saint Jean. Des colonnettes, supportant les nervures de la voûte, formeraient l'ébrasement de cette porte qui serait en outre accompagnée de deux niches renfermant les statues des premiers fondateurs de l'église. Les deux ébrasements des portes latérales seraient également décorés de colonnettes et de nervures. Ces portes, y compris celle du centre, seraient surmontées de pignons ornés de moulures festonnées de feuillage jusqu'à leurs sommets, qui se termineraient, quant à celui du milieu, par la statue de saint Jean, et pour les deux autres, par les patrons du diocèse, saint Ferréol et saint Ferjeux; enfin les contreforts, à cette hauteur, seraient couronnés de riches frontons triangulaires portés par des têtes d'animaux.

Au-dessus des trois portes monumentales, s'élèverait un étage d'arcature formé de cintres en tiers-points, tréflés. Au centre de cet étage se dessinerait une rose richement fenestrée. Elle serait accompagnée par les niches des contreforts largement encadrées au moyen de colonnettes et de moulures se recourbant gracieusement pour recevoir les statues des quatre évangélistes. En outre, cet étage se terminerait par une balustrade à jour déroulant ses festons sur une corniche portée par des modillons courbés sous le poids d'un feuillage et se mariant avec les contreforts, d'où s'élanceraient des gargouilles prenant la forme d'animaux fantastiques.

La façade se terminerait par un second étage dépassant carrément le faîte de l'église. Il serait formé, comme au premier étage, d'une arcature de même genre, mais beaucoup plus allongée.

Chaque entrecolonnement serait surmonté de riches pignons, lançant une dentelure dans les airs; de même que la sommité des contreforts, qui se terminerait par des clochetons surmontés de figurines aux ailes déployées.

Pour accompagner noblement l'avant-corps de la façade, les deux tours s'élèveraient carrément, avec des contreforts aux angles, jusqu'à la hauteur de la balustrade du premier étage.

A cette hauteur les clochers formeraient retraite avec plate-forme aux angles. Ces angles seraient décorés de pinacles à jour recevant les statues des principaux défenseurs de la foi dans le diocèse.

C'est également à cette hauteur que les tours prendraient la forme octogone. Les angles en seraient protégés par des contreforts, et chaque face du beffroi serait percée d'une longue fenêtre à doubles méneaux filant jusque dans les entrelacs du tympan. Au bas de ces fenêtres, des œils-de-bœuf seraient remplis d'une découpure trilobée, et par le haut une corniche à denticules, soutenue par une suite de voussures et par huit animaux servant de gargouilles, porterait autant de frontons triangulaires ornés de trèfles et de festons sur l'arête jusqu'à leurs sommets, où seraient fixées des croix à doubles fleurons; enfin, sur chaque tour s'élancerait une flèche pyramidale, terminée par une petite terrasse garnie d'une balustrade et recouverte d'un pinacle en fonte que couronnerait une croix à jour de même métal, dépassant de plus de huit mètres la hauteur de l'ancien clocher.

Du haut de ces tours on aimerait à contempler notre beau pays de Franche-Comté, et ces mêmes tours, dominant la ville, lui donneraient une physionomie nouvelle, un caractère majestueux qui annoncerait dignement la métropole du diocèse.

Les communes rurales, qui généralement et depuis longtemps prennent modèle sur la mauvaise forme du clocher actuel pour la construction de ceux de leurs églises, chercheraient désormais à rivaliser de goût, et l'on verrait bientôt la province dotée d'édifices plus convenablement assortis au culte catholique.

CHAPITRE IV.

Achèvement de l'intérieur de l'église.

La forme de notre église étant basilicale, il faudrait se conformer à ce système pour en achever toutes les parties, c'est-à-dire que les trois nefs devraient se terminer par des absides; car toute autre ordonnance viendrait encore ajouter à la confusion qui n'a déjà que trop altéré les formes de l'église. C'est donc d'après ce principe que mon projet a été conçu et que j'ai terminé les nefs latérales.

C'est dans l'abside à droite que serait transférée la chapelle du Saint-Suaire. Elle serait fermée par une balustrade galbée dans le style du moyen âge, et son sanctuaire serait recouvert d'une riche mosaïque. Douze niches en formeraient l'enceinte et serviraient à recevoir les statues des douze apôtres. Ces niches seraient divisées par des colonnettes supportant la balustrade à jour

d'une tribune qui ferait le tour de la chapelle. Huit colonnettes d'un diamètre plus fort fileraient jusqu'à la voûte, où quatre d'entre elles porteraient un arc-doubleau orné de caissons formant compartiments à découpures largement refouillées.

Dans le fond de la chapelle, l'autel serait orné d'une arcature en forme de niche, recevant des figurines d'anges en adoration et comme veillant sur le précieux dépôt dont cette chapelle ne serait plus qu'un pieux souvenir.

Au-dessus de l'autel s'élèverait un retable percé carrément d'une large niche surmontée d'un arc en tiers-point tréflé, couronné d'un pignon découpé à jour et orné d'un transparent en verres coloriés. Le sujet principal de ce retable représenterait un de nos vénérables prélats donnant la bénédiction aux fidèles, tandis que deux de ses acolytes déploieraient le Saint-Suaire.

Enfin, les verrières de cette chapelle seraient en harmonie avec celles du reste de l'église et y répandraient leurs mystérieuses clartés.

La chapelle qui ferait pendant à celle que nous venons de décrire, terminerait la nef gauche. Elle serait en tous points conforme à la première ; seulement, comme étant dédiée à la Vierge, son retable en porterait l'image, et les niches de l'enceinte recevraient les statues des archevêques les plus éminents qui auraient illustré le diocèse.

Au moyen de ces deux chapelles, l'abside principale, qui est si belle de détails, mais qui manque de cadre, se trouverait noblement accompagnée, et en outre ces deux chapelles rempliraient la nudité choquante qui frappe à l'extérieur.

Le surplus de l'église mériterait bien quelques embellissements qui viendraient encore ajouter à sa magnificence, tels que l'établissement de chapelles latérales percées sur la nef droite, en correspondance avec celles de la nef gauche; ainsi que la modification des combles, afin de les mettre en rapport avec le reste du monument. Mais je m'arrête : c'est assez d'avoir traité l'objet principal et d'en avoir fait ressortir toute l'importance. Je ne désire plus qu'une chose, c'est qu'après avoir obtenu un peu d'attention, je puisse concevoir l'espérance de voir adopter quelques-unes de mes idées pour la restauration du plus vénérable de nos monuments.

Si je ne me dissimule pas toutes les difficultés attachées à un projet aussi colossal, j'ai encore bien plus confiance dans le goût éclairé de nos administrateurs, dans leur zèle pour le bien public, et dans la constante sollicitude du gouvernement pour toutes les constructions du moyen âge qui réclament son secours. Il n'y a donc rien d'impossible dans l'exécution d'une telle œuvre, et si je n'ai pas l'espoir d'y participer, j'aurai du moins déposé mon hommage au pied de l'édifice qui m'inspire le plus de respect.

CHAPITRE V.

Il ne me reste plus qu'à parler de la dépense qu'entraînerait la reconstruction de notre métropole et des moyens d'exécution.

Un devis de restauration, qui a déjà été présenté par un architecte de Paris, s'élevait à plus de *neuf cent mille*

francs, pour ne faire qu'un portail en face de Porte-Noire, établir un immense clocher, restaurer les toitures et prolonger les nefs latérales autour du chœur (ajoutons que dans ce projet il n'était nullement question d'alignements).

Aujourd'hui, j'offre de faire, pour la même somme, deux rues nouvelles, une vaste place garnie de murs d'appui, de perrons, et plantée d'arbres avec une fontaine au centre. Je propose en outre l'alignement du passage de Porte-Noire et son retour, de bâtir un vaste portail avec deux clochers; enfin, à l'intérieur de l'église, d'élever une tribune d'orgues sous la rose du portail, et de construire deux belles chapelles renfermées dans des absides.

Il est vrai, j'en conviens, que la multiplicité des avantages n'amoindrit pas la dépense et qu'elle paraîtra toujours bien lourde, si, sans en décomposer le chiffre, on le considère en son entier. Malheureusement on ne voit souvent que de cette manière, et c'est ce qui fait toujours reculer devant un plan d'ensemble. Ce moyen serait cependant le plus efficace pour réaliser l'embellissement d'une ville. Pourquoi donc est-il négligé? Parce que l'on préfère aller au jour le jour, sans s'apercevoir que c'est réellement là la véritable cause de toutes les irrégularités et de toutes les imperfections que l'on remarque dans nos édifices. C'est donc pour prévenir de telles erreurs que j'ai établi un plan général, sauf à former des catégories de dépenses applicables aux temps, aux circonstances et aux allocations.

J'ai déjà fait remarquer que la première et la plus belle amélioration à apporter pour la restauration de

notre église, consistait à la sortir de l'espèce de cul-de-sac où elle se trouve blottie depuis si longtemps, par conséquent d'ouvrir des rues nouvelles et de procurer des alignements; toutefois j'ai divisé ce travail en deux parties, dont l'une me paraît plus urgente que l'autre.

La première, qui pourrait s'exécuter sans retard, comprendrait la percée d'une rue de douze mètres de largeur, passant à travers la maison des frères de Marie, l'établissement d'une place en avant de l'église, et l'alignement du passage de Porte-Noire, ainsi que son retour conduisant à la nouvelle place.

Le tout coûterait	145,000 fr.
Les travaux de la place coûteraient. . .	14,000
Et enfin, comme première construction à faire à l'édifice, le portail, sans les tours, coûterait	210,000
Total	369,000
Viendrait ensuite la construction des clochers, qui coûteraient chacun 157,500 fr., et pour les deux	315,000
Puis l'établissement des chapelles latérales terminées en absides, qui coûteraient pour chacune 35,500 fr., et pour les deux . . .	71,000
Enfin, l'exécution complète du projet s'achèverait par le percement de la nouvelle rue descendant du portail à la place des Jacobins, qui coûterait	151,000
Total général	906,000

La première dépense, avons-nous dit, s'élèverait à . . . . . 369,000 fr.
La seconde, à 315,000

Total 684,000

Je réunis les deux sommes pour l'exécution première, quoiqu'elle pourrait se diviser, parce que je pense qu'il n'y aurait rien d'impossible à les réaliser tout de suite; voici comment j'en établis les moyens :

Il est évident qu'un projet aussi vaste, aussi important que celui que je propose, ne serait point indifférent à la ville, qui doit avoir à cœur ses embellissements, et que, si en lui présentant ce projet, on ne lui demandait pour sa quote-part que les frais d'alignements et de percées nouvelles, elle serait disposée à les accorder; en conséquence, je suppose que la ville allouerait pour la première partie du projet . . . . . 159,000 fr.

J'admets encore qu'une souscription serait ouverte dans le diocèse, souscription qui, appuyée par tout le clergé et par les autorités locales, ne manquerait pas de produire, sur une population de 600,000 habitants, une somme que je ne crains pas de porter à 300,000 fr., en prenant pour moyenne 50 cent. par individu; toutefois, je n'évaluerai cette ressource qu'aux deux tiers de ce qu'elle peut fournir, soit 200,000

Ce qui donnera, avec le chiffre précédent, la somme de 359,000

En sorte qu'il ne resterait plus que celle

Report. . . . 359,000 fr.
de 325,000

que le gouvernement et le département pourraient facilement procurer, pour parfaire le chiffre de 684,000
indiqué ci-dessus.

D'après cet aperçu, on a lieu d'espérer qu'avec seulement le secours de la ville et les quêtes du diocèse, il serait déjà possible d'exécuter la première partie du projet, et qu'enfin, soit que les moyens s'emploient isolément ou concurremment pour chaque catégorie, il n'y aurait pas impossibilité matérielle d'exécuter la restauration dont le projet vient d'être exposé.

CONCLUSION.

Outre les détails que je viens de donner, j'ai pensé que, pour rendre plus intelligibles les idées qui sont émises, il était nécessaire de les accompagner des feuilles de dessins qui sont jointes à ce Mémoire.

La première feuille renferme un plan général des lieux, donnant exactement la position de l'édifice par rapport aux bâtiments qui l'environnent, les rues nouvelles et la place à ouvrir, les alignements à prendre et le parti à tirer des terrains dont l'acquisition serait nécessaire.

La seconde feuille donne le plan de l'église sur une plus grande échelle, avec toutes les constructions nouvelles indiquées par des hachures.

La troisième représente la façade du portail avec ses clochers.

Ici se termine l'essai que j'ai entrepris pour la restauration de notre église métropolitaine, essai bien imparfait, je l'avoue. Je prie donc les honorables personnes qui auront assez de bonté pour y donner un moment d'attention, de ne l'apprécier que d'après son titre et non comme une œuvre achevée, qui eût réclamé plus de temps peut-être, et surtout une main plus habile.

RESTAURATION DE L'EGLISE St. JEAN A BESANÇON.

PLAN GÉNÉRAL.

Donnant exactement la position de l'Edifice par rapport aux Batiments qui l'environnent Rues nouvelles, la Place à ouvrir & les alignements à prendre.

Imp. et lith. de Sainte-Agathe à Besançon

RESTAURATION DE L'ÉGLISE St JEAN A BESANÇON.

ÉLÉVATION DU NOUVEAU PORTAIL DE L'ÉGLISE.

Lith de Sainte Agathe aîné à Besançon.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE St JEAN A BESANÇON.

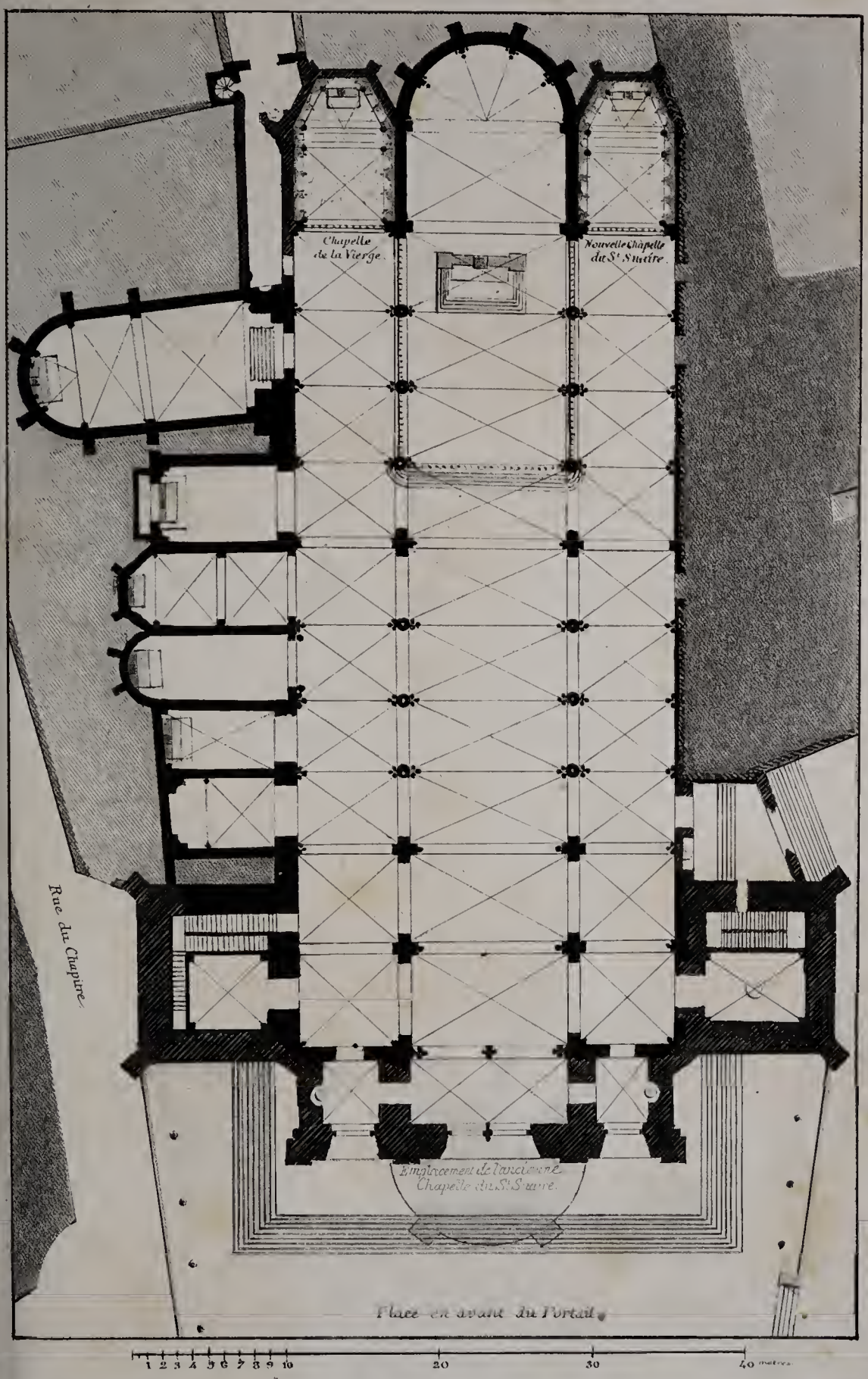

PLAN DE L'ÉGLISE.

Les parties noires hachées en blanc indiquent les constructions nouvelles.

Imp. & Lith. de Sainte-Agathe à Besançon

VUE DU CHAPITRE & DES NOUVELLES TOURS St. JEAN.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE St JEAN A BESANÇON.

NOUVELLE CHAPELLE DU S^T SUAIRE.

Imp & Lith. de Sainte-Agathe aîné à Besançon

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1845.

L'Académie, dans sa séance du 24 août 1845, décernera une médaille de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur *Mémoire historique sur une maison, une abbaye, une église, ou une localité quelconque de la province.*

L'Académie met au concours, pour le prix de poésie, *la Description de quelques-uns des sites pittoresques de la Franche-Comté.* Le prix sera une médaille de 200 fr.

Elle remet au concours, pour la même époque, l'*Éloge de Charles Nodier.* Le prix est une médaille de 300 francs.

Elle décernera aussi une médaille de 300 francs à l'auteur du meilleur travail sur cette question : *Donner la statistique des biens communaux, des terrains incultes et des marais de l'un des trois départements de la Franche-Comté, et indiquer les moyens d'utiliser ces terrains dans l'intérêt général, particulièrement dans celui des classes pauvres.*

Les concurrents ne signeront point leurs mémoires ; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils

répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces mémoires seront envoyés *francs de port*, *au Secrétaire-Perpétuel de l'Académie*, avant le 1er. juin.

Le Secrétaire-Perpétuel, F. PERRON.

ÉLECTIONS.

1844.

L'Académie, dans sa séance du 24 août, a nommé :

Associés résidants,

M. le docteur TOURNIER, professeur à l'école de médecine de Besançon ;

Et M. TRIPART, avocat à la cour royale.

Associé correspondant
(né dans la province),

M. GUICHARD (Jean-Marie), conservateur adjoint à la Bibliothèque royale.

Associé correspondant
(né hors de la province),

M. LEGLAY, bibliothécaire de la ville de Lille.

Président annuel, M. le conseiller BÉCHET, en remplacement de M. BOURGON ;

Vice-Président, M. LANCRENON, Directeur du Musée de la ville, en remplacement de M. VIANCIN.

LISTE ACADÉMIQUE.

1er. FÉVRIER 1845.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. L'Archevêque de Besançon.

M. le Lieutenant-Général Commandant la 6e. division militaire.

M. le Premier Président de la Cour royale.

M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

Arago, ✡, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'Observatoire; à Paris (janvier 1835).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron Billard, C ✡, Lieutenant-Général; à Paris (mars 1838).

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire Général; à Alby (Tarn) (août 1825).

Le Comte du Coetlosquet, ✡, membre de l'Académie de Metz (décembre 1840).

Courtois, Curé de Pontarlier (25 janvier 1844).

Le Comte de Coutard, ✡ C ✡, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Mgr. Doney, Evêque de Montauban (24 décembre 1835).

Droz, Joseph, ✡, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

Flourens, ✡, Secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française (janvier 1841).

L'Abbé Gattrez, ✡, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

Golbéry (de), ✡, Député, Procureur-Général à la Cour royale de Besançon (24 août 1842).

Goureau, ✡, Chef de bataillon du génie; à Paris (août 1833).

Mgr. Gousset, O ✡, Archevêque de Reims (janvier 1831).

Guizot, G C ✡, Ministre des affaires étrangères, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Huart, ✡, Recteur de l'Académie de Corse (août 1834).

Lamartine (Alphonse de), ✡, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

Magnoncour (*Flavien* de), Député du Doubs; à Frasne (Haute-Saône) (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✡, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet de St.-Marc, ✡, Conseiller à la Cour de Cassation (août 1835).

Micaud, ✡, ancien Maire de Besançon.

Michelot, ✡, ancien élève de l'école polytechnique; à Paris (août 1838).

Le Comte de Montalembert, Pair de France; à Paris (janvier 1840).

Parandier, ✡, Ingénieur en chef des ponts et chaussées; à Dijon (14 février 1833).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près Paris (décembre 1835).

Servois, ✡, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin; à Mont-de-Laval (août 1836).

Villiers du Terrage (de), O ✡, Pair de France, ancien Préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).

Lefaivre, C ✡, Colonel honoraire du génie (24 novembre 1836).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Droz, ✡, Conseiller honoraire à la Cour royale, *Doyen de la Compagnie* (30 décembre 1805).

Guillaume, Jugé au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon (4 décembre 1806).

De Boulot, ✡, membre de l'Académie de Dijon (11 juin 1807).

Weiss, ✡, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions); (4 août 1808).

Ordinaire, *Désiré*, ✡, Directeur honoraire de l'Institut royal des sourds-muets, de la Société des sciences

du Bas-Rhin, de la Société d'agriculture du Doubs (février 1814).

Vertel, ✡, Directeur honoraire de l'Ecole préparatoire de médecine, de la Société d'agriculture du Doubs (6 février 1811).

Clerc père, ✡, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon (12 mars 1812).

Trémolières, ✡, Président du tribunal de première instance (26 août 1814).

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura (14 août 1820).

Desfosses, Professeur de chimie à l'école préparatoire de médecine, membre de la Société d'agriculture du Doubs (24 août 1822).

Monnot-Arbilleur, ✡, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture du Doubs (24 août 1826).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or (24 août 1826).

Le Baron Desbiez de Saint-Juan, membre du Conseil général (29 janvier 1827).

Pérennès, Doyen et Professeur de littérature française à la faculté des lettres, *Secrétaire-perpétuel honoraire* (28 janvier 1829).

Demesmay (Auguste), Député du Doubs, membre de l'Académie de Dijon, des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme (26 décembre 1833).

Bulloz, Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine, membre des Sociétés médicales de Tours, Toulouse,

Montpellier, Marseille, Metz, de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs (31 juillet 1834).

Bretillot (Léon), ✵, Maire de Besançon, membre du Conseil général (12 novembre 1835).

Bourgon, ✵, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée (2 avril 1835).

Béchet, ✵, Conseiller à la Cour royale, membre de la Société d'émulation du Jura (26 août 1835).

L'Abbé Ruellet, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de Saint-François-Xavier (28 janvier 1836).

Ponçot, ✵ O ✵, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (26 janvier 1837).

Jobard, ✵, ancien Député, Avocat général à la Cour royale (28 janvier 1836).

Éd. Clerc, ✵, Conseiller à la Cour royale (28 janvier 1837).

Louis de Vaulchier (24 août 1837).

Convers, Ingénieur civil, membre du Conseil général (24 août 1837).

Perron, Professeur de philosophie à la faculté des lettres, *Secrétaire-perpétuel* (24 août 1838).

Kornprobst, Ingénieur des ponts et chaussées (24 août 1840).

Gardaire, Inspecteur de l'Académie (24 août 1840).

Villars, Professeur à l'école préparatoire de médecine (28 janvier 1841).

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

Messieurs,

Dusillet (Aug.), Conseiller à la Cour royale (24 août 1841).

Carbon, ✡, Recteur de l'Académie (24 août 1841).

Navand, Conseiller à la Cour royale (28 janvier 1842).

Meusy, Professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres (28 janvier 1842).

Rotalier (Ch. de) (24 août 1842).

Guyornaud (Clovis) (28 janvier 1843).

Tournier, Docteur et Professeur à l'école de médecine de Besançon (24 août 1844).

Tripart, Avocat à la Cour royale (24 août 1844).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne[1].

Messieurs,

Dusillet (Léon), ✡, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dole (septembre 1806).

Marc, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Remiremont (Vosges) (octobre 1806).

Guyétant, ✡, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (février 1809).

Colin, ✡, premier Président à la Cour royale de

1 Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Douai, membre de la Société d'émulation du Jura, ancien député (février 1811).

Roux de Rochelle, ✵, ancien membre du Corps diplomatique; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Besançon (janvier 1822).

D. Monnier, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor Hugo, O ✵, de l'Académie française, etc.; à Paris (août 1827).

Le Baron Delort, ✵ C ✵, Lieutenant-Général, Pair de France, membre du Conseil général du Jura, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du Jura; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, ✵, Député du Jura, membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'École centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, ✵, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Péclet, ✵, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'École centrale des arts et manufactures, Inspecteur général de l'université (août 1828).

Dalloz, ✠, Député du Jura, ancien Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (août 1828).

Cordier, ✠, Député du Jura, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✠, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des Longitudes; à Paris (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Ch. Cuvier, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Duvernoy, ✠, Docteur en médecine, Professeur au collége de France; à Paris (août 1832).

Le Comte Emmanuel de l'Aubespin, ✠; à Paris (août 1833).

Besson, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

Beuque (Adrien), Vérificateur des douanes; à Lyon (janvier 1834).

Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Laumier, Littérateur; à Paris (août 1834).

Charles Magnin, ✠, membre de l'Académie des Inscriptions, Conservateur de la Bibliothèque royale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, ✠, Bibliothécaire du ministère de l'instruction publique; à Paris (août 1839).

Lélut, de Gy, Membre de l'Institut (Académie des sciences morales), médecin en chef de la Salpétrière; à Paris (août 1839).

De Bernard, Littérateur; à Paris (janvier 1840).

L'Abbé Dartois, Curé à Villers-sous-Montrond (août 1840).

Bolu-Grillet, Docteur-médecin; à Dole (août 1841).

Tissot, Professeur de philosophie à la Faculté de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique au collége royal de Rodez; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin; à Baume (août 1842).

L'abbé Richard, Correspondant historique du ministre de l'instruction publique, curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, ✡, Inspecteur général de l'Université; à Paris (août 1843).

Gravier, ancien Receveur des Domaines; à Remiremont (Vosges) (août 1843).

Marquiset (Armand), ancien Sous-Préfet à Dole, chef de bureau au ministère de l'intérieur (janvier 1844).

Guichard (Jean-Marie), Conservateur adjoint à la Bibliothèque royale (août 1844).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté [1].

Messieurs,

PEIGNOT, Inspecteur honoraire des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Marquis DE VILLENEUVE-TRANS, ✠, membre correspondant de l'Institut; à Nancy (janvier 1824).

CIVIALE, ✠, Docteur en médecine; à Paris (août 1833).

Le Baron TAYLOR, ✠ O ✠; à Paris (août 1825).

PARISET, ✠, membre de l'Académie des sciences, Secrétaire-perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

DE CAILLEUX, ✠ O ✠, Directeur général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

FLATTERS, ✠, Statuaire; à Paris (août 1827).

SOULIÉ, ✠, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque du Roi à l'Arsenal; à Paris (janvier 1829).

DAVID, ✠, Statuaire, membre de l'Institut; à Paris (août 1831).

PÉRICAUD, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

MATTER, ✠, Inspecteur général de l'Université; à Paris (janvier 1834).

NADAULT-BUFFON, Chef de division au ministère des

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

travaux publics, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; à Paris (août 1834).

Thirria, ✠, Ingénieur en chef des mines; à Paris (août 1834).

Ballanche, ✠, de l'Académie française ; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines ; à Porrentruy (août 1834).

Le Comte de Caumont, ✠, Président de la Société des antiquaires de Normandie (janvier 1841).

Raynaud, ✠, membre de l'Institut, l'un des conservateurs de la Bibliothèque royale (août 1842).

Dubeux, Conservateur adjoint de la Bibliothèque royale (août 1842).

Pautet (Jules), Bibliothécaire de la ville de Beaune (août 1842).

Leglay, Bibliothécaire de la ville de Lille (août 1844).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS[1].

Messieurs,

Le Baron de Stassart, ✠, membre du Sénat belge; au château de Corioule (janvier 1826).

Picot, Professeur d'histoire ; à Genève (mai 1807).

Humbert, ✠, membre correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Professeur de langue arabe ; à Genève (janvier 1820).

[1] Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841 ; on y a inscrit d'abord les noms des savants étrangers que l'Académie comptait déjà parmi ses correspondants.

Le Baron de Gingins la Saraz ; à Lausanne (mai 1839).

L'abbé Gazzera, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

Rosini, littérateur; à Pise (mars 1841).

Le Baron de Reiffemberg, membre de l'Académie royale de Bruxelles, correspondant de l'Institut de France (Acad. des inscript.) (mars 1841).

Gachard, Directeur général des archives des Pays-Bas (mars 1841).

Mayor (Mathias), Médecin en chef de l'hôpital de Lausanne (mars 1841).

Vulliemin, historien; à Lausanne (mars 1841).

Porchat, ancien Recteur de l'Université de Lausanne (mars 1841).

Matile, membre du Tribunal souverain de Neuchâtel (mars 1841).

G. Groen van Prinsterer, membre du Conseil d'État de Hollande, ancien chef du cabinet du roi (août 1843).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Discours de M. le Président. . . . . *Pag.* 1
Lettre inédite du général Pichegru 6
Rapport sur le concours d'histoire, par M. Guyornaud. 10
Concours sur l'état de la domesticité. Rapport par M. Perron, Secrétaire perpétuel 19
Rapport sur le concours de poésie, par M. Pérennès . . 38
Le Bienheureux H.-P. Quinot, de Dole, par M. Léon Dusillet 53
Rapport sur le concours ouvert pour l'éloge de Mairet, par M. Meusy 93
Concours pour la pension Suard. Rapport par M. Perron, secrétaire perpétuel 109
Ode sur la mort de Casimir Delavigne, par M. Viancin. 115
Trait de générosité de Mgr. de Durfort, par Mgr. Mathieu, archevêque de Besançon 123

Pièce lue en séance ordinaire.

Essai sur les moyens d'opérer la restauration de l'église Saint-Jean à Besançon, par M. P. Marnotte 127

Programme des prix à décerner en 1845 145
Élections 146
Liste académique 147

FIN DE LA TABLE.

DE SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00698 4641